



ADA

Société anonyme

Au capital de 2.537.551,84 euros

Siège social : 22-28, rue Henri Barbusse 92110 Clichy

338 657 141 R.C.S. Nanterre

PROSPECTUS

Mise à la disposition du public à l'occasion de l'émission et de l'admission sur le compartiment C de NYSE Euronext Paris, d'actions nouvelles, à souscrire en numéraire dans le cadre d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'un montant brut prime d'émission comprise de 11.895.301,50 euros par émission de 1.252.137 actions nouvelles au prix unitaire de 9,50 euros à raison de 3 actions nouvelles pour 4 actions anciennes

Période de souscription du 30 septembre 2009 au 6 octobre 2009 inclus.



Visa de l'Autorité des marchés financiers

En application des articles L. 412-1 et L. 621-8 du Code monétaire et financier et notamment des articles 211-1 à 216-1 de son Règlement Général, l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») a apposé le visa n° **09-265** en date du **21 septembre 2009** sur le présent Prospectus.

Ce Prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa, conformément aux stipulations de l'article L. 621-8-1 I. du Code monétaire et financier, a été attribué après que l'AMF a vérifié « *si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes* ». Il n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des documents comptables et financiers présentés.

Des exemplaires du présent Prospectus sont disponibles auprès de ADA

22-28, rue Henri Barbusse 92110 Clichy

sur le site Internet de ADA www.ada.fr

et sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers [www. amf-france.org](http://www.amf-france.org)

TABLE DES MATIERES

RÉSUMÉ.....	11
PREMIERE PARTIE : INFORMATIONS RELATIVES A LA SOCIETE	22
1 PERSONNES RESPONSABLES	22
1.1 Responsable du Prospectus	22
1.2 Attestation du responsable du Prospectus	22
1.3 Responsable de l'information financière.....	22
2 CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES.....	22
2.1 Commissaires aux comptes titulaires	22
2.2 Commissaires aux comptes suppléants	23
3 INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	24
4 FACTEURS DE RISQUE.....	25
4.1 Risques liés à l'activité de la Société	25
4.1.1 Risque lié aux relations constructeurs et réseaux de distribution de véhicules.....	25
4.1.2 Risque lié à l'environnement concurrentiel.....	26
4.1.3 Risque clients	26
4.1.4 Risque lié à la fluctuation des prix du pétrole	27
4.1.5 Autres risques	27
4.2 Risques financiers	27
4.2.1 Risque de change.....	27
4.2.2 Risque de marché et de taux.....	27
4.2.3 Risque de liquidité.....	28
4.3 Risques juridiques	28
4.3.1 Risques liés à la résiliation des contrats de franchise.....	28
4.3.2 Assurances – risques automobiles.....	29

	4.3.3	Faits exceptionnels et litiges	29
	4.3.4	Risques liés à la propriété intellectuelle et industrielle	30
5		INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ ET SON CAPITAL	30
	5.1	Histoire et évolution de la Société.....	30
	5.1.1	Dénomination sociale et nom commercial de la Société : ADA	30
	5.1.2	Lieu et numéro d'enregistrement de la Société :	30
	5.1.3	Date de constitution et durée de la Société.....	30
	5.1.4	Pays d'origine, siège social, forme juridique, législation régissant les activités de la Société	30
	5.1.5	Événements importants dans le développement des activités de la Société...30	
	5.2	Investissements.....	32
	5.2.1	Principaux investissements réalisés par la Société	32
	5.2.2	Investissements en cours	33
	5.2.3	Investissements à venir.....	33
6		APERÇU DES ACTIVITÉS	34
	6.1	Principales activités.....	34
	6.1.1	Les services du franchiseur	34
	6.1.2	La location courte durée	35
	6.1.3	Nouveaux produits et/ou services importants	35
	6.2	Principaux marchés	35
	6.2.1	Le marché de la location courte durée.....	36
	6.2.2	Le marché de la location de véhicules utilitaires	36
	6.2.3	Le marché de la location de véhicules de tourisme de proximité.....	36
	6.3	Environnement concurrentiel	36
	6.3.1	Prestation des principaux concurrents.....	36
	6.3.2	Avantages concurrentiels du Groupe ADA.....	36
7		ORGANIGRAMME	38
	7.1	Organigramme du Groupe au 15 mai 2009	38
	7.2	Descriptif des filiales au 15 mai 2009	38

8	PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, ENVIRONNEMENT	39
8.1	Propriétés immobilières.....	39
8.2	Environnement	40
9	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT	40
9.1	Faits marquants de l'exercice 2008.....	40
9.1.1	Présentation générale.....	40
9.1.2	Chiffres clés	40
9.2	Analyse des principaux résultats	42
9.2.1	Produits des activités ordinaires.....	42
9.2.2	Résultats	42
9.3	Evènements survenus depuis la clôture de l'exercice	43
9.4	Perspectives	43
10	TRÉSORERIE ET CAPITAUX.....	44
10.1	Informations sur les capitaux de la Société	44
10.2	Source et montant des flux de trésorerie de la Société.....	44
10.3	Montant des emprunts et structure de financement de la Société.....	45
10.4	Restriction à l'utilisation de capitaux ayant influé les opérations de la Société.....	45
10.5	Modalités de financement des investissements à venir	45
11	RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES.....	46
11.1	Politique de recherche et développement.....	46
11.2	Coût des activités de recherche et développement.....	46
12	INFORMATION SUR LES TENDANCES	46
12.1	Principales tendances ayant affecté l'activité de location depuis la fin du dernier exercice.....	46
12.2	Tendances et perspectives de la Société.....	47
13	PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE.....	47
14	ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION GENERALE.....	47
14.1	Conseil d'Administration	47
14.1.1	Composition et fonctionnement du Conseil d'Administration.....	47

14.1.2	Autres mandats sociaux et fonctions exercés au cours des cinq derniers exercices.....	48
14.1.3	Biographies des membres des organes d'administration et de direction.....	54
14.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction.....	54
14.2.1	Arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, clients, fournisseurs	54
14.2.2	Restriction sur la cession de la participation des membres des organes d'administration et de direction de la Société dans le capital social de la Société	55
15	RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES.....	55
15.1	Rémunération et avantages en nature des mandataires sociaux	55
15.2	Sommes provisionnées par la Société aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des administrateurs et dirigeants	57
16	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	57
16.1	Le Conseil d'Administration	57
16.1.1	Durée des mandats des mandataires sociaux.....	57
16.1.2	Contrats de service liant les membres des organes d'administration et de direction à la Société et prévoyant l'octroi d'avantages (extrait du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées de l'exercice clos au 31 décembre 2008)	58
16.2	Rapport du Président sur le contrôle interne - exercice clos au 31 décembre 2008	59
17	SALARIÉS.....	71
17.1	Nombre de salariés employés par la Société et répartition des salariés par principal type d'activité et par site	71
17.2	Participations des membres des organes de direction et d'administration et stock option	72
17.3	Participations des salariés dans le capital de la Société	73
18	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	73
18.1	Identité des principaux actionnaires et répartition du capital social et des droits de vote au cours des trois derniers exercices et au 30 juin 2009	73
18.2	Droit de vote des actionnaires	74
18.3	Contrôle de la Société	74
18.4	Accords susceptibles d'entraîner un changement de contrôle	74

18.5	Nantissements, garanties et sûretés	74
19	OPERATIONS AVEC DES APPARENTÉS	75
19.1	Principales opérations avec les apparentés.....	75
19.2	Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées pour l'exercice 2008	75
20	INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ.....	79
20.1	Informations financières pro forma.....	79
20.2	Etats financiers consolidés	79
20.2.1	Comptes consolidés au 31/12/2006 et annexe aux comptes consolidés.....	79
20.2.2	Comptes consolidés au 31/12/2007 et annexe aux comptes consolidés.....	123
20.2.3	Comptes consolidés au 31/12/2008 et annexe aux comptes consolidés.....	167
20.3	Vérification des informations financières historiques annuelles.....	208
20.3.1	Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés clos au 31 décembre 2006	208
20.3.2	Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés clos au 31 décembre 2007	210
20.3.3	Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2008	212
20.4	Date des dernières informations financières	214
20.5	Informations financières intermédiaires et autres.....	214
20.5.1	Comptes consolidés condensés au 30/06/2009 et annexe aux comptes consolidés.....	216
20.5.2	Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle au 30 juin 2009.....	233
20.6	Politique de distribution de dividendes	234
20.7	Procédures judiciaires et d'arbitrage	235
20.8	Changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe ADA intervenu depuis la fin du dernier exercice	235
21	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES.....	235
21.1	Capital social.....	235

21.1.1	Montant du capital social souscrit (pour chaque catégorie d’actions : nombre d’actions autorisées ; nombre d’actions émises et totalement ou partiellement libérées, valeur nominale par action ; rapprochement du nombre d’actions en circulation à la date d’ouverture et à la date de clôture de l’exercice)	235
21.1.2	Titres non représentatifs de capital (nombre et principales caractéristiques).....	235
21.1.3	Autocontrôle.....	235
21.1.4	Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	235
21.1.5	Conditions régissant tout droit d’acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libérée, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	235
21.1.6	Autres titres donnant accès au capital	235
21.1.7	Historique du capital social	236
21.2	Acte constitutif et statuts	236
21.2.1	Objet social (article 2 des statuts)	236
21.2.2	Membres des organes de direction et d’administration.....	237
21.2.3	Droits, privilèges et restrictions	240
21.2.4	Conditions pour la modification des droits des actionnaires.....	242
21.2.5	Conditions de convocation et d’admission des assemblées générales annuelles et extraordinaires.....	242
21.2.6	Dispositions des statuts, d’une charte ou d’un règlement de la Société qui pourraient avoir pour effet de retarder, différer ou d’empêcher un changement de contrôle	244
21.2.7	Obligations de déclarations de franchissement de seuils (article 11, §5 des statuts)	244
21.2.8	Conditions de modification du capital.....	244
22	CONTRATS IMPORTANTS	245
22.1	Contrat important conclu au cours des deux dernières années auquel la société ou tout autre membre du groupe est partie	245
22.2	Contrat (autre que les contrats conclus dans le cadre des affaires) souscrit par un membre du groupe et conférant à ce membre une obligation ou un engagement important pour l’ensemble du Groupe.....	245
22.3	Informations provenant de tiers, déclarations d’experts et déclarations d’intérêts ...	245
23	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	245

24	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS.....	245
DEUXIEME PARTIE : INFORMATIONS RELATIVES AUX VALEURS MOBILIERES DEVANT ETRE EMISES ET ADMISES SUR NYSE EURONEXT PARIS.....		
1	PERSONNE RESPONSABLE	246
2	FACTEURS DE RISQUE DE MARCHÉ LIÉS À L'OPÉRATION POUVANT INFLUER SENSIBLEMENT SUR LES VALEURS MOBILIÈRES OFFERTES	246
3	INFORMATIONS DE BASE	247
3.1	Déclaration de ADA le fonds de roulement net	247
3.2	Capitaux propres et endettement	247
3.3	Intérêt des personnes physiques et morales participant à l'émission	248
3.4	Raisons de l'offre et utilisation du produit.....	248
3.4.1	Raisons de l'offre	249
3.4.2	Montant net estimé du produit ventilé selon les principales utilisations prévues	249
3.4.3	Informations détaillées sur l'emploi du produit	249
4	INFORMATIONS SUR LES VALEURS MOBILIERES DEVANT ETRE OFFERTES/ ADMISES A LA NEGOCIATION.....	250
4.1	Nature, catégorie et date de jouissance des valeurs mobilières offertes et admises à la négociation	250
4.2	Droit applicable et tribunaux compétents.....	250
4.3	Forme et mode d'inscription en compte des valeurs mobilières	250
4.4	Devise de l'émission des valeurs mobilières.....	250
4.5	Droits attachés aux actions nouvelles.....	251
4.6	Autorisations	252
4.6.1	Assemblée Générale ayant autorisé l'émission	252
4.6.2	Conseil d'administration ayant décidé l'émission.....	254
4.7	Date prévue d'émission des actions nouvelles	254
4.8	Restriction à la libre négociabilité des valeurs mobilières	254
4.9	Réglementation française en matière d'offres publiques	254
4.10	Offre publique obligatoire	255

4.11	Garantie de cours.....	255
4.12	Offre publique de retrait et retrait obligatoire	255
4.13	Offres publiques d'acquisition lancées par des tiers sur le capital de l'émetteur durant le dernier exercice et l'exercice en cours	255
4.14	Retenue à la source sur les dividendes versés à des non-résidents fiscaux français..	255
5	INFORMATIONS SUR LES VALEURS MOBILIERES ET LES DPS DEVANT ETRE ADMIS A LA NEGOCIATION	256
5.1	Conditions, statistiques de l'offre, calendrier prévisionnel et modalités d'une demande de souscription.....	256
5.1.1	Conditions de l'offre	256
5.1.2	Montant de l'émission.....	256
5.1.3	Période et procédure de souscription.....	257
5.2	Plan de distribution et allocation des valeurs mobilières	260
5.2.1	Catégorie d'investisseurs potentiels - Pays dans lesquels l'offre sera ouverte - Restrictions applicables à l'offre.....	260
5.2.2	Intention de souscription des principaux actionnaires de ADA ou des membres de ses organes d'administration, de direction ou de surveillance.	263
5.2.3	Information pré-allocation (non applicable).....	263
5.2.4	Notification aux souscripteurs.....	263
5.3	Prix de souscription.....	264
5.4	Placement et prise ferme	264
6	ADMISSION A LA NEGOCIATION ET MODALITES DE NEGOCIATION	264
6.1	Admission aux négociations.....	265
6.2	Place de cotation.....	265
6.3	Offres simultanées d'actions de ADA.....	265
6.4	Contrat de liquidité.....	265
6.5	Stabilisation-Intervention sur le marché.....	265
7	DETENTEURS DE VALEURS MOBILIERES SOUHAITANT LES VENDRE (NON APPLICABLE)	265
8	DÉPENSES LIÉES À L'ÉMISSION.....	265
9	DILUTION.....	266

9.1	Montant et pourcentage de la dilution résultant immédiatement de l'offre	266
9.2	Incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire.....	266
9.3	Incidence de l'émission sur la répartition du capital	269
10	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES.....	268
10.1	Conseillers ayant un lien avec l'offre.....	268
10.2	Responsable du contrôle des comptes	268
10.3	Rapports d'experts.....	268
10.4	Information contenues dans le Prospectus de tierce partie.....	268

RÉSUMÉ

DU PROSPECTUS

Visa n° 09-265 en date du 21 septembre 2009 de l'AMF

Avertissement au lecteur

Ce résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus. Toute décision d'investir dans les instruments financiers qui font l'objet de l'opération doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus. Les personnes qui ont présenté le résumé, y compris le cas échéant sa traduction, n'engagent leur responsabilité civile que si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du Prospectus.

Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États membres de la Communauté européenne ou parties à l'accord sur l'Espace économique européen, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire.

Dans ce résumé la société ADA est dénommée la « Société » ou « ADA ». Le « Groupe » ou « Le Groupe ADA » désigne la Société et l'ensemble de ses filiales.

A. INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

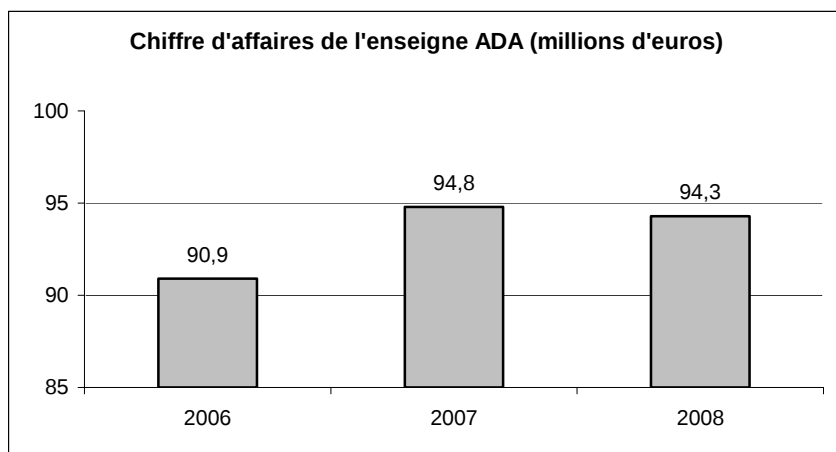
Dénomination sociale, secteur d'activité et nationalité

Créée en 1986, ADA, société anonyme à conseil d'administration, régie par le droit français, est un acteur important dans le secteur de la location de voitures et véhicules utilitaires.

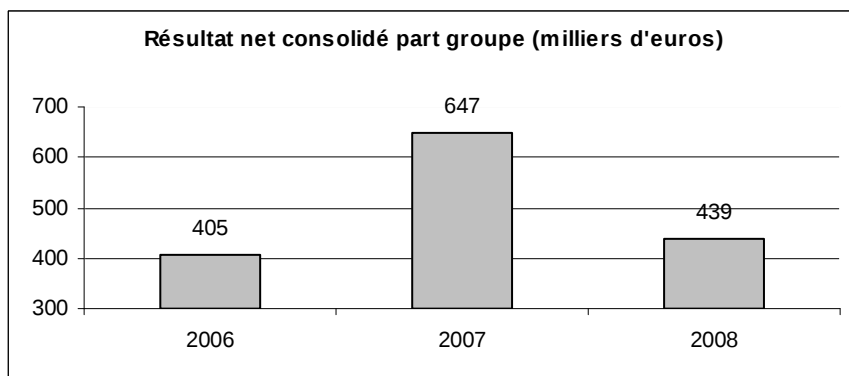
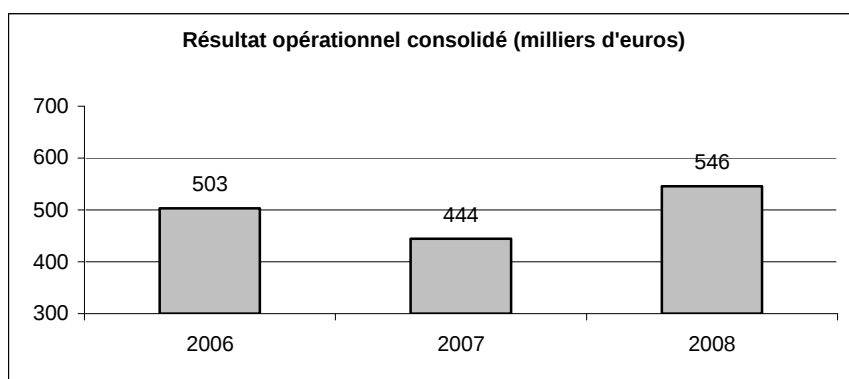
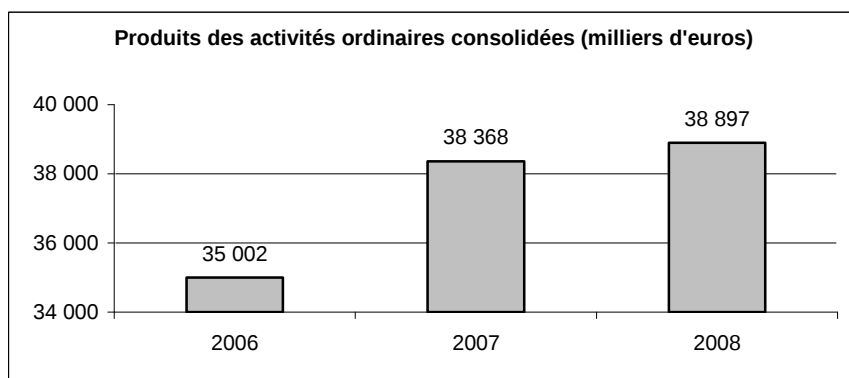
Aperçu des activités

ADA a pour principale activité, le développement et l'animation d'un réseau de franchisés qui exploitent des agences de location de véhicules sous l'enseigne ADA. ADA exploite également directement certaines agences (succursales) intervenant sur le secteur de la location courte durée.

Données clés



Le chiffre d'affaires de l'enseigne, lequel n'est pas une donnée comptable, correspond au chiffre d'affaires de location pure (forfait journalier et kilométrage hors vente de produits accessoires : sièges bébés, essence...) effectué par l'ensemble des points de vente (franchisés et succursales). Le chiffre d'affaires des succursales est inclus dans les comptes consolidés du groupe ADA. Le chiffre d'affaires des franchisés est communiqué sous forme déclarative.



Informations financières sélectionnées

Le tableau ci-dessous présente les principaux agrégats financiers du Groupe ADA extraits des comptes consolidés clos au 31 décembre 2006, 2007 et 2008 établis conformément aux normes IFRS. Ces comptes ont été insérés respectivement aux paragraphes 20.2.1, 20.2.2 et 20.2.3 du Prospectus.

En milliers d'euros	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2008
Produits des activités ordinaires	35 002	38 368	38 897
Résultat opérationnel	503	444	546
Coût de l'endettement net	-233	-319	-670
IS – Impôts différés	-108	-345	-290
Résultat de l'exercice	316	412	159
Résultat part groupe	405	647	439
Résultat part des minoritaires	-89	-235	-280
Actif immobilisé	10 073	12 480	14 747
Actifs courants	26 378	20 759	22 526
Capitaux propres part groupe	2 160	2 866	3 361
Provisions non courantes	402	229	231
Dettes financières à long terme	1 067	1 402	1 607
Dettes financières à court terme	7 220	5 338	9 429
Autres passifs courants	25 747	23 788	22 793
Total bilan	36 451	33 239	37 273
Flux nets de trésorerie dégagés par l'activité	514	7 015	971
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-414	-2 767	-5 369
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement	168	-4 356	2 868
Variation de la trésorerie	268	-108	-1 530
Trésorerie nette à l'ouverture	281	549	441
Trésorerie nette à la clôture	549	441	-1 089

Le tableau ci-dessous présente les principaux agrégats financiers du Groupe ADA extraits des comptes

consolidés condensés semestriels au 30 juin 2008 et 30 juin 2009. Ces comptes ont été insérés au paragraphe 20.5 du Prospectus.

En milliers d'euros	30/06/2008	30/06/2009
Produits des activités ordinaires	18 349	18 595
Résultat opérationnel	413	663
Coût de l'endettement net	- 323	- 228
IS – Impôts différés	- 49	- 87
Résultat de l'exercice	83	348
Résultat part groupe	359	376
Résultat part des minoritaires	-276	-28
Actif immobilisé	13 328	15 339
Actifs courants	31 452	26 518
Capitaux propres part groupe	3 422	3 743
Provisions non courantes	229	234
Dettes financières à long terme	1 865	1 315
Dettes financières à court terme ⁽¹⁾	11 529	11 483
Autres passifs courants	27 399	13 992
Total bilan	43 780	41 857
Flux nets de trésorerie dégagés par l'activité	- 5 153	- 375
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	- 784	- 1 663
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement	4 260	67
Variation de la trésorerie	- 1 677	- 1 971
Trésorerie nette à l'ouverture	441	1 089
Trésorerie nette à la clôture	- 1 236	-3 060

La situation des capitaux propres consolidés au **30 juin 2009** et de l'endettement financier net consolidé au **30 juin 2009** est respectivement de 3 743 K€ et de 10.667 K€.

La situation de l'endettement et des capitaux propres au 30 juin 2009 est détaillée ci-après :

(en milliers d'euros)	30/06/2009
Total des dettes courantes	11 483
- Faisant l'objet de garanties	
- Faisant l'objet de nantissements	
- Sans garanties, ni nantissements	11 483
Total des dettes non courantes (hors partie courante des dettes long terme)	1 315
- Faisant l'objet de garanties	
- Faisant l'objet de nantissements	
- Sans garanties, ni nantissements	1 315
Capitaux propres part groupe :	3 743
- Capital social	2 537
- Réserve légale	220
- Autres réserves	986

Information complémentaire sur l'endettement net à court, moyen et long termes :

En K€	30/06/2009
1. Analyse de l'endettement financier	
(A) Trésorerie	
(B) Equivalents de trésorerie	2 131
(C) Titres de placement	0
(D) Liquidités (A+B+C)	2 131
(E) Créances financières à court terme	0
(F) Dettes bancaires à court terme ⁽¹⁾	10 933
(G) Part à moins d'un an des dettes à moyen et long termes	550
(H) Autres dettes financières à court terme	0
(I) Dettes financières courantes à court terme (F+G+H)	11 483
(J) Endettement financier net à court terme (I-E-D)	9 352
(K) Emprunts bancaires à plus d'un an	0
(L) Obligations émises	0
(M). Autres emprunts à plus d'un an	1 315
(N) Endettement financier net à moyen et long terme (K+L+M)	1 315
(O) Endettement financier net (J+N)	10 667

(1) dont 1,9 M€ assortis d'une clause de majorité (voir 4.2.3)

Résumé des principaux facteurs de risque propres à la Société, son activité et à l'opération

Avant de prendre leur décision d'investissement, les investisseurs sont invités à prendre en considération les risques mentionnés ci-dessous, décrits en détail au paragraphe 4 de la première partie du Prospectus et au paragraphe 2 de la deuxième partie du Prospectus :

- les risques liés aux relations constructeurs et réseaux de distribution de véhicules : risques de refus de vente des constructeurs avec clause de rachat , risque de perte de flexibilité sur la taille de la flotte en cas de chute de l'activité économique
- les risques liés à l'environnement concurrentiel (notamment en cas de réduction de prix pratiqués par les concurrents, risque d'impacter négativement les revenus de la Société)
- les risques liés aux valeurs mobilières offertes (notamment absence de marché pour les droits préférentiels de souscription, dilution de la participation des actionnaires qui n'exerçaient pas leurs droits préférentiels de souscription, fluctuation du prix de marché des actions)

Évolution récente de la situation financière et perspective

Données du premier semestre 2009

En millions d'euros	1 ^{er} semestre 2008	1 ^{er} semestre 2009	Variation
Produits des activités ordinaires consolidés	18,3	18,6	+0,3
Résultat opérationnel	0,4	0,6	+0,2
Coût de d'endettement financier net	-0,3	-0,2	+0,1
Résultat net consolidé Part du Groupe	0,3	0,3	0

Les résultats du premier semestre sont encourageants et confirment la pertinence du modèle de développement de ADA, premier loueur en France hors gares et hors aéroports et premier loueur à petits prix.

Déclaration sur le fonds de roulement

Le Groupe atteste que de son point de vue, le fonds de roulement net consolidé du Groupe est suffisant (c'est-à-dire qu'il a accès à des ressources de trésorerie et de liquidité suffisantes), hors la présente opération, au regard de ses obligations au cours des 12 prochains mois à compter de la date de visa du présent prospectus.

Composition des organes d'administration et de direction de la société

Le Conseil d'Administration se compose des personnes suivantes :

- Nicolas ROUSSELET
- Christophe PLONEVEZ
- Marie BIAIS
- André ROUSSELET

La présidence du Conseil est assurée par Nicolas ROUSSELET

La direction générale de la société est assurée par Christophe PLONEVEZ

B. INFORMATIONS CONCERNANT L'OPÉRATION

Contexte et raisons de l'opération

L'opération d'augmentation de capital décrite dans le présent Prospectus vise à réduire la dette nette de la société ADA, consolider sa structure bilancielle, (notamment en permettant à G7 Entreprises d'incorporer son compte courant en capital par voie de compensation de créance) et améliorer ses ratios financiers. Le solde éventuel sera utilisé à la consolidation de son maillage territorial et au lancement de nouveaux services.

Nombre d'actions nouvelles à émettre

1 252 137 actions.

Prix de souscription des actions nouvelles

9,50 euros par action.

Produit brut de l'émission

Dans l'hypothèse d'une souscription à 100% de l'augmentation de capital dont 8.942.872,50 euros souscrits par la société G7 Entreprises par incorporation de son compte courant et le solde

(2.952.429 euros) par les autres actionnaires, le produit brut de l'émission est de 11 895 301,50 euros,

Produit net estimé de l'émission

Sur les mêmes hypothèses que ci-dessus, le produit net de l'émission après déduction des frais d'émission, des rémunérations des intermédiaires financiers et des frais juridiques et administratif est de 11 795 301,50 millions d'euros.

Date de jouissance des actions nouvelles

Les actions nouvelles d'une valeur nominale de 1,52 euros, seront de même catégorie et seront assimilées dès leur admission aux actions déjà admises aux négociations sur le compartiment C de NYSE Euronext. Elles porteront jouissance le 1^{er} janvier 2009 et donneront ainsi droit, à compter de leur émission, prévue le 16 octobre 2009 à toutes distributions qui viendraient à être décidées par la Société.

Droit préférentiel de souscription

La souscription des actions nouvelles sera réservée :

- aux porteurs d'actions anciennes enregistrées comptablement sur leur compte à l'issue de la journée comptable du **29 septembre 2009**, ou
- aux cessionnaires des droits préférentiels de souscription (« **DPS** »).

Les titulaires de droits préférentiels de souscription pourront souscrire :

- à titre irréductible à raison de 3 actions nouvelles pour 4 actions anciennes possédées. 4 droits préférentiels de souscription permettront de souscrire 3 actions nouvelles au prix de 9,50 euros par action)
- et, à titre réductible le nombre d'actions nouvelles qu'ils désireraient en sus de celui leur revenant du chef de l'exercice de leurs droits à titre irréductible.

Valeur théorique du droit préférentiel de souscription

Sur la base du cours de bourse de l'action **ADA** au 18 septembre 2009, soit 10,90 euros, la valeur théorique du droit préférentiel de souscription s'élève à 0,60 **euros**.

Cotation des actions nouvelles

Sur le compartiment C de NYSE Euronext, dès leur émission prévue le 16 octobre 2009, sur la même ligne de cotation que les actions anciennes de la Société (code ISIN FR0000053076)

Intention de souscription des principaux actionnaires

L'actionnaire majoritaire de la société ADA, G7 Entreprises qui détient à la date du 31 août 2009, 1.255.143 actions représentant 75,18% du capital a fait part de son intention d'exercer l'intégralité de ses DPS, soit 1.255.143 DPS, donnant droit à la souscription de 941.355 actions nouvelles par compensation avec la créance de compte courant liquide et exigible qu'il détient sur ADA.

Le premier jour de la période de souscription, soit le 30 septembre 2009, les Commissaires aux comptes de ADA émettront un rapport certifiant le caractère liquide et exigible de la créance de compte courant d'un montant de 10.256.005,75 euros détenu par la société G7 Entreprises et arrêté par le Conseil d'administration. La société diffusera, ce jour-là, un communiqué relatif à cette certification et au montant certifié.

A ce jour, ADA n'a pas connaissance des intentions d'autres actionnaires quant à l'exercice ou la cession de leurs DPS.

La société confirme qu'elle n'a pas transmis aux personnes morales et personnes physiques visées ci-dessus d'informations précises qui concernent la société, autres que les informations publiques et intégrées dans le prospectus, qui, si elles étaient rendues publiques pourraient avoir une influence sensible sur le cours de bourse de la société.

Garantie

La présente émission ne fait pas l'objet d'un contrat de bonne fin au sens de l'article L. 225-145 du Code de commerce.

C. DILUTION ET RÉPARTITION DU CAPITAL

Actionnariat au 30 juin 2009

Actionnaires	Nombre d'actions	Pourcentage du capital	Nombre de droits de vote	Pourcentage de droits de vote
G7 Entreprises	1.255.143	75,18%	2.456.638	85,47%
G7 Entreprises (contrat d'animation)	12.692	0,76%	12.692	0,44%
Tocqueville Finance	171.611	10,28%	171.611	5,97%
Nep Services ⁽⁶⁾	30.157	1,81%	30.157	1,05%
Flottant	199.839 ⁽¹⁾	11,97% ⁽²⁾	203.009 ⁽³⁾	7,07% ⁽⁴⁾
Total	1.669.442	100,00%	2.874.107	100,00%

Notes :

(1) dont AAZ Finance, sur la base du TPI arrêté au 23.09.08 : 50.900

(2) dont AAZ Finance, sur la base du TPI arrêté au 23.09.08 : 3,05%

(3) dont AAZ Finance, sur la base du TPI arrêté au 23.09.08 : 50.900

(4) dont AAZ Finance, sur la base du TPI arrêté au 23.09.08 : 1,75%

(5) dont le président est Monsieur Nicolas Rousselet

Dilution

Montant et pourcentage de la dilution résultant immédiatement de l'offre

L'incidence de l'opération sur la quote-part des capitaux propres consolidés part du groupe par action (calcul effectué sur la base des capitaux propres consolidés part du groupe au 30 juin 2009 - tels qu'ils ressortent des comptes consolidés au 30 juin 2009 - et du nombre d'actions composant le capital social au 30 juin 2009 est la suivante :

	Quote-part des capitaux propres (en euros)	
	Base non diluée	[Base diluée ⁽¹⁾]
Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	2,24	2,12
Après émission de 1 252 137 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	5,32	5,15
Après émission de 941 355 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	4,83	4,66

⁽¹⁾ base diluée après exercice théorique de la totalité des stocks options encore en circulation et des actions gratuites à émettre

Incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire

L'incidence de l'opération sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1 % du capital social de ADA préalablement à l'émission et ne souscrivant pas à la présente émission (calcul effectué sur la base du nombre d'actions composant le capital au 30 juin 2009) est la suivante :

	Participation de l'actionnaire (en %)	
	Base non diluée	[Base diluée ⁽¹⁾]
Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	1%	0,95%
Après émission de 1 252 137 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	0,57%	0,55%
Après émission de 941 355 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	0,64%	0,62%

⁽¹⁾ base diluée après exercice théorique de la totalité des stocks options encore en circulation et des actions gratuites à émettre

Incidence de l'émission sur la répartition du capital

L'incidence de l'opération sur la répartition du capital au cas où seuls les actionnaires ayant fait part de leurs intentions souscriraient, c'est-à-dire après émission de 941 355 actions nouvelles provenant de la souscription de G7 ENTREPRISES (calcul effectué sur la base du nombre d'actions composant le capital au 30 juin 2009) serait la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	Pourcentage du capital	Nombre de droits de vote	Pourcentage de droits de vote
G7 Entreprises	2.196.498	84,13%	3.397.993	89,06%
G7 Entreprises (contrat animation)	12.692	0,49%	12.692	0,33%
Tocqueville Finance	171.611	6,57%	171.611	4,50%
Nep Services ⁽⁵⁾	30.157	1,15%	30.157	0,8%
Flottant	199.839 ⁽¹⁾	7,65% ⁽²⁾	203.009 ⁽³⁾	5,32% ⁽⁴⁾
Total	2.610.797	100,00%	3.815.462	100,00%

Notes :

(1) dont AAZ Finance, sur la base du TPI arrêté au 23.09.08 : 50.900

(2) dont AAZ Finance, sur la base du TPI arrêté au 23.09.08 : 1,95%

(3) dont AAZ Finance, sur la base du TPI arrêté au 23.09.08 : 50.900

(4) dont AAZ Finance, sur la base du TPI arrêté au 23.09.08 : 1,33%

(5) dont le président est Monsieur Nicolas Rousselet

D. MODALITÉS PRATIQUES

Calendrier indicatif de l'augmentation de capital

21 septembre 2009	Visa de l'Autorité des marchés financiers sur le Prospectus.
22 septembre 2009	Diffusion d'un communiqué de presse décrivant les principales caractéristiques de l'opération.
Avant le 25 septembre	Diffusion par Euronext de l'avis d'émission.
30 septembre 2009	Ouverture de la période de souscription - détachement et début des négociations des droits préférentiels de souscription sur NYSE Euronext Paris, Compartiment C.
6 octobre 2009	Clôture de la période de souscription - fin de la cotation du droit préférentiel de souscription.
13 octobre 2009	Diffusion par Euronext de l'avis d'admission des actions nouvelles indiquant le montant définitif de l'augmentation de capital et le barème de répartition pour les souscriptions à titre réductible.
16 octobre 2009	Émission des actions nouvelles - Règlement-livraison.
16 octobre 2009	Cotation des actions nouvelles.

Pays dans lesquels l'offre sera ouverte

L'offre sera ouverte au public uniquement en France.

Procédure d'exercice du droit préférentiel de souscription

Pour exercer leurs DPS, les titulaires devront en faire la demande auprès de leur intermédiaire financier habilité à tout moment entre le **30 septembre 2009** et le **6 octobre 2009** inclus et payer le prix de souscription correspondant. Les DPS non exercés seront caducs de plein droit à la clôture de la période de souscription, soit le **6 octobre 2009** à la clôture de la séance de bourse.

Intermédiaires financiers

Actionnaires au nominatif administré ou au porteur : les souscriptions seront reçues jusqu'au **6 octobre 2009** par les intermédiaires financiers teneurs de comptes.

Actionnaires au nominatif pur : les souscriptions seront reçues par CACEIS Corporate Trust, 1-3, place Valhubert, 75013 Paris jusqu'au **6 octobre 2009**.

Établissement centralisateur chargé d'établir le certificat de dépôt des fonds constatant la réalisation de l'augmentation de capital : CACEIS Corporate Trust, 1-3, place, Valhubert 75013 Paris.

Contact Investisseurs

Monsieur Christophe PLONEVEZ
Directeur Général
Groupe ADA

Tel : 01.41.27.49.00
Fax : 01.41.27.49.49

Mise à disposition du Prospectus

Le Prospectus est disponible sans frais au siège social de ADA 22-28, rue Henri Barbusse 92110 Clichy, sur le site Internet de la Société (www.ada.fr) ainsi que sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org).

PREMIERE PARTIE : INFORMATIONS RELATIVES A LA SOCIETE

1 PERSONNES RESPONSABLES

1.1 Responsable du Prospectus

Monsieur Christophe PLONEVEZ
Directeur Général
Groupe ADA

1.2 Attestation du responsable du Prospectus

"J'atteste après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Prospectus sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière du Groupe données dans le présent Prospectus, ainsi qu'à la lecture de l'ensemble du Prospectus".

Le Directeur Général
Monsieur Christophe PLONEVEZ

1.3 Responsable de l'information financière

Monsieur Christophe PLONEVEZ
Directeur Général
Groupe ADA
22-28, rue Henri Barbusse
92110 CLICHY
Tél : 01.41.27.49.00
Fax : 01.41.27.49.49

2 CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

2.1 Commissaires aux comptes titulaires

- La Société AUDITEURS ET CONSEILS D'ENTREPRISE, membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris, ayant son siège social au 5 Avenue Franklin Roosevelt, 75008 PARIS, représentée par Monsieur Alain Auvray jusqu'au 30 juin 2009, puis représentée par Monsieur Arnaud Dieumegard à compter de cette date,

Mandat renouvelé par l'Assemblée Générale Mixte des Actionnaires du 23 Juin 2005, expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2010 ;

- La Société ERNST & YOUNG ET AUTRES, membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles, ayant son siège social au 41 Rue Ybry, 92576 NEUILLY SUR SEINE CEDEX, venant aux droits de la société BARBIER FRINAULT & CIE suite à la fusion absorption de cette dernière dont le mandat a été renouvelé par l'Assemblée Générale Mixte des Actionnaires du 23 Juin 2005, représentée par Monsieur Bruno Gérard,

Mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2010 ;

2.2 Commissaires aux comptes suppléants

- Monsieur Emmanuel CHARRIER, demeurant au 5 avenue Franklin Roosevelt, 75008 PARIS, nommé par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 23 Juin 2005, en remplacement de Monsieur Pierre JARROSSAY,
Mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2010 ;
- Monsieur Pierre JOUANNE, demeurant au 41 rue Ybry, 92576 NEUILLY SUR SEINE CEDEX, nommé par l'Assemblée Générale Mixte des Actionnaires du 23 Juin 2005, en remplacement de Monsieur Alain GOUVERNEYRE,
Mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2010.

3 INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES

Le tableau ci-dessous présente les principaux agrégats financiers du Groupe ADA extraits des comptes consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2006, 31 décembre 2007 et 31 décembre 2008, préparés conformément aux normes IFRS, et dont le détail se trouve respectivement aux paragraphes 20.2.1, 20.2.2 et 20.2.3 du Prospectus.

En milliers d'euros	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2008
Produits des activités ordinaires	35 002	38 368	38 897
Résultat opérationnel	503	444	546
Coût de l'endettement net	-233	-319	-670
IS – Impôts différés	-108	-345	-290
Résultat de l'exercice	316	412	159
Résultat part groupe	405	647	439
Résultat part des minoritaires	-89	-235	-280
Actif immobilisé	10 073	12 480	14 747
Actifs courants	26 378	20 759	22 526
Capitaux propres part groupe	2 160	2 866	3 361
Provisions non courantes	402	229	231
Dettes financières à long terme	1 067	1 402	1 607
Dettes financières à court terme	7 220	5 338	9 429
Autres passifs courants	25 747	23 788	22 793
Total bilan	36 451	33 239	37 273
Flux nets de trésorerie dégagés par l'activité	514	7 015	971
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-414	-2 767	-5 369
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement	168	-4 356	2 868
Variation de la trésorerie	268	-108	-1 530
Trésorerie nette à l'ouverture	281	549	441
Trésorerie nette à la clôture	549	441	-1 089

Le tableau ci-dessous présente les principaux agrégats financiers du Groupe ADA extraits des comptes consolidés condensés semestriels au 30 juin 2008 et 30 juin 2009. Ces comptes ont été insérés au paragraphe 20.5 du Prospectus.

En milliers d'euros	30/06/2008	30/06/2009
Produits des activités ordinaires	18 349	18 595
Résultat opérationnel	413	663
Coût de l'endettement net	-323	- 228
IS – Impôts différés	- 49	- 87
Résultat de l'exercice	83	348
Résultat part groupe	359	376
Actif immobilisé	13 328	15 339
Actifs courants	31 452	26 518
Capitaux propres part groupe	3 422	3 743
Provisions non courantes	229	234
Dettes financières à long terme	1 865	1 315
Dettes financières à court terme	11 529	11 483
Autres passifs courants	27 399	13 992
Total bilan	43 780	41 857
Flux nets de trésorerie dégagés par l'activité	- 5 153	- 375
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	- 784	- 1 663
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement	4 260	67
Variation de la trésorerie	- 1 677	- 1 971
Trésorerie nette à l'ouverture	441	1 089
Trésorerie nette à la clôture	- 1 236	-3 060

4 FACTEURS DE RISQUE

4.1 Risques liés à l'activité de la Société

4.1.1 *Risque lié aux relations constructeurs et réseaux de distribution de véhicules*

Le Groupe ADA s'approvisionne auprès de tous les constructeurs ayant une politique de vente directe aux loueurs en France.

Les volumes achetés représentent entre 10 000 et 12 000 véhicules par an dont 99% avec contrat de vente avec clause de rachat (« buy-back »). Cette clause consiste en un engagement de reprise du véhicule par le constructeur, ce qui limite pour ADA le risque de fluctuation du marché du véhicule d'occasion.

Ce volume se répartit équitablement entre tous les constructeurs et le plus gros d'entre eux pèse au plus entre 1 000 et 1 200 véhicules. Il n'y a donc pas de dépendance directe forte avec l'un d'entre eux.

La durée moyenne du contrat de buy-back est de 9 mois.

Un refus de vente des constructeurs avec clause de buy-back impacterait négativement l'activité de ADA sur les points suivants :

- perte de flexibilité sur la taille de la flotte en cas de chute de l'activité économique ;
- risque inhérent aux fluctuations du marché des véhicules d'occasion.

4.1.2 Risque lié à l'environnement concurrentiel

Le réseau ADA, loueur majeur de proximité et le premier loueur de véhicules utilitaires grâce à un maillage de proximité de 475 agences, dont 96% s'adressent à des besoins de déplacements qui ne sont pas précédés de trajet en train ou en avion.

90% des locataires du réseau ADA ont une adresse fixe (domicile ou professionnelle) à moins de quinze minutes d'une agence.

Plus de 70% des locataires sont des particuliers.

Les trois loueurs internationaux (Avis, Hertz et Europcar) qui se partagent 60% du marché global de la location courte durée en France sont a contrario des loueurs surtout présents en gares et aéroports, dont l'un d'entre eux est absent du marché utilitaires (Avis) et un autre souhaite se retirer de ce même marché (Hertz). Leur politique commerciale est avant tout tournée vers le marché *corporate*.

Avec 475 points de vente, le réseau ADA, acteur majeur sur le marché du *low cost* est donc particulièrement bien positionné.

Toutefois, le marché de la location de véhicules est fortement concurrentiel.

Les franchisés de ADA sont exposés à des risques liés aux réductions de prix qui pourraient être pratiquées par les concurrents. Ces réductions de prix pourraient avoir un effet néfaste sur les revenus de ADA dans la mesure où ces franchisés se trouveraient dans l'obligation de réduire leurs prix et en conséquence le montant de la redevance perçue par ADA.

Cependant, dans la mesure où ce sont pour l'essentiel de petites structures, les franchisés sont à même de réagir et de s'adapter très rapidement aux variations des prix.

4.1.3 Risque clients

Le Groupe ADA estime ne pas être confronté à un problème de dépendance vis-à-vis d'un ou plusieurs de ses clients.

Concernant les franchisés, le plus important d'entre eux, en termes de chiffre d'affaires, représente, au maximum, 4% du chiffre d'affaires de l'enseigne.

Le chiffre d'affaires total des locations de véhicules réalisé par les succursales représente 17% du chiffre d'affaires consolidé, le client le plus important représentant moins de 1% de ce chiffre d'affaires locations par les succursales.

Les revenus issus de l'activité « Services du franchiseur » représentent 83 % du chiffre d'affaires total. Un comité interne d'analyse et de surveillance des risques notamment les risques d'impayés des franchisés, a été mis en place. Des mesures particulières de prévention de ces risques spécifiques ont été prises depuis 2005 afin d'en minorer le coût (assurances spécifiques, garanties personnelles).

Le Groupe ADA sous-loue une grande partie de la flotte de véhicules à son réseau de franchisés et son résultat d'exploitation pourrait être impacté négativement par une série de défaillances et de dépôts de bilan.

4.1.4 Risque lié à la fluctuation des prix du pétrole

Le Groupe ADA n'a pas observé, lors des fluctuations des prix de l'été 2008, d'impact sur son activité.

Cependant, une forte volatilité des prix du pétrole est susceptible d'avoir un impact négatif sur l'activité de location de véhicules courte durée en décourageant les consommateurs de louer.

4.1.5 Autres risques

Le marché de la location de courte durée reste sensible à de facteurs exogènes tels que la consommation des ménages ou des mesures sanitaires restrictives qui pourraient être prises dans le cadre d'une pandémie de la grippe A (H1N1).

4.2 Risques financiers

4.2.1 Risque de change

L'essentiel des points de vente est situé en zone euro.

La part de chiffre d'affaires réalisée hors zone euro est donc très faible (moins de 0,5% en 2008) et le risque de change négligeable.

Le Groupe n'a pas mis en œuvre une couverture des risques de change.

4.2.2 Risque de marché et de taux

Les dettes financières du Groupe ADA au 31 décembre 2008 sont intégralement constituées par des tirages de lignes spot d'une durée allant généralement jusqu'à 6 mois. Elles correspondent essentiellement au financement des acquisitions de véhicules particuliers et utilitaires pour une durée de détention respectivement de 6 mois et de 12 mois. Ces tirages portent intérêt au taux fixe de la période. A ce jour, la Société ne se couvre pas sur le risque de taux d'intérêt. Cependant, une augmentation de 25 bp du taux d'intérêt sur les tirages des lignes spot entraînerait une charge financière complémentaire de 15K€ sur la base d'un endettement annuel moyen de 6 M€.

4.2.3 Risque de liquidité

L'essentiel des dettes financières et courantes est à moins de six mois.

La Société gère son financement et ses besoins de sortie de ressources par le biais des lignes de crédit négociées, et auprès du Groupe G7 Entreprises à travers le compte courant.

Les lignes de crédit sont tirées pour une durée de six mois, renouvelables.

	échéance non définie	moins de 6 mois	Plus de 6 mois	Plus de 1 an	30/06/2009	
Dettes financières						
C/CTG7 Entreprises	10 256				10 256	dont 3,8 M€ de spots et 1,9M€ de crédit confirmé, tirés par billets de 6 mois renouvelables
Dettes financières Ets de Crédit		5 742			5 742	
Découvert net (CR-DR)		3 060			3 060	
Autres dettes (Cbaux)		258	292	1 315	1 865	
	10 256	9 060	292	1 315	20 923	

La société dispose de lignes de crédit renouvelables suffisantes pour honorer ses engagements et obligations et financer son activité. Aucun élément, ni aucune information, connu à ce jour ne permet de penser que le Groupe ne saurait pas honorer ses engagements et obligations, ni renouveler ses crédits.

Les dettes financières ne sont pas assujetties à des clauses de sauvegarde financières (clauses dites de covenant financier) mais le remboursement anticipé du crédit confirmé de 3 M€ tiré au 30 juin 2009 à hauteur de 1,9 M€ est susceptible d'être exigé en cas de changement de majorité.

Cependant, le Groupe serait impacté négativement si les banques décidaient de ne plus financer le secteur de la location de véhicules de courte durée.

4.3 Risques juridiques

4.3.1 Risques liés à la résiliation des contrats de franchise

Le Groupe ADA est engagé dans des procédures judiciaires survenant dans le cadre de l'application de la clause de non affiliation (clause interdisant aux franchisés de s'affilier à un autre réseau de location de voitures) et, à la connaissance de ADA il n'existe pas à ce jour de faits exceptionnels ou litiges particuliers qui ne seraient pas couverts par des provisions adéquates, et/ou qui pourraient revêtir une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière et le patrimoine de la Société et de ses filiales.

Il est précisé qu'en cas de résiliation du contrat de franchise par le franchiseur pour manquement contractuel du franchisé, il n'est dû aucune indemnité par le franchiseur au franchisé, sauf si ce dernier obtient la condamnation judiciaire du franchiseur pour résiliation abusive. De façon générale, il n'est prévu aucun cas de résiliation anticipée, sauf accord amiable et exprès des parties.

4.3.2 Assurances – risques automobiles

- Politique générale d'assurance du groupe

L'objectif de la politique d'assurance est de protéger le bilan et le compte de résultat du Groupe de la survenance de risques significatifs identifiés qui pourraient l'affecter. Ce transfert de risques s'intègre parfaitement dans le processus de gestion des risques du Groupe. En conséquence, la solvabilité financière des assureurs retenus est un critère important dans le choix du Groupe. Les principaux risques couverts sont identifiés ci-après:

- Responsabilité civile générale et professionnelle

Le Groupe a souscrit un contrat englobant la plupart de ses filiales, les autres étant couvertes par des contrats distincts pour des raisons propres. Ce contrat couvre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile de ces entités. Il couvre notamment la Responsabilité Civile Exploitation y compris les atteintes à l'environnement, la responsabilité civile après achèvement des travaux et prestations de livraison des produits. La capacité du marché de l'assurance étant limitée pour certains types d'évènement, ce contrat est assorti de limites globales et de franchises qui concernent notamment les risques liés à l'environnement.

Ce contrat n'a jamais fait l'objet d'une sinistralité significative.

- Dommages aux biens

Le Groupe a souscrit un contrat pour couvrir l'ensemble de ses biens (immobilisations et stocks) ainsi que ceux de ses filiales. La limite de la garantie couvre le sinistre maximum raisonnablement envisageable compte tenu des mesures de prévention et de protection mises en place. La capacité du marché de l'assurance étant limitée pour certains types d'évènement, ce programme est assorti de limites globales et de franchises qui concernent notamment les risques liés aux catastrophes naturelles.

Ce contrat n'a jamais fait l'objet d'une sinistralité significative.

- Couverture de la flotte de véhicules

Le Groupe a mis en place une couverture de tous ses véhicules conforme aux exigences légales en vigueur.

4.3.3 Faits exceptionnels et litiges

Le Groupe ADA est engagé dans 8 litiges devant le Conseil de Prud'hommes avec des anciens salariés.

Ces litiges font l'objet de provisions pour risques. Ces provisions sont établies dès connaissance des procédures et évaluées par ADA et ses conseils juridiques selon la probabilité d'occurrence du risque. Au 31 décembre 2008, le montant de ces provisions s'élève à 46.000 euros.

A la connaissance de ADA il n'existe pas à ce jour d'autres faits exceptionnels ou litiges particuliers qui ne seraient pas couverts par des provisions adéquates, et/ou qui pourraient revêtir une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière et le patrimoine de la Société et de ses filiales.

4.3.4 Risques liés à la propriété intellectuelle et industrielle

La Société est propriétaire de la marque ADA, du nom de domaine « www.ADA.fr » ainsi que de ses déclinaisons.

La marque ADA est déposée en France, en Europe, ainsi que dans tous les pays où la société est susceptible d'être présente.

Le Groupe n'est pas dépendant de brevets, ni de licences de marque.

Le Groupe a procédé à une revue de ses risques et il considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés dans la présente section.

5 INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ ET SON CAPITAL

5.1 Histoire et évolution de la Société

5.1.1 Dénomination sociale et nom commercial de la Société : ADA

La dénomination sociale de la société est ADA.

5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de la Société :

La société ADA est enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE sous le numéro 338 657 141.

5.1.3 Date de constitution et durée de la Société

La durée de la Société est de 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, intervenue le 5 Septembre 1986, sauf les cas de dissolution anticipée et de prorogation.

5.1.4 Pays d'origine, siège social, forme juridique, législation régissant les activités de la Société

Le siège social de ADA est situé 22-28, rue Henri Barbusse, 92110 CLICHY.

ADA est une société anonyme à conseil d'administration de droit français, régie notamment par les dispositions du Code de Commerce, ainsi que par ses statuts.

5.1.5 Evénements importants dans le développement des activités de la Société

La société ADA, créée en 1986, sous la dénomination de SOFRADA, lance le concept de la location de voitures et véhicules utilitaires à petit prix.

Les principales étapes de son développement sont les suivantes :

1986 – Le démarrage

Création de la SARL SOFRADA et ouverture à Brest d'une première agence à prix *discount*.

N'ayant pas encore une puissance d'achat suffisante pour acheter des véhicules neufs avec de fortes remises, la société commence par louer des véhicules d'occasion.

Le nouveau concept connaît un succès rapide : en 2 ans, le réseau ADA, qui s'est ouvert à la franchise, compte 40 agences dont 4 agences en propre.

1988/1989 – Le tournant

Fort de ce succès, Monsieur Jean-Yves VIGOUROUX fait appel à un groupe financier pour se doter de moyens de développement supplémentaires. Cette société de capital risques a pris une participation de 40 % au capital de la société en 1987 portée avant la fin de l'année 1987 à 70 %.

La société prend la dénomination de ADA et est transformée en société anonyme.

Sa taille, son implantation nationale et ses nouveaux moyens permettent alors à ADA de conserver le concept initial de *discount*, tout en proposant maintenant à sa clientèle des véhicules exclusivement neufs.

Fin 1989, le réseau ADA comprend 100 agences dont une dizaine d'agences en propre.

1992/1993 – L'accélération

Avec l'entrée à son capital de G7, au côté du fondateur, ADA s'adosse à un partenaire industriel de renom, disposant d'une structure financière solide.

Ce partenariat donne une première démonstration de son efficacité, avec la reprise réussie d'EURODOLLAR FRANCE fin 1993.

Cette opération a permis à ADA de disposer d'un réseau d'agences aéroportuaires en province et de compléter son dispositif d'agences de centre ville à la marque de ADA.

1994/2000 - Entrée en Bourse et poursuite du développement

ADA entre, en 1994, sur le Second Marché de la Bourse de Paris.

Elle ouvre durant cette période des agences dans les gares SNCF et poursuit son maillage du territoire par l'acquisition d'agences.

2001-2008 - Recentrage de l'activité de location en franchise et positionnement sur de nouveaux marchés

Un nombre important d'agences exploitées en tant que succursales, ont été mises en location-gérance ou franchisées. Un certain nombre d'agences en aéroport et en gares ont été fermées en raison du coût des loyers. Entre 2006 et 2008, le nombre d'agences exploitées en propre a fluctué entre 20 à 6 agences.

Au 30 juin 2009, l'enseigne est présente dans seulement 12 gares et aéroports. ADA n'exploite pas d'agences en propre dans les aéroports.

Au 30 juin 2009, ADA exploite 2 agences en propre situées en ville.

Acquisition de la marque *HOLIDAY BIKES* par une filiale du Groupe afin de développer une activité de location de deux-roues.

Au 30 juin 2009, la location de deux roues est effectuée dans 90 points de vente dont 12 agences exclusivement dédiées et 78 qui sont des activités complémentaires d'agences ADA existantes.

Le chiffre d'affaires consolidé de l'activité de location de deux roues au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008 représente 500.000 euros.

Lancement du concept *ADA MALIN*, formule de location à l'heure pour les déplacements courts.

Lancement de la location d'espaces de rangement par la société ADA-BOX, anciennement dénommée TOP 49, sous son enseigne *ADA-BOX*.

Pour le groupe ADA, cette offre procure des revenus marginaux faibles.

Pour les années à venir, le Groupe ADA souhaite consolider son maillage territorial et lancer de nouveaux services prenant notamment la forme d'offres de transport alternatif comme par exemple l'autopartage. Ces offres nouvelles correspondent à une adaptation permanente à l'évolution de la consommation et de l'attente de la clientèle. Elles sont en outre des déclinaisons du nom et de la marque ADA et permettent aux franchisés du groupe d'avoir des revenus marginaux leur permettant une meilleure absorption de leurs coûts fixes.

Les investissements correspondent essentiellement au coût de la cellule marketing.

5.2 Investissements

5.2.1 Principaux investissements réalisés par la Société

Les principaux investissements engagés sur les trois derniers exercices sont résumés ci-dessous :

En milliers d'euros	2006	2007	2008
Achats d'agences	934	1 156	1 673
Logiciels	3 085	852	743
Matériel roulant	3 613	5 865	5 672
TOTAL	7 632	7 873	8 088

Agences

Afin de pérenniser et de développer son réseau de franchisés, le Groupe ADA peut être amené à faire l'acquisition d'agences de location soit à des franchisés soit à des tiers extérieurs au réseau. Ces agences font parfois l'objet d'une restructuration avant mise en location gérance ou cession. Les transactions ont pris la forme juridique d'une prise de contrôle, soit d'agences seules, soit de sociétés regroupant plusieurs agences. Ces transactions ont été traitées comme des regroupements d'entreprises selon IFRS 3 et ont donné lieu à la reconnaissance d'écarts d'acquisition, correspondant à des éléments non identifiables.

En 2006, le Groupe a acquis les agences Issy, Limoges, Neuilly, Bordeaux et Grasse.

En 2007, les acquisitions concernent les agences situées dans les villes suivantes : Vannes, Paris (Gare de Lyon, Paris 16ème et Nation), St Michel sur Orge, Royan, Angers, Neuilly sur Marne, St Ouen l'Aumône, Bagnolet et Aubervilliers.

En 2008, le Groupe acquiert les agences situées à Cagnes sur mer, Menton, Toulouse, Champigny, Marseille Lancier, Marseille Lieutau, Toulouse - Avenue de Lyon, Toulouse - Labège, Toulouse - Avenue des Etats Unis, Saint Maur, Etampes, Valences, Asnières sur Seine, Paris convention et Saint Tropez.

Logiciels

En 2006, les investissements en logiciels correspondent à l'acquisition de développements complémentaires du système d'information de la gestion de la flotte ou bien de développements rendus nécessaires pour l'adaptation du système d'information à l'évolution du réseau commercial. Ces investissements se sont poursuivis en 2007 et 2008.

Matériel roulant

Les principaux investissements correspondent aux véhicules acquis pour constituer le parc mis à la disposition des succursales et des franchisés. Leur variation est liée à la politique de gestion du parc menée par le Groupe qui s'approvisionne également par le biais de locations auprès d'intermédiaires financiers.

5.2.2 Investissements en cours

En dehors des investissements récurrents rendus nécessaires à l'activité courante, aucun investissement significatif n'est en cours.

Depuis le 1er janvier 2009, le Groupe a acquis cinq agences.

5.2.3 Investissements à venir

Le Groupe ne prévoit pas, pour le moment, de réaliser d'investissements significatifs pour les années à venir et pour lesquels les organes de direction ont pris des engagements.

6 APERÇU DES ACTIVITÉS

6.1 Principales activités

Le Groupe ADA a pour principale activité, le développement et l'animation d'un réseau de franchisés qui exploitent des agences de location de véhicules sous l'enseigne ADA. Les franchisés sont des entrepreneurs indépendants qui gèrent de façon autonome leur activité, tout en respectant les méthodes et les standards du franchiseur. Ces activités sont connues sous le nom « services du franchiseur ».

Par ailleurs, le Groupe exploite directement certaines agences intervenant sur le secteur de la location courte durée. Ces agences étaient au nombre de 15 au 31 décembre 2006, 19 au 31 décembre 2007, 8 au 31 décembre 2008 et sont au nombre de 2 actuellement.

Le nombre moyen de véhicules alloués aux agences gérées en propre est de 653 en 2006, 661 en 2007, 616 en 2008 et 162 pour le premier semestre 2009.

6.1.1 Les services du franchiseur

Les services du franchiseur regroupent l'ensemble de l'activité liée aux franchisés (la redevance de franchise est basée sur les revenus de location de véhicules et la facturation de prestations de formation). ADA a développé un réseau de franchisés qui sont en général des sociétés indépendantes (sauf quelques sociétés détenues partiellement par le Groupe et listées dans le périmètre de consolidation) et qui exploitent une ou plusieurs agences de location de véhicules sous la marque ADA. Ces franchisés louent les véhicules auprès du Groupe en fonction d'un volume prévisionnel communiqué au Groupe ou bien les acquièrent directement auprès des constructeurs aux conditions négociées par ADA. Les franchisés ne sont pas dans l'obligation d'utiliser les protocoles négociés par le Groupe ADA. En 2009 99% des véhicules acquis sous protocole constructeur seront loués aux franchisés.

Le contrat de franchise est conclu intuitu personae avec des commerçants indépendants.

Il confère aux franchisés le droit d'utiliser, pour leur activité de location de véhicules, la marque ADA et ses signes distinctifs, de bénéficier du savoir-faire et de l'assistance du franchiseur et ce, sur un territoire donné.

Le franchisé de son côté s'engage à respecter les normes, les méthodes et les procédures du système ADA.

La marque et les signes distinctifs demeurent la propriété exclusive du franchiseur, ce qui implique notamment l'interdiction pour les franchisés d'en faire usage pour une autre activité ou d'en concéder le droit d'utilisation à un tiers.

Le transfert du savoir-faire aux franchisés s'effectue par le biais de formations organisées par le franchiseur.

Celui-ci fait bénéficier ses franchisés des contrats de fournitures qu'il négocie, notamment en ce qui concerne les véhicules.

Le contrat de franchise contient une clause de non concurrence du franchiseur et de non affiliation à un réseau concurrent.

Il peut être résilié par le franchiseur sans indemnité à sa charge, en cas de non respect de ses obligations par le franchisé.

6.1.2 *La location courte durée*

La location courte durée regroupe l'activité des succursales de location de véhicules au grand public, exploitées en propre par le Groupe ADA. Les succursales sont, en général, des agences destinées à développer la notoriété de la marque ADA. Mais elles peuvent parfois provenir de sociétés en difficulté qui sont rachetées par le Groupe ADA pour éviter de passer à la concurrence. Ces agences sont alors réorganisées afin de renouer avec la rentabilité. Les résultats des succursales sont suivis individuellement.

L'activité des succursales génère des revenus provenant de la location de véhicules aux clients finaux (particuliers ou professionnels).

6.1.3 *Nouveaux produits et/ou services importants*

En 2006, le Groupe a acquis la marque *HOLIDAY BIKES* afin de développer une activité de location de deux-roues. Au 31 décembre 2008, cette activité a généré un chiffre d'affaires consolidé d'environ 500.000 euros

En 2008, le Groupe a lancé le concept *ADA MALIN*, formule de location à l'heure pour les déplacements courts. Les locations à l'heure ont généré un chiffre d'affaires de l'enseigne de 2,5 M€ (données non comptables).

En 2008, le Groupe a lancé la location d'espaces de rangement par la société *ADA-BOX*, anciennement dénommée *TOP 49*, sous son enseigne *ADA-BOX*. Les revenus de cette activité sont marginaux pour le groupe ADA. Cette offre est une source de revenus complémentaires pour les franchisés.

La plupart des nouvelles offres sont des déclinaisons du nom et de la marque ADA. Sur le plan financier elles permettent aux franchisés une meilleure absorption de leurs coûts fixes et ne représentent pour le groupe ADA qu'un revenu limité.

6.2 Principaux marchés

Activité	Chiffre d'affaires (en K€)		
	2006	2007	2008
Activités de Franchiseur	27.793	30.933	32.414
Succursales (exploitation directe)	7.209	7.435	6.483
Total	35.002	38.368	38.897

6.2.1 Le marché de la location courte durée

A fin 2008, le marché total estimé des locations de courte durée conclus en France Métropolitaine, sur 12 mois, s'établit 6,109 millions de locations.

En France, 25,4% des locations sont effectuées uniquement pour un week-end, un « pont » ou un jour férié, 39,6% pour les véhicules utilitaires. La durée moyenne d'une location est de 4,5 jours.

6,1% des Français ont loué au moins un véhicule en 2008. Cela représente 2,86 millions de locataires. Le marché est très concentré : les « gros » locataires (4 locations ou plus) ne représentent que 8,9% du marché. Les « petits » locataires (1 location), quant à eux, représentent 68,9% du marché.

Source : Etude CNPA / TNS SOFRES, mars 2009, Marché des locations de véhicules de courte durée à fin 2008.

6.2.2 Le marché de la location de véhicules utilitaires

En France, les locations de véhicules utilitaires représentent à fin 2008 31% des locations de véhicules, contre 28,2% en 2007. Cela représente 1,89 millions de locations.

Source : Etude CNPA / TNS SOFRES, mars 2009, Marché des locations de véhicules de courte durée à fin 2008.

6.2.3 Le marché de la location de véhicules de tourisme de proximité

En France, les locations de voitures particulières représentent à fin 2008 69% des locations de véhicules, contre 71,8% en 2007. Cela représente 4,22 millions de locations.

Source : Etude CNPA / TNS SOFRES, mars 2009, Marché des locations de véhicules de courte durée à fin 2008.

6.3 Environnement concurrentiel

6.3.1 Prestation des principaux concurrents

Les principaux concurrents de ADA offrent essentiellement des prestations de location *Corporate* ayant pour objet de couvrir les besoins en déplacements professionnels de salariés, principalement à destination ou en provenance des gares et des aéroports.

HERTZ fait également de la location de matériel de chantier, de campings cars et de véhicules de prestige.

6.3.2 Avantages concurrentiels du Groupe ADA

ADA dispose de plusieurs atouts pour bien traverser la crise :

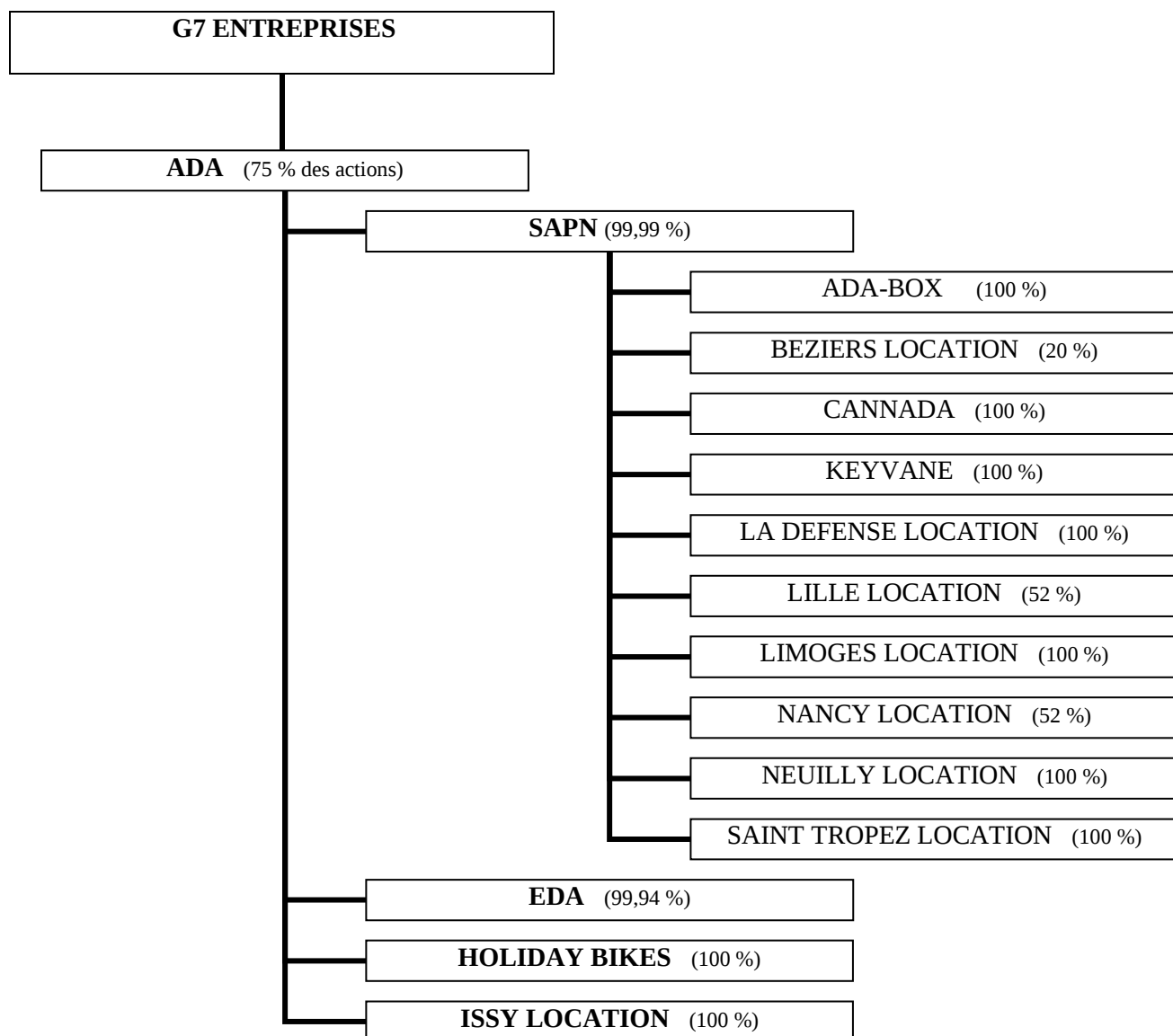
- le fait d'être franchiseur, ce qui lui permet une mutualisation des risques et une meilleure optimisation de ses coûts, les franchisés exploitant l'activité avec des structures de coûts fixes relativement faibles ;

- un positionnement uniquement axé sur le marché de la proximité qui se maintient bien pendant que le segment du déplacement est en régression ;
- son réseau de franchisés dispose d'une clientèle en majorité constituée de particuliers qui continuent à consommer au moment où la majorité des entreprises réduisent leurs déplacements.

Acteur majeur sur le segment porteur de la proximité avec un réseau de 475 agences et disposant d'un réseau de 90 agences *HOLIDAY BIKES*, le Groupe ADA estime disposer des atouts nécessaires pour s'adapter à un environnement économique qui reste incertain.

7 ORGANIGRAMME

7.1 Organigramme du Groupe au 15 mai 2009



7.2 Descriptif des filiales au 15 mai 2009

Toutes les sociétés du groupe ADA sont domiciliées en France.

SOCIÉTÉS	Pourcentage d'intérêt	Méthode	Activité
ADA	Mère		Animation et développement du réseau de franchisés
SAPN	100 %	I.G.	Agences de location courte durée
EDA	99,94 %	I.G.	Gestion du parc de véhicules et agences de location et vente de services aux franchisés
HOLIDAY BIKES	100,00 %	I.G.	Exploitation de la marque <i>Holiday Bikes</i> , prestations de services, notamment animation et gestion d'un réseau de location de deux roues, Prestations informatiques destinées tant aux franchisés qu'aux succursales et au siège de ADA
ADABOX (ex TOP 49)	100,00 %	I.G.	Exploitation de la marque <i>AdaBox</i> , prestations de services, notamment animation et gestion d'un réseau de distribution en relation avec la location de véhicules combinée à une activité de self-storage, exploitation de centres de stockage, location de box.
CANNADA	100,00 %	I.G.	Agence de location courte durée
DEFENSE Location	100,00 %	I.G.	Agence de location courte durée
ISSY Location	100,00 %	I.G.	Agence de location courte durée
BEZIERS Location	20,00%	M.E.Q	Agence de, location courte durée
ST TROPEZ Location	100,00%	I.G.	Agence de location courte durée
LILLE Location	52,00%	I.G.	Agence de location courte durée
NANCY Location	52,00%	I.G.	Agence de location courte durée
KEYVANNE	100,00%	I.G.	Agence de location courte durée
NEUILLY Location	100,00%	I.G.	Agence de location courte durée
LIMOGES Location	100,00%	I.G.	Agence de location courte durée

8 PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, ENVIRONNEMENT

8.1 Propriétés immobilières

Le Groupe ADA n'est pas propriétaire de biens immobiliers. Le siège social est pris en location auprès de la société G7 Entreprises (voir en section 19 du rapport spécial des commissaires aux comptes).

La société ADA et ses filiales ont leur siège social dans des locaux loués par la société G7 ENTREPRISES, au 22-28 rue Henri Barbusse, à Clichy (92).

Elles occupent environ 1000 m².

Il n'existe pas de charge majeure, notamment de remise en état, pesant sur ces locaux.

8.2 Environnement

Les véhicules pour les particuliers (VP) ou les véhicules utilitaires (VU) sont achetés auprès des constructeurs qui respectent les normes imposées de véhicules propres.

9 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT

9.1 Faits marquants de l'exercice 2008

9.1.1 Présentation générale

L'année 2008 a poursuivi le renforcement du réseau ADA, qui atteint le nombre de 475 agences (franchises et succursales), avec un accroissement de 27 agences.

Le chiffre d'affaires cumulé de l'enseigne ADA au 31/12/2008 s'élève à 94,31 M€ et se décompose comme suit : 88,8 M€ pour les franchisés et 5,51 M€ pour les succursales.

Le chiffre d'affaires cumulé diminue de - 0,5 % par rapport à 2007 sur la même période.

L'activité de l'année est principalement marquée par le ralentissement de l'activité des agences en gares et en aéroports, le chiffre d'affaires des agences situées en ville ne subissant que très peu de variation.

Cette tendance a particulièrement touché l'activité du 4^{ème} trimestre, où le recul du chiffre d'affaires a essentiellement concerné les agences situées en aéroports et gares (-17,6%) alors que celui des agences de ville n'a marqué qu'un fléchissement de 2,2%, ce qui conforte notre positionnement de loueur à petit prix de proximité. Ainsi, malgré la conjoncture difficile, la baisse du chiffre d'affaires du 4^{ème} trimestre s'est limitée à -3,3%.

Le Groupe ADA est parvenu à maintenir les produits de ses activités ordinaires consolidés et à améliorer son résultat opérationnel.

9.1.2 Chiffres clés

CHIFFRE D'AFFAIRES DE L'ENSEIGNE ADA

En Millions d'Euros	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>
Franchisés et locataires gérants	84.3	88.0	88.8
Succursales	6.6	6.8	5.5
Chiffre d'affaires sous l'enseigne ADA	90.9	94.8	94.3

Le chiffre d'affaires de l'enseigne, lequel n'est pas une donnée comptable, correspond au chiffre d'affaires de location pure (forfait journalier et kilométrage hors vente de produits accessoires : sièges bébés, essence...) effectué par l'ensemble des points de vente (franchisés et succursales). Le chiffre d'affaires des succursales est inclus dans les comptes consolidés du groupe ADA. Le chiffre d'affaires des franchisés est communiqué sous forme déclarative.

COMPTES CONSOLIDÉS

Les comptes présentés ci-après ont été établis conformément aux normes IFRS.

Les méthodes et principes de consolidation sont détaillés dans l'annexe des comptes consolidés. Ils sont identiques à ceux adoptés pour l'exercice précédent.

RESULTAT CONSOLIDE

En milliers d'Euros	2006	<u>2007</u>	<u>2008</u>	
Produits des activités ordinaires	35 002	38 368	38 897	
Charges d'exploitation	34 499	37 924	38 351	
Résultat opérationnel		503	444	546
Quote-part Résultat net Entreprises associées	(62)	(58)	(7)	
Produits de trésorerie et d'équivalents	104	85	156	
Coût de l'endettement brut	(337)	(404)	(826)	
Coût de l'endettement net	(233)	(319)	(670)	
Impôt société - Impôts différés	108	345	290	
Résultat de l'exercice		316	412	159
Dont Part des minoritaires	(89)	(235)	(280)	
Part du groupe	405	647	439	

BILAN CONSOLIDE

En milliers d'Euros	2006	<u>2007</u>	<u>2008</u>	
Actif Immobilisé	10 073	12 480	14 717	
Stocks et en-cours	24	177	114	
Créances Clients et rattachés	9 690	9 822	9 317	
Autres Créances d'Exploitation	13 365		7 352	10 459
Disponibilités	3 299	3 408	2 636	
ACTIF TOTAL	36 451	33 239	37 273	
Capital	2 535	2 219	2 922	
Résultat de l'exercice	405	647	439	
Capitaux propres part groupe	2 160	2 866	3.361	
Intérêts minoritaires	- 145	- 384	- 148	
Capitaux propres totaux	2 015	2 482	3 213	
Provisions non courantes	402	229	231	
Dettes Financières long terme	1 067	1 402	1 607	
Total Passifs non courants	1 469	1 631	1 838	
Provisions courantes	214	124	84	
Dettes financières court terme	7 220	5 338	9 429	
Fournisseurs	8 647	8 443	8 400	
Autres dettes courantes *	16 886	15 221	14 309	
Total Passifs courants	32 967	29 126	32 222	
PASSIF TOTAL	36 451	33 239	37 273	
<i>* Dont Compte Courant G7 Entreprises</i>	<i>10 957</i>	<i>10 256</i>	<i>10 274</i>	

9.2 Analyse des principaux résultats

9.2.1 Produits des activités ordinaires

En Millions d'Euros	2006	2007	2008		
Services du Franchiseur	27,8	31,0		32,4	
Courte Durée		7,2	7,4		6,5
Produits des activités ordinaires consolidés	35,0	38,4	38,9		

En 2006, les produits des activités ordinaires générés par l'activité des Services du Franchiseur ADA sont en hausse de 1,1% et s'établissent à 27,8 M€. Ces services à forte valeur ajoutée sont maintenant la composante principale du produit des activités ordinaires du Groupe ADA et représentent plus des trois quart de ces produits consolidés.

Les produits de l'activité des succursales s'établissent à 7,3 M€

Les agences acquises font l'objet d'une remise aux normes et d'un plan de restructuration avant de pouvoir être proposées au réseau.

Le nombre de succursales à fin 2006 est de 13 contre 19 en 2005.

En 2007, les produits des activités ordinaires consolidées s'établissent à 38,4 M€ contre 35,0 M€ pour l'exercice précédent.

Les produits de l'activité Services du Franchiseur ADA sont en hausse de 11,5%, s'établissent à 31M€ et représentent plus de 80% des produits des activités ordinaires consolidés 2007.

Les produits de l'activité des succursales en 2007 restent stables par rapport à l'exercice précédent et s'établissent à 7,4M€.

Le nombre de succursales à fin 2007 est de 20 contre 13 en 2006.

Les produits des activités ordinaires consolidés de 2008 s'établissent à 38,9 M€ contre 38,4 M€ l'exercice précédent. Ils enregistrent un accroissement de 1,3 % par rapport à l'exercice 2007, reflétant la constante progression des produits de l'activité franchiseur qui enregistrent une hausse de 4,6 %.

Le Groupe reste essentiellement franchiseur et a ainsi cédé au cours du dernier trimestre 2008 un certain nombre de succursales au réseau des franchisés.

Le nombre de succursales à fin 2008 est de 5 contre 20 en 2007.

9.2.2 Résultats

Le résultat opérationnel s'établit à 546 K€ en 2008, 444 K€ en 2007 et 503 K€ en 2006.

Il se répartit comme suit, par secteur d'activité :

En milliers d'euros	2006	2007	2008
Secteur services du franchiseur	3 067	3 209	3 074
Secteur courte durée	-2 564	-2 765	-2 528
Total du résultat opérationnel	503	444	546

En 2006 , **le résultat opérationnel** s'établit à 0,5 M€ contre 0,3 M€ l'exercice précédent.

Cette amélioration, qui se partage également entre les deux secteurs d'activité, confirme le retour à l'équilibre amorcé depuis 2005.

En 2007, **la variation du résultat opérationnel** de l'activité Service du Franchiseur est en cohérence avec l'augmentation du chiffre d'affaires du réseau.

Le résultat opérationnel du secteur de la courte durée comprend le résultat de la location aux tiers, les coûts de restructuration des agences reprises et le résultat de la remise en franchise des agences restructurées. Au cours de l'exercice, le résultat de la remise en franchise d'agences anciennement exploitées et détenues en propre représente un produit de 20 K€ contre un produit de 810 K€ en 2006. Hormis ces éléments à caractère erratique, le résultat de ce secteur progresse d'environ 18%.

En 2008, **la variation du résultat opérationnel** de l'activité service du franchiseur supporte le transfert de charges inhérent à la baisse de l'activité de courte durée (répartition des frais généraux).

Le résultat opérationnel du secteur de la courte durée est toujours constitué du résultat de la location aux tiers, les coûts de restructuration des agences reprises et du résultat de la remise en franchise des agences restructurées. Au cours de l'exercice, le résultat de la remise en franchise d'agences anciennement exploitées et détenues en propre représente un produit de 575 K€ contre un produit de 20 K€ en 2007.

Le coût de l'endettement net s'élève à – 233 K€ en 2006, puis – 319 K€ en 2007 et -670 K€ du fait de l'augmentation du crédit bancaire. Il correspond principalement aux frais financiers sur les financements de véhicules.

Le résultat net consolidé part du Groupe est de +405 K€ en 2006, 647 K€ en 2007 et + 439 K€ en 2008.

9.3 Evènements survenus depuis la clôture de l'exercice

Nous vous renvoyons sur ce point au paragraphe 12.1 du Prospectus.

9.4 Perspectives

Les objectifs stratégiques pour l'exercice 2009 du Groupe ADA sont les suivants :

1. renforcer sa place de numéro 1 de la location courte durée, sur le segment de la location de proximité en différenciant les offres Ile-de-France, grandes métropoles et celles adaptées aux villes de province ;
2. consolider sa place de loueur à petits prix, en particulier avec ADA MALIN, qui a suscité un vif intérêt auprès des clients en 2008 ;
3. se concentrer sur son métier de franchiseur d'une part pour proposer à ses clients des produits et services adaptés à la crise et d'autre part pour générer du chiffre d'affaires additionnel chez ses franchisés leur permettant d'améliorer la rentabilité de leurs exploitations.

10 TRÉSORERIE ET CAPITAUX

10.1 Informations sur les capitaux de la Société

Nous vous renvoyons sur ce point à la note 19 « Variation des capitaux propres » de l'annexe aux comptes consolidés présentés au paragraphe 20.2 du présent Prospectus.

10.2 Source et montant des flux de trésorerie de la Société

En milliers d'euros	31/12/06	31/12/07	31/12/08	30/06/09
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles				
CAF	540	1 861	2 495	1 713
Variation du Besoin en Fonds de Roulement	-26	5 154	-1 524	-2 088
Flux net de trésorerie généré par l'activité	514	7 015	971	-375
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissements				
Décaissements sur acquisitions d'immobilisations hors agences	-6 065	-5 786	-8 959	-2 579
Encaissements sur cessions d'immobilisations hors agences	5 387	3 899	4 161	1 145
Décaissements sur acquisitions d'agences	-1 002	-1 259	-1 748	-434
Encaissements sur cessions d'agences	1 266	379	1 177	205
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-414	-2 767	-5 369	-1 663
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement				
Augmentation de capital	14	-	-	-
Variation du compte courant	1 620	-1 992	-	0
Encaissements/décaissements provenant des lignes de crédit	-944	-1 148	4 081	646
Décaissements provenant du remboursement de crédit-bail	-289	-585	-625	-258
Intérêts financiers	-233	-631	-588	-321
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	168	-4 356	2 868	67
Variation de la trésorerie	268	-108	-1 530	-1 971
Trésorerie nette à l'ouverture	281	549	441	1 089
Trésorerie nette à la clôture	549	441	-1 089	-3 060

En 2006, alors que le Groupe confirme son retour à l'équilibre amorcé en 2005, la principale source de financement reste encore le compte courant de l'actionnaire principal.

Cette tendance va s'inverser en 2007 suite à l'amélioration de la trésorerie générée par l'activité.

Cet excédent de trésorerie a permis au Groupe de se désendetter auprès des organismes de crédit et de son actionnaire principal.

L'année 2008 est marquée par la politique d'investissements du Groupe et un recours plus important aux organismes de crédit.

10.3 Montant des emprunts et structure de financement de la Société

Le tableau ci-dessous récapitule la structure de financement du Groupe au 31/12/2006, 31/12/2007, 31/12/2008 et 30/06/2009. Pour plus de détails, nous vous renvoyons à la note 22 « Emprunts et dettes financières » de l'annexe aux comptes consolidés présentés au paragraphe 20.2 du Prospectus.

En milliers d'euros	31/12/06	31/12/07	31/12/08	30/06/09
Dettes financières à long terme de crédit-bail ⁽¹⁾	985	1 384	1 607	1 315
Dettes financières à long terme auprès des établissements financiers	82	18	0	0
Dettes financières à long terme	1 067	1 402	1 607	1 315
Dettes financières à court terme de crédit-bail ⁽¹⁾	590	557	516	550
Dettes financières à court terme sur lignes de crédit ⁽²⁾	3 880	1 814	5 188	5 742
Soldes bancaires nets	-549	-441	1 089	3 060
Dettes financières à court terme	3 921	1 930	6 793	9 352
Total des emprunts et dettes financières	4 988	3 332	8 400	10 667

Le compte courant d'actionnaire au 30 juin 2009 est de : 10 256 K€

Total général : 20 923 K€

Notes :

(1) il s'agit du crédit bail du logiciel

(2) dont 1,9 M€ assortis d'une clause de majorité (voir paragraphe 4.2.3)

10.4 Restriction à l'utilisation de capitaux ayant influé les opérations de la Société

Néant.

10.5 Modalités de financement des investissements à venir

Néant.

11 RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

11.1 Politique de recherche et développement

Au cours de l'exercice 2008, ADA, compte tenu de son activité, n'a engagé aucune dépense de recherche et de développement.

11.2 Coût des activités de recherche et développement

Néant.

12 INFORMATION SUR LES TENDANCES

12.1 Principales tendances ayant affecté l'activité de location depuis la fin du dernier exercice

Activité des enseignes – chiffre d'affaires au 30 juin 2009

En millions d'euros	1 ^{er} semestre 2008	1 ^{er} semestre 2009	Variation
Franchisés et locataires gérants	40,7	42,2	+3,7 %
Succursales	2,8	0,8	-71,4 %
Chiffre d'affaires sous enseignes	43,5	43,0	-1,1 %

Le chiffre d'affaires de l'enseigne ADA au 30 juin 2009 s'établit à 43 M€ et se décompose comme suit : 42,2 M€ pour les franchisés et 0,8 M€ pour les succursales.

COMPTES SEMESTRIELS

Produits des activités ordinaires consolidés du groupe ADA

En millions d'euros	1 ^{er} semestre 2008	1 ^{er} semestre 2009	Variation
Services du Franchiseur	15,1	17,8	+17,9 %
Courte Durée (location + autres produits)	3,2	0,8	- 75 %
Produits des activités ordinaires consolidés	18,3	18,6	+1.6 %

Les produits des activités ordinaires consolidés s'établissent au 30 juin 2009 à 18,6 M€, en progression de 1,6% par rapport au 1^{er} semestre 2008. Suite à la mise en franchise de la quasi-totalité des succursales en 2009, les produits de l'activité courte durée s'établit à 0,8 M€ contre 3,2 M€ en 2008. La forte progression de l'activité franchiseur est liée à la poursuite du déploiement du réseau (avec 11 ouvertures nettes dans le segment « Villes »).

Grâce au renforcement de son positionnement de proximité et de loueur à petits prix, le réseau ADA enregistre un bon maintien de son activité par rapport à 2008, tirant notamment profit du développement de son offre internet.

Résultats consolidés du Groupe ADA

En millions d'euros	1 ^{er} semestre 2008	1 ^{er} semestre 2009	Variation
Produits des activités ordinaires consolidés	18,3	18,6	+0,3
Résultat opérationnel	0,4	0,6	+0,2
Coût de d'endettement financier net	-0,3	-0,2	+0,1
Résultat net consolidé Part du Groupe	0,3	0,3	0

Le résultat opérationnel s'établit à 0,6 M€ contre 0,4 M€ au premier semestre 2008. Cette amélioration de la rentabilité globale s'explique principalement par les bénéfices tirés du renforcement du réseau de franchisés avec en parallèle une réduction de l'activité en propre.

Le coût de l'endettement financier s'élève à 0,2 M€ contre 0,3 M€ au premier semestre 2008, bénéficiant notamment de la baisse des taux directeurs.

Le résultat net Part du Groupe du premier semestre 2009 s'établit ainsi à 0,3 M€.

12.2 Tendances et perspectives de la Société

Les résultats du premier semestre sont encourageants et confirment la pertinence du modèle de développement de ADA, premier loueur en France hors gares et hors aéroports et premier loueur à petits prix.

13 PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE

Le Groupe n'a publié aucune estimation ou prévision de ses résultats futurs.

14 ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION GENERALE

14.1 Conseil d'Administration

14.1.1 Composition et fonctionnement du Conseil d'Administration

- Monsieur Nicolas ROUSSELET, Président du Conseil d'Administration
- Monsieur Christophe PLONEVEZ, Directeur Général et Administrateur
- Madame Marie BIAIS, Administrateur
- Monsieur André ROUSSELET, Administrateur, père de Nicolas ROUSSELET,

Tous sont domiciliés professionnellement au siège social de ADA 22-28 rue Henri Barbusse, 92110 CLICHY.

14.1.2 Autres mandats sociaux et fonctions exercés au cours des cinq derniers exercices

M. Nicolas ROUSSELET

2008

Directeur Général : SAS COPAG

Président et membre du Comité Administration : SAS G7 Entreprises

Président du Conseil d'Administration et Administrateur : SA ADA, SA COPAGAU, SA COPAGLY, SA TAXITEL, SA MGF LOGISTIQUE ILE DE FRANCE, SA S.I.T.E., SA HOMEBOX

Président Directeur Général et Administrateur : SA FINANCIERE LOGIMMO ET DEVELOPPEMENT, SA MGF LOGISTIQUE

Président : SAS MGF LOGISTIQUE NORD, SAS MGF LOGISTIQUE PROVENCE, SAS MGF LOGISTIQUE RHONE ALPES, SAS MGF LOGISTIQUE SUD OUEST, SAS NEP SERVICES

Administrateur : SA COPAG V, SA SOCIETE NOUVELLE GROUPEMENT TAXI, SA E.C.I., SA SUANE INVESTISSEMENTS

Gérant : EURL FONCIERE G7 ENTREPRISES, EURL G DEVELOPPEMENT 1, EURL G IMMO BIS, EURL VENISE IMMOBILIER, SARL G7 CAPITAL, SARL NEP IMMOBILIER, SNC ANATOLE FRANCE, SNC MGF CONSEIL, SNC ASSISTANCE ET CONSEIL, Ste Civile BELLEVUE BEAUVALLON, Ste Civile BOULOGNE ANATOLE FRANCE, Ste Civile S.C.M. PARIS REGIONS

2007

Directeur Général : SAS COPAG

Président et membre du Comité Administration : SAS G7 Entreprises

Président du Conseil d'Administration et Administrateur : SA ADA, SA HOMEBOX, SA FINANCIERE LOGIMMO ET DEVELOPPEMENT (anciennement MAGASINS GENERAUX DE FRANCE),

Président : SAS COPAGAU, SAS COPAGLY, SAS TAXITEL,

Administrateur : SA MGF LOGISTIQUE ILE DE FRANCE, SA COPAG V, SA SOCIETE NOUVELLE GROUPEMENT TAXI, SA E.C.I., SA SUANE INVESTISSEMENTS,

Gérant : EURL FONCIERE G7 ENTREPRISES (anciennement G IMMO+ II), EURL G DEVELOPPEMENT 1, EURL G IMMO BIS, EURL VENISE IMMOBILIER, SARL G7 CAPITAL, SARL NEP IMMOBILIER, SNC ANATOLE FRANCE, SNC ASSISTANCE ET CONSEIL, Ste Civile BELLEVUE BEAUVALLON, Ste Civile BOULOGNE ANATOLE FRANCE, Ste Civile S.C.M. PARIS REGIONS

2006

Directeur général – Administrateur : SAS COPAG

Président – Administrateur : SAS G7 Entreprises

Président : SAS COPAGAU, SAS COPAGLY, SAS TAXITEL, SAS MGF EVOLUTIONS,

Président du Conseil d'Administration et Administrateur : SA ADA, SA HOMEBOX, SA MGF,

Administrateur : SA COPAG V, SA E.C.I., SA SOCIETE NOUVELLE GROUPEMENT TAXI, SA SUANE INVESTISSEMENTS,

Gérant : EURL BOX 35, EURL G IMMO BIS, EURL G IMMO+ II, EURL VENISE IMMOBILIER, SARL G7 CAPITAL, SNC ANATOLE France, SNC ASSISTANCE ET CONSEIL, Ste Civile BELLEVUE BEAUVALLON, Ste Civile BOULOGNE ANATOLE FRANCE, Ste Civile S.C.M. PARIS REGIONS

2005

Directeur général – Administrateur : SAS COPAG

Président – Administrateur : SAS G7 Entreprises

Président du Conseil d'Administration – Administrateur : SA ADA

Président Directeur général – Administrateur : SA HOMEBOX, SA MAGASINS GENERAUX DE FRANCE (M.G.F.), SA NEP SERVICES

Président : SAS COPAGAU, SAS COPAGLY, SAS MAGASINS GENERAUX DE FRANCE Solutions, SAS MGF EVOLUTIONS, SAS TAXITEL

Administrateur : SA CENTRE TAXIS SERVICES, SA COPAG V, SA E.C.I., SA SOCIETE NOUVELLE GROUPEMENT TAXI, SA SUANE INVESTISSEMENTS,

Gérant : EURL NEP COLOMBES, EURL VENISE IMMOBILIER, SARL G7 CAPITAL, SARL NEP IMMOBILIER, SNC ANATOLE FRANCE, SNC ASSISTANCE ET CONSEIL, Ste Civile BOULOGNE ANATOLE FRANCE, Ste Civile LA GRANGE, Ste Civile S.C.M. PARIS REGIONS, EURL G IMMO+II, EURL BOX 35,

2004

Directeur Général et Administrateur : S.A.S. COPAG

Président et Administrateur : S.A.S. G7

Président et Administrateur : S.A. ADA, S.A. M.G.F., S.A. HOMEBOX, S.A. NEP SERVICES

Président : S.A.S. COPAGLY, S.A.S. COPAGAU, S.A.S. TAXITEL

Administrateur : S.A. SUANE INVESTISSEMENTS, S.A. E.C.I., S.A. SNGT, S.A. COPAG V, S.A. CENTRE TAXIS SERVICES

Gérant : E.U.R.L. VENISE IMMOBILIER, S.N.C. ANATOLE FRANCE, Ste Civile S.C.M. PARIS REGIONS, E.U.R.L. BOX 35, S.N.C. ASSISTANCE ET CONSEIL, S.A.R.L. NEP IMMOBILIER, Ste Civile LA GRANGE, E.U.R.L. NEP COLOMBES

M. Christophe PLONEVEZ

2008

Directeur Général et Administrateur : SA ADA

Président Directeur Général et Administrateur : SA ALLO TAXI, SA SAPN, SA EDA,

Président : SAS INVESTISSEMENT DEVELOPPEMENT GESTION et SAS KEYVANE

Gérant : de la société EURL CANNADA, EURL HOLIDAY BIKES, EURL ISSY LOCATION, SARL LA DEFENSE LOCATION, SARL LIMOGES LOCATION, SARL NEUILLY LOCATION, SARL SAINT TROPEZ LOCATION

2007

Directeur général – Administrateur : SA ADA

Président Directeur général – Administrateur : SA SAPN, SA EDA

Président : SAS KEYVANE

Gérant : EURL CANNADA, EURL HOLIDAY BIKES, EURL ISSY LOCATION, SARL ADA-BOX, SARL LIMOGES LOCATION, SARL NEUILLY LOCATION

2006

Directeur général – Administrateur : SA ADA

Président Directeur général – Administrateur : SA SAPN, SA EDA

Président : SAS KEYVANE

Directeur général : SAS ALLO TAXI, SAS INVESTISSEMENT DEVELOPPEMENT GESTION

Gérant : EURL CANNADA, EURL HOLIDAY BIKES, EURL ISSY LOCATION, EURL PARTENAIRE RENT, SARL ADA-BOX, SARL LIMOGES LOCATION, SARL NEUILLY LOCATION

2005

Directeur général – Administrateur : SA ADA

Président Directeur général – Administrateur : SA SAPN, SA EDA

Président : S.A.S. SERENIS, SAS KEYVANE

Directeur général : SAS ALLO TAXI, SAS INVESTISSEMENT DEVELOPPEMENT GESTION

Gérant : EURL CANNADA, EURL ISSY LOCATION, EURL LE PECQ LOCATION, EURL SIAVS, SARL ADA-BOX, SARL LA DEFENSE LOCATION, SARL LIMOGES LOCATION, SARL NEUILLY LOCATION, TOP 49, Ste Civile SCI SEVRAN

2004

Directeur général : S.A. ADA

Président Directeur Général - Administrateur : S.A. E D A, S.A. SAPN

Président : S.A.S. SERENIS

Directeur Général : S.A.S. ALLO TAXI, S.A.S. I.D.G.

Gérant : E.U.R.L. S.I.A.V.S., E.U.R.L. CANNADA, TOP 49, Ste Civile SCI SEVRAN

M. André ROUSSELET

2008

Président : SAS COPAG

Membre du Comité d'Administration : SAS G7 Entreprises,

Administrateur : SA SNGT, SA E.C.I., SA SUANE INVESTISSEMENTS, SA ADA,

Président Directeur Général et Administrateur : SA GEORGE V COMMUNICATION, SA COPAG V

Gérant : SARL SOCIETE D'EXPLOITATION DE LA GALERIE DE FRANCE, Ste Civile SCI CLICHY GEORGE V

2007

Président : SAS COPAG

Membre du Comité d'Administration : SAS G7 Entreprises

Président Directeur général – Administrateur : SA GEORGE V COMMUNICATION, SA COPAG V

Administrateur : SA SOCIETE NOUVELLE GROUPEMENT TAXI, SA E.C.I., SA SUANE INVESTISSEMENTS, SA ADA

Gérant : SARL SOCIETE D'EXPLOITATION DE LA GALERIE DE FRANCE, Ste Civile SCI ARENES, Ste Civile SCI CLICHY GEORGE V, Ste Civile SCI DE LA HUTTE

2006

Président – Administrateur : SAS COPAG

Président Directeur général – Administrateur : SA COPAG V, SA GEORGE V COMMUNICATION,

Administrateur : SA ADA, SA E.C.I., SA SOCIETE NOUVELLE GROUPEMENT TAXI, SA SUANE INVESTISSEMENTS, SAS G7 Entreprises,

Gérant : SARL SOCIETE D'EXPLOITATION DE LA GALERIE DE FRANCE, Ste SCI CLICHY GEORGE V

2005

Président – Administrateur : SAS COPAG

Président Directeur général – Administrateur : SA COPAG V, SA GEORGE V COMMUNICATION

Administrateur : SAS G7 Entreprises, SA ADA, SA E.C.I., SA NEP SERVICES, SA SOCIETE NOUVELLE GROUPEMENT TAXI, SA SUANE INVESTISSEMENTS,

Gérant : SARL SOCIETE D'EXPLOITATION DE LA GALERIE DE FRANCE, Ste Civile LA GRANGE, Ste Civile SCI ARENES, Ste Civile SCI CLICHY GEORGE V, Ste Civile SCI DE LA HUTTE, Ste Civile SCI SEINE COLOMBES

2004

Président – Administrateur : SAS COPAG

Président Directeur général – Administrateur : SA COPAG V, SA GEORGE V COMMUNICATION

Administrateur : SAS G7 Entreprises, SA ADA, SA E.C.I., SA SOCIETE NOUVELLE GROUPEMENT TAXI, SA SUANE INVESTISSEMENTS, S.A. CENTRE TAXIS SERVICES, SA NEP SERVICES, S.A.S. G7

Gérant : SARL SOCIETE D'EXPLOITATION DE LA GALERIE DE FRANCE, Ste Civile LA GRANGE, Ste Civile SCI ARENES, Ste SCI CLICHY GEORGE V, Ste SCI DE LA HUTTE, Ste SCI SEINE COLOMBES

Mme Marie BIAIS

2008

Présidente : SASU ARMADILLO SELF STOCKAGE

Président Directeur général et administrateur : SA MGF TRANSPORT MANAGEMENT SYSTEM,

Administrateur : GIE G7 RADIO RAD'ART APPEL

Administrateur : SA HOMEBOX, SA E D A, SA ADA, SA SAPN,

Membre du Conseil d'Administration : SAS MGF LOGISTIQUE NORD

Gérante : EURL IFPL, SCI BUCHELAY ARCHIVE

2007

Présidente de la société SAS ARMADILLO SELF STOCKAGE

Administrateur de la société GIE G7 RADIO RAD'ART APPEL

Représentant permanent de la société G7 ENTREPRISES, Administrateur de la SA SNGT

2006

Présidente de la société SAS ARMADILLO SELF STOCKAGE

Administrateur de la société GIE G7 RADIO RAD'ART APPEL

2005

Administrateur de la société GIE G7 RADIO RAD'ART APPEL

2004

Administrateur de la société GIE G7 RADIO RAD'ART APPEL

14.1.3 Biographies des membres des organes d'administration et de direction

M. Nicolas ROUSSELET (HEC) a effectué l'ensemble de sa carrière au sein du groupe G7 ENTREPRISES qu'il a rejoint en 1991 en tant que chargé de mission auprès du Président. Il en est le Directeur Général en 1996 et a diversifié les domaines d'activités du Groupe : acquisition de ADA, lancement de l'activité de la société de self storage Homebox, développement de l'activité logistique. Il est Président Directeur Général du groupe G7 ENTREPRISES depuis 2001 et Président du Conseil d'Administration de ADA depuis février 2000.

M. Christophe PLONEVEZ (INSA Lyon - EM Lyon) a occupé au cours de sa carrière diverses fonctions de direction, notamment chez COFRATEL et NORTEL NETWORKS et de 1999 à 2004 comme Directeur Général de ALLO TAXI. Depuis 2005, Christophe PLONEVEZ est Directeur Général de ADA.

M. André ROUSSELET quitte le service public en 1958 pour rejoindre le service des relations extérieures de Simca. Il devient ensuite propriétaire de la G7, l'une des toutes premières sociétés de taxis parisiens. De 1982 à 1986 il est Président Directeur Général du groupe Havas. En 1984, il fonde Canal + dont il sera le président de 1984 à 1994. Il est administrateur de ADA depuis 1992.

Mme Marie BIAIS, expert comptable de formation, a effectué sa carrière dans des groupes d'audit nationaux et internationaux. Elle a rejoint le groupe G7 ENTREPRISES en 2004. Elle est administrateur de ADA depuis 2008

A la connaissance de la Société :

- Aucun administrateur n'a fait l'objet de condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années ;
- Aucun administrateur n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq derniers exercices ;
- Aucun administrateur n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années, et
- Aucun administrateur n'a fait l'objet d'incriminations ou de sanctions publiques officielles prononcées par des autorités statutaires ou réglementaires au cours des cinq dernières années.

14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction

14.2.1 Arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, clients, fournisseurs Néant

14.2.2 Restriction sur la cession de la participation des membres des organes d'administration et de direction de la Société dans le capital social de la Société

A la connaissance de la Société, il n'existe aucune restriction acceptée par un membre du Conseil d'Administration concernant la cession de sa participation éventuelle dans le capital social de la Société.

15 RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES

15.1 Rémunération et avantages en nature des mandataires sociaux

Il s'agit de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés durant l'exercice aux membres du Conseil d'Administration et au Directeur Général au titre de leur mandat social par la société et ses filiales et toute société contrôlée ou contrôlante au sens de l'article L.233-16 du Code de Commerce. La rémunération de l'exercice de ses fonctions de Directeur Général par Monsieur Christophe Plonevez est facturée à la société ADA par une filiale du groupe G7 Entreprises, la société Assistance et Conseil (voir rapport spécial des commissaires aux comptes §19.2).

Tableau 1 - Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social (en euros)

Nom du dirigeant mandataire social	2007	2008
Christophe PLONEVEZ , Directeur général		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	145.260	145.260
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	Néant	Néant
TOTAL	Néant	Néant
Nicolas ROUSSELET , Président du Conseil	Néant	Néant
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	Néant	Néant
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	Néant	Néant
TOTAL	Néant	Néant

Tableau 2 - Tableau récapitulatif des rémunérations du dirigeant mandataire social (en euros)

Nom du dirigeant mandataire social	2007		2008	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Christophe PLONEVEZ				
Rémunération fixe	145.260 ⁽¹⁾	145.260 ⁽¹⁾	145 260 ⁽¹⁾	145 260 ⁽¹⁾
Rémunération variable	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature	Néant	Néant	Néant	Néant
TOTAL	Néant	Néant	145.260	145.260

(1) montant forfaitaire, brut et chargé

Tableau 3 - Tableau sur jetons de présence et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants (en euros)

Néant.

Tableau 4 - Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice 2008 à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe

Néant.

Tableau 5 - Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice 2008 par chaque dirigeant mandataire social

Néant.

Tableau 6 - Actions gratuites (dites de performance) attribuées à chaque mandataire social dans le cadre des articles L 225-197-1 et suivants du code de commerce

Néant.

Tableau 7 - actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social

Néant.

Tableau 8 - Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

Nous vous renvoyons sur ce point au paragraphe 17.2.

Tableau 9 - Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers

Nous vous renvoyons sur ce point au paragraphe 17.2. Nous précisons par ailleurs qu'il n'y a pas eu de levée d'options par l'un ou l'autre des dix premiers salariés au cours de l'exercice 2008.

Tableau 10 - Pensions, retraites et autres avantages au profit des dirigeants mandataires sociaux

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnité relatives à une clause de non concurrence
Christophe PLONEVEZ	Oui ⁽¹⁾	Non	Non	Non
Nicolas ROUSSELET	Non	Non	Non	Non

Note 1 : il s'agit en fait du contrat de mise à disposition par Assistance et Conseil (cf § 19.2).

Tableau 11- Etat par mandataire social du nombre d'actions et de stocks options détenu au 30 juin 2009

	Nombre d'actions	Nombre de stocks options
Christophe PLONEVEZ	1	41.691
Nicolas ROUSSELET	17	21.840
Marie BIAIS	1	-
André ROUSSELET	14	-

15.2 Sommes provisionnées par la Société aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des administrateurs et dirigeants

Au 31/12/2008, la provision constatée au titre des stocks options attribués aux dirigeants, s'élève à 84 K€.

La liste des stocks options attribués aux administrateurs et dirigeants est précisée au paragraphe 15.1.

Les dirigeants ne bénéficient pas de régime complémentaire de retraite à la charge du groupe ADA..

16 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1 Le Conseil d'Administration

16.1.1 Durée des mandats des mandataires sociaux

Conformément à l'article 15 des statuts, la durée du mandat des administrateurs est de six ans.

Administrateurs

NOM	Date d'expiration du mandat (à l'issue de l'AG statuant sur les comptes clos au :)
Nicolas ROUSSELET	31/12/2009
Christophe PLONEVEZ	31/12/2012
Marie BIAIS	31/12/2013
André ROUSSELET	31/12/2009

Président

NOM	Date d'expiration du mandat
Nicolas ROUSSELET	31/12/2009

Directeur général

NOM	Date d'expiration du mandat
Christophe PLONEVEZ	31/12/2009

16.1.2 Contrats de service liant les membres des organes d'administration et de direction à la Société et prévoyant l'octroi d'avantages (extrait du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées de l'exercice clos au 31 décembre 2008)

- **Avec la société Assistance et Conseil**

Nature, objet et modalités

Conseil d'administration du 25 juillet 2007.

Votre Société a conclu, en date du 25 juillet 2007, avec la société Assistance et Conseil une convention de mise à disposition à votre Société de M. Christophe Plonevez, en qualité de directeur général.

Le montant de la refacturation au titre de l'exercice 2008 s'élève à € 145.260 hors taxes.

Administrateur concerné : M. Nicolas ROUSSELET

- **Avec la société NEP Services**

Nature, objet et modalités

Conseil d'administration du 27 avril 2000.

Votre Société a conclu une convention d'assistance administrative et financière avec la société NEP Services, à effet du 7 février 2000.

Le montant des prestations supportées au titre de l'exercice 2008 s'élève à € 81.795 hors taxes.

Administrateur concerné : M. Nicolas ROUSSELET

- **Avec la société Copag**

Nature, objet et modalités

Conseil d'administration du 2 février 2005.

Votre Société a signé une convention d'assistance de direction générale et stratégie du groupe et contrôle financier avec la société Copag, prenant effet à compter du 3 janvier 2005. Elle est renouvelable chaque année par tacite reconduction à défaut d'avoir été dénoncée par l'une des parties 60 jours avant sa date anniversaire.

Le montant de la rémunération est révisé annuellement en fonction de l'évolution des besoins de votre société.

Le montant de la rémunération des services rendus à votre Société pour l'exercice 2008 est de € 290.381 hors taxes.

Administrateurs concernés : MM André et Nicolas ROUSSELET

16.2 Rapport du Président sur le contrôle interne - exercice clos au 31 décembre 2008

Le périmètre du contrôle interne se compose de la société ADA et de ses filiales telles que visées au 7.2

INTRODUCTION : RAPPEL DES OBLIGATIONS LEGALES ET DU CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE DE LA LOI

En complément du rapport de gestion établi par notre Conseil d'Administration, nous vous rendons compte, dans le présent rapport, en application des dispositions de l'article 225-37 du code de commerce, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société et des éventuelles limitations apportées par le Conseil d'Administration aux pouvoirs du Directeur Général.

En application de la position de l'AMF du 9 janvier 2008 sur le rapport du groupe de travail sur les aménagements de la réglementation financière pour les valeurs moyennes et petites, nous avons adapté à la Société, au regard de sa taille, ainsi que de son activité et de ses processus, le guide d'application du cadre de référence par les valeurs moyennes et petites sur le contrôle interne recommandé par l'AMF.

Nous avons cependant mis l'accent sur les éléments et informations susceptibles d'avoir un impact significatif sur le patrimoine et les résultats de la société.

Conformément à ce que rappelle le guide de l'AMF, le contrôle interne de la société est défini et mis en œuvre sous la responsabilité de ADA et vise principalement à assurer :

- « -la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- la fiabilité des informations financières ;
- et de façon générale, contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

En contribuant à prévenir et maîtriser les risques de ne pas atteindre les objectifs que s'est fixés la société, le dispositif de contrôle joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage de ses différentes activités.

Toutefois le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la société seront atteints. »

La direction générale de ADA conçoit le dispositif de contrôle interne et s'assure de sa mise en place et de sa mise en œuvre par ses acteurs au sein de la société.

Les éléments et informations présents dans les statuts ainsi que dans le rapport de gestion de la société (liste des mandats des administrateurs,) ne sont pas repris dans le présent rapport, mais sont constitutifs de celui-ci.

1. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La société ne se réfère pas à un code de gouvernement d'entreprise, la taille et la gouvernance de la société ne s'y prêtant pas. Les règles retenues afin de répondre aux exigences requises par la loi sont décrites dans ce rapport, en particulier, la question des rémunérations des mandataires est abordée en 1.9 et les comités spécifiques en 1.6.

1.1 Composition du Conseil d'Administration :

Les règles d'organisation et de fonctionnement du Conseil d'Administration résultent des dispositions légales et des statuts de la Société.

Votre Conseil d'Administration est composé de 4 membres. La durée du mandat de chaque administrateur est de six ans.

- Monsieur Nicolas ROUSSELET, Président,
- Monsieur André ROUSSELET, Administrateur,
- Monsieur Christophe PLONEVEZ, Directeur Général et Administrateur,
- Madame Marie BIAIS, Administrateur.

1.2 Fréquence des réunions :

Au cours de l'exercice écoulé, votre Conseil d'Administration s'est réuni à 2 reprises, avec un taux d'assiduité des administrateurs de plus de 80 %.

1.3 Convocation des Administrateurs :

Conformément aux statuts de la Société, les administrateurs ont été convoqués dans un délai moyen de huit jours par lettre simple.

Conformément à l'article L 225-238 du Code de Commerce, les Commissaires aux Comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil qui ont été amenés à examiner et arrêter les comptes intermédiaires ainsi que les comptes annuels.

1.4 Information des Administrateurs :

Tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des Administrateurs leur ont été communiqués suffisamment à l'avance avant chaque réunion.

1.5 Tenue des réunions :

Les réunions du Conseil d'Administration se déroulent au siège social de ADA.

Les représentants du Comité d'Entreprise ont été convoqués à toutes les réunions du Conseil au cours de l'exercice écoulé. Leur taux de participation a été de 100 %.

1.6 Comités spécialisés⁽¹⁾ :

Le Groupe ADA est géré au travers d'un certain nombre de comités et, en particulier, d'un Comité de Direction (voir ci-après), lequel fonctionne sous l'autorité du Conseil d'Administration.

1.7 Travaux du Conseil d'Administration :

Le Conseil d'Administration exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directeur Général et opère les contrôles qu'il juge opportuns. Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'Administration a pris des décisions relevant de sa compétence et liées aux activités habituelles des sociétés telles :

- arrêté des comptes 2008 et du projet de rapport de gestion, ordre du jour de l'AG ;
- conventions relevant des articles L.225-38 et suivants du Code de commerce ;
- examen du rapport d'activité de la société (location grand public et services du franchiseur) ;
- autorisations d'emprunts et engagements;
- examen des comptes semestriels au 30 Juin 2008 ;
- communication financière,

1.8 Procès-verbaux des réunions :

Les procès verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont établis à l'issue de chaque réunion et communiqués sans délai à tous les Administrateurs.

1.9 Règles de détermination des rémunérations des mandataires sociaux:

Le Conseil d'Administration n'a pas établi de règle de rémunération pour les mandataires sociaux de la société. Aucune rémunération n'a été décidée par le Conseil, ni de jetons de présence votés par le Conseil.⁽²⁾

1.10 Mention de la publication des informations prévues par l'article L 225-100-3 du code de commerce.

Nous vous renvoyons au rapport de gestion sur ce point.⁽³⁾

2 LIMITATIONS DES POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL

Le Conseil d'Administration de la société a opté pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur général le 9 novembre 2004.

Conformément aux statuts de la société, le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration.

Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

(1) Ces comités ne sont pas des comités du Conseil d'Administration mais des comités du Directeur Général.

(2) Aucun mandataire social n'étant rémunéré directement au titre de ses fonctions de mandataire social ou de fonctions salariées par la société et ou l'une de ses filiales, le Conseil d'administration a estimé que les recommandations du MEDEF et de l'AFEP de janvier 2007 et octobre 2008 n'avaient pas lieu d'être mises en application.

(3) Le rapport de gestion auquel se réfère le rapport du Président sur le contrôle interne, opéré au cours de l'exercice 2008, n'étant pas intégré dans le Prospectus soumis au visa de l'AMF, nous invitons le lecteur à se reporter aux paragraphes suivants du Prospectus, à savoir :

- pour la structure du capital, voir le paragraphe 21.1.1
 - pour les restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions, voir les paragraphes 21.2.3, 21.2.4, 21.2.6, 21.2.7,
 - pour les clauses des conventions portées à la connaissance de la société en application de l'article L233-11, il est précisé au lecteur que la société n'a pas connaissance de telles clauses,
 - pour les participations directes ou indirectes dans le capital de la société dont elle a connaissance en vertu des articles L233-7 et L233-12, voir le paragraphe 18.1,
 - pour la liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ceux-ci, il est précisé qu'il n'existe pas de détenteur d'un tel type de titres,
 - pour les mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier, le lecteur est informé que tels mécanismes n'existent pas car les droits de contrôle sont exercés par lui,
 - pour les accords entre actionnaires dont la société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote, voir le paragraphe 18.4
 - pour les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration ou du directoire ainsi qu'à la modification des statuts de la société, voir les paragraphes 21.2.2 et 21.2.8,
 - pour les pouvoirs du conseil d'administration ou du directoire, en particulier l'émission ou le rachat d'actions, voir les paragraphes 21.2.2.1 et 21.2.8
 - pour les accords conclus par la société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société, il est précisé qu'en dehors de contrats de financement bancaires et de conventions de comptes courants d'actionnaires qui pourraient être modifiés, il n'existe pas de tels accords au 30 juin 2009, voir paragraphes 4.3.2,
- Pour les accords prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration ou du directoire ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique, voir le paragraphe 15.1, en particulier tableau 10.

3 PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

ADA et ses filiales sont continuellement engagées dans le diagnostic des risques stratégiques, juridiques et financiers, des systèmes et de l'organisation. Il est nécessaire de souligner que ces points clés sont identifiés et font déjà l'objet de dispositifs spécifiques d'alerte et de suivi.

3.1 Objectifs de la société en matière de procédures de contrôle interne

Le Contrôle interne chez ADA est défini comme un processus mis en œuvre par le Conseil d'Administration, ses dirigeants et son personnel en vue d'assurer une gestion rigoureuse et efficace dont les objectifs sont :

- la réalisation et l'optimisation des politiques stratégiques et opérationnelles ;
- la validation de la conformité aux lois et réglementations en vigueur ;
- l'exactitude et l'exhaustivité des informations financières ;
- la protection des actifs matériels et immatériels ;
- la prévention des fraudes et des erreurs ;
- la maîtrise et la sauvegarde des savoirs faire.

En ce sens, ADA adopte une définition du contrôle interne comparable au référentiel international « COSO » (Committee Of Sponsoring Organization de la Treadway Commission, dont les conclusions ont été publiées en 1992 aux Etats-Unis). Selon ce référentiel, le contrôle interne doit donner une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs, et ne peut donc fournir une garantie absolue qu'ils seront atteints.

3.2 Principes généraux du contrôle interne

3.2.1. *Domaine d'application et acteurs du contrôle interne*

Les objectifs de contrôle interne précédemment définis s'appliquent à toutes les directions de la société :

- les directions opérationnelles, notamment celles de la franchise, des succursales, de la flotte ainsi que marketing et commerciale,
- le service comptable et financier,
- le service du personnel,
- la direction des systèmes d'informations,
- la direction juridique.

Les directions opérationnelles et fonctionnelles sont supervisées par le Directeur Général. Les directions sont elles-mêmes acteurs du contrôle interne à leur niveau.

3.2.2. *Les éléments externes :*

Audit externe de ADA :

ACE et Ernst & Young co-certifient les comptes annuels et consolidés des sociétés du Groupe ADA.

3.2.3. *Environnement de contrôle interne :*

Le système de contrôle interne est fondé aujourd'hui principalement sur :

- l'implication du Directeur Général, des directeurs et responsables opérationnels ;
- des domaines de responsabilités définis et encadrés par des procédures et systèmes d'information ;
- le principe de délégation et de supervision ;
- une politique de séparation des tâches entre les fonctions d'autorisation et d'engagement, de contrôle, d'enregistrement et de paiement ;
- la matérialisation de vérifications effectuées.

A ce jour, les procédures existantes ne sont pas totalement formalisées dans un manuel de procédures.

La société a entrepris de modéliser son activité et ses processus.

La représentation des processus de ADA peut-être formalisée comme suit :

Processus stratégiques :

- relation avec les actionnaires ;
- modification des structures ;
- politique des ressources humaines ;
- signature des contrats avec les membres des réseaux pour la fourniture de véhicules et pour le transfert ou le renouvellement des franchises ou location gérance.
- refonte des codes de marques, positionnement commercial sur le marché de la location de véhicules de courte durée et choix des implantations commerciales et des axes de développement.

Processus opérationnels :

- gestion de la flotte ;
- gestion des réseaux, succursales, franchisés et locataires gérants ;
- commerciaux et marketing.

Processus supports :

- système d'information ;
- trésorerie et financement ;
- contrôle de gestion ;
- production de l'information financière ;
- support juridique ;
- services généraux et administration ;
- ressources humaines.

3.3 Description synthétique des procédures de contrôle interne mises en place

Les procédures de contrôle interne mises en place sont destinées à couvrir les principaux risques identifiés, liés aux spécificités de la location de véhicules de courte durée, tant en matière qualitative que quantitative.

Ils peuvent se résumer comme suit :

- accidents corporels et détérioration ou destruction des véhicules confiés à la clientèle des réseaux ;
- non respect du code de la route par la clientèle des réseaux et lourdeurs administratives de gestion des procès verbaux ;
- défaut de financement avant engagements d'achats des véhicules auprès des constructeurs ;
- non renouvellement des lignes de crédit par un des partenaires financiers du groupe ADA pour le financement de la flotte de véhicules du réseau ;
- recouvrement des créances clients ;
- détérioration de l'image des réseaux face à une baisse de la qualité des véhicules mis à disposition de la clientèle ou par la baisse de la qualité du service prodiguée par les membres des réseaux ;
- influence de la conjoncture économique sur le marché de la location de courte durée et conséquences financières pour les réseaux et le groupe ADA ;
- détérioration de la qualité de signature d'un membre des réseaux ;
- non respect de la clause d'engagement de reprise des véhicules à un prix convenu par l'un des constructeurs automobiles ou de l'un de ses représentants ;
- processus administratifs ;
- sécurité et intégrité des biens et des personnes ;
- sécurité et efficacité des systèmes d'information ;
- modification de l'environnement et du cadre de la loi.

Face à ces risques majeurs, ADA dispose d'un dispositif de contrôle interne qui s'appuie notamment sur les éléments suivants :

- Le Comité de direction, sous l'égide du Directeur Général

Le Directeur Général a nommé six membres de direction au sein du Comité.

Ce comité a pour objectif d'évaluer la conformité des réalisations opérationnelles et financières avec les objectifs fixés, de vérifier l'état d'avancement des projets structurants, de décider des actions correctives à entreprendre et d'une manière générale d'assurer le pilotage de la société et la mise en œuvre des actions stratégiques entérinées par le Conseil d'Administration.

Ce comité se réunit hebdomadairement.

- Comité des risques :

Le Directeur Général a nommé cinq membres de direction au sein du Comité.

Ce comité a pour objectif d'évaluer l'ensemble des risques liés à l'activité principale, avec notamment :

- l'évaluation des risques clients;
- l'analyse des capacités de financement de la flotte et achats de véhicules ;
- l'analyse du parc avec l'état d'avancement des mises à disposition ou de restitution des véhicules.

Ce comité se réunit hebdomadairement, et étudie les informations transmises par les responsables régionaux, au nombre de six qui ensuite mettent en application les décisions du Comité des risques et en contrôlent la mise en œuvre effective.

- Comité Consultatif des Franchisés (CCF) :

Le CCF est composé de sept membres, gérants de franchises des réseaux. Les membres sont désignés par les membres des réseaux pour un an.

Le CCF se réunit une fois par trimestre.

Le Conseil est en charge de mener les réflexions en partenariat avec le franchiseur ADA sur les orientations stratégiques et de développement de l'enseigne ADA.

3.4. Contrôle opérationnel

Les directeurs et responsables de services, sous la supervision du Directeur Général ont la responsabilité de gérer et de contrôler l'activité des différents services dont ils ont la charge :

- gestion des réseaux (franchise, locataires gérants et les succursales) ;
- gestion de la flotte, négociation des protocoles constructeurs, planification et constitution des parcs de véhicules, acquisition ou location puis mise à disposition du parc automobile, restitution au constructeur des véhicules) ;
- financements de la flotte ;
- intégration de nouvelles agences ;
- gestion comptable et financière ;
- gestion du personnel ;
- gestion informatique.

Les procédures mises en œuvre concernent notamment :

- la vérification de l'application des standards de qualité au sein des réseaux tels, services à la clientèle, pratiques commerciales, état du parc de véhicules, tenue des agences ;

- contrôle des indicateurs de performance mensuel des réseaux tels, revenu par véhicule, nombre de contrats de location, nombre de véhicules en parc, personnel en fonction dans les agences ;
- contrôle de l'adéquation des engagements du groupe ADA pris envers les constructeurs et les financements disponibles lors de la prise de possession des véhicules ;
- signature des contrats de location lors des mises à disposition de véhicules au réseau, vérification des bonnes pratiques d'entretien du parc de véhicules selon les préconisations des constructeurs et vérification de la parfaite couverture par les assureurs du parc en exploitation ;
- l'organisation des restitutions de véhicules aux constructeurs en fin de contrats puis le contrôle des paiements parfaits des loyers et frais divers de mise à disposition des véhicules et des règlements constructeurs consécutifs aux retours des véhicules ;
- établissement et contrôle des facturations émises puis des règlements clients, contrôle des dépenses puis des règlements, contrôle des engagements et encours financiers ;
- état des lieux lors de l'acquisition de nouvelles agences et contrôle des parcs et plus généralement de tous les actifs repris ;
- suivi des agences en propres (succursales) selon les mêmes standards.

3.5. Conception du système d'information :

L'architecture informatique du Groupe ADA comprend :

- un ensemble de logiciels standards dédiés aux tâches comptables, financières, de la paie et de la gestion du personnel, du contrôle de gestion ;
- un progiciel (type ERP) dédié principalement à la gestion des agences des réseaux et à la gestion de la flotte. Cet outil permet d'assurer les tâches quotidiennes inhérentes des activités de location de courte durée et de gestion de la flotte de véhicules.

Il dispose en outre des interfaces nécessaires pour le transfert des données vers les logiciels comptables et financiers.

Le Groupe ADA a la maîtrise de l'évolution de cet outil. Cet outil intègre nos « savoir faire » et pratiques, il fiabilise les traitements et la qualité de l'information disponible.

Cet outil fait l'objet de développement interne pour répondre à nos besoins tels obtenir des états de gestion détaillés, disposer de fonctions d'optimisation et d'aide à la décision.

Le système d'information est opérationnel au siège de ADA, dans toutes les succursales de ADA mais également auprès des acteurs significatifs des Réseaux.

Cet outil, tient compte de l'organisation de l'entreprise, de son découpage et des aspects de confidentialité de l'information contenue et traitée par le système.

4. ELABORATION ET TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE.

4.1. Organisation générale du contrôle interne concernant l'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière.

L'information comptable et financière est élaborée et traitée par le Service Financier et sous le contrôle du Directeur Général.

L'information comptable est traitée selon le plan comptable général, à la seule exception du traitement spécifique des amortissements et ventes de véhicules qui sont réalisés selon les us en vigueur dans la profession.

En application des dispositions du règlement européen n°1606/2002, les comptes consolidés du groupe ADA depuis l'exercice clos le 31 décembre 2005 ont été établis selon les normes comptables internationales.

L'application logiciel support de la comptabilité générale est le logiciel SAGE L 500.

L'information financière et de trésorerie est traitée et supportée par le logiciel SAGE trésorerie et SAGE banque paiement.

Toutes les informations critiques sont contrôlées systématiquement par les directions opérationnelles ou fonctionnelles concernées et par le Directeur Général.

4.2 Organisation des fonctions comptables et trésorerie.

4.2.1 Fonction comptable.

Le service comptabilité est constitué d'une équipe de 13 personnes, animée par le Responsable du service comptable.

Leurs attributions se répartissent de la façon suivante :

- Responsable du Service Comptable :
 - supervise la comptabilité Générale ;
 - gère les opérations de comptabilisation relatives aux investissements d'exploitations,
 - gère et ajuste les états de provisions pour risques et charges ;
 - établit les états préparatoires aux arrêtés de comptes et aux situations intermédiaires ;
 - établit les comptes consolidés semestriels ;
 - établit les états de déclarations légales et fiscales dont la TVA.
- Pôle comptabilité Fournisseurs :
 - opérations liées aux achats en liaison avec la direction de la Flotte ;
 - opérations liées aux frais de fonctionnement et abonnement ;
 - organisation des règlements ;
 - comptabilité générale.
- Pôle comptabilité Clients :
 - opérations liées aux facturations Clients avec la Direction de la Flotte, de la Franchise et des Succursales ;
 - suivi des encaissements et opérations de recouvrement ;
 - suivi des caisses.
- Trésorerie et Banques :
 - comptabilisation des opérations de la trésorerie ;
 - rapprochements bancaires.

4.2.2 *Fonction trésorerie.*

La fonction trésorerie et financement est organisée autour du trésorier.

Ses fonctions principales sont :

- suivi des flux financiers et répartition des fonds ;
- suivi des opérations de placements ou d'emprunts financiers ;
- gestion des lignes de trésorerie et des engagements.

4.3. Information sur les procédures d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière.

Les processus d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière sont les suivants :

- Le processus d'élaboration du plan comptable ;
- Les processus de production des comptes comportant :
 - la comptabilisation des opérations ;
 - la constitution des provisions et charges à payer ;
 - la constitution des comptes de régularisation et d'attente ;
 - les réalisations des arrêtés semestriels et annuels.
- Les processus d'élaboration de l'information sur la situation financière (bilan, compte d'exploitation, annexe, rapport de gestion) comportant :
 - la production de ces informations ;
 - l'explication des comptes ;
 - la constitution et le suivi des engagements hors bilan.
- Les processus de contrôle des comptes et de la situation financière comportant :
 - les reconciliations;
 - les contrôles;
 - les circularisations avec les tiers.

Les risques majeurs que comportent ces processus sont les suivants :

- la production d'informations comptables incomplètes ou erronées ;
- une information financière diffusée insuffisante.

L'ensemble de cette information comptable et financière diffusée est revue, avant soumission au Conseil d'Administration, par le Directeur Général.

4.4 Principales zones de risques relatives à la production de l'information comptable et financière

Les zones de risque portent principalement sur :

- **Les relations contractuelles** entre les membres du Groupe ADA avec l'ensemble de leurs cocontractants, tels que notamment :

- les constructeurs automobiles, pour la fourniture de véhicules ;
- les établissements financiers liés ou non aux constructeurs, pour la mise à disposition de la flotte de véhicules sous contrat de location ;
- les membres des réseaux pour les contrats de franchise et de sous location de véhicule, et avec la clientèle de nos succursales.

- **La gestion de la Flotte,**

- aspects comptables ;
- amortissement des véhicules ;
- TVA et Taxe Professionnelle relatives à la gestion du parc de véhicule ;
- régularisation des charges locatives avec nos locataires financiers ;
- suivi du parc automobiles et couvertures assurances ;
- suivi des provisions ou des facturations à émettre ;
- suivi des règlements.

- **La gestion des Franchisés,**

- aspects comptables ;
- suivi des déclarations de chiffre d'affaires, base de calcul des royalties et autres provisions à facturer ;
- suivi des transferts de fonds de commerce et valorisation ;
- suivi des règlements.

- **Les opérations financières,**

- suivi des lignes de financement et prorogation des validités ;
- suivi des encours, tirages et remboursement d'emprunts ;
- suivi des intérêts ;
- gestion du risque de taux ;
- gestion des flux de trésorerie ;
- gestion des engagements bancaires hors bilan.

- **Le système comptable,**

- suivi des éléments de reporting et du contrôle de gestion ;
- suivi de la comptabilité analytique homogène à la comptabilité générale.

4.5 **Environnement de contrôle interne lié à la production de l'information comptable et financière**

De façon générale, les travaux de production de l'information financière sont menés avec des normes internes de formalisation et de traçabilité comparables aux normes de travail d'un expert comptable.

Les commissaires aux comptes interviennent au moins deux fois dans l'année. Ils procèdent à un audit complet des comptes annuels et consolidés. Ils émettent également, le cas échéant, des recommandations d'améliorations sur le contrôle interne du Groupe ADA.

**Rapport des Commissaires aux Comptes, établi
en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce,
sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société ADA**

Exercice clos le 31 décembre 2008

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société ADA et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par les articles L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que la documentation existante ;

prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;

déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 255-67 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 29 avril 2009
Les Commissaires aux Comptes

ACE

Auditeurs et Conseils d'Entreprise

ERNST & YOUNG et Autres

Alain AUVRAY

Bruno GERARD

17 SALARIÉS

17.1 Nombre de salariés employés par la Société et répartition des salariés par principal type d'activité et par site

L'effectif total du Groupe au 31 décembre 2008 est de 79 personnes.

L'effectif moyen 2008 est stable par rapport à l'année 2007, 109 salariés, la baisse en valeur absolue au 31/12/2008 est due aux cessions d'agences, notamment des sites de Puteaux, Nanterre et Bordeaux en novembre 2008.

	ADA	EDA	SAPN	Limoges Location	Neuilly Location	Issy Location	StTropez Location	Défense Location	Lille Location	Nancy Location	Partenaire Rent	TOTAL
Au 31/12/2007	39	18	15	4	2	4	0	8	4	2	13	109
Embauches	7	9	10	0	1	2	2	2	1	1	6	41
Sorties	7	5	16	0	0	1	2	10	4	0	19	64
Mutations Groupe	3	3	0	0	1	0	0	0	0	0	0	7
Au 31/12/2008	36	19	9	4	2	5	0	0	4	3	0	79
<i>Effectif Moyen 2008</i>	<i>38</i>	<i>19</i>	<i>13</i>	<i>4</i>	<i>3</i>	<i>4</i>	<i>1</i>	<i>8</i>	<i>3</i>	<i>3</i>	<i>13</i>	<i>109</i>

- Entrées 2008 : - en CDD : 13
- en CDI : 28 (ce nombre s'explique par la reprise d'agences avec les salariés déjà présents en CDI au sein des agences).

- Sorties 2008 : sur les 71 sorties (64 sorties et 7 mutations groupe), la majeure partie des mouvements est constituée des mutations et transferts correspondants aux cessions d'agences ou à des fins de CDD en fin de saison. La Société a procédé à 13 licenciements.

17.2 Participations des membres des organes de direction et d'administration et stock option

Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions								
Information sur les options de souscription ou d'achat								
Date d'autorisation par l'AGE	04/06/96 ⁽¹⁾	04/06/96 ⁽¹⁾	04/06/96 ⁽¹⁾	04/06/96 ⁽¹⁾	14/06/01	14/06/01	23/06/05	23/06/05
Date d'attribution par le CA	29/09/98	18/11/99	27/04/00	26/01/01	22/10/01	15/11/02	28/09/05	07/11/06
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées dont :	33.488	20.384	39.312	33.698	14.040	16.675	25.013	30.022
par les mandataires sociaux								
Christophe PLONEVEZ							25.013	16.678
Nicolas ROUSSELET			21.840					
André ROUSSELET								
Marie BIAIS								
par les dix premiers attributaires salariés (non mandataires)	33.488	20.384	17.472	33.698	14.040	16.675		13.344
Point de départ d'exercice des options	29/09/98	08/11/99	27/04/00	26/01/01	22/10/01	15/11/02	28/09/05	07/11/06
Date d'expiration	29/09/09	29/09/11	27/04/10	26/01/11	22/10/12	15/11/12	27/09/13	06/11/14
Prix de souscription ou d'achat	68,60€	48,37€	40,132 €	43,244 €	28,89 €	22,33 €	11,04 €	13,69 €
Modalités d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches)	réparties en 5 tranches annuelles	réparties en 3 tranches annuelles		réparties en 2 tranches annuelles	réparties en 4 tranches annuelles	réparties en 4 tranches annuelles	réparties en 4 tranches annuelles	réparties en 4 tranches annuelles
Nombre d'actions souscrites au 09/07/09	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat d'actions annulées ou caduques	32.032	14.560	17.472	32.294	11.232	10.003		1.678
Options de souscription ou d'achat restantes en fin d'exercice	1.456	5.824	21.840	1.404	2.808	6.672	25.013	28.354

(1) Modifiée par AGE du 28/12/99 qui a porté le nombre maximum d'options attribuable à un bénéficiaire à 1,5% du capital soit 21.840 actions

17.3 Participations des salariés dans le capital de la Société

Sur délégation de l'Assemblée Générale Mixte du 22 mai 2006, le Conseil d'Administration, par décision du 28 septembre 2006, a arrêté les modalités d'attribution, aux salariés du Groupe, d'une première tranche de 2006 actions gratuites ordinaires de la société, à raison de 34 actions par attributaire. L'attribution définitive desdites actions a été conditionnée à la présence des salariés concernés dans le Groupe durant toute la période d'acquisition des droits, période fixée à deux ans à compter de ce conseil.

Par décision du 15 novembre 2007, le Conseil d'Administration a arrêté les conditions d'attribution d'une seconde tranche d'actions gratuites, limitée à un nombre global de 1.564 actions.

Par décision en date du 26 septembre 2008, le Directeur Général, sur délégation, a arrêté la liste définitive des attributaires de la première tranche à 47 salariés, soit au total 1.564 actions ordinaires. La période de conservation desdits titres a été fixée à deux ans, commençant à courir à l'issue de la période d'acquisition des droits à attribution.

18 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1 Identité des principaux actionnaires et répartition du capital social et des droits de vote au cours des trois derniers exercices et au 30/06/09

	2006		2007		2008	
	Actions	Droits de vote	Actions	Droits de vote	Actions	Droits de vote
Total	1.667.844	2.903.120	1.667.844	2.872.760	1.669.442	2.874.107
Dont G7 Entreprises	72,04%	82,77%	72,04%	83,65%	71,97%	83,60%
G7 Entreprises (contrat d'animation)	0,54%	0,31%	0,37%	0,21%	0,29%	0,17%
Puech Can Conseils	1,81% ⁽¹⁾	2,08% ⁽¹⁾				
Tocqueville Finance	9,04%	5,19%	12,00%	6,97%	10,31%	5,99%
AAZ Finance			6,09% ⁽²⁾	3,54% ⁽²⁾	3,05% ⁽³⁾	1,77% ⁽³⁾
Nep Services ⁽⁴⁾	1,81% ⁽¹⁾	1,04% ⁽¹⁾	1,81% ⁽²⁾	1,05% ⁽²⁾	1,81% ⁽³⁾	1,05% ⁽³⁾
SG Asset Management	2,14%	1,29%				
Sté de l'Estey	4,99% ⁽¹⁾	2,87% ⁽¹⁾				
FCP Objectif Small Caps	2,00% ⁽¹⁾	1,15% ⁽¹⁾				
Autres actionnaires	5,63%	3,31%	7,69%	4,58%	12,57%	7,42%
Total	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

	30/06/09	
	Actions	Droits de vote
Total	1.669.442	2.874.107
Dont G7 Entreprises	75,18%	85,47%
G7 Entreprises (contrat d'animation)	0,76%	0,44%
Puech Can Conseils	NC	NC
Tocqueville Finance	10,28%	5,97%
AAZ Finance	NC	NC
Nep Services ⁽⁴⁾	1,81%	1,05%
SG Asset Management	NC	NC
Sté de l'Estey	NC	NC
FCP Objectif Small Caps	NC	NC
Autres actionnaires	11,97%	7,07%
Total	100,00%	100,00%

Sources :

(1) Titre au Porteur Identifiable (TPI) arrêté au 03.02.06

(2) TPI arrêté au 09.05.07

(3) TPI arrêté au 23.09.08

(4) dont le président est Monsieur Nicolas Rousselet

NC = non communiqué

A la date du présent prospectus, la société n'a pas connaissance d'autre actionnaire détenant plus de 5% du capital.

18.2 Droit de vote des actionnaires

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins. Cependant, les actions, entièrement libérées, détenues en nominatif au nom du même titulaire, pendant plus de deux ans, donnent droit à un vote double (cf paragraphe 21.2.3.1 du présent document).

18.3 Contrôle de la Société

La société G7 ENTREPRISES contrôle directement 75,18% du capital de la société ADA.

Il n'existe pas de mesure particulière prévenant un contrôle abusif.

18.4 Accords susceptibles d'entraîner un changement de contrôle

Néant.

18.5 Nantissements, garanties et sûretés

A la date du visa sur le Prospectus et à la connaissance de ADA, aucune action de ADA ne fait l'objet d'un nantissement, d'une garantie ou d'une sûreté.

19 OPERATIONS AVEC DES APPARENTÉS

19.1 Principales opérations avec les apparentés

Nous vous renvoyons sur ce point à la note 25 « Informations relatives aux parties liées » de l'annexe aux comptes consolidés pour l'exercice 2006 et aux notes 24 de l'annexe aux comptes consolidés pour les exercices 2007 et 2008, qui se trouvent respectivement aux paragraphes 20.2.1, 20.2.2 et 20.2.3 du Prospectus.

Les différents contrats avec les apparentés ne contiennent pas de clauses entraînant leur résiliation automatique en cas de changement de contrôle.

19.2 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées pour l'exercice 2008

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements qui ont fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Avec la société G7 Entreprises

Administrateur concerné

M. Nicolas Rousselet.

a. Nature, objet et modalités

Conseil d'administration du 23 juillet 2008.

La société G7 Entreprises a abandonné au profit de votre société un montant de € 551.730,09 d'intérêts dus au titre de l'exercice 2008 sur les avances consenties en compte courant.

b. Nature, objet et modalités

Votre société a signé une convention de mise à disposition du restaurant d'entreprise par la société G7 Entreprises, prenant effet à compter de mi-septembre 2008. Le montant de la rémunération des services rendus à votre société pour l'exercice 2008 est de € 18.460 hors taxes.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice.

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1. Avec les filiales et les sociétés du groupe

a. Nature, objet et modalités

Conseil d'administration du 13 mars 2007.

Votre société (« la Société Centralisatrice ») a conclu, en date du 13 mars 2007, une convention de centralisation de trésorerie avec les sociétés ADA BOX, Cannada, EDA, Holyday Bikes, Issy Location, Keyvane, La Défense Location, Lille Location, Limoges Location, Nancy Location, Neuilly Location, Partenaire Rent, SAPN (« les Sociétés Adhérentes ou du Groupe »).

Cette convention a pour objectif d'optimiser la gestion de la trésorerie du groupe en pratiquant entre les sociétés du groupe des opérations de trésorerie coordonnées par la Société Centralisatrice. Ainsi les Sociétés Adhérentes peuvent-elles prêter ou emprunter des fonds auprès de la Société Centralisatrice.

Le solde des opérations réciproques d'avances financières entre votre société et ses filiales et les sociétés du groupe qui suivent fait apparaître, au 31 décembre 2008, les montants suivants :

Montant en K€	Solde du compte courant au 31 décembre 2008 (y c. intérêts courus)		Montant des intérêts de rémunération pour l'année 2008	
	Débiteur	Créditeur	Charges	Produits
Eda		15.265	893	
Holiday Bikes		310	23	
Limoges Location	-	-	-	-
Sapn	4.995			201
Issy Location	933			53
Total	5.928	15.576		

b. Nature, objet et modalités

Conseil d'administration du 15 décembre 2000.

Le groupe formé par votre société et ses filiales SAPN et EDA a opté pour le régime d'intégration fiscale.

La filiale Holiday Bikes (anciennement S.I.A.V.S.) a donné son accord pour le régime de groupe à compter du 1^{er} janvier 2002 (conseil d'administration du 20 décembre 2001).

Les filiales Keyvane, Cannada, Neuilly Location, Limoges Location, Issy Location ont donné leur accord pour le régime du groupe à compter du 1^{er} janvier 2007.

Aux termes de cette convention, votre société et chacune des filiales supportent une charge d'impôt calculée sur ses propres résultats, comme en l'absence d'option pour l'intégration fiscale.

Votre société se constitue, ensuite, seule redevable à compter du 1^{er} janvier 2001 de l'impôt sur les sociétés, de la contribution additionnelle, de la contribution sociale sur les bénéfices, du précompte et de l'imposition forfaitaire annuelle dus par le groupe formé par elle-même et ses filiales.

2. Avec la société Assistance et Conseil

Nature, objet et modalités

Conseil d'administration du 25 juillet 2007.

Votre société a conclu, en date du 25 juillet 2007, avec la société Assistance et Conseil une convention de mise à disposition à votre société de M. Christophe Plonevez, en qualité de directeur général.

Le montant de la refacturation au titre de l'exercice 2008 s'élève à € 145.260 hors taxes.

3. Avec la société NEP Services

Nature, objet et modalités

Conseil d'administration du 27 avril 2000.

Votre société a conclu une convention d'assistance administrative et financière avec la société NEP Services, à effet du 7 février 2000.

Le montant des prestations supportées au titre de l'exercice 2008 s'élève à € 81.795 hors taxes.

4. Avec la société Copag

Nature, objet et modalités

Conseil d'administration du 2 février 2005.

Votre société a signé une convention d'assistance de direction générale et stratégie du groupe et contrôle financier avec la société Copag, prenant effet à compter du 3 janvier 2005. Elle est renouvelable chaque année par tacite reconduction à défaut d'avoir été dénoncée par l'une des parties 60 jours avant sa date anniversaire.

Le montant de la rémunération est révisé annuellement en fonction de l'évolution des besoins de votre société.

Le montant de la rémunération des services rendus à votre société pour l'exercice 2008 est de € 290.381 hors taxes.

5. Avec la société G7 Entreprises

a. Nature, objet et modalités

Conseil d'administration du 31 mars 1998.

Votre société a signé un bail commercial consenti par la société G7 Entreprises pour les locaux du 3^e étage (576 m²) et du 4^e étage (221 m²) de l'immeuble sis 22/28, rue Henri-Barbusse à Clichy (Hauts-de-Seine). Il a été procédé à une résiliation partielle du bail commercial relatif aux locaux occupés au 4^e étage (lot 134) à effet au 1^{er} juin 2002 ; le loyer étant réduit à due concurrence.

Le montant des loyers hors charges facturé par la société G7 Entreprises à votre société au titre de l'exercice 2008 s'élève à € 159.738 hors taxes.

Le montant des charges annexes s'élève à € 80.120 hors taxes au titre de l'exercice 2008.

b. Nature, objet et modalités

Conseil d'administration du 31 mars 1998.

Votre société a signé une convention d'occupation de parkings auprès de la société G7 Entreprises concernant seize emplacements de parkings sis au 4^e sous-sol de l'immeuble sis 22/28, rue Henri-Barbusse à Clichy pour un loyer révisable annuellement sur l'Indice national du coût de la construction publié trimestriellement par l'INSEE.

Le montant des loyers hors charges facturé par la société G7 Entreprises à votre société au titre de l'exercice 2008 s'élève à € 29.009 hors taxes.

Le montant des charges annexes s'élève à € 5.802 hors taxes au titre de l'exercice 2008.

6. Avec la société Pragmatik

Nature, objet et modalités

Conseil d'administration du 28 septembre 2005.

Votre société a décidé d'externaliser les développements informatiques et de les confier à la société Pragmatik.

Le montant des prestations supportées au titre de l'exercice 2008 par votre société s'élève à € 17.590 hors taxes.

7. Avec la société SNGT

Nature, objet et modalités

Conseil d'administration du 31 mars 1998.

Votre société a signé une convention d'occupation de parkings à compter du 1^{er} mars 1998 auprès de la société SNGT concernant seize emplacements de parkings pour un loyer révisable annuellement sur l'Indice national du coût de la construction publié trimestriellement par l'INSEE.

Le montant des loyers facturé par la société SNGT à votre société au titre de l'exercice 2008 s'élève à € 19.932 hors taxes.

8. Avec la société EDA

a. Nature, objet et modalités

Une garantie à première demande a été émise par votre société au profit de la société Lixxbail d'un montant de € 15.000.000 en contre-garantie des engagements souscrits dans le cadre du financement de la flotte EDA dans la limite d'un plafond global annuel de € 46.000.000. Cette garantie est valide pour une durée allant du 21 juin 2006 au 31 août 2007, période qui a été prolongée jusqu'à la restitution complète des véhicules acquis par la société Lixxbail. L'encours au 31 décembre 2008 entre EDA et Lixxbail est de K€ 15.612.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 29 avril 2009

Les Commissaires aux Comptes

A.C.E.

ERNST & YOUNG et Autres

AUDITEURS ET CONSEILS D'ENTREPRISE

Alain AUVRAY

Bruno GERARD

20 INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ

20.1 Informations financières pro forma

Sans objet

20.2 Etats financiers consolidés

Les comptes présentés ci-après ont été établis conformément aux normes IFRS.

Les méthodes et principes de consolidation sont détaillés dans l'annexe des comptes consolidés. Ils sont identiques à ceux adoptés pour l'exercice précédent.

20.2.1 Comptes consolidés au 31/12/2006 et annexe aux comptes consolidés

1 Bilan consolidé en normes IFRS

(en milliers d'euros)		31/12/2006	31/12/2005
Actif			
Écarts d'acquisition nets	note 11	5 044	3736
Immobilisations incorporelles nettes	note 10	3 065	1 591
Immobilisations corporelles nettes	note 12	1 117	3 235

(en milliers d'euros)		31/12/2006	31/12/2005
Participation dans les entreprises associées	note 13	-33	-14
Autres actifs financiers non courants	note 14	561	668
Actifs d'impôt différé	note 8	319	154
Total des actifs non courants		10 073	9 370
Stocks et en-cours nets		24	92
Créances clients et comptes rattachés nets	note 15	9 690	9 802
Autres actifs courants	note 16	12 333	12 195
Actifs d'impôts exigibles	note 16	321	534
Charges constatées d'avances	note 17	711	949
Trésorerie et équivalents de trésorerie	note 18	3 299	2 223
Total des actifs courants		26 378	25 795
Actifs détenus en vue d'être cédés	note 19	0	71
Total actif		36 451	35 236
Passif			
Capital		2 535	2 535
Réserves consolidées		-2 789	-2 992
Primes et autres réserves		2 009	2 152
Résultat de l'exercice		405	36
Capitaux Propres part du groupe		2 160	1 731
Intérêts minoritaires		-145	0
Capitaux propres totaux	note 20	2 015	1 731
Provisions non courantes	note 21	402	401
Dettes financières à long terme	note 22	1 067	465
Passifs d'impôt différé	note 8	0	0
Total passifs non courants		1 469	866
Provisions courantes	note 21	214	352
Dettes financières à court terme	note 22	7 220	8 028
Dettes fournisseurs	note 23	8 647	7 877
Autres passifs courants	note 23	16 886	16 331
Total passifs courants		32 967	32 588
Passifs détenus en vue d'être cédés	note 19	0	51
Total passif		36 451	35 236

2 Compte de résultat consolidé en normes IFRS

(en milliers d'euros)		31/12/06	31/12/05
Revenus	note 5	35 002	36 167
Produits des activités ordinaires :		35 002	36 167
Achats et variations de stocks		-578	-596
Charges externes		-25 628	-25 013
Charges de personnel	note 6	-5 759	-6 707
Impôts et taxes		-789	-982
Dotation aux amortissements et aux provisions nettes		-2 490	-2 693
Autres produits et charges d'exploitation	note 6	745	86
Total charges d'exploitation		-34 499	-35 905
Résultat opérationnel		503	262
Quote-part dans le résultat net des entreprises associées	note 13	-62	34
Résultat des activités ordinaires		441	296
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		104	20
Coût de l'endettement financier brut		-337	-219
Coût de l'endettement financier net	note 7	-233	-199
Impôts sur les bénéfices	note 8	108	-61
Résultat des activités abandonnées		0	0
Résultat net consolidé total		316	36
Résultat revenant aux Minoritaires		-89	0
Part du groupe		405	36
Résultat net par action	note 9		
- de base		0.24 €	0.02 €
- dilué		0.24 €	0.02 €

3 Tableaux de flux de trésorerie consolidés en normes IFRS

(en milliers d'euros)	31/12/06	31/12/05
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Résultat net	405	36
Part des minoritaires	-89	0
Quote-part dans le résultat sociétés en équivalence	62	-34
Dividende reçu des sociétés mises en équivalence	2	
Dotations nettes aux amortissements	1 074	1 036
Dotations nettes des provisions	-229	-897
Dotations sur écarts d'acquisition	0	0
Charges calculées liées aux paiements en actions	15	15
Plus et moins-values de cession d'actifs immobilisés	-768	-43
Impôts différés	-165	-33
Intérêts financiers nets	233	199
Capacité d'autofinancement	540	279
Variation des frais financiers	0	0
Variation des stocks	72	-51
Variation des créances clients et comptes rattachés	187	2 177
Variation des dettes fournisseurs	481	-3 691
Variation des autres créances et dettes	-1 027	836
Variation des comptes de régularisation	241	-98
Variation sur actifs/passifs destinés à être vendus	20	-20
Variation du Besoin en Fonds de Roulement	-26	-847
Flux net de trésorerie généré par l'activité	514	-568
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
Décaissement / acquisitions immos incorporelles	-2 521	-293
Décaissement / acquisitions immos corporelles	-3 448	-5 349
Décaissement / acquisitions immos financières	-96	-250
Encaissement / cession d'immos corporelles	4 218	2 092
Encaissement / cession d'immos incorporelles	943	249
Encaissement / cession d'immos financières	226	97
Décaissements sur acquisitions d'agences	- 1 002	- 755
Encaissements sur cessions d'agences	1 266	700
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-414	-3 509
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
Augmentation de capital	14	0
Dividendes versés aux actionnaires de la société-mère	0	0
Dividendes versés aux actionnaires minoritaires	0	0
Variation des autres fonds propres	0	0
Variation du compte courant	1 620	2 627
Encaissement provenant des lignes de crédit	12 342	9 363
Décaissement provenant des lignes de crédit	-13 286	-5 999
Décaissements provenant du remboursement de crédit-bail	-289	-270
Intérêts financiers nets versés	-233	-154

(en milliers d'euros)	31/12/06	31/12/05
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	168	5 567
Variation de trésorerie	268	1 490
Trésorerie nette à l'ouverture	281	-1 209
Trésorerie nette à la clôture	549	281

4 Variation des capitaux propres consolidés

	Capital	Primes et réserve légale	Réserves consolidées non distribuées	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres de l'ensemble consolidé
Capitaux propres au 01/01/05	2 535	10 812	-11 667	1 680	0	1 680
Distribution de réserves aux minoritaires					0	
Résultat 2005			36	36	0	36
Réserves stocks options			15	15	0	15
Capitaux propres au 31/12/05	2 535	10 812	-11 616	1 731	0	1 731
Augmentation de capital		9		9		9
Résultat 2006			405	405	-89	316
Réserves stocks-options			15	15	0	15
Variation de périmètre					-56	-56
Capitaux propres au 31/12/06	2 535	10 821	-11 196	2 160	-145	2 015

Au 31 décembre 2006, le nombre d'actions s'élève à 1 667 844 dont 1 201 495 actions à vote double.

C – Notes annexes aux comptes consolidés

1 Informations relatives à l'entreprise

Le groupe ADA est une société anonyme de droit français, immatriculée en France soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions du code de commerce. ADA a été constituée le 5 septembre 1986 et la société expirera

le 4 septembre 2085, sauf dissolution anticipée ou prorogation. Elle a son siège au 22/28 rue Henri Barbusse – 92 110 CLICHY (France) et est cotée à Paris.

La société a pour principale activité, le développement et l'animation d'un réseau de franchisés qui exploitent des agences de location de véhicules sous l'enseigne ADA. Les franchisés sont des entrepreneurs indépendants qui gèrent de façon autonome leur activité, tout en respectant la charte de qualité liée au contrat de franchise.

Par ailleurs, ADA exploite directement certaines agences.

Les états financiers consolidés reflètent la situation comptable d'ADA et de ses filiales (le « Groupe »), ainsi que les intérêts dans les entreprises associées. Ils sont présentés en euro arrondis au millier le plus proche.

En date du 13 mars 2007, le Conseil d'Administration a arrêté les comptes consolidés au 31 décembre 2006 et autorisé la publication des états financiers consolidés du Groupe ADA au 31 décembre 2006. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra le XXX 2007

2 – Principes comptables et modalités de consolidation

La cotation dans un pays de l'Union Européenne, conformément au règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002 requiert que les états financiers consolidés de la Société au titre de l'exercice 2005 soient établis selon le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté par l'Union Européenne Il comprend les normes approuvées par l'International Accounting Standards Board (IASB), c'est à dire les *International Financial Reporting Standards* (IFRS), les *International Accounting Standards* (IAS), ainsi que leurs interprétations telles qu'é émises par l'IFRIC (*International Financial Reporting Interpretation Committee*).

Les comptes consolidés du Groupe publiés avant l'exercice 2005 étaient établis depuis le 1er janvier 1999 en conformité avec les méthodes comptables relatives aux comptes consolidés approuvées par arrêté du 22 juin 1999 portant homologation du règlement 99-02 du Comité de la Réglementation Comptable.

En tant que premier adoptant des IFRS, les règles spécifiques à une adoption, telles que définies dans IFRS 1 ont été appliquées. Les normes IAS 32 et IAS 39 relatives aux instruments financiers ont été appliquées au 1er janvier 2005 sans incidence sur les capitaux propres à cette date. Par ailleurs, ce changement de méthode n'aurait également eu aucun impact sur les comptes de la période comparative.

Conformément à IFRS 1, le groupe a décidé d'appliquer les options suivantes :

- non retraitement des regroupements d'entreprise comptabilisés antérieurement au 1er janvier 2004,
- pas de réévaluation des immobilisations corporelles au 1er janvier 2004 (maintien du coût historique conforme à IAS 16),
- pas d'application d'IFRS 2 aux instruments de capitaux propres attribués avant le 7 novembre 2002.

Toutes les normes et interprétations appliquées par le Groupe ADA dans les présents comptes sont compatibles avec les directives européennes d'une part et les normes et interprétations en vigueur dans l'Union Européenne d'autre part.

- Normes et interprétations nouvellement applicables à partir du 1^{er} janvier 2006 sont les suivantes :
 - Les amendements à IAS 19 (*« Écarts actuariels, régimes de groupes et informations à fournir »*)-publiés en décembre 2004
 - Amendement à IAS 21 *Investissement net dans une opération à l'étranger*
 - Amendement à IAS 39 *Comptabilité de couverture des transactions prévues internes au groupe*
 - Les amendements à IAS 39 (*« L'option juste valeur »*)-publiés en juin 2005
 - Les amendements à IAS 39 et IFRS 4 (*« Contrats de garantie financière »*)-publiés en août 2005
 - IFRS 6 *Prospection et évaluation des ressources minérales*-norme publiée en décembre 2004
 - IFRIC 5 *Droits aux intérêts émanant de fonds de gestion dédiés au démantèlement, à la remise en état et à la réhabilitation de l'environnement* - interprétation publiée en décembre 2004
 - IFRIC 4 *Déterminer si un accord contient un contrat de location*
 - IFRIC 6 *Passifs résultant de la participation à un marché spécifique – Déchets d'équipements électriques et électroniques*

L'application de ces nouvelles normes et interprétations n'a pas eu d'impact sur les comptes au 31.12.06.

- Normes et interprétations nouvellement publiées mais non encore entrées en vigueur :

Les états financiers du groupe au 31.12.06 n'intègrent pas les éventuels impacts de normes publiées au 31.12.06 mais dont l'application n'est pas obligatoire. Le groupe n'a pas appliqué par anticipation :

La norme IAS 1, *amendements relatif aux informations sur le capital, applicable à compter du 1^{er} janvier 2007*

La norme IFRS 7 : *« Information à fournir sur les instruments financiers », applicable à compter du 1^{er} janvier 2007.*

L'interprétation IFRIC 7 : *« Modalités de traitement des états financiers dans les économies hyperinflationnistes », applicable pour les exercices ouverts à partir du 1^{er} mars 2006.*

L'interprétation IFRIC 8 : *« champ d'application d'IFRS 2 », applicable pour les exercices ouverts à compter du 01.05.06.*

L'interprétation IFRIC 9 : *« Réexamen des dérivés incorporés », applicable pour les exercices ouverts à compter du 01.06.06.*

L'interprétation IFRIC 10 : *« Information financière intermédiaire et dépréciation » ; applicable pour les exercices ouverts à compter du 01.11.06.*

- L'interprétation IFRIC 11 : *« Actions propres et transactions intragroupe », applicable*

pour les exercices ouverts à compter du 01.03.07.

- Le processus de détermination par le Groupe des impacts potentiels de l'application de ces normes et interprétations sur les résultats consolidés, la situation financière, la variation de trésorerie et le contenu des annexes aux comptes est en cours. Le Groupe n'anticipe pas, à ce stade de sa réflexion, d'impact significatif sur ses états financiers.

2.1 Principes d'établissement des états financiers

Les comptes consolidés annuels et les notes annexes sont établis en milliers d'euros. Ils sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles édictées par les normes IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

Structure du bilan consolidé

Le bilan présente en actifs et passifs courants la partie à moins d'un an des actifs d'exploitation (notamment les stocks, les créances et les autres actifs) et des passifs d'exploitation (notamment les provisions, fournisseurs, et autres passifs).

2.2 Méthode de consolidation

Les sociétés sur lesquelles ADA exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Les sociétés dans lesquelles ADA exerce directement ou indirectement une influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est présumée quand le pourcentage de droits de vote est supérieur ou égal à 20%.

Les sociétés contrôlées conjointement sont consolidées par intégration proportionnelle.

En cas d'intégration globale, la part des intérêts minoritaires dans le résultat net et les capitaux propres de la filiale est affichée séparément dans les états financiers consolidés.

Les transactions réalisées entre les sociétés consolidées ainsi que les profits intragroupes sont éliminés en consolidation. La Société clôture son exercice fiscal de 12 mois au 31 décembre et établit une situation intermédiaire au 30 juin. Il en est de même pour ses filiales.

2.3 Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises antérieurs au 1er janvier 2004 n'ont pas été retraités conformément à l'option offerte par IFRS 1 "Première application des IFRS". Les regroupements postérieurs au 1er janvier 2004 sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition en conformité avec IFRS 3 "Regroupements d'entreprises". Ainsi, lors de la première consolidation d'une entreprise contrôlée exclusivement, les actifs, passifs et passifs éventuels, évaluables de façon fiable, de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur. L'écart résiduel représentatif de la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part des actifs nets évalués à leur juste valeur, est comptabilisé en écart d'acquisition.

2.4 Immobilisations incorporelles et corporelles

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles » et à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles, celles-ci font l'objet d'un test de dépréciation afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la plus élevée de la juste valeur (diminuée du coût de cession) et de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession.

Dans le cas où le montant recouvrable serait inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée).

Écarts d'acquisition

Selon les normes IFRS, l'écart d'acquisition comptabilisé se décompose en des écarts d'acquisition constatés lors de regroupements d'entreprises et des actifs incorporels qui suivent les principes comptables suivants :

- les écarts d'acquisition positifs dégagés lors de la première consolidation d'une entité sont inscrits à l'actif immobilisé.
- les écarts d'acquisition négatifs issus des regroupements d'entreprises sont directement comptabilisés en résultat.

La Société n'a pas choisi d'appliquer de façon rétrospective la norme IFRS 3 relative aux regroupements d'entreprises et aux acquisitions antérieures au 1er janvier 2004. Par conséquent, ce sont les écarts d'acquisition nets des amortissements cumulés en normes françaises au 1er janvier 2004 qui sont repris dans le bilan d'ouverture.

Les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation annuel et lorsqu'il existe un indice de perte de valeur. Pour ce test, les écarts d'acquisition sont rattachés à des Unités Génératrices de Trésorerie qui correspondent à des ensembles homogènes générant conjointement des flux de trésorerie identifiables.

Les écarts d'acquisition comptabilisés dans le bilan du groupe ADA sont de deux origines différentes et donnent lieu à des tests de dépréciation différents, adaptés à leurs caractéristiques propres :

- Écarts d'acquisition rattachés au segment Franchise regroupant l'activité liée aux franchisés.

Comme les écarts d'acquisition comptabilisés au 1er janvier 2004 sont représentatifs d'un coût de mise en place et de développement du réseau de franchise ADA, la Société a considéré que le segment Franchise dans son ensemble, était la plus petite Unité Génératrice de Trésorerie

(« UGT ») à laquelle peuvent être allouées ces survaleurs, pour mesurer leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable du segment correspond aux flux de trésorerie futurs nets actualisés de l'activité franchiseur. S'ils sont inférieurs à la valeur nette comptable de l'ensemble des actifs affectés à cette UGT, une dépréciation exceptionnelle est enregistrée. Ce sont les survaleurs qui sont en premier lieu dépréciées puis les autres actifs rattachés à l'UGT, avec constatation de la perte en compte de résultat.

- Écarts d'acquisition rattachés au segment Courte Durée regroupant l'activité des succursales exploitées en propre par ADA (grand public)

Chaque écart d'acquisition identifié est rattaché à une agence qui représente une unité génératrice de trésorerie rattachée au segment courte durée. La valeur recouvrable de l'écart d'acquisition correspond à sa valeur de réalisation, déterminée selon un multiple de chiffre d'affaires approprié net des frais de cession tenant compte également de la localisation de l'agence.

- Autres Immobilisations incorporelles

Les coûts de développement des logiciels créés (y compris les coûts de déploiement ou de développement interne) sont portés à l'actif lorsqu'il est probable que ces dépenses généreront des avantages économiques futurs. Ces coûts sont amortis linéairement sur la durée d'utilisation estimée des logiciels, soit 7 ans à compter de la mise en service.

Les autres actifs incorporels sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

Le droit au bail ne fait pas l'objet d'un plan d'amortissement.

Les autres actifs incorporels identifiés, sont amortis linéairement en fonction de leur durée d'utilisation prévue, sans excéder 20 ans.

- Immobilisations corporelles

Conformément à IAS 16 "Immobilisations corporelles", les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les biens financés par un contrat de crédit bail ou de location de longue durée, qui en substance transfèrent tous les risques et avantages liés à la propriété de l'actif au locataire, sont comptabilisés dans l'actif immobilisé (voir note 2.15).

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire suivant des durées d'utilité estimées. Les durées d'utilisation sont les suivantes :

Constructions 25 ans

Agencements et aménagements divers..... 5 à 10 ans

Matériel de bureau et mobilier..... 5 à 10 ans

Il est tenu compte de la valeur résiduelle dans le montant amortissable, quand celle-ci est jugée significative. Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont

comptabilisées séparément lorsque leur durée de vie estimée et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes.

Dépréciation des immobilisations corporelles et autres immobilisations incorporelles

Conformément à IAS 36 “Dépréciation d’actifs”, la valeur d’utilité des immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie (amortissables) est testée dès l’apparition d’indices de perte de valeur, et passées en revue à chaque clôture. Ce test est effectué au minimum une fois par an pour les actifs à durée de vie indéfinie (non amortissables). A chaque date d’arrêté, lorsque des indicateurs internes ou externes indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles ou corporelles, un test de dépréciation doit être réalisé. Le test consiste à comparer la valeur nette comptable de l’actif à sa valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la plus élevée entre la valeur d’utilité ou la juste valeur diminuée des coûts de vente. La valeur d’utilité correspond à l’actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de cet actif.

Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence. Les pertes de valeur constatées sur les immobilisations corporelles et incorporelles à durée d’utilité définie peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient supérieure à la valeur nette comptable, dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée.

2.5 Autres actifs financiers non courants

Ils correspondent à des dépôts et cautions. Leur valeur nette comptable est représentative de leur juste valeur.

2.6 Stocks

Les stocks sont évalués initialement au coût d’achat. Lorsqu’en fin de période, la valeur nette de réalisation devient inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est alors comptabilisée.

2.7 Créances clients

Les créances clients sont évaluées pour leur montant net de provisions pour créances douteuses.

2.8 Autres créances

Les autres créances sont évaluées pour leur montant net de provisions pour créances douteuses. Elles comprennent principalement les créances sociales et fiscales ainsi que les créances constatées vis-à-vis des tiers *Constructeurs* dans le cadre de leur engagement de rachat sur les véhicules achetés. Ces créances sont comptabilisées pour la valeur de l’engagement de rachat.

La différence entre le prix d’achat et le montant de l’engagement de rachat est comptabilisé en charges constatées d’avance et amorti sur la durée d’utilisation des véhicules.

2.9 Impôts différés

Des impôts différés sont calculés sur toutes les différences temporelles entre la base imposable et la valeur en consolidation des actifs et passifs. Celles-ci comprennent notamment

l'élimination des écritures constatées dans les comptes individuels des filiales en application des options fiscales dérogatoires. La règle du report variable est appliquée et les effets des modifications des taux d'imposition sont inscrits dans les capitaux propres ou le résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est décidé.

Des actifs d'impôts différés sont inscrits au bilan dans la mesure où il est plus probable qu'improbable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures. Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés.

Pour apprécier la capacité du Groupe à récupérer ces actifs, il est notamment tenu compte des éléments suivants :

- prévisions de résultats fiscaux futurs,
- part des charges non récurrentes ne devant pas se renouveler à l'avenir incluse dans les pertes passées,
- historique des résultats fiscaux des années précédentes,
- et le cas échéant, stratégie fiscale comme la cession envisagée d'actifs sous-évalués.

2.10 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Conformément à la norme IAS 7 « Tableau des flux de trésorerie », la trésorerie figurant dans le tableau des flux de trésorerie consolidés « trésorerie nette », comprend les disponibilités, les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en un montant déterminable de liquidité et les soldes bancaires créditeurs. Les placements dans des actions cotées, les placements à plus de trois mois sans possibilité de sortie anticipée ainsi que les comptes bancaires faisant l'objet de restrictions (comptes bloqués) sont exclus de la trésorerie du tableau des flux de trésorerie.

Ainsi, les placements ayant une échéance inférieure à 90 jours, ne présentant pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt et mobilisables ou cessibles à très court terme, sont considérés comme faisant partie de la trésorerie.

La trésorerie et équivalents de trésorerie figurant à l'actif du bilan dans le poste « disponibilités » correspond à la trésorerie telle que définie ci-dessus.

Les soldes créditeurs bancaires sont inclus dans les dettes financières à court terme au passif du bilan.

Le compte courant avec la société mère est classé en « Autres passifs courants ».

2.11 Provisions

Conformément à IAS 37 "Provisions", des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation de ADA à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire, contractuel ou implicite.

L'estimation du montant figurant en provision correspond à la sortie de ressources qu'il est probable qu'ADA devra supporter pour remplir son obligation. Si aucune évaluation fiable de ce montant ne peut être réalisée, aucune provision n'est comptabilisée ; une information en annexe est alors fournie. Du fait des incertitudes inhérentes aux risques supportés, les provisions sont estimées sur la base des informations disponibles à la date d'évaluation.

2.12 Engagements de retraite et assimilés

Les modalités de calcul des engagements de retraite sont conformes à IAS 19. Les engagements de retraite à prestations définies de la Société se limitent aux indemnités de fin de carrière applicables en France. Ces engagements sont évalués selon la méthode actuarielle dite des unités de crédits projetés ("*projected unit credit method*") qui stipule que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs.

L'effet des variations des hypothèses actuarielles est constaté dans le résultat de la période.

2.13 Résultat financier

Le résultat financier comprend :

- le coût de l'endettement financier brut, constitué des agios financiers et de la fraction des loyers de crédit-bail assimilable à une charge d'intérêts
- les produits des valeurs mobilières de placement.
- les intérêts liés aux emprunts sont comptabilisés, en charges, dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus, indépendamment de l'utilisation qui est faite des fonds empruntés.

2.14 Reconnaissance des Revenus

Les revenus proviennent des royalties, des prestations aux franchisés et des produits de la location de véhicules au public des succursales.

- Les revenus issus de la location (de location des véhicules au public et location aux franchisés), sont comptabilisés selon IAS 17, reconnus de façon linéaire sur la durée du contrat en partant du principe que les locataires (franchisé ou public) tirent les mêmes avantages de l'utilisation des biens loués sur l'ensemble de la période de location.
- Les autres prestations de services rendues par ADA sont comptabilisées selon IAS 18. Le produit est comptabilisé en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture et notamment lorsque l'ensemble des conditions suivantes sont satisfaites :
 - le montant du produit des activités ordinaires peut être évalué de façon fiable ;
 - il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront à l'entreprise ;
 - le degré d'avancement de la transaction à la date de clôture peut être évalué de façon fiable ;

- et les coûts encourus pour la transaction et les coûts pour achever la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

2.15 Contrats de location

Conformément à IAS 17, les contrats de location pour lesquels la Société détient la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété sont classés en tant que contrats de location financement. Ces contrats sont comptabilisés pour des montants correspondant, au commencement du contrat de location, à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actuelle des paiements minimaux au titre de la location, moins les amortissements cumulés et les pertes de valeur.

En revanche, les contrats de location pour lesquels la Société ne supporte pas les risques et avantages inhérents à la propriété sont classés en tant que contrats de location simple. Les loyers sont comptabilisés comme des charges dans le compte de résultat, les montants étant étalés linéairement sur la durée du bail ou du contrat de location.

Les termes des contrats, parmi lesquels l'engagement d'achat par le constructeur conduisent le groupe à traiter les contrats d'approvisionnement des véhicules comme des contrats de location simple.

2.16 Impôts

La charge d'impôt incluse dans la détermination du résultat net de l'exercice est égale au montant total (i) des impôts courants et (ii) des impôts différés. La charge d'impôt est normalement comptabilisée dans le compte de résultat à l'exception de la fraction d'impôt relative aux éléments comptabilisés en capitaux propres. Dans ce cas, l'impôt est comptabilisé également en capitaux propres.

Les impôts courants correspondent au montant des impôts sur le résultat payables au titre des bénéfices imposables de l'exercice. Ils sont calculés sur la base des taux d'impôts adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et sont corrigés des ajustements d'impôts dus au titre des exercices antérieurs.

Les actifs et passifs d'impôts différés reflètent les allègements ou accroissements des impôts futurs à payer qui résultent pour certains éléments d'actif et de passif des différences d'évaluation temporaires entre leurs valeurs comptables et leurs assiettes fiscales, ainsi que des déficits fiscaux et crédits d'impôts reportables. Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués sur la base des taux d'imposition applicables au bénéfice imposable des années au cours desquelles ces différences temporelles sont susceptibles de se renverser ou de se solder.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que ces économies d'impôts futurs se réaliseront. Ils sont annulés dès lors que leur réalisation ne devient plus probable.

2.17 Paiement sur la base d'actions

La norme IFRS 2 “Païement sur la base d’actions” impose la comptabilisation d’une charge pour les avantages consentis aux salariés et administrateurs de la Société dans le cadre de plans d’options de souscription ou d’achat d’actions, en contrepartie du compte de réserve de stock options dans les capitaux propres pour les transactions dénouées par remise d’actions.

La charge est évaluée à sa juste valeur à la date d’attribution sur la base du modèle Black-Scholes-Merton, et étalée sur la durée d’acquisition des droits. Conformément aux dispositions de la première application de la norme IFRS 2 figurant dans la norme IFRS 1, seuls les plans émis après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas intégralement acquis au 1er janvier 2005 sont comptabilisés selon la norme IFRS 2.

En cas d’exercice, la réserve de stock-options, constituée pendant l’acquisition des droits, est soldée par la contrepartie du compte de trésorerie et du compte de prime d’émission.

2.18 Résultat net par action

Conformément à IAS 33 “Résultat par action”, deux types de résultat par action sont présentés : le résultat de base par action ordinaire et le résultat dilué par action ordinaire.

Le nombre moyen pondéré d’actions ordinaires en circulation retenu pour le calcul du résultat par action de base est la moyenne des actions entre le début et la fin de l’exercice hors actions propres et actions d’autocontrôle. Les actions émises en cours d’année sont prises en compte au prorata temporis.

Le résultat net dilué par action est, quant à lui, calculé en retenant les instruments donnant accès différé au capital d’ADA (options de souscription).

La méthode utilisée pour calculer l’effet dilutif est la méthode du rachat d’actions, qui consiste à diviser le prix d’exercice des instruments de dilution en circulation, augmenté de la charge de stock-options restant à reconnaître, par le cours moyen de l’action sur la période et à déduire ce nombre d’actions propres ainsi calculé (que pourrait racheter la société avec ce prix d’exercice) du nombre d’options total pour trouver le nombre d’options dilutives à retenir pour le calcul du résultat dilué.

2.19 Actifs et Passifs détenus en vue d’être cédés

Conformément à IFRS 5, un actif immobilisé ou un groupe d’actifs et de passifs directement liés, est considéré comme détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d’une cession ou d’un échange et non d’une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l’actif doit être disponible en vue de sa cession immédiate et sa cession doit être hautement probable. Ces actifs ou groupes destinés à être cédés sont évalués au plus bas de la valeur comptable et du prix de cession estimé, nets des coûts relatifs à la cession.

Ces actifs sont présentés au bilan dans une rubrique distincte et les produits et charges relatifs à ces actifs seront comptabilisés dans une ligne distincte du compte de résultat « résultat des activités abandonnées », s’ils correspondent à la définition d’un abandon d’activités selon IFRS 5.32, c’est-à-dire :

- une composante constituant une ligne d’activité ou une zone géographique principale ou distincte ;

- sans constituer elle même une ligne d'activité ou une zone géographique principale ou distincte, cette composante fait partie d'un plan unique et coordonné de cession d'une ligne d'activité ou d'une zone géographique principale ou distincte ;
- cette composante est une filiale acquise uniquement dans l'objectif d'être cédée.

Sur la ligne distincte du compte de résultat, figure un montant unique correspondant à la somme :

- du résultat après impôt des activités abandonnées, et
- du gain (ou de la perte) après impôt comptabilisé lors de l'évaluation des actifs ou groupes d'actifs destinés à être cédés à la juste valeur nette des frais de cession ou lors de la cession effective des actifs ou groupes d'actifs.

Dans la mesure où ces actifs destinés à la vente ne correspondent pas à un abandon d'activité significatif, les produits et les charges relatifs à ces actifs (ou groupe d'actifs) continuent à être comptabilisés conformément aux principes généraux (sans compensation et dans les rubriques habituelles du résultat des activités ordinaires).

3 Principales sources d'incertitude relatives aux estimations

La préparation des comptes consolidés conformément au cadre conceptuel des normes IFRS nécessite la prise en compte d'estimations et d'hypothèses faites par la Direction de la Société. Certains faits et circonstances pourraient conduire à des changements de ces estimations ou hypothèses, ce qui affecterait la valeur des actifs, passifs, capitaux propres et résultat du Groupe.

- Dépréciation des créances clients

La provision pour dépréciation des créances clients est évaluée en fonction d'un taux de dépréciation qui tient compte de l'ancienneté de la créance. Une dépréciation complémentaire est effectuée en fonction des possibilités de recouvrement estimé au cas par cas à la date d'arrêt des comptes sur toutes les créances significatives.

L'impact total sur le compte de résultat de ces mouvements, en considérant les dotations et les reprises de la période ainsi que les passages en perte, est de 1 140 K€ en 2006 contre 1 581 K€ en 2005.

Un taux de recouvrabilité plus faible ou la défaillance de certains clients peuvent avoir un impact significatif sur les résultats futurs.

- Impôts différés

L'évaluation de la capacité du Groupe à utiliser ces pertes fiscales reportables repose sur une part de jugement importante.

Le montant des économies d'impôt futures s'élève à 3 735 K€ au 31/12/2006. Par mesure de prudence, seuls 271 K€ ont été activés. S'il s'avérait que les résultats fiscaux futurs étaient sensiblement différents de ceux prévus pour justifier la comptabilisation des impôts différés actifs, le Groupe serait alors dans l'obligation de revoir à la baisse ou à la hausse le montant des actifs d'impôts différés, ce qui aurait un effet significatif sur le bilan et le compte de résultat.

- Provision pour retraites

L'actualisation du calcul de la provision pour indemnité de départ à la retraite a entraîné une dotation supplémentaire de 9 K€ sur la période.

Les hypothèses d'évaluation retenues sont les suivantes:

- taux d'actualisation de 4,23 %
- taux d'augmentation de salaire de 2%
- taux de rotation de l'effectif 15%

A l'exception du taux d'actualisation qui a été ramené de 5.1% à 4,23%, les autres hypothèses restent inchangées.

Le groupe estime que les hypothèses actuarielles sont appropriées et justifiées mais les modifications qui y seront faites dans le futur peuvent cependant avoir un impact significatif sur le montant des engagements ainsi que sur le résultat du groupe.

- Test dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles

Le test consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la plus élevée entre la valeur d'utilité ou la juste valeur diminuée des coûts de vente. La valeur d'utilité correspond à l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de cet actif.

- Actifs incorporels et écarts d'acquisition

Un écart d'acquisition de 1 545 K€ a été comptabilisés en 2006 dans le cadre des regroupements d'entreprises décrit en note 4. En utilisant des données de marché, des estimations ont été faites et des jugements ont été apportés afin de déterminer la juste valeur des actifs nets acquis et plus particulièrement les actifs incorporels. Si les avantages attendus des activités acquises ne sont pas en mesure de valider ces justes valeurs et celle de l'écart d'acquisition, des pertes de valeurs devront être comptabilisées.

4 Évolution du périmètre de consolidation

SOCIÉTÉS	Pourcentage d'intérêt	Méthode	Activité
ADA	Mère		Animation et développement du réseau de franchisés
SAPN	99,99 %	I.G.	Agences de location courte durée
ROOSEVELT RENT	99,80 %	I.G.	Agences de location de Bordeaux. N'a plus d'activité depuis le 31/12/03 du fait de la

			cession du fonds de commerce
EDA	99,92 %	I.G.	Gestion du parc de véhicules, location longue durée du parc de véhicules, loueur de fond notamment aéroportuaires, agences de location
HOLIDAY BIKES	100,00 %	I.G.	Prestations informatiques destinées tant aux franchisés qu'aux succursales et au siège de ADA
TOP 49	100,00 %	I.G.	Agence de location courte durée . N'a plus d' activité au 31/12/06
CANNADA	100,00 %	I.G.	Agence de location courte durée
DEFENSE Location	52,00 %	I.G.	Agence de location courte durée
ISSY Location	100,00 %	I.G.	Agence de location courte durée
LE PECQ Location	100,00 %	I.G.	Agence de location courte durée vendue au premier semestre
ADA-BOX	50,00 %	I.P.	Agence de location courte durée
EPIFANI Location	25,20 %	M.E.Q	Agence de location courte durée
M.V.O Location sarl	25,20 %	M.E.Q	Agence de location courte durée vendue au premier semestre
LAUCAT Automobiles sarl	25,20 %	M.E.Q	Agence de location courte durée vendue au second semestre
DYNAMIC CAR sarl	25,00 %	M.E.Q	Agence de location courte durée vendue au second semestre
LEGENDRE Location sarl	25,20 %	M.E.Q	Agence de location courte durée vendue au second semestre
LILLE Location	52,00%	I.G.	Agence de location courte durée
NANCY Location	52,00%	I.G.	Agence de location courte durée

KEYVANNE	100,00%	I.G.	Agence de location courte durée
NEUILLY Location	100,00%	I.G.	Agence de location courte durée
LIMOGES Location	100,00%	I.G.	Agence de location courte durée
PARTENAIRE RENT	100,00%	I.G.	Agence de location courte durée

Au 16 janvier 2006, SAPN a acquis 100% de la société Keyvanne, au 18 janvier 2006 la société Neuilly location, au 2 mars 2006 la société Limoges Location, au 29 mai 2006 les sociétés Lille Location et Nancy location.

Au 20 juillet la société EDA a acquis 100 % de la société Partenaire Rent.

Ces sociétés ont été créées par le groupe pour gérer l'exploitation d'agence de location courte durée.

Au cours du 1^{er} semestre 2006, le groupe a cédé les sociétés MVO Location (détenue à 25.20%), Le Pecq location détenue à 100 % et

34% de Défense Location.

Au cours du 2^{ème} semestre, le groupe a cédé les sociétés Legendre Location, Laucat Automobiles détenues à 25.20%, Dynamic Car détenue à 25% et 14% des titres Défense location, Nancy Location, Lille Location.

Le résultat de cession de ces participations s'élève à 128 K€ et a généré une entrée de trésorerie de 21 K€.

Acquisition et cession d'agences

Dans le cadre de son effort de développement de son réseau de franchisés, ADA a fait l'acquisition de 7 nouvelles agences en propre et a cédé à des franchisés 9 agences précédemment détenues en propre.

Ce processus de développement du réseau de franchisés a été appréhendé globalement par la société. L'investissement de 1 022 K€ est la traduction financière de l'effort du groupe dans le développement de son réseau.

Les transactions ont pris la forme juridique d'une prise de contrôle, soit d'agences seules (Grasse, Issy les Moulineaux, Limoges, Neuilly), soit de société regroupant plusieurs agences (Keyvanne pour 3 agences à Bordeaux). Ces transactions ont été traitées comme des regroupements d'entreprises selon IFRS 3 et ont donné lieu à la reconnaissance d'un écart d'acquisition de 1 545 K€, correspondant à des éléments non identifiables.

Les actifs nets acquis et l'écart d'acquisition sont détaillés ci-dessous :

Montant versé en numéraire	997 k€
Coûts liés aux acquisitions	<u>24 k€</u>

Total du prix d'acquisition	1 022 k€
Juste valeur des actifs nets acquis	- 524 k€
Ecart d'acquisition	1 545 k€
Dont éléments non identifiables en norme IFRS	1 545 k€
correspondant à l'achat isolé d'agences (note 11)	

Les actifs et passifs liés à ces acquisitions sont les suivants :

	Juste Valeur	VNC avant Acquisition
Fonds de commerce	0 k€	474 k€
Immobilisations corporelles	38 k€	38 k€
Immobilisations financières	14 k€	14 k€
Stocks	4 k€	4 k€
Clients et autres débiteurs	212 k€	210 k€
Provisions	- 93 k€	- 93 k€
Emprunts	- 217 k€ -	217 k€
Fournisseurs et autres dettes	<u>- 502 k€ -</u>	<u>500 k€</u>
Actifs nets acquis	- 544 k€ -	70 k€
Ecarts sur achats isolés d'agences	1 545 k€	
Prix d'acquisition versé en numéraire	1 022 k€	
Trésorerie et équivalents de trésorerie acquis	20 k€	
Trésorerie décaissée au titre des acquisitions	1 002 k€	

Les conséquences de ces acquisitions dans les comptes consolidés au 31 décembre 2006 sont :

- une amélioration du Chiffre d'affaires de 2 701 K€
- une détérioration du résultat net de 327 K€ liée aux réorganisations mises en place dans les agences acquises.

Si ces agences avaient été acquises dès le 1^{er} janvier 2006, l'impact sur les comptes consolidés au 31 décembre 2006 aurait été le suivant par rapport aux comptes présentés :

- une amélioration du Chiffre d'affaires de 335 K€
- une détérioration du résultat net de 21 K€

La cession d'agences détenues en propre à des franchisés a généré un résultat de 810 K€ pour une valeur nette de 435 K€. Le Chiffre d'affaires et le résultat net consolidé relatifs à ces agences se montent respectivement à 24 K€ et -69 K€ dans les comptes consolidés au 31 décembre 2006.

En 2005, le groupe avait acquis 12 agences pour 755 K€ et cédé 7 agences pour un résultat de cession de 570 K€.

5 Information sectorielle

Les activités opérationnelles du Groupe sont gérées et suivies séparément selon la nature des services rendus, chaque secteur représentant un domaine d'activité stratégique servant un type de clientèle différent. Ainsi, pour l'établissement de son reporting interne, ADA a défini deux segments d'activité : les services du franchiseur et la location courte durée pour lesquels le management de la société suit de façon distincte les performances et la rentabilité.

Le secteur Services du franchiseur regroupe l'ensemble de l'activité liée aux franchisés. ADA a développé un réseau de franchisés qui sont en général des sociétés indépendantes (sauf quelques sociétés détenues à 52% par ADA et listées dans le périmètre de consolidation) et qui exploitent une ou plusieurs agences de location de véhicules sous la marque ADA. Ces franchisés louent les véhicules auprès d'ADA ou bien les acquièrent directement auprès des constructeurs aux conditions négociées par ADA. L'activité franchiseur génère ainsi pour ADA des redevances de franchise, des droits d'entrée, des revenus de locations, et des prestations diverses aux membres du réseau.

Le secteur Location Courte Durée regroupe l'activité des succursales de location de véhicules au grand public, exploitées en propre par ADA. Les succursales sont, en général, des agences destinées à développer la notoriété de la marque ADA. Mais elles peuvent parfois provenir de sociétés en difficulté qui sont rachetées par ADA pour éviter de passer à la concurrence. Ces agences sont alors réorganisées afin de renouer avec la rentabilité. Les résultats des succursales sont suivis individuellement. L'activité des succursales génère des revenus de location de véhicules aux clients finaux (particuliers ou professionnels).

L'ensemble de l'activité du groupe est réalisé en France. Par conséquent, il n'existe qu'un seul secteur géographique.

- Secteurs d'activité

Les tableaux suivants présentent, pour chaque secteur d'activité, des informations sur les produits des activités ordinaires, les résultats ainsi que certaines informations relatives aux actifs et aux passifs pour les exercices clos le 31 décembre 2005 et 31 décembre 2006.

	Services du franchiseur		Location courte durée		Éliminations		Consolidé	
(en milliers d'euros)	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005
Produits des activités ordinaires								
Ventes à des clients externes	27 793	27 491	7 209	8 676			35 002	36 167
Ventes inter-secteurs	5 724	3 355			- 5724	-3 355	0	0
Total	33 517	30 846	7 209	8 676	- 5724	-3 355	35 002	36 167
Résultat								
Résultat d'exploitation	3 067	2 932	-2 564	-2 670			503	262

Charges non affectées					0	0
QP de résultat des sociétés mises en équivalence					-62	34
Résultat des activités ordinaires					441	296
Coût de l'endettement financier net						-199
Impôts sur les bénéfices					108	-61
Résultat net de l'exercice					316	36
Actifs et passifs						
Actifs sectoriels	24 676	25 618	8 341	5 986	0	33 017 31 604
Titres mis en équivalence	-33	-14	0	0		-33 -14
Actifs non affectés					3 433	3 646
Total des actifs					36 451	35 236
Passifs sectoriels	9 502	8 967	3 397	3 366	12 899	12 333
Passifs non affectés					21 537	21 172
Total des passifs					34 436	33 505
Autres informations sectorielles						
Investissements :						
immobilisations incorporelles	605	577	1 324	950	1 929	1 527
immobilisations corporelles	37	603	125	584	162	1 187
Amortissements :						
immobilisations incorporelles	388	304	103	101	491	405
immobilisations corporelles	111	116	33	70	156	186
Pertes de valeur					0	0
Autres charges sans contrepartie en trésorerie	239	483	376	270	615	753

6 Produits et charges

- Charges de personnel

(en milliers d'euros)	2005	2005
Charges salariales	3 986	4 518
Charges sociales	1 758	2 174

Retraites		
Charges liées aux paiements en actions note 20	15	15
Total des charges de personnel	5 759	6 707

- L'évolution de l'effectif moyen s'établit ainsi :

	2006	2005
Cadres	32	32
Agents de maîtrise, employés, ouvriers	67	82
Total	99	114

- L'évolution de l'effectif moyen est due à la diminution du nombre d'agences exploitées en propre.

- Autres produits et charges d'exploitation

(en milliers d'euros)	2006	2005
Gain/ Perte sur cession d'immobilisations incorporelles	806	328
Gain/perte sur cession d'immobilisations corporelles	52	-285
Gain/perte sur cession d'immobilisations financières	178	0
Indemnités diverses	0	417
Perte sur créances irrécouvrables	-21	-345
Autres produits & frais de gestion	-182	19
Amendes	-88	-48
Total des autres produits et charges d'exploitation	745	86

Indemnités Diverses:

L'évolution du poste est liée au caractère exceptionnel des indemnités reçues par ADA en 2005.

Pertes sur créances irrécouvrables:

Les créances passées en pertes au cours de la période étaient presque entièrement dépréciées.

Autres produits & frais de gestion:

Cette ligne se compose principalement de:

- 217 K€ de moins value sur cession de véhicules sans clause de But Back

7 Coût de l'endettement financier net

(en milliers d'euros)	2006	2005
Lignes de crédit et découverts bancaires	-203	-185
Intérêts sur comptes courants et autres	-629	-358
Charges financières au titre des contrats de crédit-bail	-21	-34
Abandon de créance	516	358
Total des charges financières	337	-219
Produits d'intérêts bancaires	0	0
Divers	104	20
Total des produits financiers	104	20
Endettement net	-223	-199

8 – Impôts sur le résultat

- Périmètre d'intégration fiscale

Le groupe d'intégration fiscale, dont ADA est la société mère est composé des sociétés suivantes :

- ADA
- EDA
- SAPN
- HOLIDAY BIKES (à compter du 1er janvier 2002)
- ROOSEVELT RENT

- Preuve d'impôt

La charge d'impôt pour les exercices clos les 31 décembre 2006 et 31 décembre 2005 est principalement composée de :

(en milliers d'euros)	2006	2005
Compte de résultat consolidé		
Impôt exigible		
Charge d'impôt exigible	-57	-94
Ajustements au titre de l'impôt exigible des exercices précédents	0	0
Impôt différé		
Afférents à la naissance et au renversement des différences temporelles	165	33
Afférents à une diminution des taux d'impôt	0	0
Charge d'impôt comptabilisée au compte de résultat consolidé	108	-61

Le rapprochement entre la charge d'impôt obtenue en appliquant le taux en vigueur au résultat avant impôt et la charge d'impôt obtenue en appliquant le taux d'impôt réel du groupe est le suivant pour les exercices clos les 31 décembre 2005 et 31 décembre 2006:

(en milliers d'euros)	2006	2005
Résultat de l'ensemble consolidé	316	36
Produit d'impôt	108	-61
Résultat avant impôt	208	97
IS (charge) au taux en vigueur de 33,33%	-69	-33
Provisions pour dépréciation de l'écart d'acquisition	0	0
Charges non déductibles fiscalement	24	-205
Quote-part de résultat des sociétés MEE	-20	3
Perte sur IFA non imputable	-42	-94
Utilisation d'impôts différés actifs non activés et autres différences permanentes	50	235
Imputation sur déficits antérieurs non comptabilisé précédemment	165	33
Produit d'impôt effectivement constaté	108	-61
Taux effectif d'impôt	-51,9%	6,3%

- Impôt différé

Les sources d'impôt différé sont les suivantes :

	Bilan consolidé	Compte de Résultat consolidé
--	------------------------	---

(en milliers d'euros)	2006	2005	2006	2005
<i>Passifs d'impôt différé</i>				
	0	0		0
<i>Actifs d'impôt différé</i>				
Crédit-bail	-8	-9	1	-9
Retraites	13	13		0
Pertes reportables sur bénéfices fiscaux futurs	314	150	164	42
	319	154		
Charge d'impôt différé			165	33

L'impôt attendu est le cumul du produit, du résultat net avant impôts et du taux normatif d'imposition propre au pays. Le taux théorique d'imposition est le quotient du cumul de l'impôt attendu par le résultat net consolidé avant impôt des activités poursuivis.

Les déficits fiscaux reportables non utilisés s'élèvent à 11 204 K€ au 31 décembre 2006 et 12 186 K€ au 31 décembre 2005. Ils représentent une économie future d'impôts de 3 735 K€ au taux actuel. La variation est liée à l'utilisation de 982 K€ correspondant au résultat fiscal des sociétés faisant partie du périmètre d'intégration fiscale.

9 Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, ajusté des effets dilutifs des options de souscriptions pour lesquelles la valeur d'achat tel qu'indiqué au point 2.18.

Sont présentées, ci-dessous, les informations sur les résultats et les actions ayant servi au calcul des résultats de base et dilué par action pour l'ensemble des activités :

Résultat par action

(en milliers d'euros)	2006	2005
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	405	36
		1 667
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le résultat de base par action	1 667 844	513
Effets dilutifs sur options de souscription d'actions	1523	1005
Effets dilutifs sur attribution actions gratuites	1029	
		1 668
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le résultat dilué par action	1 670 396	518

Résultat par action	0,24	0,02
Résultat dilué par action	0,24	0,02

Les options de souscription d'actions dont le prix d'exercice est supérieur au cours de l'action, ne sont pas considérées comme dilutives.

L'effet, dilutif est non significatif en 2005 et 2006

10 Immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	Marques licences	Droit au bail	Total 2006 2005	
Mouvements sur 2006				
Valeur nette comptable au 1^{er} janvier	1 166	425	1 591	1 486
Acquisitions	3 085	41	3 126	499
Entrées de périmètre	0			300
Cessions	-1 036	-125	-1 161	-288
Dotations aux amortissements	-491	0	-491	-406
Valeur nette comptable au 31 décembre	2 724	341	3 065	1 591
État des immobilisations incorporelles au 31/12/05				
Coût (valeur comptable brute)	2 568	425	2 993	2 480
Amortissements et dépréciations cumulées	-1402	0	-1402	-994
Valeur nette comptable	1 166	425	1 591	1 486
État des immobilisations incorporelles au 31/12/06				
Coût (valeur comptable brute)	4 617	341	4 958	2 993
Amortissements et dépréciations cumulées	-1 893	0	-1 893	-1 402
Valeur nette comptable	2 724	341	3 065	1 591

L'augmentation des acquisitions de la période est essentiellement liée à

- L'acquisition de développements complémentaires du système d'information de la gestion de la flotte pour 1 602 k€ dont une partie a fait l'objet d'un lease-back au

30/12/06 pour 985 K€.

- L'acquisition par ADA de logiciels divers : Impact 359 K€

Les principales cessions de la période sont liées aux évènements suivants

- Cession d'immobilisations reprise par la suite en location financement: Impact 985 K€
- Cession du droit au bail de Grenelle, Nation et République : Impact 125 K€

Le logiciel est considéré comme ayant une durée d'utilisation de 7 ans à compter de sa mise en service et est amorti de façon linéaire sur la ligne dotation aux amortissements et provisions nettes du compte de résultat.

Le droit au bail est un actif identifiable, cessible ayant une durée de vie indéterminée et ne fait l'objet d'aucun amortissement, mais fait l'objet de tests de dépréciation au sein du segment franchise, auquel il est affecté. Au 31/12/2006, aucune dépréciation n'a été constatée.

11 Écarts d'acquisition

(en milliers d'euros)	Écarts d'acquisition réseau ADA	Écarts sur achat isolé d'agence	Total	
			2006	2005
Mouvements sur 2006				
Valeur nette comptable au 1^{er} janvier	2 599	1 137	3 736	3 428
Acquisitions		934	934	455
Entrées de périmètre		661	661	0
Cessions	0	-273	-273	-147
Pertes de valeur	0	-14	-14	0
Valeur nette comptable au 31 décembre	2 599	2 445	5 044	3 736
État des écarts d'acquisition au 31/12/05				
Coût (valeur comptable brute)	5 782	1 137	6 919	6 611
Amortissements et dépréciations cumulées	-3 183		-3 183	-3 183
Valeur nette comptable	2 599	1 137	3 736	3 428
État des écarts d'acquisition au 31/12/06				
Coût (valeur comptable brute)	5 782	2 459	8 241	6 919
Amortissements et dépréciations cumulées	-3 183	- 14	-3 197	-3 183

Valeur nette comptable	2 599	2 445	5 044	3 736
-------------------------------	--------------	--------------	--------------	--------------

L'augmentation correspond à l'acquisition au cours de l'exercice 2006 des agences Issy, Limoges, Neuilly, Bordeaux, Grasse. La diminution est due à la sortie des agences de Gaité, Paris 15 Convention, Lille Europe, Mougins, Paris 14, Massy, Montrouge, Villejuif, Antony.

Depuis le 1er janvier 2004, les écarts d'acquisition ne sont plus amortis, et selon leur nature, ils font l'objet de tests de perte de valeur.

Les écarts d'acquisition, représentatifs du coût de mise en place et de développement du réseau de franchise ADA, ont été alloués à l'unité génératrice de trésorerie (UGT) correspondant au segment Franchise dans son ensemble.

Les écarts d'acquisition seront dépréciés si la valeur recouvrable du segment Franchise devient inférieure à la valeur nette comptable de l'ensemble des actifs affectés à cette UGT. La valeur recouvrable de la Franchise a été calculée à partir des prévisions des flux de trésorerie actualisés sur 15 ans au taux de 8% tenant compte du coût de financement et du risque du secteur. Les flux sont estimables sur 3 ans. On considère ensuite qu'ils sont stables jusqu'à la quinzième année.

Les écarts d'acquisition relatifs au rachat d'agences, sont rattachés chacun à une unité génératrice de trésorerie. Ils font l'objet d'un test de dépréciation individuel, à partir de la valeur recouvrable calculée sur la valeur de réalisation. Elle est obtenue d'après un multiple du chiffre d'affaires généré par l'agence, net des frais de cession, et qui selon le marché peut varier de 3 à 5 mois de chiffre d'affaires, en fonction de la localisation de l'agence notamment.

Au 31/12/06, aucune dépréciation n'a été constatée exceptée pour l'agence d'Antibes afin de tenir compte de sa future valeur recouvrable.

12 Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	Constructio ns	Inst. Tech. matériel et outillages	Autres Immo.	Total	
				2006	2005
Mouvements sur 2006					
Valeur nette comptable au 1^{er} janvier	149	1	3 085	3 235	1 186
Acquisitions	168		3 779	3 948	2 798
Entrées de périmètre	0	1	38	38	0
Cessions	-88		-5 884	-5 973	-556
Dotations aux amortissements	-162	-1	32	-131	-193
Valeur nette comptable au 31 décembre	67	0	1 050	1 117	3 235
État des Immobilisations corporelles au 31/12/05					

Coût (valeur comptable brute)	308	11	5 281	5 600	3 365
Amortissements et dépréciations cumulées	-159	-10	-2196	-2 365	-2 179
Valeur nette comptable	149	1	3 085	3 235	1 186
État des Immobilisations corporelles au 31/12/06					
Coût (valeur comptable brute)	389	11	3 424	3 824	5 600
Amortissements et dépréciations cumulées	-322	-11	-2 374	-2 707	- 2365
Valeur nette comptable	67	0	1 050	1 117	3 235

La variation des acquisitions des immobilisations corporelles est presque exclusivement liée à la politique de gestion du parc d'EDA. L'augmentation des cessions depuis le 31/12/05 est liée aux mêmes raisons.

13 Titres mis en équivalence

Le groupe détenait une participation de 25,20 % d'intérêt dans certaines sociétés exploitant les fonds de commerce en location gérance :

Au cours de l'exercice 2006, le groupe a cédé la quasi totalité de ces participations, dégageant un résultat de cession de 63 K€

En milliers d'euros	Epifani	MVO	LAUCAT	LEGENDRE	DYNAMI C	Total
Pourcentage de détention au 31/12/06	25,20%	0%	0%	0%	0%	
Valeur des titres mis en équivalence	-33	0	0	0	0	-33
QP dans le résultat des sociétés au moment de la cession	0	-4	-20	-12	-24	-62

14 – Autres actifs financiers non courants

(en milliers d'euros)	31/12/2005	Mouvement de périmètre	Augmentation	Diminution	31/12/2006
Prêts au personnel et autres prêts	263		18	-86	195
Dépôts et cautionnements	405	14	73	-127	366
Total	668	14	91	-213	561

15 Créances clients

Les créances ne portent pas d'intérêts et sont en général payables entre 45 et 90 jours.

Les créances clients nettes s'élèvent à 9 690 K€, ces créances ont une échéance à moins de 1 an.

16 Autres créances et actifs d'impôts exigibles

(en milliers d'euros)	2006	2005
Créances fiscales et sociales	2 251	2 598
Créances vis-à-vis des constructeurs	6 594	7 766
Débiteurs divers	3 488	1 831
Sous-Total	12 333	12 195
Actifs d'impôts exigibles	321	534
Total	12 654	12 729

Les débiteurs divers correspondent principalement à

- des recours sinistres pour 807 K€,
- des comptes courants pour 791 K€
- des montants sous séquestre suite aux ventes de fonds pour 647 K€

Ces créances ont une échéance inférieure à un an.

17 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance correspondent notamment à des loyers à venir sur les véhicules acquis dans le cadre de contrats avec clause de rachat par le constructeur pour 347 K€ ainsi qu'à des loyers immobiliers.

Le montant au 31/12/2006 s'élève à 711 K€ contre 949 K€ en 2005.

18 Trésorerie nette

La trésorerie nette se compose des éléments suivant:

(en milliers d'euros)	2006	2005
Comptes bancaires débiteurs	3 299	2 223
Sicav à courte durée	0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 299	0
Soldes créditeurs bancaires	-2750	-1 942
Trésorerie nette	549	281

20 Variation des capitaux propres consolidés

	Capital	Primes et réserve légale	Réserves consolidées non distribuées	Capitaux propres - part du groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres de l'ensemble consolidé
Capitaux propres au 01/01/05	2 535	10 812	-11 667	1 680	0	1 680
Distribution de réserves aux minoritaires						
Résultat 2005			36	36	0	36
Reserves stocks options			15	15	0	15
Capitaux propres au 31/12/05	2 535	10 812	-11 616	1 731	0	1 731
Augmentation de capital		9		9		9
Résultat 2006			405	405	-89	316
Réserves stocks-options			15	15	0	15
Variation de périmètre					-56	-56
Capitaux propres au 31/12/06	2 535	10 821	-11 196	2 160	-145	2 015

Le capital social a fait l'objet d'une augmentation de 503,12 euros, suite à l'exercice de 331 BSA, avec une prime d'émission de 8 599,38 euros. Il est fixé à 2 535 122,88 euros divisé en 1 667 844 actions d'une valeur nominale de 1,52 euros chacune. Il est entièrement libéré.

Sur ces 1 667 844 actions, 1 201 495 actions ont un droit de vote double.

En 2006 aucun dividende n'a été distribué.

État des produits et des charges comptabilisés

La société n'a pas comptabilisé de produit ou de charge directement en capitaux propres et aucun changement de méthode ou correction d'erreur n'ont impacté les comptes en 2005 ou en 2006. Présenté un état des produits et des charges comptabilisés reviendrait donc à présenter les éléments du compte de résultat.

Réserves Stocks Options

En date du 14 juin 2001, l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires a renouvelé l'autorisation donnée au Conseil d'Administration de consentir au bénéfice de tout ou partie des mandataires sociaux ou des membres du personnel du groupe, des options donnant droit à l'achat

d'actions, acquises préalablement à l'attribution, et/ou à la souscription d'actions nouvelles de la société à émettre à titre d'augmentation de capital, dans la limite d'un montant maximum de 105 316 actions d'une valeur unitaire de 1,52 euros, soit dans la limite de 7,5% du capital, chaque bénéficiaire ne pouvant devenir titulaire de plus de 21 063 actions, soit 1,5% du capital.

L'Assemblée Générale fixe à dix ans, à compter de leur attribution, le délai de validité pendant lequel les options pourront être exercées. Le Conseil fixe les conditions d'attribution liées aux stock-options, notamment le prix d'exercice, selon certaines modalités imposées par l'Assemblée.

Le détail des stocks options est le suivant :

	Options autorisées	Options attribuées	Prix d'exercice en €
Options autorisées en 1996	72 800		
Options attribuées au 31/12/98	(72 800)	72 800	De 42,21 à 68,60 €
Solde au 31/12/98	0	72 800	
Options attribuées en 1999	(5 824)	5 824	48,37 €
Options annulées en 1999	46 592	(46 592)	De 42,21 à 68,60 €
Options exercées en 1999			
Solde au 31/12/99	40 768	32 032	De 48,37 à 68,60 €
Options attribuées en 2000	(39 312)	39 312	40,13 €
Options annulées en 2000	5 824	(5 824)	40,13 €
Options exercées en 2000			
Solde au 31/12/00	7 280	65 520	
Options autorisées en 2001	32 516		
Options attribuées en 2001	(47 738)	47 738	De 28,89 à 43,24 €
Options annulées en 2001	41 394	(41 394)	De 43,24 à 68,60 €
Options exercées en 2001			
Solde au 31/12/01	33 452	71 864	
Options autorisées en 2002			
Options attribuées en 2002	(16 675)	16 675	22,33 €
Options annulées en 2002	14 040	(14 040)	De 28,89 à 43,24 €
Options exercées en 2002			
Solde au 31/12/02	30 817	74 499	
Options autorisées en 2003			
Options attribuées en 2003	0	0	
Options annulées en 2003	0	0	
Options exercées en 2003	0	0	
Solde au 31/12/03	30 817	74 499	
Options autorisées en 2004			
Options attribuées en 2004	0	0	
Options annulées en 2004	0	0	
Options exercées en 2004	0	0	
Solde au 31/12/04	30 817	74 499	
Options autorisées en 2005	25 013		
Options attribuées en 2005	(25 013)	25 013	11,04 €
Options annulées en 2005	9 213	(9 213)	De 43,24 € à 22,33 €
Options exercées en 2005			
Solde au 31/12/05	40 030	90 299	

Options autorisées en 2006			
Options attribuées en 2006	(30 022)	30 022	13,69€
Options annulées en 2006	7 810	(7 810)	De 28,89 € à 22,33 €
Options exercées en 2006			
Solde au 31/12/06	17 818	112 511	

En application des dispositions de la norme IFRS 2, seuls les plans accordés après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis le 1er janvier 2005 sont évalués et comptabilisés en charges de personnel. Les plans antérieurs au 7 novembre 2002 ne sont pas évalués et restent non comptabilisés. A ce jour, seuls les plans émis le 15 novembre 2002, le 28 septembre 2005 et le 7 novembre 2006 entrent dans le champ de première application de la norme et sont évalués à la juste valeur. A la date d'attribution :

- Plan du 15 novembre 2002

La juste valeur de chacune de ces options ressortait pour 7,90 euros, déterminée selon un modèle d'évaluation Black-Scholes-Merton employant les données suivantes :

1. Cours de l'action à la date d'attribution 22,33 €
2. Prix d'exercice : de 22,33€ ;
3. Taux d'intérêt annuel de 2,65% ;
4. Volatilité de 20% ;
5. Hypothèse d'un taux de rotation du personnel de 0 % ;
6. Hypothèse : les droits seront acquis 2 ans après la date d'attribution de chaque tranche.

- Plan du 28 septembre 2005

La juste valeur de chacune de ces options ressortait pour 2,38 euros, déterminée selon un modèle d'évaluation Black-Scholes-Merton employant les données suivantes :

- 1 Cours de l'action à la date d'attribution 11,04 €
2. Prix d'exercice : de 11,04 € ;
3. Taux d'intérêt annuel de 2,65% ;
4. Volatilité de 20% ;
5. Hypothèse d'un taux de rotation du personnel de 0 % ;
6. Les droits seront acquis 2 ans après la date d'attribution de chacune des 4 tranches sous condition de présence du bénéficiaire à la date de souscription.

-Plan du 7 novembre 2006

La juste valeur de chacune de ces options ressortait pour 3,55€ déterminée selon un modèle d'évaluation Black-Scholes- Merton employant les données suivantes :

1. Cours de l'action à la date d'attribution 13,69 €
2. Prix de l'exercice : de 13,69 €
3. Taux d'intérêt annuel 3,20 %
4. Volatilité de 20%
5. Hypothèse d'un taux de rotation du personnel de 20 %
6. Les droits seront acquis 2 ans après la date d'attribution de chacune des 4 tranches sous condition de présence du bénéficiaire à la date de souscription.

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires réuni le 22 Mai 2006 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder, à l'émission de 10 007 actions de la société Ada au maximum, représentant 0,6% du capital, d'une valeur nominale de 1,52 euros chacune, en vue de leur attribution gratuite aux salariés et/ou dirigeants de la Société.

La charge cumulée au 31 décembre 2006 depuis l'attribution des options et actions gratuites s'élève à 85 K€ sans impact sur les capitaux propres totaux puisque la réserve de stocks options est créditée en contrepartie de la charge constatée au compte de résultat.

La juste valeur de chacune de ces actions gratuites ressortait à 13,803 € selon les données suivantes :

- 1- cours de l'action à la date d'attribution : 13,803€
- 2- Hypothèse d'un taux de rotation du personnel de 20%
- 3- Les droits seront acquis 2 ans après la date d'attribution sous condition de présence du bénéficiaire à la date de souscription

Le coût correspondant à la juste valeur est étalé dans le résultat sur la période d'acquisition des droits.

21 Provisions

(en milliers d'euros)	31/12/2005	Mouvement de périmètre	Dotations	Utilisations	Reprises non utilisées	31/12/2006
Provisions pour risques et litiges	342	4	128	-87	-33	354
Provisions pour impôts	24	4		-22	0	6
Provision Indemnité départ en retraite	35		15		-8	42

Non courantes	401	8	143	-109	-41	402
Courantes	352	85	214	-437		214
Totaux	753	93	357	-546	-41	616

Les provisions courantes correspondent à :

- une provision pour frais de remise en état contractuellement dus en fin de période de location des véhicules pour 69 K€,

- une provision pour frais liés à la résiliation de contrat de franchise pour 105 K€.

22 Emprunts et dettes financières

	2006	2005
Dettes financières à long terme de crédit-bail	1 018	465
Dettes financières à long terme auprès des établissements financiers	82	0
Dettes financières à long terme	1 100	465
Dettes financières à court terme de crédit-bail	557	379
Dettes financières à court terme sur lignes de crédit	3 880	5 709
Soldes créditeurs bancaires	2 750	1 940
Dettes financières à court terme	7 186	8 028
Total des emprunts et dettes financières	8 287	8 493

Dettes financières liées au Crédits-bails

Au cours de la période la société ADA a souscrit un contrat de location qui est venu s'ajouter au contrat de crédit bail existant dans les comptes au 31/12/05.

Le premier contrat a une durée de 48 mois à compter du 1er avril 2005 et se termine le 31/03/2009.

Le deuxième contrat mis en place le 30 décembre 2006 pour 1 110 K€ se terminera le 31 décembre 2010.

Le second contrat n'a pas été amorti dans les comptes au 31/12/06. La valeur nette comptable des ces deux éléments est donc la suivante:

- Crédit-bail souscrit le 1^{er} avril 2005: 465 K€
- le contrat de location souscrit le 30 décembre 2006: 1 110 K€

La valeur nette comptable totale est de 1 575 K€.

Dettes financières sur lignes de crédit

Les dettes financières sur lignes de crédit correspondent essentiellement au financement des acquisitions de véhicules exploités en agence. Elles sont adossées à un engagement de rachat par les constructeurs de ces mêmes véhicules.

La contrepartie de ces dettes financières correspond d'une part, à une créance à hauteur de l'engagement de rachat, et d'autre part, à des charges de loyers à étaler sur la durée de détention des véhicules.

Les sociétés Keyvanne et Cannada ont toutes deux des lignes de crédit à plus d'un an pour un montant total de 82 K€

23 Dettes fournisseurs et autres passifs courants

(en milliers d'euros)	2006	2005
Dettes fiscales et sociales	3 542	3 635
Dettes vis-à-vis des constructeurs	293	1 668
Comptes courants créditeurs	12 536	10 960
Avoirs à émettre	111	68
Dettes diverses	404	0
Total des autres passifs courants	16 886	16331
Dettes fournisseurs	8 647	7 877
Total	25 113	24 208

L'ensemble des dettes n'a pas porté intérêts.

Les dettes fournisseurs sont généralement payables à 30 jours fin de mois.

Les dettes vis-à-vis des constructeurs entrent dans le cadre des détentions de véhicules avec engagement de rachat et sont généralement payables à 60 jours.

Le compte courant sans échéance vis-à-vis de la société mère a été classé en autres passifs courants.

La ligne Dettes diverses est essentiellement composée d'une dette exceptionnelle de la société EDA envers un constructeur pour 371 K€ suite à une erreur de règlement de la part de ce constructeur.

24 Autres engagements

Les engagements ci dessous correspondent à l'exhaustivité des engagements connus à ce jour.

Engagements sur locations de véhicules

	Total	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Engagements donnés :				
Créances mobilisées envers la banque	1 967	1 967		
Paielements sur contrats de location simple envers les établissements financiers	6 885	6 101	783	
Engagements reçus :				
Paielements sur contrats de location simple de la part des franchisés	5 872	5536	336	

Une partie de la flotte fait l'objet de contrat en location simple dans le cadre de montage structuré tripartite entre le groupe ADA, les constructeurs et les établissements financiers. Le Groupe ADA s'est engagé durant l'exploitation des véhicules à payer le loyer aux établissements financiers, il s'est engagé aussi à restituer le véhicule au constructeur. Dans le protocole d'accord le constructeur s'engage à reprendre le véhicule à la fin de la période de location au prix d'une valeur résiduelle contractuelle.

Engagements sur contrat de location simple de véhicules

Les contrats de location de véhicules correspondent au financement, des acquisitions de véhicules exploités en agence. Elles sont adossées à un engagement de rachat par les constructeurs de ces mêmes véhicules.

Les principales caractéristiques de ces contrats se présentent de la sorte :

(en milliers d'euros)	2006	2005
Échéancier des loyers minimum futurs à payer		
Loyers à moins d'un an	5 536	5 587
Loyers compris entre un et cinq ans	336	489
Loyers à plus de cinq ans		
Total	5 872	6 076

Engagements sur les contrats de locations simples de bureaux et d'équipements

Le groupe a conclu des contrats de locations sur les locaux occupés (bureaux, agences...) et sur des équipements et matériels de bureau. Ces locations ont initialement une durée de 3 à 9 ans avec une option de renouvellement à l'échéance ou tacite reconduction. Les loyers sont, en règle générale, révisés chaque année pour tenir compte des conditions de marché. Aucun de ces contrats ne comprend d'option d'achat. Les principales caractéristiques de ces contrats se présentent de la sorte :

(en milliers d'euros)	2006	2005
Échéancier des loyers minimum futurs à payer		
Loyers à moins d'un an	1 434	1 245
Loyers compris entre un et cinq ans	786	1 083
Loyers à plus de cinq ans	329	315
Total	2 549	2 643

Engagement sur les contrats de location financement du logiciel d'exploitation

Au 31/12/05 ADA a deux engagements de location financement:

- Un crédit bail souscrit le 1^{er} avril 2005
- Un contrat de location souscrit le 30 décembre 2006

Le tableau ci-dessous résume les principales caractéristiques de ces deux engagements:

Caractéristiques	Contrat de crédit-bail 1^{er} avril 2005	Contrat de location 30 décembre 2006
Taux d'actualisation	2,65%	8,26%
Loyers à moins d'un an		
Actualisés	296 K€	245 K€
En euros constant	310 K€	327 K€
Loyers à plus d'un an		
Actualisés	381 K€	865 K€
En euros constant	388 K€	981 K€
Valeur brute	1 025 K€	1 110 K€
Valeur nette au 31/12/06	465 K€	1 110 K€

Le taux d'actualisation est le taux permettant un étalement des charges financières sur la durée du contrat. Les charges financières se définissant comme la différence entre le loyer à payer annuellement (constant sur la durée du contrat) et l'amortissement annuel de la valeur brute du crédit-bail ou du contrat de location.

Cautions bancaires

Les cautions bancaires reçues par ADA sont listées dans le tableau suivant:

Donneur	Bénéficiaire	Tiers	Motif	Expire au	Montant (K€)
CL	SNCF	ADA	Concession de locaux	indéterminé	75
CDN	CCI MARSEILLE	EDA	Cautions redevances aéroports	31/01/2009	44
CL	TOTAL	EDA	Cautions	indéterminé	4
CL	TOTAL France	SAPN	Cautions de bonne fin	indéterminé	7
CL	TOTAL RAFFINAGE	SAPN	Cautions de bonne fin	indéterminé	5
SG	ADP	EDA	Cautions redevances aéroports	31/01/2007	88
CL	Trésorerie Paris 18	SAPN	Impositions contestées	indéterminé	13
BNP	Trésorerie Clichy	SAPN	Impositions contestées	indéterminé	13

25 Informations relatives aux parties liées

L'actionnaire principal du groupe est G7 Entreprises, l'ultime société mère du groupe est la SAS Copag.

Le groupe entretient des relations avec ses sociétés mises en équivalences, avec des filiales du groupe G7 et avec son Conseil d'Administration.

Le tableau suivant fournit le montant total des transactions qui ont été conclues avec les parties liées pour l'exercice.

(en milliers d'euros)	Ventes aux	Achats auprès de	Créances sur les	Dettes envers les
-----------------------	------------	------------------	------------------	-------------------

		parties liées	parties liées	parties liées	parties liées
Entités qui contrôlent directement ou indirectement ADA					
	2005	16	266	6	79
Copag					
	2006	274	11		82
	2005		603	39	10 628
G7					
	2006		254		12 536
Entités qui ont un manager clé en commun avec ADA					
	2005		79		
Nep Services					
	2006		79		
	2005	20	41	11	44
Assistance et Conseil					
	2006	38	27		29
	2005	61	266	73	215
Pragmatik					
	2006	2	222		291
	2005		82	13	17
Sngt					
	2006		70		17
	2005	15	12	7	575
Home Box					

	2006	14		19	575
Homebox Cannes	2005				
	2006	90			4
	2005		322		44
Sérénis					
	2006	16	209	19	33
	2005		27		2
Novarchive					
	2006		38		1
	2005	3	10		
Mgf					
	2005	7	29	2	7
	2005	1 766	15	372	3
Mgf Evolution					
	2006	1		1	
Allo Taxi	2006	374	207	13	329

Les ventes et les achats avec les parties liées sont réalisés aux prix du marché. Les soldes en cours à la fin de l'exercice ne sont pas garantis et les règlements se font en trésorerie. Il n'y a pas eu de garanties fournies ou reçues pour les créances sur les parties liées. Aucune provision pour créances douteuses relatives aux montants dus par les parties liées n'a été enregistrée.

Les conventions avec les entreprises liées sont les suivantes :

Honoraires d'animation groupe avec la société Copag,

- Honoraires de prestations assistance par Assistance et Conseil,
- Bail commercial consenti par la société G7 Entreprises, et avance en compte courant,
- Convention d'assistance administrative et financière par la société Nep Services,
- Facturation de l'utilisation du logiciel infogreffe par Assistance et Conseil,
- Facturation des mises à disposition des véhicules, des redevances de royalties avec les sociétés

- mises en équivalence,
- Facturation du contrat de sous-traitance de la Centrale de Réservation par Sérénis,
- Prestation de traitement des archives pour Novarchive.
- Mise à disposition de personnel avec Allo Taxi

Abandon de créance G7 Entreprises

Le montant des rémunérations allouées au titre de l'exercice aux membres clefs du management du groupe, des organes de direction et de surveillance s'élèvent à 84 K€ jusqu'au 30 novembre 2006, contre 107 K€ en 2005. Ces rémunérations correspondent à la rémunération brute hors charges sociales.

Il n'y a pas d'avantage de retraite particulier lié à la fonction.

Les options de souscriptions d'actions accordées aux membres des organes de direction sont au nombre de 63 531 au 31 décembre 2006, contre 60 803 options de souscriptions au 31 décembre 2005. Le montant enregistré en charge de l'exercice s'élève à 15 K€ en 2006, contre 12 K€ en 2005.

26 Objectifs et politiques de gestion des risques

26.1 Risques de marché, taux, change, crédit

- Risques de taux d'intérêt :

Les dettes financières du groupe ADA au 31 décembre 2006 sont intégralement constituées par des tirages de lignes spot d'une durée allant généralement jusqu'à 6 mois. Elles correspondent au financement des acquisitions de véhicules particuliers et utilitaires pour une durée de détention respectivement de 6 mois et de 12 mois. Ces tirages portent intérêt au taux fixe de la période. A ce jour ce risque ne fait pas l'objet d'une couverture.

- Risques de change :

L'essentiel des points de vente est situé en zone euro.

La part de chiffre d'affaires réalisée hors zone euro est donc très faible et le risque de change négligeable. La société n'a pas mis en œuvre une couverture des risques de change.

- Risque sur actions en propre :

Au 31 Décembre 2006, la société ADA ne détient pas d'actions en propre.

- Risques clients:

Les services du franchiseur représentent 79% du chiffre d'affaires total. Un comité interne d'analyse des risques sur les franchisés est mis en place. Des mesures particulières de prévention de ces risques spécifiques ont été prises au début de l'exercice 2006 afin d'en minorer le coût.

Le chiffre d'affaires total des locations de véhicules réalisé par les succursales représente 21 % du chiffre d'affaires consolidé, le client le plus important représentant moins de 1% de ce chiffre d'affaires locations par les succursales.

Le chiffre d'affaires de revente des véhicules est retraité selon les normes IFRS et est éliminé dans les comptes présentés.

26.2 Risques juridiques

Le groupe ADA est engagé dans des procédures judiciaires survenant dans le cadre des activités courantes, et à notre connaissance il n'existe pas à ce jour de faits exceptionnels ou litiges particuliers qui ne seraient pas couverts par des provisions adéquates, et/ou qui pourraient revêtir une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière et le patrimoine d'elle-même et de ses filiales.

Il est précisé qu'en cas de résiliation du contrat de franchise par le franchiseur pour manquement contractuel du franchisé, il n'est dû aucune indemnité par le franchiseur au franchisé, sauf si ce dernier obtient la condamnation judiciaire du franchiseur pour résiliation abusive. De façon générale, il n'est prévu aucun cas de résiliation anticipée, sauf accord amiable et exprès des parties.

27 Evènements importants postérieurs à la clôture

Néant

20.2.2 Comptes consolidés au 31/12/2007 et annexe aux comptes consolidés

1 Bilan consolidé en normes IFRS

(en milliers d'euros)		31/12/2007	31/12/2006
Actif			
Écarts d'acquisition nets	note 11	5 634	5 044
Immobilisations incorporelles nettes	note 10	2 888	3 065
Immobilisations corporelles nettes	note 12	2 810	1 117
Participation dans les entreprises associées	note 13	-84	-33
Autres actifs financiers non courants	note 14	553	561
Actifs d'impôt différé	note 8	679	319
Total des actifs non courants		12 480	10 073
Stocks et en-cours nets		177	24
Créances clients et comptes rattachés nets	note 15	9 822	9 690
Autres actifs courants	note 16	6 734	12 333
Actifs d'impôts courants	note 16	0	321

Charges constatées d'avances	note 17	618	711
Trésorerie et équivalents de trésorerie	note 18	3 408	3 299
Total des actifs courants		20 759	26 378
Actifs détenus en vue d'être cédés		0	0
Total actif		33 239	36 451
Passif			
Capital		2 535	2 535
Réserves consolidées		-2 906	-2 789
Primes et autres réserves		2 590	2 009
Résultat de l'exercice		647	405
Capitaux Propres part du groupe		2 866	2 160
Intérêts minoritaires		-384	-145
Capitaux propres totaux	note 19	2 482	2 015
Provisions non courantes	note 20	229	402
Dettes financières à long terme	note 21	1 402	1 067
Passifs d'impôt différé	note 8	0	0
Total passifs non courants		1 631	1 469
Provisions courantes	note 20	124	214
Dettes financières à court terme	note 21	5 338	7 220
Dettes fournisseurs	note 22	8 443	8 647
Autres passifs courants	note 22	15 221	16 886
Total passifs courants		29 126	32 967
Passifs détenus en vue d'être cédés		0	0
Total passif		33 239	36 451

2 Compte de résultat consolidé en normes IFRS

(en milliers d'euros)		31/12/07	31/12/06
Revenus	note 5	38 368	35 002
Produits des activités ordinaires :		38 368	35 002
Achats et variations de stocks		-839	-578
Charges externes		-27 717	-25 628
Charges de personnel	note 6	-5 595	-5 759

Impôts et taxes		-798	-789
Dotation aux amortissements et aux provisions nettes		-2 131	-2 490
Autres produits et charges d'exploitation	note 6	-844	745
Total charges d'exploitation		-37 924	-34 499
Résultat opérationnel		444	503
Quote-part dans le résultat net des entreprises associées	note 13	-58	-62
Résultat des activités ordinaires		386	441
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		85	104
Coût de l'endettement financier brut		-404	-337
Coût de l'endettement financier net	note 7	-319	-233
Impôts sur les bénéfices	note 8	-345	-108
Résultat des activités abandonnées		0	0
Résultat net consolidé total		412	316
Résultat revenant aux Minoritaires		-235	-89
Part du groupe		647	405
Résultat net par action	note 9		
- de base		0.39 €	0.24 €
- dilué		0.39 €	0.24 €

3 Tableaux de flux de trésorerie consolidés en normes IFRS

(en milliers d'euros)	31/12/07	31/12/06
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Résultat net	647	405
Part des minoritaires	-235	-89
Quote-part dans le résultat sociétés en équivalence	58	62
Dividende reçu des sociétés mises en équivalence	0	2
Eléments sans incidence sur trésorerie	28	0
Dotations nettes aux amortissements	1 420	1 074
Dotations nettes des provisions	-257	-229
Dotations sur écarts d'acquisition	2	0
Charges calculées liées aux paiements en actions	58	15
Plus et moins-values de cession d'actifs immobilisés	-103	-768
Impôts différés	-360	-165
Intérêts financiers nets	603	233
Capacité d'autofinancement	1 861	540
Variation des frais financiers	0	0
Variation des stocks	-153	72
Variation des créances clients et comptes rattachés	-135	187
Variation des dettes fournisseurs	-146	481
Variation des autres créances et dettes	5 485	-1 027
Variation des comptes de régularisation	103	241
Variation sur actifs/passifs destinés à être vendus	0	20
Variation du Besoin en Fonds de Roulement	5 154	-26
Flux net de trésorerie généré par l'activité	7 015	514
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
Décaissement / acquisitions immos incorporelles	-956	-2 521
Décaissement / acquisitions immos corporelles	-4 664	-3 448
Décaissement / acquisitions immos financières	-166	-96
Encaissement / cession d'immos corporelles	3 714	4 218
Encaissement / cession d'immos incorporelles	95	943
Encaissement / cession d'immos financières	90	226
Décaissements sur acquisitions d'agences	-1 259	-1 002
Encaissements sur cessions d'agences	379	1 266
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-2 767	-414
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
Augmentation de capital	0	14
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	0	0
Dividendes versés aux actionnaires minoritaires	0	0
Variation des autres fonds propres	0	0
Variation du compte courant	-1 992	1 620
Encaissement provenant des lignes de crédit	6 948	12 342

(en milliers d'euros)	31/12/07	31/12/06
Décaissement provenant des lignes de crédit	-8 096	-13 286
Décaissements provenant du remboursement de crédit-bail	-585	-289
Intérêts financiers nets versés	-631	-233
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-4 356	168
Variation de trésorerie	-108	268
Trésorerie nette à l'ouverture	549	281
Trésorerie nette à la clôture	441	549

4 Variation des capitaux propres consolidés

	Capital	Primes et réserve légal	Réserves consolidées non distribuées	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres de l'ensemble consolidé
Capitaux propres au 01/01/06	2 535	10 812	-11 616	1 731	0	1 731
Distribution de réserves aux minoritaires						
Augmentation de capital		9		9		9
Résultat 2006			405	405	-89	316
Réserves stocks options			15	15	0	15
Variation de périmètre					-56	-56
Capitaux propres au 31/12/06	2 535	10 821	-11 196	2 160	-145	2 015
Résultat 2007			647	647	-235	412
Réserves stocks- options			58	58		58
Variation de périmètre				1	-4	-3
Capitaux propres au 31/12/07	2 535	10 821	-10 491	2 866	-384	2 482

Au 31 décembre 2007, le nombre d'actions s'élève à 1 667 844 dont 1 201 495 actions à vote double.

C – Notes annexes aux comptes consolidés

1 – Informations relatives à l'entreprise

Le groupe ADA est une société anonyme de droit français, immatriculée en France soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions du code de commerce. ADA a été constituée le 5 septembre 1986 et la société expirera le 4 septembre 2085, sauf dissolution anticipée ou prorogation. Elle a son siège au 22/28 rue Henri Barbusse – 92 110 CLICHY (France) et est cotée à Paris.

La société a pour principale activité, le développement et l'animation d'un réseau de franchisés qui exploitent des agences de location de véhicules sous l'enseigne ADA. Les franchisés sont des entrepreneurs indépendants qui gèrent de façon autonome leur activité, tout en respectant la charte de qualité liée au contrat de franchise.

Par ailleurs, ADA exploite directement certaines agences.

Les états financiers consolidés reflètent la situation comptable d'ADA et de ses filiales (le « Groupe »), ainsi que les intérêts dans les entreprises associées. Ils sont présentés en euro arrondis au millier le plus proche.

En date du 18 mars 2008, le Conseil d'Administration a arrêté les comptes consolidés au 31 décembre 2007 et autorisé la publication des états financiers consolidés du Groupe ADA au 31 décembre 2007. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra le XXX 2008.

2 – Principes comptables et modalités de consolidation

La cotation dans un pays de l'Union Européenne, conformément au règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002 requiert que les états financiers consolidés de la Société au titre de l'exercice 2005 soient établis selon le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté par l'Union Européenne. Il comprend les normes approuvées par l'International Accounting Standards Board (IASB), c'est à dire les *International Financial Reporting Standards* (IFRS), les *International Accounting Standards* (IAS), ainsi que leurs interprétations telles qu'é émises par l'IFRIC (*International Financial Reporting Interpretation Committee*).

Conformément à IFRS 1, le groupe a décidé d'appliquer les options suivantes :

- non retraitement des regroupements d'entreprise comptabilisés antérieurement au 1er janvier 2004,
- pas de réévaluation des immobilisations corporelles au 1er janvier 2004 (maintien du coût historique conforme à IAS 16),
- pas d'application d'IFRS 2 aux instruments de capitaux propres attribués avant le 7 novembre 2002.

Toutes les normes et interprétations appliquées par le Groupe ADA dans les présents comptes sont compatibles avec les directives européennes d'une part et les normes et interprétations en vigueur dans l'Union Européenne d'autre part.

- Normes et interprétations nouvellement applicables à partir du 1er janvier 2007 sont les suivantes :

- La norme IFRS 7 (« *Information à fournir sur les instruments financiers* ») - publiée en août 2005.
- Les amendements à IAS 1 (« *Informations sur le capital, résultant de la norme IFRS 7* ») - publiés en août 2005.
- IFRS 10 « *Information financière intermédiaire et dépréciation* », publiée en juillet 2006.
- IFRIC 9 « *Réexamen des dérivés incorporés* », publiée en mars 2006.
- IFRIC 8 « *Champ d'application d'IFRS 2* », publiée en janvier 2006.
- IFRIC 7 « *Modalités de traitement des états financiers dans les économies hyper inflationniste* », publiée en novembre 2005.

L'application de ces nouvelles normes et interprétations n'a pas eu d'impact sur les comptes au 31.12.07.

- Normes et interprétations nouvellement publiées mais non encore entrées en vigueur :

Les états financiers du groupe au 31.12.07 n'intègrent pas les éventuels impacts de normes publiées au 31.12.07 mais dont l'application n'est pas obligatoire. Le groupe n'a pas appliqué par anticipation :

- La norme IAS 1 révisée, « *présentation des états financiers* », applicable à compter du 1er janvier 2009.
- La norme IAS 23, *amendements relatifs aux coûts d'emprunts*, applicable à compter du 1er janvier 2009.
- La norme IFRS 8, « *segments opérationnels* », applicable à compter du 1er janvier 2009.
- L'interprétation IFRIC 14 : « *Limite des avantages économiques liés au surfinancement du régime et obligations de financement minimum* », applicable à compter du 1er janvier 2008.

- L'interprétation IFRIC 13 : « *Programme de fidélisation clients* », applicable à compter du 1er juillet 2008.
- L'interprétation IFRIC 12 : « *Concessions de services* », applicable à compter du 1er janvier 2008.

L'interprétation IFRIC 11 : « *Actions propres et transactions intragroupe* », applicable pour les exercices ouverts à compter du 01.03.07.

Le processus de détermination par le Groupe des impacts potentiels de l'application de ces normes et interprétations sur les résultats consolidés, la situation financière, la variation de trésorerie et le contenu des annexes aux comptes est en cours. Le Groupe n'anticipe pas, à ce stade de sa réflexion, d'impact significatif sur ses états financiers.

2.1. Principes d'établissement des états financiers

Les comptes consolidés annuels et les notes annexes sont établis en milliers d'euros. Ils sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles édictées par les normes IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

Structure du bilan consolidé

Le bilan présente en actifs et passifs courants la partie à moins d'un an des actifs d'exploitation (notamment les stocks, les créances et les autres actifs) et des passifs d'exploitation (notamment les provisions, fournisseurs, et autres passifs).

2.2. Méthode de consolidation

Les sociétés sur lesquelles ADA exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Les sociétés dans lesquelles ADA exerce directement ou indirectement une influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est présumée quand le pourcentage de droits de vote est supérieur ou égal à 20%.

Les sociétés contrôlées conjointement sont consolidées par intégration proportionnelle.

En cas d'intégration globale, la part des intérêts minoritaires dans le résultat net et les capitaux propres de la filiale est affichée séparément dans les états financiers consolidés.

Les transactions réalisées entre les sociétés consolidées ainsi que les profits intragroupes sont éliminés en consolidation. La Société clôture son exercice fiscal de 12 mois au 31 décembre et établit une situation intermédiaire au 30 juin. Il en est de même pour ses filiales.

2.3. Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises antérieurs au 1er janvier 2004 n'ont pas été retraités conformément à l'option offerte par IFRS 1 "Première application des IFRS". Les regroupements postérieurs au 1er janvier 2004 sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition en conformité avec IFRS 3 "Regroupements d'entreprises". Ainsi, lors de la première consolidation d'une entreprise contrôlée exclusivement, les actifs, passifs et passifs éventuels, évaluables de façon fiable, de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur. L'écart résiduel représentatif de la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part des actifs nets évalués à leur juste valeur, est comptabilisé en écart d'acquisition.

2.4. Immobilisations incorporelles et corporelles

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles » et à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles, celles-ci font l'objet d'un test de dépréciation afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la plus élevée de la juste valeur (diminuée du coût de cession) et de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession.

Dans le cas où le montant recouvrable serait inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée).

Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition sont constatés lors des regroupements d'entreprise et comptabilisés comme suit :

- les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif immobilisé.
- les écarts d'acquisition négatifs sont directement comptabilisés en résultat.

La Société n'a pas choisi d'appliquer de façon rétrospective la norme IFRS 3 relative aux regroupements d'entreprises et aux acquisitions antérieures au 1er janvier 2004. Par conséquent, ce sont les écarts d'acquisition nets des amortissements cumulés en normes françaises au 1er janvier 2004 qui sont repris dans le bilan d'ouverture.

Les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation annuel et lorsqu'il existe un indice de perte de valeur. Pour ce test, les écarts d'acquisition sont rattachés à des Unités

Génératrices de Trésorerie qui correspondent à des ensembles homogènes générant conjointement des flux de trésorerie identifiables.

Les écarts d'acquisition comptabilisés dans le bilan du groupe ADA sont de deux origines différentes et donnent lieu à des tests de dépréciation différents, adaptés à leurs caractéristiques propres :

- Écarts d'acquisition rattachés au segment Franchise regroupant l'activité liée aux franchisés.

Comme les écarts d'acquisition comptabilisés au 1er janvier 2004 sont représentatifs d'un coût de mise en place et de développement du réseau de franchise ADA, la Société a considéré que le segment Franchise dans son ensemble, était la plus petite Unité Génératrice de Trésorerie (« UGT ») à laquelle peuvent être allouées ces survaleurs, pour mesurer leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable du segment correspond aux flux de trésorerie futurs nets actualisés de l'activité franchiseur. S'ils sont inférieurs à la valeur nette comptable de l'ensemble des actifs affectés à cette UGT, une dépréciation exceptionnelle est enregistrée. Ce sont les survaleurs qui sont en premier lieu dépréciées puis les autres actifs rattachés à l'UGT, avec constatation de la perte en compte de résultat.

- Écarts d'acquisition rattachés au segment Courte Durée regroupant l'activité des succursales exploitées en propre par ADA (grand public)

Chaque écart d'acquisition identifié est rattaché à une agence qui représente une unité génératrice de trésorerie rattachée au segment courte durée. La valeur recouvrable de l'écart d'acquisition correspond à sa valeur de réalisation, déterminée selon un multiple de chiffre d'affaires approprié net des frais de cession tenant compte également de la localisation de l'agence.

Autres Immobilisations incorporelles

Les coûts de développement des logiciels créés (y compris les coûts de déploiement ou de développement interne) sont portés à l'actif lorsqu'il est probable que ces dépenses génèreront des avantages économiques futurs. Ces coûts sont amortis linéairement sur la durée d'utilisation estimée des logiciels, soit 7 ans à compter de la mise en service.

Les autres actifs incorporels sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

Le droit au bail ne fait pas l'objet d'un plan d'amortissement.

Les autres actifs incorporels identifiés, sont amortis linéairement en fonction de leur durée d'utilisation prévue, sans excéder 20 ans.

Immobilisations corporelles

Conformément à IAS 16 "Immobilisations corporelles", les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les biens financés par un contrat de crédit bail ou de location de longue durée, qui en substance transfèrent tous les risques et avantages liés à la propriété de l'actif au locataire, sont comptabilisés dans l'actif immobilisé (voir note 2.15).

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire suivant des durées d'utilité estimées. Les durées d'utilisation sont les suivantes :

Constructions 25 ans

Agencements et aménagements divers..... 5 à 10 ans

Matériel de bureau et mobilier..... 5 à 10 ans

Il est tenu compte de la valeur résiduelle dans le montant amortissable, quand celle-ci est jugée significative. Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée de vie estimée et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes.

Dépréciation des immobilisations corporelles et autres immobilisations incorporelles

Conformément à IAS 36 "Dépréciation d'actifs", la valeur d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie (amortissables) est testée dès l'apparition d'indices de perte de valeur, et passées en revue à chaque clôture. Ce test est effectué au minimum une fois par an pour les actifs à durée de vie indéfinie (non amortissables). A chaque date d'arrêt, lorsque des indicateurs internes ou externes indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles ou corporelles, un test de dépréciation doit être réalisé. Le test consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la plus élevée entre la valeur d'utilité ou la juste valeur diminuée des coûts de vente. La valeur d'utilité correspond à l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de cet actif.

Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence. Les pertes de valeur constatées sur les immobilisations corporelles et incorporelles à durée d'utilité définie peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient supérieure à la valeur nette comptable, dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée.

2.5. Autres actifs financiers non courants

Ils correspondent à des dépôts et cautions. Leur valeur nette comptable est représentative de leur juste valeur.

2.6. Stocks

Les stocks sont évalués initialement au coût d'achat. Lorsqu'en fin de période, la valeur nette de réalisation devient inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est alors comptabilisée.

2.7. Créances clients

Les créances clients sont évaluées pour leur montant net de provisions pour créances douteuses.

2.8. Autres créances

Les autres créances sont évaluées pour leur montant net de provisions pour créances douteuses. Elles comprennent principalement les créances sociales et fiscales ainsi que les créances constatées vis-à-vis des tiers *Constructeurs* dans le cadre de leur engagement de rachat sur les véhicules achetés. Ces créances sont comptabilisées pour la valeur de l'engagement de rachat.

La différence entre le prix d'achat et le montant de l'engagement de rachat est comptabilisé en charges constatées d'avance et amorti sur la durée d'utilisation des véhicules.

2.9 Impôts différés et impôt courant

Des impôts différés sont calculés sur toutes les différences temporelles entre la base imposable et la valeur en consolidation des actifs et passifs. Celles-ci comprennent notamment l'élimination des écritures constatées dans les comptes individuels des filiales en application des options fiscales dérogatoires. La règle du report variable est appliquée et les effets des modifications des taux d'imposition sont inscrits dans les capitaux propres ou le résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est décidé.

Les actifs et passifs d'impôts différés reflètent les allègements ou accroissements des impôts futurs à payer qui résultent pour certains éléments d'actif et de passif des différences d'évaluation temporaires entre leurs valeurs comptables et leurs assiettes fiscales, ainsi que des déficits fiscaux et crédits d'impôts reportables. Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués sur la base des taux d'imposition applicables au bénéfice imposable des années au cours desquelles ces différences temporelles sont susceptibles de se renverser ou de se solder.

Des actifs d'impôts différés sont inscrits au bilan dans la mesure où il est plus probable qu'improbable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures. Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés.

Pour apprécier la capacité du Groupe à récupérer ces actifs, il est notamment tenu compte des éléments suivants :

- prévisions de résultats fiscaux futurs,
- part des charges non récurrentes ne devant pas se renouveler à l'avenir incluse dans les pertes passées,
- historique des résultats fiscaux des années précédentes,
- et le cas échéant, stratégie fiscale comme la cession envisagée d'actifs sous-évalués.

La charge d'impôt incluse dans la détermination du résultat net de l'exercice est égale au montant total (i) des impôts courants et (ii) des impôts différés. La charge d'impôt est normalement comptabilisée dans le compte de résultat à l'exception de la fraction d'impôt relative aux éléments comptabilisés en capitaux propres. Dans ce cas, l'impôt est comptabilisé également en capitaux propres.

Les impôts courants correspondent au montant des impôts sur le résultat payables au titre des bénéfices imposables de l'exercice. Ils sont calculés sur la base des taux d'impôts adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et sont corrigés des ajustements d'impôts dus au titre des exercices antérieurs.

2.10 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Conformément à la norme IAS 7 « Tableau des flux de trésorerie », la trésorerie figurant dans le tableau des flux de trésorerie consolidés « trésorerie nette », comprend les disponibilités, les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en un montant déterminable de liquidité et les soldes bancaires créditeurs. Les placements dans des actions cotées, les placements à plus de trois mois sans possibilité de sortie anticipée ainsi que les comptes bancaires faisant l'objet de restrictions (comptes bloqués) sont exclus de la trésorerie du tableau des flux de trésorerie.

Ainsi, les placements ayant une échéance inférieure à 90 jours, ne présentant pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt et mobilisables ou cessibles à très court terme, sont considérés comme faisant partie de la trésorerie.

La trésorerie et équivalents de trésorerie figurant à l'actif du bilan dans le poste « disponibilités » correspond à la trésorerie telle que définie ci-dessus.

Les soldes créditeurs bancaires sont inclus dans les dettes financières à court terme au passif du bilan.

Le compte courant avec la société mère est classé en « Autres passifs courants ».

2.11 Provisions

Conformément à IAS 37 "Provisions", des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation de ADA à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire, contractuel ou implicite.

L'estimation du montant figurant en provision correspond à la sortie de ressources qu'il est probable qu'ADA devra supporter pour remplir son obligation. Si aucune évaluation fiable de ce montant ne peut être réalisée, aucune provision n'est comptabilisée ; une information en annexe est alors fournie. Du fait des incertitudes inhérentes aux risques supportés, les provisions sont estimées sur la base des informations disponibles à la date d'évaluation.

2.12 Engagements de retraite et assimilés

Les modalités de calcul des engagements de retraite sont conformes à IAS 19. Les engagements de retraite à prestations définies de la Société se limitent aux indemnités de fin de carrière applicables en France. Ces engagements sont évalués selon la méthode actuarielle dite des unités de crédits projetés ("*projected unit credit method*") qui stipule que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs.

L'effet des variations des hypothèses actuarielles est constaté dans le résultat de la période.

2.13 Résultat financier

Le résultat financier comprend :

- le coût de l'endettement financier brut, constitué des agios financiers et de la fraction des loyers de crédit-bail assimilable à une charge d'intérêts
- les produits des valeurs mobilières de placement.
- les intérêts liés aux emprunts sont comptabilisés, en charges, dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus, indépendamment de l'utilisation qui est faite des fonds empruntés.

2.14. Reconnaissance des Revenus

Les revenus proviennent des royalties, des prestations aux franchisés et des produits de la location de véhicules au public des succursales.

- Les revenus issus de la location (de location des véhicules au public et location aux franchisés), sont comptabilisés selon IAS 17, reconnus de façon linéaire sur la durée du contrat en partant du principe que les locataires (franchisé ou public) tirent les mêmes avantages de l'utilisation des biens loués sur l'ensemble de la période de location.
- Les autres prestations de services rendues par ADA sont comptabilisées selon IAS 18. Le produit est comptabilisé en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture et notamment lorsque l'ensemble des conditions suivantes sont satisfaites :
 - le montant du produit des activités ordinaires peut être évalué de façon fiable ;
 - il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront à l'entreprise ;
 - le degré d'avancement de la transaction à la date de clôture peut être évalué de façon fiable ;
 - et les coûts encourus pour la transaction et les coûts pour achever la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

2.15. Contrats de location

Conformément à IAS 17, les contrats de location pour lesquels la Société détient la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété sont classés en tant que contrats de location financement. Ces contrats sont comptabilisés pour des montants correspondant, au commencement du contrat de location, à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actuelle des paiements minimaux au titre de la location, moins les amortissements cumulés et les pertes de valeur.

En revanche, les contrats de location pour lesquels la Société ne supporte pas les risques et avantages inhérents à la propriété sont classés en tant que contrats de location simple. Les loyers sont comptabilisés comme des charges dans le compte de résultat, les montants étant étalés linéairement sur la durée du bail ou du contrat de location.

Les termes des contrats, parmi lesquels l'engagement d'achat par le constructeur conduisent le groupe à traiter les contrats d'approvisionnement des véhicules comme des contrats de location simple.

2.16 Paiement sur la base d'actions

La norme IFRS 2 "Paiement sur la base d'actions" impose la comptabilisation d'une charge pour les avantages consentis aux salariés et administrateurs de la Société dans le cadre de plans d'options de souscription ou d'achat d'actions, en contrepartie du compte de réserve de stock options dans les capitaux propres pour les transactions dénouées par remise d'actions.

La charge est évaluée à sa juste valeur à la date d'attribution sur la base du modèle Black-Scholes-Merton, et étalée sur la durée d'acquisition des droits. Conformément aux dispositions de la première application de la norme IFRS 2 figurant dans la norme IFRS 1, seuls les plans émis après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas intégralement acquis au 1er janvier 2005 sont comptabilisés selon la norme IFRS 2.

En cas d'exercice, la réserve de stock-options, constituée pendant l'acquisition des droits, est soldée par la contrepartie du compte de trésorerie et du compte de prime d'émission.

2.17 Résultat net par action

Conformément à IAS 33 "Résultat par action", deux types de résultat par action sont présentés : le résultat de base par action ordinaire et le résultat dilué par action ordinaire.

Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation retenu pour le calcul du résultat par action de base est la moyenne des actions entre le début et la fin de l'exercice hors actions propres et actions d'autocontrôle. Les actions émises en cours d'année sont prises en compte au prorata temporis.

Le résultat net dilué par action est, quant à lui, calculé en retenant les instruments donnant accès différé au capital d'ADA (options de souscription).

La méthode utilisée pour calculer l'effet dilutif est la méthode du rachat d'actions, qui consiste à diviser le prix d'exercice des instruments de dilution en circulation, augmenté de la charge de stock-options restant à reconnaître, par le cours moyen de l'action sur la période et à déduire ce nombre d'actions propres ainsi calculé (que pourrait racheter la société avec ce prix d'exercice) du nombre d'options total pour trouver le nombre d'options dilutives à retenir pour le calcul du résultat dilué.

2.18 Actifs et Passifs détenus en vue d'être cédés

Conformément à IFRS 5, un actif immobilisé ou un groupe d'actifs et de passifs directement liés, est considéré comme détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une cession ou d'un échange et non d'une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif doit être disponible en vue de sa cession immédiate et sa cession doit être hautement probable. Ces actifs ou groupes destinés à être cédés sont évalués au plus bas de la valeur comptable et du prix de cession estimé, nets des coûts relatifs à la cession.

Ces actifs sont présentés au bilan dans une rubrique distincte et les produits et charges relatifs à ces actifs seront comptabilisés dans une ligne distincte du compte de résultat « résultat des

activités abandonnées », s'ils correspondent à la définition d'un abandon d'activités selon IFRS 5.32, c'est-à-dire :

- une composante constituant une ligne d'activité ou une zone géographique principale ou distincte ;
- sans constituer elle même une ligne d'activité ou une zone géographique principale ou distincte, cette composante fait partie d'un plan unique et coordonné de cession d'une ligne d'activité ou d'une zone géographique principale ou distincte ;
- cette composante est une filiale acquise uniquement dans l'objectif d'être cédée.

Sur la ligne distincte du compte de résultat, figure un montant unique correspondant à la somme :

- du résultat après impôt des activités abandonnées, et
- du gain (ou de la perte) après impôt comptabilisé lors de l'évaluation des actifs ou groupes d'actifs destinés à être cédés à la juste valeur nette des frais de cession ou lors de la cession effective des actifs ou groupes d'actifs.

Dans la mesure où ces actifs destinés à la vente ne correspondent pas à un abandon d'activité significatif, les produits et les charges relatifs à ces actifs (ou groupe d'actifs) continuent à être comptabilisés conformément aux principes généraux (sans compensation et dans les rubriques habituelles du résultat des activités ordinaires).

3 – Principales sources d'incertitude relatives aux estimations

La préparation des comptes consolidés conformément au cadre conceptuel des normes IFRS nécessite la prise en compte d'estimations et d'hypothèses faites par la Direction de la Société. Certains faits et circonstances pourraient conduire à des changements de ces estimations ou hypothèses, ce qui affecterait la valeur des actifs, passifs, capitaux propres et résultat du Groupe.

- Dépréciation des créances clients

La provision pour dépréciation des créances clients est évaluée en fonction d'un taux de dépréciation qui tient compte de l'ancienneté de la créance. Une dépréciation complémentaire est effectuée en fonction des possibilités de recouvrement estimées au cas par cas à la date d'arrêté des comptes sur toutes les créances significatives.

L'impact total sur le compte de résultat de ces mouvements, en considérant les dotations et les reprises de la période ainsi que les passages en perte, est une charge de 614 K€ en 2007 contre une charge de 1 140 K€ en 2006.

Un taux de recouvrabilité plus faible ou la défaillance de certains clients peuvent avoir un impact significatif sur les résultats futurs.

- Impôts différés

L'évaluation de la capacité du Groupe à utiliser ces pertes fiscales reportables repose sur une part de jugement importante.

Le montant des économies d'impôt futures s'élève à 3 569 K€ au 31/12/2007 dont 583 K€ ont été activés, compte tenu de l'amélioration des perspectives de rentabilité du groupe.

S'il s'avérait que les résultats fiscaux futurs étaient sensiblement différents de ceux prévus pour justifier la comptabilisation des impôts différés actifs, le Groupe serait alors dans l'obligation de revoir à la baisse ou à la hausse le montant des actifs d'impôts différés, ce qui aurait un effet significatif sur le bilan et le compte de résultat.

- Provision pour retraites

L'actualisation du calcul de la provision pour indemnité de départ à la retraite a entraîné une dotation supplémentaire de 9 K€ sur la période.

Les hypothèses d'évaluation retenues sont les suivantes:

- taux d'actualisation de 4,90 %
- taux d'augmentation de salaire de 2%
- taux de rotation de l'effectif 15%

A l'exception du taux d'actualisation qui a été ramené de 4,23% à 4,90%, les autres hypothèses restent inchangées.

Le groupe estime que les hypothèses actuarielles sont appropriées et justifiées mais les modifications qui y seront faites dans le futur peuvent cependant avoir un impact significatif sur le montant des engagements ainsi que sur le résultat du groupe.

- Test dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles

Le test consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la plus élevée entre la valeur d'utilité ou la juste valeur diminuée des coûts de vente. La valeur d'utilité correspond à l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de cet actif.

- Actifs incorporels et écarts d'acquisition

Un écart d'acquisition de 1 156 K€ a été comptabilisés en 2007 dans le cadre des regroupements d'entreprises décrit en note 4. En utilisant des données de marché, des estimations ont été faites et des jugements ont été apportés afin de déterminer la juste valeur des actifs nets acquis et plus particulièrement les actifs incorporels. Si les avantages attendus des activités acquises ne sont pas en mesure de valider ces justes valeurs et celle de l'écart d'acquisition, des pertes de valeurs devront être comptabilisées.

4- Évolution du périmètre de consolidation

SOCIÉTÉS	Pourcentag e d'intérêt	Méthode	Activité
ADA	Mère		Animation et développement du réseau de franchisés

SAPN	99,99 %	I.G.	Agences de location courte durée
ROOSEVELT RENT	99,80 %	I.G.	Agences de location courte durée, liquidée le 11 octobre 2007
EDA	99,92 %	I.G.	Gestion du parc de véhicules, location longue durée du parc de véhicules, loueur de fond notamment aéroportuaires, agences de location
HOLIDAY BIKES	100,00 %	I.G.	Prestations informatiques destinées tant aux franchisés qu'aux succursales et au siège de ADA
TOP 49	100,00 %	I.G.	Agence de location courte durée. N'a plus d'activité au 31/12/07
CANNADA	100,00 %	I.G.	Agence de location courte durée
DEFENSE Location	52,00 %	I.G.	Agence de location courte durée
ISSY Location	100,00 %	I.G.	Agence de location courte durée
BEZIERS Location	25,00%	M.E.Q	Agence de, location courte durée
ADA-BOX	50,00 %	I.P.	Agence de location courte durée, cédée le 15 septembre 2007
EPIFANI Location	25,20 %	M.E.Q	Agence de location courte durée, société en liquidation.
ST TROPEZ Location	48,00%	M.E.Q.	Agence de location courte durée
LILLE Location	52,00%	I.G.	Agence de location courte durée
NANCY Location	52,00%	I.G.	Agence de location courte durée
KEYVANNE	100,00%	I.G.	Agence de location courte durée
NEUILLY Location	100,00%	I.G.	Agence de location courte durée
LIMOGES Location	100,00%	I.G.	Agence de location courte durée
PARTENAIRE RENT	100,00%	I.G.	Agence de location courte durée

Au cours de l'exercice 2007 la société SAPN a acquis 25% des titres de la société BEZIERS Location, 48% des titres de la société

ST TROPEZ Location et le 11 octobre 2007 la société SAPN a liquidé sa filiale ROOSEVELT RENT.

En 2007, le groupe ADA a cédé 48% de la société Partenaire Rent (détenue à 100%) et l'intégralité de sa participation ADA-Box (détenue à 50%).

Acquisition et cession d'agences

Dans le cadre de son effort de développement de son réseau de franchisés, ADA a fait l'acquisition de 11 nouvelles agences en propre et a cédé à des franchisés 3 agences précédemment détenues en propre.

Ce processus de développement du réseau de franchisés a été appréhendé globalement par la société. L'investissement de 1 156 K€ est la traduction financière de l'effort du groupe dans le développement de son réseau.

Les transactions ont pris la forme juridique d'une prise de contrôle d'agences seules (Vannes, Gare de Lyon, Nation, St Michel sur Orge, Royan, Angers, Neuilly/Marne, St Ouen l'Aumône, Bagnolet, Aubervilliers, Murat). Ces transactions ont été traitées comme des regroupements d'entreprises selon IFRS 3 et ont donné lieu à la reconnaissance d'un écart d'acquisition de 1 156 K€, correspondant à des éléments non identifiables. Le montant alloué aux immobilisations corporelles est de 103 K€.

Les actifs nets acquis et l'écart d'acquisition sont détaillés ci-dessous :

Montant versé en numéraire	1 216 K€
Coûts liés aux acquisitions	<u>43 K€</u>
Total du prix d'acquisition	1 259 K€
Éléments non identifiables en norme IFRS	1 156 K€
correspondant à l'achat isolé d'agences (note 11)	
Immobilisations corporelles	103 K€

Ces opérations ont été réalisées sans acquisition de trésorerie dans les structures acquises.

Les conséquences de ces acquisitions dans les comptes consolidés au 31 décembre 2007 sont :

- une amélioration du Chiffre d'affaires de 497 K€
- une détérioration du résultat net de 58 K€ liée aux réorganisations mises en place dans les agences acquises.

Si ces agences avaient été acquises dès le 1^{er} janvier 2007, l'impact sur les comptes consolidés au 31 décembre 2007 aurait été le suivant par rapport aux comptes présentés :

- une amélioration du Chiffre d'affaires de 365 K€
- une détérioration du résultat net de 96 K€

La cession d'agences détenues en propre à des franchisés a généré un résultat de 20 K€ pour une valeur nette de 359 K€. Le Chiffre d'affaires et le résultat net consolidé relatifs à ces agences se montent respectivement à 0 K€ et -6 K€ dans les comptes consolidés au 31 décembre 2007. En 2006, le groupe avait acquis 7 agences pour 1 022 K€ et cédé 9 agences pour un résultat de cession de 810 K€.

5 – Information sectorielle

Les activités opérationnelles du Groupe sont gérées et suivies séparément selon la nature des services rendus, chaque secteur représentant un domaine d'activité stratégique servant un type de clientèle différent. Ainsi, pour l'établissement de son « reporting » interne, ADA a défini deux segments d'activité : les services du franchiseur et la location courte durée pour lesquels le management de la société suit de façon distincte les performances et la rentabilité.

Le secteur Services du franchiseur regroupe l'ensemble de l'activité liée aux franchisés. ADA a développé un réseau de franchisés qui sont en général des sociétés indépendantes (sauf quelques sociétés détenues à 52% par ADA et listées dans le périmètre de consolidation) et qui exploitent une ou plusieurs agences de location de véhicules sous la marque ADA. Ces franchisés louent les

véhicules auprès d'ADA ou bien les acquièrent directement auprès des constructeurs aux conditions négociées par ADA. L'activité franchiseur génère ainsi pour ADA des redevances de franchise, des droits d'entrée, des revenus de locations, et des prestations diverses aux membres du réseau.

Le secteur Location Courte Durée regroupe l'activité des succursales de location de véhicules au grand public, exploitées en propre par ADA. Les succursales sont, en général, des agences destinées à développer la notoriété de la marque ADA . Mais elles peuvent parfois provenir de sociétés en difficulté qui sont rachetées par ADA pour éviter de passer à la concurrence. Ces agences sont alors réorganisées afin de renouer avec la rentabilité. Les résultats des succursales sont suivis individuellement. L'activité des succursales génère des revenus de location de véhicules aux clients finaux (particuliers ou professionnels).

L'ensemble de l'activité du groupe est réalisé en France. Par conséquent, il n'existe qu'un seul secteur géographique.

- Secteurs d'activité

Les tableaux suivants présentent, pour chaque secteur d'activité, des informations sur les produits des activités ordinaires, les résultats ainsi que certaines informations relatives aux actifs et aux passifs pour les exercices clos le 31 décembre 2006 et 31 décembre 2007.

	Service du Franchiseur		Location courte durée		Élimination		Consolidé	
(en milliers d'euros)	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006
Produits des activités ordinaires								
Ventes à des clients externes	30 933	27 793	7 435	7 209			38 368	35 002
Ventes inter-secteurs	6 178	5 724			-6 178	-5 724	0	0
Total	37 111	33 517	7 435	7 209	-6 178	-5 724	38 368	35 002
Résultat								
Résultat d'exploitation	3 209	3 067	-2 765	-2 564			444	503
Charges non affectées							0	0
QP de résultat des sociétés mises en équivalence							-58	-62
Résultat des activités ordinaires							386	441
Coût de l'endettement financier net							-319	-233
Impôts sur les bénéfices							345	108

Résultat net de l'exercice						412	316
Actifs et passifs							
Actifs sectoriels	22 891	24 676	6 203	8 341	0	29 094	33 017
Titres mis en équivalence	-84	-66	0	0		-84	-33
Actifs non affectés						4 229	3 433
Total des actifs						33 239	36 451
Passifs sectoriels	10 487	9 502	3 272	3 397		13 759	12 899
Passifs non affectés						16 997	21 537
Total des passifs						30 757	34 436
Autres informations sectorielles							
Investissements :							
Immobilisations incorporelles	1 463	605	545	1 324		2 008	1 929
Immobilisations corporelles	5 505	37	762	125		6 267	162
Amortissements :							
Immobilisations incorporelles	604	388	142	103		746	491
Immobilisations corporelles	482	111	112	33		594	156
Pertes de valeur						0	0
Autres charges sans contrepartie en trésorerie	30	239	170	376		200	615

6 – Produits et charges

Charges de personnel

(en milliers d'euros)	2007	2006
Charges salariales	3 729	3 986
Charges sociales	1 795	1 758
Retraites	13	
Charges liées aux paiements en actions note 20	58	15
Total des charges de personnel	5 595	5 759

L'évolution de l'effectif moyen s'établit ainsi :

	2007	2006
Cadres	34	32
Agents de maîtrise, employés, ouvriers	75	84
Total	109	116

L'évolution de l'effectif moyen est en ligne avec le nombre d'agences exploitées en propre.

Autres produits et charges d'exploitation

(en milliers d'euros)	2007	2006
Gain/ Perte sur cession d'immobilisations incorporelles	63	806
Gain/perte sur cession d'immobilisations corporelles	-9	52
Gain/perte sur cession d'immobilisations financières	-124	178
Perte sur créances irrécouvrables	-12	-21
Autres produits & frais de gestion	-703	-182
Amendes	-59	-88
Total des autres produits et charges d'exploitation	-844	745

Gain sur cession d'immobilisations incorporelles :

L'exercice 2007 enregistre notamment des gains de cession d'agences pour 20 K€ contre 810 K€ en 2006.

Pertes sur cessions d'immobilisations financières:

La perte de K€ 124 est principalement expliquée par la liquidation au cours de la période de la société Roosevelt Rent.

Pertes sur créances irrécouvrables:

Les créances passées en pertes au cours de la période étaient presque entièrement dépréciées.

Autres produits & frais de gestion:

Cette ligne est principalement constituée de 639 K€ de dépréciations non récurrentes des postes de travail repris aux franchisés et non complètement amortis, précédant la mise en place des nouveaux postes nécessaires à l'installation des nouvelles versions du logiciel de gestion UNIPRO.

7 – Coût de l'endettement financier net

(en milliers d'euros)	2007	2006
Lignes de crédit et découverts bancaires	-214	-203
Charges financières au titre des contrats de crédit-bail	-190	-21
Intérêts sur comptes courants et autres	-579	-629

	Abandon de créance	579	516
Total des charges financières		-404	-337
	Produits d'intérêts bancaires	0	0
	Divers	85	104
Total des produits financiers		85	104
Endettement net		-319	-223

8 – Impôts sur le résultat

Périmètre d'intégration fiscale

Le groupe d'intégration fiscale, dont ADA est la société mère est composé des sociétés suivantes :

- ADA
- EDA
- SAPN
- HOLIDAY BIKES (anciennement SIAVS)
- LIMOGES LOCATION (à compter du 1^{er} janvier 2007)
- NEUILLY LOCATION (à compter du 1^{er} janvier 2007)
- ISSY LOCATION (à compter du 1^{er} janvier 2007)
- KEYVANNE (à compter du 1^{er} janvier 2007)
- TOP 49 (à compter du 1^{er} janvier 2007)
- CANNADA (à compter du 1^{er} janvier 2007)

Compte tenu de sa liquidation en août 2007, la société ROOSEVELT RENT est sortie du périmètre d'intégration fiscale au 01.01.2007, sans aucun impact sur le résultat fiscal d'ensemble du groupe intégré.

Preuve d'impôt

La charge d'impôt pour les exercices clos les 31 décembre 2007 et 31 décembre 2006 est principalement composée des éléments suivants :

(en milliers d'euros)	2007	2006
Compte de résultat consolidé		
Impôt exigible		
Charge d'impôt exigible	-15	-57
Ajustements au titre de l'impôt exigible des exercices précédents	0	0
Impôt différé		
Afférents à la naissance et au renversement des différences temporelles	360	165
Afférents à une diminution des taux d'impôt	0	0
Produit d'impôt comptabilisée au compte de résultat consolidé	345	108

Le rapprochement entre la charge d'impôt obtenue en appliquant le taux en vigueur au résultat avant impôt et la charge d'impôt obtenue en appliquant le taux d'impôt réel du groupe est le suivant pour les exercices clos les 31 décembre 2006 et 31 décembre 2007:

(en milliers d'euros)	2007	2006
Résultat de l'ensemble consolidé	412	316
Produit d'impôt	345	108
Résultat avant impôt	67	208
IS (charge) au taux en vigueur de 33,33%	-22	-69
Provisions pour dépréciation de l'écart d'acquisition	0	0
Charges non déductibles fiscalement	-32	-32
Quote-part de résultat des sociétés MEE	-19	-20
Perte sur IFA non imputable	-30	-42
Utilisation d'impôts différés actifs non activés et autres différences temporelles	147	107
Activation de déficits fiscaux antérieurs non comptabilisé précédemment	301	164
Produit d'impôt effectivement constaté	345	108
Taux effectif d'impôt	-514.9%	-51,9%

Impôt différé

Les sources d'impôt différé sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	Bilan consolidé		Compte de Résultat consolidé	
	2007	2006	2007	2006
<i>Passifs d'impôt différé</i>				
	0	0		0
<i>Actifs d'impôt différé</i>				
Crédit-bail	45	-8	53	1
Retraites	19	13	6	0
Déficits reportables sur bénéfices fiscaux futurs	615	314	301	164
	679	319		
Produit d'impôt différé			360	165

L'impôt attendu est le cumul du produit, du résultat net avant impôts et du taux normatif d'imposition propre au pays. Le taux théorique d'imposition est le quotient du cumul de l'impôt attendu par le résultat net consolidé avant impôt des activités poursuivis.

Les déficits fiscaux reportables non utilisés s'élèvent à 10 708 K€ au 31 décembre 2007 et 11 204 K€ au 31 décembre 2006. Ils représentent une économie future d'impôts de 3 569 K€ au taux actuel.

9 – Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, ajusté des effets dilutifs des options de souscriptions pour lesquelles la valeur d'achat tel qu'indiqué au point 2.18.

Sont présentées, ci-dessous, les informations sur les résultats et les actions ayant servi au calcul des résultats de base et dilué par action pour l'ensemble des activités :

Résultat par action

(en milliers d'euros)	2007	2006
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	647	405
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le résultat de base par action	1 667 844	1 667 844
Effets dilutifs sur options de souscription d'actions	3 861	1 523
Effets dilutifs sur attribution actions gratuites	261	1 029
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le résultat dilué par action	1 671 966	1 670 396

Résultat par action 0,39 0,24

Résultat dilué par action 0,39 0,24

Les options de souscription d'actions dont le prix d'exercice est supérieur au cours de l'action, ne sont pas considérées comme dilutives.

L'effet, dilutif est non significatif en 2006 et 2007.

10– Immobilisations incorporelles

L'évolution des immobilisations corporelles est donnée dans le tableau ci-dessous :

(en milliers d'euros)	Marques	Droit au	Total	
			2007	2006

	licences	bail		
Mouvements sur 2007				
Valeur nette comptable au 1^{er} janvier	2 724	341	3 065	1 591
Acquisitions	852	104	956	3 126
Mouvements de périmètre		-300	-300	0
Cessions	-45	-42	-87	-1 161
Dotations aux amortissements	-746	0	-746	-491
Valeur nette comptable au 31 décembre	2 785	103	2 888	3 065
État des immobilisations incorporelles au 31/12/06				
Coût (valeur comptable brute)	4 617	341	4 958	2 993
Amortissements et dépréciations cumulées	-1 893	0	-1 893	-1 402
Valeur nette comptable	2 724	341	3 065	1 591
État des immobilisations incorporelles au 31/12/07				
Coût (valeur comptable brute)	5 424	103	5 669	4 958
Amortissements et dépréciations cumulées	-2 639	0	-2 781	-1 893
Valeur nette comptable	2 785	103	2 888	3 065

L'augmentation des acquisitions de la période est essentiellement liée à l'acquisition de développements complémentaires du système d'information de la gestion de la flotte qui ont fait l'objet de deux lease-backs. L'augmentation du poste Droit au bail est liée aux divers droits d'entrée versés lors de la création de nouvelles agences.

Les principales cessions de la période sont liées à la cession du droit au bail de Nice Location.

Le droit au bail est un actif identifiable, cessible ayant une durée de vie indéterminée et ne fait l'objet d'aucun amortissement, mais fait l'objet de tests de dépréciation au sein du segment franchise, auquel il est affecté.

11 – Écarts d'acquisition

L'évolution des écarts d'acquisition est donnée dans le tableau suivant:

(en milliers d'euros)	Écarts d'acquisition réseau ADA	Écarts d'acquisition sur achat isolé d'agence	Total	
			2007	2006
Mouvements sur 2007				
Valeur nette comptable au 1^{er} janvier	2 599	2 445	5 044	3 736
Acquisitions		1 156	1 156	1595
Cessions	0	-516	-516	-273
Pertes de valeur		-50	-50	-14
Valeur nette comptable au 31 décembre	2 599	3 035	5 634	5 044
État des écarts d'acquisition au 31/12/06				
Coût (valeur comptable brute)	5 782	2 459	8 241	6 919
Amortissements et dépréciations cumulées	-3 183	-14	-3 197	-3 183
Valeur nette comptable	2 599	2 445	5 044	3 736
État des écarts d'acquisition au 31/12/07				
Coût (valeur comptable brute)	5 782	3 265	8 850	8 241
Amortissements et dépréciations cumulées	-3 183	-230	-3 216	-3 197
Valeur nette comptable	2 599	3 035	5 634	5 044

L'augmentation correspond à l'acquisition au cours de l'exercice 2007 des agences Vannes, Gare de Lyon, Nation, St Michel sur Orge, Royan, Angers, Neuilly sur Marne, Saint Ouen l'Aumône, Paris 16eme Bd Murat, Bagnolet, Aubervilliers. La diminution est due à la sortie des agences de Montreuil, Grasse, St Ouen l'Aumône.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, les écarts d'acquisition ne sont plus amortis, et selon leur nature, ils font l'objet de tests de perte de valeur.

Les écarts d'acquisition, représentatifs du coût de mise en place et de développement du réseau de franchise ADA, ont été alloués à l'unité génératrice de trésorerie (UGT) correspondant au segment Franchise dans son ensemble.

Les écarts d'acquisition seront dépréciés si la valeur recouvrable du segment Franchise devient inférieure à la valeur nette comptable de l'ensemble des actifs affectés à cette UGT. La valeur recouvrable de la Franchise a été calculée à partir des prévisions des flux de trésorerie actualisés sur

15 ans au taux de 8% tenant compte du coût de financement et du risque du secteur. Les flux sont estimables sur 3 ans. On considère ensuite qu'ils sont stables jusqu'à la quinzième année.

Les écarts d'acquisition relatifs au rachat d'agences, sont rattachés chacun à une unité génératrice de trésorerie. Ils font l'objet d'un test de dépréciation individuel, à partir de la valeur recouvrable calculée sur la valeur de réalisation. Elle est obtenue d'après un multiple du chiffre d'affaires généré par l'agence, net des frais de cession, et qui selon le marché peut varier de 3 à 5 mois de chiffre d'affaires, en fonction de la localisation de l'agence notamment.

Au 31/12/07, une dépréciation a été constatée pour l'agence de Nation afin de tenir compte de sa future valeur recouvrable.

12 – Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	Véhicules	Constructions	Autres Immobilisations.	Total	
				2007	2006
Mouvements sur 2007					
Valeur nette comptable au 1^{er} janvier	450	67	600	1 117	3 235
Acquisitions	5 865		402	6 267	3 948
Mouvements de périmètre			-17	-17	0
Cessions	-3 864		-100	-3 963	- 5 973
Dotations aux amortissements	-336	-40	-218	-594	-131
Valeur nette comptable au 31 décembre	2 116	27	667	2 810	1 117
État des Immobilisations corporelles au 31/12/06					
Coût (valeur comptable brute)	609	389	2 827	3 825	5 600
Amortissements et dépréciations cumulées	-159	-322	-2 227	-2 708	-2 365
Valeur nette comptable	450	67	600	1 117	3 235
État des Immobilisations corporelles au 31/12/07					
Coût (valeur comptable brute)	2 234	389	3 067	5 690	3 824
Amortissements et dépréciations cumulées	-118	362	-2 400	-2 880	- 2 707
Valeur nette comptable	2 116	27	667	2 810	1 117

La variation des acquisitions des immobilisations corporelles est principalement liée à la politique de gestion du parc d'EDA.

Les acquisitions d'immobilisations pour 5.865 K€ comprennent 1.500 K€ d'immobilisations en cours non encore payées en date du 31 décembre 2007.

13 – Titres mis en équivalence

Le groupe détient 48 % d'intérêt dans la société St Tropez Location et 25 % dans la société Béziers Location ces sociétés exploitent des fonds de commerce.

Au cours de l'exercice 2007, le groupe a cédé 48% de sa participation de la société Partenaire Rent , et 100% de la société Ada Box.

En milliers d'euros	Epifani	St Tropez location	Béziers location	Total
Pourcentage de détention au 31/12/07	25,20%	48%	25%	N/A
Valeur des titres mis en équivalence	-33	-55	4	-84
QP dans le résultat	0	-59	1	-58

14 – Autres actifs financiers non courants

(en milliers d'euros)	31/12/2006	Mouvement de périmètre	Augmentation	Diminution	31/12/2007
Prêts au personnel et autres prêts	195		3	-15	183
Dépôts et cautionnements	366	-15	156	-137	370
Total	561	-15	159	-152	553

15 – Créances clients

Les créances ne portent pas d'intérêts et sont en général payables entre 45 et 90 jours.

Les créances clients nettes s'élèvent à 9 822 K€, ces créances ont une échéance à moins de 1 an.

Balance âgée Clients au 31/12/07 :

Total	Non échu	30 jours	60 jours	Plus de 90 jours
9 822	5 776	642	531	2 873

16 – Autres créances et actifs d'impôts courants

(en milliers d'euros)	2007	2006
Créances fiscales et sociales	2 193	2 251
Créances vis-à-vis des constructeurs	2 177	6 594
Débiteurs divers	2 364	3 488
Sous-Total	6 734	12 333
Actifs d'impôts courants	0	321
Total	6 734	12 654

L'évolution des créances vis-à-vis des constructeurs s'explique principalement par une créance non récurrente en 2006 suite à une opération ponctuelle avec un constructeur. Ces véhicules, pris en buy-back avaient été rachetés fin 2006 mais payés début 2007.

Balance âgée Constructeurs au 31/12/2007 :

Total	Non échu	Moins de 3 mois	Moins de 6 mois	Plus de 6 mois
2 177	1950		227	

Les débiteurs divers correspondent principalement à

- Des paiements attendu d'assurances suite à des sinistres pour 830 K€,
- des comptes courants pour 142 K€,
- des produits à recevoir suite aux ventes de fonds pour 640 K€

Balance âgée des débiteurs divers au 31/12/2007 :

Total	Non échu	Moins de 3 mois	Moins de 6 mois	Plus de 6 mois
2 364	0	2 199		165

Ces créances ont une échéance inférieure à un an.

17 – Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance correspondent notamment à des loyers à venir sur les véhicules acquis dans le cadre de contrats avec clause de rachat par le constructeur pour 222 K€ ainsi qu'à des loyers immobiliers.

Le montant au 31/12/2007 s'élève à 618 K€ contre 711 K€ en 2006.

18 – Trésorerie nette

La trésorerie nette se compose des éléments suivants:

(en milliers d'euros)	2007	2006
Comptes bancaires débiteurs	3 408	3 299
Sicav à courte durée	0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 408	3 299
Comptes bancaires créditeurs	-2 967	-2 750
Trésorerie nette	441	549

19 – Variation des capitaux propres consolidés

	Capital	Primes & réserve légale	Réserves consolidées non distribuées	Capitaux propres - part du groupe	Intérêts minoritaire s	Capitaux propres consolidés
Capitaux propres au 01/01/06	2 535	10 812	-11 616	1 731	0	1 731
Distribution de réserves aux minoritaires						
Augmentation de capital		9		9		9
Résultat 2006			405	405	-89	316
Réserves stocks options			15	15	0	15
Variation de périmètre					-56	-56
Capitaux propres au 31/12/06	2 535	10 821	-11 196	2 160	-145	2 015
Résultat 2007			647	647	-235	412
Réserves stocks options			58	58	0	58
Variation de périmètre				1	-4	-3
Capitaux propres au 31/12/07	2 535	10 821	-10 491	2 866	-384	2 482

Le capital social est fixé à 2 535 122,88 euros divisé en 1 667 844 actions d'une valeur nominale de 1,52 euros chacune. Il est entièrement libéré.

Sur ces 1 667 844 actions, 1 201 495 actions ont un droit de vote double.

En 2007 aucun dividende n'a été distribué.

État des produits et des charges comptabilisés

La société n'a pas comptabilisé de produit ou de charge directement en capitaux propres et aucun changement de méthode ou correction d'erreur n'ont impacté les comptes en 2006 ou en 2007. Présenter un état des produits et des charges comptabilisés reviendrait donc à présenter les éléments du compte de résultat.

Réserves Stocks Options

En date du 14 juin 2001, l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires a renouvelé l'autorisation donnée au Conseil d'Administration de consentir au bénéfice de tout ou partie des mandataires sociaux ou des membres du personnel du groupe, des options donnant droit à l'achat d'actions, acquises préalablement à l'attribution, et/ou à la souscription d'actions nouvelles de la société à émettre à titre d'augmentation de capital, dans la limite d'un montant maximum de 105 316 actions d'une valeur unitaire de 1,52 euros, soit dans la limite de 7,5% du capital, chaque bénéficiaire ne pouvant devenir titulaire de plus de 21 063 actions, soit 1,5% du capital.

L'Assemblée Générale fixe à dix ans, à compter de leur attribution, le délai de validité pendant lequel les options pourront être exercées. Le Conseil fixe les conditions d'attribution liées aux stock-options, notamment le prix d'exercice, selon certaines modalités imposées par l'Assemblée.

Le détail des stocks options est le suivant :

	Options autorisées	Options attribuées	Prix d'exercice en €
Options autorisées en 1996	72 800		
Options attribuées au 31/12/98	(72 800)	72 800	De 42,21 à 68,60 €
Solde au 31/12/98	0	72 800	
Options attribuées en 1999	(5 824)	5 824	48,37 €
Options annulées en 1999	46 592	(46 592)	De 42,21 à 68,60 €
Options exercées en 1999			
Solde au 31/12/99	40 768	32 032	De 48,37 à 68,60 €
Options attribuées en 2000	(39 312)	39 312	40,13 €
Options annulées en 2000	5 824	(5 824)	40,13 €
Options exercées en 2000			
Solde au 31/12/00	7 280	65 520	
Options autorisées en 2001	32 516		
Options attribuées en 2001	(47 738)	47 738	De 28,89 à 43,24 €
Options annulées en 2001	41 394	(41 394)	De 43,24 à 68,60 €
Options exercées en 2001			
Solde au 31/12/01	33 452	71 864	
Options autorisées en 2002			
Options attribuées en 2002	(16 675)	16 675	22,33 €
Options annulées en 2002	14 040	(14 040)	De 28,89 à 43,24 €
Options exercées en 2002			
Solde au 31/12/02	30 817	74 499	
Options autorisées en 2003			
Options attribuées en 2003	0	0	
Options annulées en 2003	0	0	
Options exercées en 2003	0	0	
Solde au 31/12/03	30 817	74 499	
Options autorisées en 2004			
Options attribuées en 2004	0	0	
Options annulées en 2004	0	0	
Options exercées en 2004	0	0	
Solde au 31/12/04	30 817	74 499	
Options autorisées en 2005	25 013		
Options attribuées en 2005	(25 013)	25 013	11,04 €
Options annulées en 2005	9 213	(9 213)	De 43,24 € à 22,33 €
Options exercées en 2005			
Solde au 31/12/05	40 030	90 299	
Options autorisées en 2006			
Options attribuées en 2006	(30 022)	30 022	13,69€
Options annulées en 2006	7 810	(7 810)	De 28,89 € à 22,33 €
Options exercées en 2006			
Solde au 31/12/2006	17 818	112 511	
Options autorisées en 2007			
Options attribuées en 2007			
Options annulées en 2007		(16 016)	De 28,89€ à 22,33€
Solde au 31/12/2007	17 818	96 495	

En application des dispositions de la norme IFRS 2, seuls les plans accordés après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis le 1er janvier 2005 sont évalués et comptabilisés en charges de personnel. Les plans antérieurs au 7 novembre 2002 ne sont pas évalués et restent non comptabilisés. A ce jour, seuls les plans émis le 15 novembre 2002, le 28 septembre 2005 et le 7 novembre 2006 entrent dans le champ de première application de la norme et sont évalués à la juste valeur. A la date d'attribution :

- Plan du 15 novembre 2002

La juste valeur de chacune de ces options ressortait pour 7,90 euros, déterminée selon un modèle d'évaluation Black-Scholes-Merton employant les données suivantes :

1. Cours de l'action à la date d'attribution 22,33 €
2. Prix d'exercice : de 22,33€ ;
3. Taux d'intérêt annuel de 2,65% ;
4. Volatilité de 20% ;
5. Hypothèse d'un taux de rotation du personnel de 0 % ;
6. Hypothèse : les droits seront acquis 2 ans après la date d'attribution de chaque tranche.

- Plan du 28 septembre 2005

La juste valeur de chacune de ces options ressortait pour 2,38 euros, déterminée selon un modèle d'évaluation Black-Scholes-Merton employant les données suivantes :

- 1 Cours de l'action à la date d'attribution 11,04 €
2. Prix d'exercice : de 11,04 € ;
3. Taux d'intérêt annuel de 2,65% ;
4. Volatilité de 20% ;
5. Hypothèse d'un taux de rotation du personnel de 0 % ;
6. Les droits seront acquis 2 ans après la date d'attribution de chacune des 4 tranches sous condition de présence du bénéficiaire à la date de souscription.

-Plan du 7 novembre 2006

La juste valeur de chacune de ces options ressortait pour 3,55€ déterminée selon un modèle d'évaluation Black-Scholes- Merton employant les données suivantes :

1. Cours de l'action à la date d'attribution 13,69 €
2. Prix de l'exercice : de 13,69 €
3. Taux d'intérêt annuel 3,20 %
4. Volatilité de 20%
5. Hypothèse d'un taux de rotation du personnel de 20 %
6. Les droits seront acquis 2 ans après la date d'attribution de chacune des 4 tranches sous condition de présence du bénéficiaire à la date de souscription.

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires réuni le 22 Mai 2006 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder, à l'émission de 10 007 actions de la société Ada au maximum, représentant 0,6% du capital, d'une valeur nominale de 1,52 euros chacune, en vue de leur attribution gratuite aux salariés et/ou dirigeants de la Société.

Une première tranche de 2006 actions gratuites a été attribuée par le Conseil d'Administration du 28 septembre 2006.

Le 15 novembre 2007, le Conseil d'Administration a décidé d'attribuer gratuitement un nombre de 1 564 actions supplémentaires.

La juste valeur de chacune des actions gratuites attribuées lors de la première tranche du 28 septembre 2006 ressortait à 13,803 € selon les données suivantes :

- 4- cours de l'action à la date d'attribution : 13,803€
- 5- Hypothèse d'un taux de rotation du personnel de 20%
- 6- Les droits seront acquis 2 ans après la date d'attribution sous condition de présence du bénéficiaire à la date de souscription

La juste valeur des actions gratuites attribuées lors de la deuxième tranche du 15 novembre 2007 ressortait à 16,036 €

- 1- cours de l'action à la date d'attribution : 16,036 €
- 2- Hypothèse d'un taux de rotation du personnel de 20 %
- 3- Les droits seront acquis 2 ans après la date d'attribution sous condition de présence du bénéficiaire à la date de souscription.

Le coût correspondant à la juste valeur est étalé dans le résultat sur la période d'acquisition des droits.

La charge cumulée au 31 décembre 2007 depuis l'attribution des options et actions gratuites s'élève à 143 K€ sans impact sur les capitaux propres totaux puisque la réserve de stocks options est créditée en contrepartie de la charge constatée au compte de résultat.

20 – Provisions

L'évolution des provisions pour risques et charges au cours de la période est donnée dans le tableau suivant :

(en milliers d'euros)	31/12/2006	Mouvement de périmètre	Dotations	Utilisations	Reprises non utilisées	31/12/2007
-----------------------	------------	------------------------	-----------	--------------	------------------------	------------

Provisions pour risques et litiges	354		50	233		171
Provisions pour impôts	6				6	0
Provision Indemnité départ en retraite	42	-2	21		3	58
Provisions non courantes	402	-2	71	233	9	229
Provisions Courantes	214	-5	129	214		124
Totaux	616	-7	200	447	9	353

Les provisions risques et litiges se composent principalement d'une provision risque sur titres de participation non consolidés de 126 K€.

Les provisions courantes correspondent essentiellement à une provision pour frais de remise en état contractuellement dus en fin de période de location des véhicules pour 83 K€.

21 – Emprunts et dettes financières

La composition des engagements à court terme et long terme du groupe est donnée ci-après :

	2007	2006
Dettes financières à long terme de crédit-bail	1 384	985
Dettes financières à long terme auprès des établissements financiers	18	82
Dettes financières à long terme	1 402	1 067
Dettes financières à court terme de crédit-bail	557	590
Dettes financières à court terme sur lignes de crédit	1 814	3 880
Soldes créditeurs bancaires	2 967	2 750
Dettes financières à court terme	5 338	7 186
Total des emprunts et dettes financières	6 740	8 287

Dettes financières liées aux contrats de Crédit-bail

Au cours de la période, la société ADA a souscrit deux contrats de location qui sont venus s'ajouter aux contrats de crédit bail existant dans les comptes au 31/12/06. La dette financière liée à ces contrats est donc ventilé entre :

- Contrat N°1 : durée 48 mois à compter du 1er avril 2005 / Echéance : le 31/03/2009.
- Contrat N°2 : durée de 60 mois à compter du 30 décembre 2006 pour 1.110 K€ / Echéance : décembre 2011

- Contrat N°3 : A compter du 1^{er} avril 2007. Il vient compléter le contrat N°2 pour former un seul contrat dont la dette brute initiale est de K€ 1.691.
- Contrat N°4 : durée de 64 mois à compter du 1^{er} juillet 2007 pour 370 K€ / Echéance: le 30 juin 2011

La valeur nette comptable de ces éléments est donc la suivante:

- Crédit-bail souscrit le 1^{er} avril 2005: 169 K€
 - le contrat de location souscrit le 30 décembre 2006: 932 K€
 - Le contrat de location souscrits en juillet 2007 pour: 840 K€.
- La valeur nette comptable totale est de 1 941 K€.

Dettes financières sur lignes de crédit

Les dettes financières sur lignes de crédit correspondent essentiellement au financement des acquisitions de véhicules exploités en agence. Elles sont adossées à un engagement de rachat par les constructeurs de ces mêmes véhicules.

La contrepartie de ces dettes financières correspond d'une part, à une créance à hauteur de l'engagement de rachat, et d'autre part, à des charges de loyers à étaler sur la durée de détention des véhicules.

La société Cannada a une ligne de crédit à plus d'un an pour un montant total de 18 K€

22 – Dettes fournisseurs et autres passifs courants

(en milliers d'euros)	2007	2006
Dettes fiscales et sociales	2 842	3 542
Dettes vis-à-vis des constructeurs	1 660	293
Comptes courants créditeurs	10 258	12 536
Avoirs à émettre	8	111
Dettes diverses	453	404
Total des autres passifs courants	15 221	16 886
Dettes fournisseurs	8 443	8 647
Total	23 664	25 533

L'ensemble des dettes n'a pas porté intérêts.

Les dettes fournisseurs sont généralement payables à 30 jours fin de mois.

Les dettes vis-à-vis des constructeurs entrent dans le cadre des détentions de véhicules avec engagement de rachat et sont généralement payables à 60 jours.

Le compte courant sans échéance vis-à-vis de la société mère a été classé en autres passifs courants.

Les dettes vis-à-vis des constructeurs se composent principalement de 1.500 K€ correspondant aux immobilisations en cours.

23 – Autres engagements

Les engagements ci dessous correspondent à l'exhaustivité des engagements connus à ce jour.

Engagements sur locations de véhicules

	Total	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Engagements donnés :				
Créances mobilisées envers la banque	64	64		
Paielements sur contrats de location simple envers les établissements financiers	8 204	7 271	933	
Engagements reçus :				
Paielements sur contrats de location simple de la part des franchisés	6 693	5 922	771	

Une partie de la flotte fait l'objet de contrat en location simple dans le cadre de montage structuré tripartite entre le groupe ADA, les constructeurs et les établissements financiers. Le Groupe ADA s'est engagé durant l'exploitation des véhicules à payer le loyer aux établissements financiers, il s'est engagé aussi à restituer le véhicule au constructeur.

Les engagements annuels se présentent de la sorte :

(en milliers d'euros)	2007	2006
Échéancier des loyers minimum futurs à payer		
Loyers à moins d'un an	7 271	5 536
Loyers compris entre un et cinq ans	933	336
Loyers à plus de cinq ans		
Total	8 204	5 872

Engagements sur les contrats de locations simples de bureaux et d'équipements

Le groupe a conclu des contrats de locations sur les locaux occupés (bureaux, agences...) et sur des équipements et matériels de bureau. Ces locations ont initialement une durée de 3 à 9 ans avec une option de renouvellement à l'échéance ou tacite reconduction. Les loyers sont, en règle générale, révisés chaque année pour tenir compte des conditions de marché. Aucun de ces contrats ne comprend d'option d'achat. Les principales caractéristiques de ces contrats se présentent de la sorte :

(en milliers d'euros)	2007	2006
Échéancier des loyers minimum futurs à payer		

Loyers à moins d'un an	2 100	1 4 34
Loyers compris entre un et cinq ans	959	786
Loyers à plus de cinq ans	409	329
Total	3 468	2 549

Engagement sur les contrats de location financement du logiciel d'exploitation

Au 31/12/07, les engagements de location financement de ADA sont les suivants

- Un crédit bail souscrit le 1^{er} avril 2005
- Un contrat de location souscrit le 30 décembre 2006
- Un contrat de location souscrit le 1^{er} avril 2007
- Un contrat de location souscrit le 1^{er} juillet 2007

Le tableau ci-dessous résume les principales caractéristiques de ces divers engagements:

Caractéristiques	Contrat de crédit-bail 1 ^{er} avril 2005	Contrat de location 30 décembre 2006	Contrat de location 1 ^{er} avril 2007	Contrat de location 1 ^{er} juillet 2007
Taux d'actualisation	2,65%	10,69%	11,22%	10,03%
Loyers à moins d'un an				
Actualisés	169 K€	198 K€	107 K€	83 K€
En euros constant	173 K€	289 K€	159 K€	113 K€
Loyers à plus d'un an				
Actualisés	0 K€	735 K€	401 K€	248 K€
En euros constant	0 K€	868 K€	478 K€	284 K€
Valeur initiale de la dette	1 025 K€	1 110 K€	581 K€	370 K€
Valeur nette au 31/12/07	169 K€	932 K€	508 K€	331 K€

Les paiements au titre de la location ont été ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette. La charge financière a été affectée à chaque période couverte par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif au titre de chaque période

Les charges financières se définissant comme la différence entre le loyer à payer annuellement (constant sur la durée du contrat) et l'amortissement annuel de la valeur brute du crédit-bail ou du contrat de location.

Le contrat de location du 30 décembre 2006 a fait l'objet d'une renégociation au cours de la période dans le cadre de la mise en place d'un nouveau contrat de location (1^{er} avril 2007). Le taux d'actualisation a été porté à 10,6968 % suite à cette négociation.

Cautions bancaires

Les cautions bancaires reçues par ADA groupe sont listées dans le tableau suivant:

Donneur	Bénéficiaire	Tiers	Motif	Expire au	Montant (K€)
CL	SNCF	ADA	Concession de locaux	indéterminé	75
CDN	CCI MARSEILLE	EDA	Caution redevances aéroports	31/01/2009	44
CL	TOTAL	EDA	Caution	indéterminé	4
CL	TOTAL France	SAPN	Caution de bonne fin	indéterminé	7
CL	TOTAL RAFFINAGE	SAPN	Caution de bonne fin	indéterminé	5
BNP	EFFIA	ADA	Caution Parking Gare	31/05/2009	23
CL	Trésorerie Paris 18	SAPN	Impositions contestées	indéterminé	13
BNP	Trésorerie Clichy	SAPN	Impositions contestées	indéterminé	13
ADA	CHELLE LOCATION	ADA	Loyers et charges	31/10/2008	11

24 – Informations relatives aux parties liées

L'actionnaire principal du groupe est G7 Entreprises, l'ultime société mère du groupe est la SAS Copag.

Le groupe entretient des relations avec ses sociétés mises en équivalences, avec des filiales du groupe G7 et avec son Conseil d'Administration.

Le tableau suivant fournit le montant total des transactions qui ont été conclues avec les parties liées pour l'exercice.

(en milliers d'euros)		Ventes aux parties liées	Achats auprès de parties liées	Créances sur les parties liées	Dettes envers les parties liées
Entités qui contrôlent directement ou indirectement ADA					
Copag	2006	274	11		82
	2007	35	282	2	84
G7	2006		254		12 536
	2007		248		10 556
Entités qui ont un manager clé en commun avec ADA					
Nep Services	2006		79		
	2007		80		
Assistance et Conseil	2006	38	27		29
	2007	34	89	1	104
Pragmatik	2006	2	222		291
	2007	22	344	2	241
Sngt	2006		70		17
	2007		75		11
Homebox	2006	14		19	288
	2007	39		13	0
Homebox Cannes	2006	90			4
	2007	69			1
Sérénis	2006	16	209	19	33
	2007		176		29
Novarchive	2006		38		1
	2007	5	25	6	1
Mgf	2006	7	29	2	7
	2007	22	1	4	0
Mgf Logistique Nord	2006	1		1	
	2007				

Allo Taxi	2006	374	207	13	329
	2007	33	114	6	1
G Immo + II	2007	*			

* *Au cours de l'exercice, ADA a cédé sa participation dans Box Rent (ex ADABOX) pour 1€ symbolique.*

Les ventes et les achats avec les parties liées sont réalisés aux prix du marché. Les soldes en cours à la fin de l'exercice ne sont pas garantis et les règlements se font en trésorerie. Il n'y a pas eu de garanties fournies ou reçues pour les créances sur les parties liées. Aucune provision pour créances douteuses relatives aux montants dus par les parties liées n'a été enregistrée.

Les conventions avec les entreprises liées sont les suivantes :

- Honoraires d'animation groupe avec la société Copag
- Honoraires de mise à disposition de personnel par Assistance et Conseil,
- Bail commercial consenti par la société G7 Entreprises, et avance en compte courant,
- Convention d'assistance administrative et financière par la société Nep Services,
- Facturation de l'utilisation du logiciel infogreffe par Assistance et Conseil,
- Facturation des mises à disposition des véhicules, des redevances de royalties avec les sociétés mises en équivalence,
- Cession à G Immo + II de la participation dans Box Rent (ex Adabox)
- Facturation du contrat de sous-traitance de la Centrale de Réservation par Sérénis,
- Prestation de traitement des archives pour Novarchive.
- Mise à disposition de personnel avec Allo Taxi

Abandon de créance G7 Entreprises

Il n'y a pas de rémunération allouée au titre de l'exercice aux membres clefs du management du groupe, des organes de direction et de surveillance.

Il n'y a pas d'avantage de retraite particulier lié à la fonction.

Les options de souscriptions d'actions accordées aux membres des organes de direction sont au nombre de 41 691 au 31 décembre 2007, contre 63 531 options de souscriptions au 31 décembre 2006. Le montant enregistré en charge de l'exercice s'élève à 32 K€ en 2007, contre 15 K€ en 2006.

25 – Objectifs et politiques de gestion des risques

25.1. Risques de marché, taux, change, crédit

Il n'existe pas de variation significative entre la juste valeur des actifs et passifs financiers et leur valeur au coût amorti dans les états financiers.

- Risque de taux d'intérêt :

Les dettes financières du groupe ADA au 31 décembre 2007 sont intégralement constituées par des tirages de lignes spot d'une durée allant généralement jusqu'à 6 mois. Elles correspondent au financement des acquisitions de véhicules particuliers et utilitaires pour une

durée de détention respectivement de 6 mois et de 12 mois. Ces tirages portent intérêt au taux fixe de la période. A ce jour ce risque ne fait pas l'objet d'une couverture.

- Risque de change :

L'essentiel des points de vente est situé en zone euro.

La part de chiffre d'affaires réalisée hors zone euro est donc très faible et le risque de change négligeable. La société n'a pas mis en œuvre une couverture des risques de change.

- Risque sur actions propres :

Au 31 Décembre 2007, la société ADA ne détient pas d'actions en propre.

- Risque de crédit:

	2007	2006
Créances clients	9 822	9 690
Créances sur les constructeurs	2 177	6 594
Autres	5 110	6 300
Exposition maximum au risque de crédit	17 109	22 584

Les services du franchiseur représentent 81% du chiffre d'affaires total. Un comité interne d'analyse des risques sur les franchisés est mis en place. Des mesures particulières de prévention de ces risques spécifiques ont été prises au début de l'exercice 2005 afin d'en minorer le coût.

Le chiffre d'affaires total des locations de véhicules réalisé par les succursales représente 19 % du chiffre d'affaires consolidé, le client le plus important représentant moins de 1% de ce chiffre d'affaires locations par les succursales.

- Risque de liquidité:

L'essentiel des dettes financières et courantes sont à moins de six mois.

	Echéance non définie	Moins de 6 mois	Plus de 6 mois	Plus de 1 an	2007	2006
Dettes constructeurs		1 660			1 660	293
Dettes fournisseurs		8 443			8 443	8 647
C/Ct G7 Entreprises	10 258				10 258	12 536
Dettes diverses		56	239	166	461	515
Dettes financières Ets Crédit		1 814		18	1 832	3 962
Découvert	2 967				2 967	2 750
Autres dettes (C bail)		279	278	1 384	1 941	1 575
Total des échéances	13 225	12 252	517	1 568	27 562	30 278

La société gère son financement et ses besoins de sortie de ressources par le biais des lignes de crédit négociées, du financement de la flotte auprès de ses partenaires financiers et auprès du groupe G7 Entreprises à travers le compte courant.

25.2. Risques juridiques

Le groupe ADA est engagé dans des procédures judiciaires survenant dans le cadre des activités courantes, et à notre connaissance il n'existe pas à ce jour de faits exceptionnels ou litiges particuliers qui ne seraient pas couverts par des provisions adéquates, et/ou qui pourraient revêtir une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière et le patrimoine d'elle-même et de ses filiales.

Il est précisé qu'en cas de résiliation du contrat de franchise par le franchiseur pour manquement contractuel du franchisé, il n'est dû aucune indemnité par le franchiseur au franchisé, sauf si ce dernier obtient la condamnation judiciaire du franchiseur pour résiliation abusive. De façon générale, il n'est prévu aucun cas de résiliation anticipée, sauf accord amiable et exprès des parties.

26 – Evènements importants postérieurs à la clôture

Néant

20.2.3 Comptes consolidés au 31/12/2008 et annexe aux comptes consolidés

1 – Bilan consolidé en normes IFRS

(en milliers d'euros)		31/12/2008	31/12/2007
Actif			
Écarts d'acquisition nets	note 11	6 849	5 634
Immobilisations incorporelles nettes	note 10	2 922	2 888
Immobilisations corporelles nettes	note 12	3 509	2 810
Participation dans les entreprises associées	note 13	-30	-84
Autres actifs financiers non courants	note 14	527	553
Actifs d'impôt différé	note 8	970	679
Total des actifs non courants		14 747	12 480
Stocks et en-cours nets		144	177
Créances clients et comptes rattachés nets	note 15	9 317	9 822
Autres actifs courants	note 16	9 402	6 734
Actifs d'impôts courants	note 16	0	0
Charges constatées d'avances	note 17	1 057	618
Trésorerie et équivalents de trésorerie	note 18	2 636	3 408
Total des actifs courants		22 526	20 759
Total actif		37 273	33 239
Passif			
Capital		2 537	2 535
Primes et autres réserves consolidées		385	-316
Résultat de l'exercice		439	647
Capitaux Propres part du groupe		3 361	2 866
Intérêts minoritaires		-148	-384
Capitaux propres totaux	note 19	3 213	2 482
Provisions non courantes	note 20	231	229
Dettes financières à long terme	note 21	1 607	1 402
Passifs d'impôt différé	note 8	0	0
Total passifs non courants		1 838	1 631
Provisions courantes	note 20	84	124

Dettes financières à court terme	note 21	9 429	5 338
Dettes fournisseurs	note 22	8 400	8 443
Autres passifs courants	note 22	13 562	15 221
Produits constatés d'avance	note 17	747	
Total passifs courants		32 222	29 126
Total passif		37 273	33 239

2 – Compte de résultat consolidé en normes IFRS

(en milliers d'euros)		31/12/08	31/12/07
Revenus	note 5	38 897	38 368
Produits des activités ordinaires :		38 897	38 368
Achats et variations de stocks		-1 103	-839
Charges externes		-28 042	-27 717
Charges de personnel	note 6	-6 124	-5 595
Impôts et taxes		-1 092	-798
Dotation aux amortissements et aux provisions nettes		- 2 541	-2 131
Autres produits et charges opérationnels	note 6	551	-844
Résultat opérationnel		546	444
Quote-part dans le résultat net des entreprises associées	note 13	-7	-58
Résultat des activités ordinaires		539	386
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		156	85
Coût de l'endettement financier brut		-826	-404
Coût de l'endettement financier net	note 7	-670	-319
Impôts sur les bénéfices	note 8	-290	-345
Résultat des activités abandonnées		0	0
Résultat net consolidé total		159	412
Résultat revenant aux Minoritaires		-280	-235
Part du groupe		439	647
Résultat net par action	note 9		

- de base	0.26 €	0.39 €
- dilué	0.26 €	0.39 €

3 – Tableaux de flux de trésorerie consolidés en normes IFRS

(en milliers d'euros)	31/12/08	31/12/07
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Résultat net	439	647
Part des minoritaires	-280	-235
Quote-part dans le résultat sociétés en équivalence	6	58
Dividende reçu des sociétés mises en équivalence	0	0
Éléments sans incidence sur trésorerie	0	28
Dotations nettes aux amortissements	1 774	1 420
Dotations nettes des provisions	-161	-257
Dotations sur écarts d'acquisition	0	2
Charges calculées liées aux paiements en actions	60	58
Plus et moins-values de cession d'actifs immobilisés	277	-103
Impôts différés	-290	-360
Intérêts financiers nets	670	319
Capacité d'autofinancement	2 495	1 577
Variation des frais financiers	0	
Variation des stocks	63	-153
Variation des créances clients et comptes rattachés	500	-135
Variation des dettes fournisseurs	-73	-146
Variation des autres créances et dettes	-2 304	5 485
Variation des charges et produits constatés d'avance	290	103
Variation du Besoin en Fonds de Roulement	-1 524	5 154
Flux net de trésorerie généré par l'activité	971	7 015
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
Décassement / acquisitions immos incorporelles	-1 154	-956
Décassement / acquisitions immos corporelles	-7 655	-4 664
Décassement / acquisitions immos financières	-150	-166
Encaissement / cession d'immos corporelles	3 981	3 714
Encaissement / cession d'immos incorporelles	9	95
Encaissement / cession d'immos financières	171	90
Décaissements sur acquisitions d'agences	-1 748	-1 259
Encaissements sur cessions d'agences	1 177	379
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-5 369	-2 767
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
Variation du compte courant	0	-1 992
Encaissement provenant des lignes de crédit	16 851	6 948
Décassement provenant des lignes de crédit	-12 770	-8 096
Décaissements provenant du remboursement de crédit-bail	-625	-585

(en milliers d'euros)	31/12/08	31/12/07
Intérêts financiers	-588	-347
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	2 868	-4 072
Variation de trésorerie	-1 530	-108
Trésorerie nette à l'ouverture	441	549
Trésorerie nette à la clôture	-1 089	441

4 – Variation des capitaux propres consolidés

	Capital	Primes et Réserves consolidées non distribuées	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres de l'ensemble consolidé
Capitaux propres au 01/01/07	2 535	-375	2 160	-145	2 015
Distribution de réserves aux minoritaires					
Augmentation de capital					
Résultat 2007		647	647	-235	412
Réserves stocks options		58	58	0	58
Variation de périmètre		1	1	-4	-3
Capitaux propres au 31/12/07	2 535	331	2 866	-384	2 482
Résultat 2008		439	439	-280	159
Réserves stocks-options		60	60		60
Acquisitions et cession d'intérêts minoritaires		-4	-4	516	512
Augmentation capital	2	-2			
Capitaux propres au 31/12/08	2 537	824	3 361	-148	3 213

Au 31 décembre 2008, le nombre d'actions s'élève à 1 669 442 dont 1 204 665 actions à vote double.

C – Notes annexes aux comptes consolidés

1 – Informations relatives à l'entreprise

Le groupe ADA est une société anonyme de droit français, immatriculée en France soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions du code de commerce. ADA a été constituée le 5 septembre 1986 et la société expirera le 4 septembre 2085, sauf dissolution anticipée ou prorogation. Elle a son siège au 22/28 rue Henri Barbusse – 92 110 CLICHY (France) et est cotée à Paris.

La société a pour principale activité, le développement et l'animation d'un réseau de franchisés qui exploitent des agences de location de véhicules sous l'enseigne ADA. Les franchisés sont des entrepreneurs indépendants qui gèrent de façon autonome leur activité, tout en respectant la charte de qualité liée au contrat de franchise.

Par ailleurs, ADA exploite directement certaines agences.

Les états financiers consolidés reflètent la situation comptable d'ADA et de ses filiales (le « Groupe »), ainsi que les intérêts dans les entreprises associées. Ils sont présentés en millier d'euros.

Le groupe ADA fait partie du périmètre consolidés de G7 Entreprises.

En date du 10 mars 2009, le Conseil d'Administration a arrêté les comptes consolidés au 31 décembre 2008 et autorisé la publication des états financiers consolidés du Groupe ADA au 31 décembre 2008. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra le 12 juin 2009.

2 – Principes comptables et modalités de consolidation

La cotation dans un pays de l'Union Européenne, conformément au règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002 requiert que les états financiers consolidés de la Société au titre de l'exercice 2005 soient établis selon le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté par l'Union Européenne au 31 décembre 2008 et disponibles sur le site http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commissions. Il comprend les normes approuvées par l'International Accounting Standards Board (IASB), c'est à dire les *International Financial Reporting Standards* (IFRS), les *International Accounting Standards* (IAS), ainsi que leurs interprétations telles qu'é émises par l'IFRIC (*International Financial Reporting Interpretation Committee*).

Conformément à IFRS 1, le groupe a décidé d'appliquer les options suivantes :

- non retraitement des regroupements d'entreprise comptabilisés antérieurement au 1er janvier 2004,
- pas de réévaluation des immobilisations corporelles au 1er janvier 2004 (maintien du coût historique conforme à IAS 16),
- pas d'application d'IFRS 2 aux instruments de capitaux propres attribués avant le 7 novembre 2002.

Toutes les normes et interprétations appliquées par le Groupe ADA dans les présents comptes sont compatibles avec les directives européennes d'une part et les normes et interprétations en vigueur dans l'Union Européenne d'autre part les principes comptables retenus pour la préparation des états financiers au 31 décembre 2008 sont conformes à ceux retenus pour la préparation des états financiers au 31 décembre 2007 à l'exception des normes, amendements et interprétations suivantes applicable de façon obligatoire pour les états financiers 2008

- Normes et interprétations nouvellement applicables à partir du 1er janvier 2008 sont les suivantes :
 - Les amendements à IAS 39 (« *Reclassement d'actifs financiers* ») - publiés en novembre 2008.
 - Les amendements à IFRS 7 « *Reclassement d'actifs financiers* », publiés en octobre 2008.
 - IFRIC 11 IFRS 2 « *Actions propres et transactions intragroupe* », publiée en juin 2007
- L'application de ces nouvelles normes et interprétations n'a pas eu d'impact sur les comptes au 31.12.08.

- Normes et interprétations nouvellement publiées mais non encore entrées en vigueur :

Les états financiers du groupe au 31.12.08 n'intègrent pas les éventuels impacts de normes publiées au 31.12.08 mais dont l'application n'est pas obligatoire. Le groupe n'a pas appliqué par anticipation :

Textes adoptés par l'Union européenne à la date de clôture

- IFRS 8 « Secteurs opérationnels », applicable pour les exercices ouverts à compter du 01/01/09.
- Amendements de la norme IAS23 « coûts d'emprunts », applicable aux exercices ouverts à compter du 01/01/09.
- IAS 1 révisée « Présentation des états financiers », applicable aux exercices ouverts à compter du 01/01/09.
- Amendements IFRS 2 « Conditions d'acquisition des droits et annulations », applicable pour les exercices ouverts à compter du 01/01/09.
- Interprétations IFRIC 13 « Programmes de fidélisation clients », applicable pour les exercices ouverts à compter du 01/07/08.
- IFRIC 14 « Actifs de régimes à prestations définies et obligations de financements minimum », publiée en décembre 2008.

Textes non adoptés par l'Union européenne à la date de clôture

- IFRS 3 révisée « Regroupements d'entreprises (phase2) », applicable pour les exercices ouverts à compter du 01/07/09.
- IAS 27 révisée « Etats financiers consolidés et individuels », applicable pour les exercices ouverts à compter du 01/07/09.
- Amendements IAS 32 « Instruments financiers remboursables au gré du porteur ou en cas de liquidation », applicable pour les exercices ouverts à compter du 01/01/09.
- IAS 39 révisée « Éléments couverts éligibles », applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er juillet 2009.
- IFRS 1 révisée, « Première adoption des IFRS », applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er juillet 2009.
- IFRS 1 et IAS 27 révisées, « Éléments relatifs à la détermination du coût d'une participation dans les états financiers individuels », applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2009.
- IAS 32 et IAS 1 révisées, « Instruments financiers remboursables au gré du porteur ou en cas de liquidation », applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2009.
- IFRIC 12, « Accord de concession de services », applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2008
- IFRIC 15, « Accords pour la construction d'un bien immobilier », applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2009.
- IFRIC 16, « Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger », applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er octobre 2008.
- IFRIC 17, « Distribution en nature aux actionnaires », applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er juillet 2009.

Le processus de détermination par le Groupe des impacts potentiels de l'application de ces normes et interprétations sur les résultats consolidés, la situation financière, la variation de trésorerie et le

contenu des annexes aux comptes est en cours. Le Groupe n'anticipe pas, à ce stade de sa réflexion, d'impact significatif sur ses états financiers.

2.1. Principes d'établissement des états financiers

Les comptes consolidés annuels et les notes annexes sont établis en milliers d'euros. Ils sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles édictées par les normes IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

Structure du bilan consolidé

Le bilan présente en actifs et passifs courants la partie à moins d'un an des actifs d'exploitation (notamment les stocks, les créances et les autres actifs) et des passifs d'exploitation (notamment les provisions, fournisseurs, et autres passifs).

2.2. Méthode de consolidation

Les sociétés sur lesquelles ADA exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Les sociétés dans lesquelles ADA exerce directement ou indirectement une influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est présumée quand le pourcentage de droits de vote est supérieur ou égal à 20%.

Les sociétés contrôlées conjointement sont consolidées par intégration proportionnelle.

En cas d'intégration globale, la part des intérêts minoritaires dans le résultat net et les capitaux propres de la filiale est affichée séparément dans les états financiers consolidés. Les intérêts minoritaires représentent la part de profit ou de perte ainsi que les actifs net, qui ne sont pas détenus par ADA. Les acquisitions d'intérêts minoritaires sont comptabilisées en utilisant la méthode « parent entity extension », aux termes de laquelle la différence entre le prix payé et la valeur comptable de la quote-part des actifs net acquis est comptabilisé en goodwill.

Les transactions réalisées entre les sociétés consolidées ainsi que les profits intragroupes sont éliminés en consolidation. La Société clôture son exercice fiscal de 12 mois au 31 décembre et établit une situation intermédiaire au 30 juin. Il en est de même pour ses filiales.

2.3. Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises antérieurs au 1er janvier 2004 n'ont pas été retraités conformément à l'option offerte par IFRS 1 "Première application des IFRS". Les regroupements postérieurs au 1er janvier 2004 sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition en conformité avec IFRS 3 "Regroupements d'entreprises". Ainsi, lors de la première consolidation d'une entreprise contrôlée exclusivement, les actifs, passifs et passifs éventuels, évaluables de façon fiable, de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur. L'écart résiduel représentatif de la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part des actifs nets évalués à leur juste valeur, est comptabilisé en écart d'acquisition.

2.4. Immobilisations incorporelles et corporelles

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles » et à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles, celles-ci font l'objet d'un test de dépréciation afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la plus élevée de la juste valeur (diminuée du coût de cession) et de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession.

Dans le cas où le montant recouvrable serait inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée).

Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition sont constatés lors des regroupements d'entreprise et comptabilisés comme suit :

- les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif immobilisé.
- les écarts d'acquisition négatifs sont directement comptabilisés en résultat.

La Société n'a pas choisi d'appliquer de façon rétrospective la norme IFRS 3 relative aux regroupements d'entreprises et aux acquisitions antérieures au 1er janvier 2004. Par conséquent, ce sont les écarts d'acquisition nets des amortissements cumulés en normes françaises au 1er janvier 2004 qui sont repris dans le bilan d'ouverture.

Les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation annuel et lorsqu'il existe un indice de perte de valeur. Pour ce test, les écarts d'acquisition sont rattachés à des Unités Génératrices de Trésorerie qui correspondent à des ensembles homogènes générant conjointement des flux de trésorerie identifiables.

Les écarts d'acquisition comptabilisés dans le bilan du groupe ADA sont de deux origines différentes et donnent lieu à des tests de dépréciation différents, adaptés à leurs caractéristiques propres :

- Écarts d'acquisition rattachés au segment Franchise regroupant l'activité liée aux franchisés.

Comme les écarts d'acquisition comptabilisés au 1er janvier 2004 sont représentatifs d'un coût de mise en place et de développement du réseau de franchise ADA, la Société a considéré que le segment Franchise dans son ensemble, était la plus petite Unité Génératrice de Trésorerie (« UGT ») à laquelle peuvent être allouées ces survaleurs, pour mesurer leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable du segment correspond aux flux de trésorerie futurs nets

actualisés de l'activité franchiseur. S'ils sont inférieurs à la valeur nette comptable de l'ensemble des actifs affectés à cette UGT, une dépréciation exceptionnelle est enregistrée en autres produits et charges opérationnels. Ce sont les survaleurs qui sont en premier lieu dépréciées puis les autres actifs rattachés à l'UGT, avec constatation de la perte en compte de résultat.

- Écarts d'acquisition rattachés au segment Courte Durée regroupant l'activité des succursales exploitées en propre par ADA (grand public)

Chaque écart d'acquisition identifié est rattaché à une agence qui représente une unité génératrice de trésorerie rattachée au segment courte durée. La valeur recouvrable de l'écart d'acquisition correspond à sa valeur de réalisation, déterminée selon un multiple de chiffre d'affaires approprié net des frais de cession tenant compte également de la localisation de l'agence.

Autres Immobilisations incorporelles

Les coûts de développement des logiciels créés (y compris les coûts de déploiement ou de développement interne) sont portés à l'actif lorsqu'il est probable que ces dépenses génèreront des avantages économiques futurs. Ces coûts sont amortis linéairement sur la durée d'utilisation estimée des logiciels, soit 7 ans à compter de la mise en service.

Les autres actifs incorporels sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

Le droit au bail ne fait pas l'objet d'un plan d'amortissement.

Les autres actifs incorporels identifiés, sont amortis linéairement en fonction de leur durée d'utilisation prévue, sans excéder 20 ans.

Immobilisations corporelles

Conformément à IAS 16 "Immobilisations corporelles", les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les biens financés par un contrat de crédit bail ou de location de longue durée, qui en substance transfèrent tous les risques et avantages liés à la propriété de l'actif au locataire, sont comptabilisés dans l'actif immobilisé (voir note 2.15).

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire suivant des durées d'utilité estimées. Les durées d'utilisation sont les suivantes :

Constructions 25 ans

Agencements et aménagements divers..... 5 à 10 ans

Matériel de bureau et mobilier..... 5 à 10 ans

Il est tenu compte de la valeur résiduelle dans le montant amortissable, quand celle-ci est jugée significative. Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée de vie estimée et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes.

Dépréciation des immobilisations corporelles et autres immobilisations incorporelles

Conformément à IAS 36 “Dépréciation d’actifs”, la valeur d’utilité des immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie (amortissables) est testée dès l’apparition d’indices de perte de valeur, et passées en revue à chaque clôture. Ce test est effectué au minimum une fois par an pour les actifs à durée de vie indéfinie (non amortissables). A chaque date d’arrêté, lorsque des indicateurs internes ou externes indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles ou corporelles, un test de dépréciation doit être réalisé. Le test consiste à comparer la valeur nette comptable de l’actif à sa valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la plus élevée entre la valeur d’utilité ou la juste valeur diminuée des coûts de vente. La valeur d’utilité correspond à l’actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de cet actif.

Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence. Les pertes de valeur constatées sur les immobilisations corporelles et incorporelles à durée d’utilité définie peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient supérieure à la valeur nette comptable, dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée.

2.5. Autres actifs financiers non courants

Ils correspondent à des dépôts et cautions. Leur valeur nette comptable est représentative de leur juste valeur.

2.6. Stocks

Les stocks sont évalués initialement au coût d’achat. Lorsqu’en fin de période, la valeur nette de réalisation devient inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est alors comptabilisée.

2.7. Créances clients

Les créances clients sont évaluées pour leur montant net de provisions pour créances douteuses.

2.8. Autres créances

Les autres créances sont évaluées pour leur montant net de provisions pour créances douteuses. Elles comprennent principalement les créances sociales et fiscales ainsi que les créances constatées vis-à-vis des tiers *Constructeurs* dans le cadre de leur engagement de rachat sur les véhicules achetés. Ces créances sont comptabilisées pour la valeur de l’engagement de rachat.

La différence entre le prix d’achat et le montant de l’engagement de rachat est comptabilisé en charges constatées d’avance et amorti sur la durée d’utilisation des véhicules.

2.9. Impôts différés et impôt courant

Des impôts différés sont calculés sur toutes les différences temporelles entre la base imposable et la valeur en consolidation des actifs et passifs. Celles-ci comprennent notamment l'élimination des écritures constatées dans les comptes individuels des filiales en application des options fiscales dérogatoires. La règle du report variable est appliquée et les effets des modifications des taux d'imposition sont inscrits dans les capitaux propres ou le résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est décidé.

Les actifs et passifs d'impôts différés reflètent les allègements ou accroissements des impôts futurs à payer qui résultent pour certains éléments d'actif et de passif des différences d'évaluation temporaires entre leurs valeurs comptables et leurs assiettes fiscales, ainsi que des déficits fiscaux et crédits d'impôts reportables. Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués sur la base des taux d'imposition applicables au bénéfice imposable des années au cours desquelles ces différences temporelles sont susceptibles de se renverser ou de se solder.

Des actifs d'impôts différés sont inscrits au bilan dans la mesure où il est plus probable qu'improbable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures. Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés.

Pour apprécier la capacité du Groupe à récupérer ces actifs, il est notamment tenu compte des éléments suivants :

- prévisions de résultats fiscaux futurs,
- part des charges non récurrentes ne devant pas se renouveler à l'avenir incluse dans les pertes passées,
- historique des résultats fiscaux des années précédentes,
- et le cas échéant, stratégie fiscale comme la cession envisagée d'actifs sous-évalués.

La charge d'impôt incluse dans la détermination du résultat net de l'exercice est égale au montant total (i) des impôts courants et (ii) des impôts différés. La charge d'impôt est normalement comptabilisée dans le compte de résultat à l'exception de la fraction d'impôt relative aux éléments comptabilisés en capitaux propres. Dans ce cas, l'impôt est comptabilisé également en capitaux propres.

Les impôts courants correspondent au montant des impôts sur le résultat payables au titre des bénéfices imposables de l'exercice. Ils sont calculés sur la base des taux d'impôts adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et sont corrigés des ajustements d'impôts dus au titre des exercices antérieurs.

2.10. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Conformément à la norme IAS 7 « Tableau des flux de trésorerie », la trésorerie figurant dans le tableau des flux de trésorerie consolidés « trésorerie nette », comprend les disponibilités, les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en un montant déterminable de liquidité et les soldes bancaires créditeurs. Les placements dans des actions cotées, les placements à plus de trois mois sans possibilité de sortie anticipée ainsi que les comptes bancaires faisant l'objet de restrictions (comptes bloqués) sont exclus de la trésorerie du tableau des flux de trésorerie.

Ainsi, les placements ayant une échéance inférieure à 90 jours, ne présentant pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt et mobilisables ou cessibles à très court terme, sont considérés comme faisant partie de la trésorerie.

La trésorerie et équivalents de trésorerie figurant à l'actif du bilan dans le poste « disponibilités » correspond à la trésorerie telle que définie ci-dessus.

Les soldes créditeurs bancaires sont inclus dans les dettes financières à court terme au passif du bilan.

Le compte courant avec la société mère est classé en « Autres passifs courants ».

2.11. Provisions

Conformément à IAS 37 "Provisions", des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation de ADA à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire, contractuel ou implicite.

L'estimation du montant figurant en provision correspond à la sortie de ressources qu'il est probable qu'ADA devra supporter pour remplir son obligation. Si aucune évaluation fiable de ce montant ne peut être réalisée, aucune provision n'est comptabilisée ; une information en annexe est alors fournie. Du fait des incertitudes inhérentes aux risques supportés, les provisions sont estimées sur la base des informations disponibles à la date d'évaluation.

2.12. Engagements de retraite et assimilés

Les modalités de calcul des engagements de retraite sont conformes à IAS 19. Les engagements de retraite à prestations définies de la Société se limitent aux indemnités de fin de carrière applicables en France. Ces engagements sont évalués selon la méthode actuarielle dite des unités de crédits projetés ("*projected unit credit method*") qui stipule que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs.

L'effet des variations des hypothèses actuarielles est constaté dans le résultat de la période.

2.13. Résultat financier

Le résultat financier comprend :

- le coût de l'endettement financier brut, constitué des agios financiers et de la fraction des loyers de crédit-bail assimilable à une charge d'intérêts
- les produits des valeurs mobilières de placement.
- les intérêts liés aux emprunts sont comptabilisés, en charges, dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus, indépendamment de l'utilisation qui est faite des fonds empruntés.

2.14. Reconnaissance des Revenus

Les revenus proviennent des royalties, des prestations aux franchisés et des produits de la location de véhicules au public des succursales.

- Les revenus issus de la location (de location des véhicules au public et location aux franchisés), sont comptabilisés selon IAS 17, reconnus de façon linéaire sur la durée du contrat en partant du principe que les locataires (franchisé ou public) tirent les mêmes avantages de l'utilisation des biens loués sur l'ensemble de la période de location.
- Les autres prestations de services rendues par ADA sont comptabilisées selon IAS 18. Le produit est comptabilisé en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture et notamment lorsque l'ensemble des conditions suivantes sont satisfaites :
 - le montant du produit des activités ordinaires peut être évalué de façon fiable ;
 - il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront à l'entreprise ;
 - le degré d'avancement de la transaction à la date de clôture peut être évalué de façon fiable ;
 - et les coûts encourus pour la transaction et les coûts pour achever la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

2.15. Contrats de location

Conformément à IAS 17, les contrats de location pour lesquels la Société détient la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété sont classés en tant que contrats de location financement. Ces contrats sont comptabilisés pour des montants correspondant, au commencement du contrat de location, à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actuelle des paiements minimaux au titre de la location, moins les amortissements cumulés et les pertes de valeur.

En revanche, les contrats de location pour lesquels la Société ne supporte pas les risques et avantages inhérents à la propriété sont classés en tant que contrats de location simple. Les loyers sont comptabilisés comme des charges dans le compte de résultat, les montants étant étalés linéairement sur la durée du bail ou du contrat de location.

Les termes des contrats, parmi lesquels l'engagement d'achat par le constructeur conduisent le groupe à traiter les contrats d'approvisionnement des véhicules comme des contrats de location simple.

2.16. Paiement sur la base d'actions

La norme IFRS 2 "Paiement sur la base d'actions" impose la comptabilisation d'une charge pour les avantages consentis aux salariés et administrateurs de la Société dans le cadre de plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et de distribution d'actions gratuites, en contrepartie du compte de réserve dans les capitaux propres pour les transactions dénouées par remise d'actions.

La charge est évaluée à sa juste valeur à la date d'attribution sur la base du modèle Black-Scholes-Merton, et étalée sur la durée d'acquisition des droits. Conformément aux dispositions de la première application de la norme IFRS 2 figurant dans la norme IFRS 1, seuls les plans

émis après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas intégralement acquis au 1er janvier 2005 sont comptabilisés selon la norme IFRS 2.

En cas d'exercice, la réserve de stock-options, constituée pendant l'acquisition des droits, est soldée par la contrepartie du compte de trésorerie et du compte de prime d'émission.

2.17. Comptabilisation de l'écotaxe

Les bonus / malus générés par la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement sont pris en compte

- Selon IAS 20 (subvention) si il s'agit d'un bonus sur un véhicule juridiquement détenu en propre
- Selon IAS 17 (contrat de location) si il s'agit d'un bonus ou malus sur un véhicule détenu par le biais d'une location simple
- Selon IAS 16 (coût de l'immobilisation) si il s'agit d'un malus sur un véhicule juridiquement détenu en propre

Selon les cas, les conclusions sont similaires et conduisent la société à étaler l'impact des bonus et des malus sur la durée d'utilisation des véhicules.

2.18. Résultat net par action

Conformément à IAS 33 "Résultat par action", deux types de résultat par action sont présentés : le résultat de base par action ordinaire et le résultat dilué par action ordinaire.

Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation retenu pour le calcul du résultat par action de base est la moyenne des actions entre le début et la fin de l'exercice hors actions propres et actions d'autocontrôle. Les actions émises en cours d'année sont prises en compte au prorata temporis.

Le résultat net dilué par action est, quant à lui, calculé en retenant les instruments donnant accès différé au capital d'ADA (options de souscription).

La méthode utilisée pour calculer l'effet dilutif est la méthode du rachat d'actions, qui consiste à diviser le prix d'exercice des instruments de dilution en circulation, augmenté de la charge de stock-options restant à reconnaître, par le cours moyen de l'action sur la période et à déduire ce nombre d'actions propres ainsi calculé (que pourrait racheter la société avec ce prix d'exercice) du nombre d'options total pour trouver le nombre d'options dilutives à retenir pour le calcul du résultat dilué.

2.19. Actifs et Passifs détenus en vue d'être cédés

Conformément à IFRS 5, un actif immobilisé ou un groupe d'actifs et de passifs directement liés, est considéré comme détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une cession ou d'un échange et non d'une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif doit être disponible en vue de sa cession immédiate et sa cession doit être hautement probable. Ces actifs ou groupes destinés à être cédés sont évalués au plus bas de la valeur comptable et du prix de cession estimé, nets des coûts relatifs à la cession.

Ces actifs sont présentés au bilan dans une rubrique distincte et les produits et charges relatifs à ces actifs seront comptabilisés dans une ligne distincte du compte de résultat « résultat des

activités abandonnées », s'ils correspondent à la définition d'un abandon d'activités selon IFRS 5.32, c'est-à-dire :

- une composante constituant une ligne d'activité ou une zone géographique principale ou distincte ;
- sans constituer elle même une ligne d'activité ou une zone géographique principale ou distincte, cette composante fait partie d'un plan unique et coordonné de cession d'une ligne d'activité ou d'une zone géographique principale ou distincte ;
- cette composante est une filiale acquise uniquement dans l'objectif d'être cédée.

Sur la ligne distincte du compte de résultat, figure un montant unique correspondant à la somme :

- du résultat après impôt des activités abandonnées, et
- du gain (ou de la perte) après impôt comptabilisé lors de l'évaluation des actifs ou groupes d'actifs destinés à être cédés à la juste valeur nette des frais de cession ou lors de la cession effective des actifs ou groupes d'actifs.

Dans la mesure où ces actifs destinés à la vente ne correspondent pas à un abandon d'activité significatif, les produits et les charges relatifs à ces actifs (ou groupe d'actifs) continuent à être comptabilisés conformément aux principes généraux (sans compensation et dans les rubriques habituelles du résultat des activités ordinaires).

3 – Principales sources d'incertitude relatives aux estimations

La préparation des comptes consolidés conformément au cadre conceptuel des normes IFRS nécessite la prise en compte d'estimations et d'hypothèses faites par la Direction de la Société. Certains faits et circonstances pourraient conduire à des changements de ces estimations ou hypothèses, ce qui affecterait la valeur des actifs, passifs, capitaux propres et résultat du Groupe.

Ces estimations font l'hypothèse de la continuité de l'exploitation et sont établies en fonctions des informations disponibles lors de leur établissement. Elles s'inscrivent dans le contexte de la crise économique et financière actuelle dont l'ampleur et la durée ne peuvent être anticipées avec précision.

Dans ce contexte, le groupe a obtenu pour l'année 2009 le renouvellement de ses approvisionnements (parc de véhicules) et l'essentiel de leur financement. Les estimations réalisées tiennent compte des engagements reçus et signés en la matière.

Certains faits et circonstances pourraient conduire à des changements de ces estimations ou hypothèses, ce qui affecterait la valeur des actifs, passifs, capitaux propres et résultat du Groupe.

Les principales estimations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers portent notamment sur l'évaluation des postes suivants :

- Créances clients

La provision pour dépréciation des créances clients est évaluée en fonction d'un taux de dépréciation qui tient compte de l'ancienneté de la créance. Une dépréciation complémentaire est effectuée en

fonction des possibilités de recouvrement estimées au cas par cas à la date d'arrêté des comptes sur toutes les créances significatives.

L'impact total sur le compte de résultat de ces mouvements, en considérant les dotations et les reprises de la période ainsi que les passages en perte, est une charge de 798 K€ en 2008 contre une charge de 614 K€ en 2007.

Un taux de recouvrabilité plus faible ou la défaillance de certains clients peuvent avoir un impact significatif sur les résultats futurs.

- Impôts différés

La reconnaissance des impôts différés actifs implique notamment des estimations sur les résultats fiscaux futurs du groupe d'intégration fiscal.

Le montant des économies d'impôt futures s'élève à 2 885 K€ au 31/12/2008 dont 805 K€ ont été activés, compte tenu de l'amélioration des perspectives de rentabilité du groupe.

S'il s'avérait que les résultats fiscaux futurs étaient sensiblement différents de ceux prévus pour justifier la comptabilisation des impôts différés actifs, le Groupe serait alors dans l'obligation de revoir à la baisse ou à la hausse le montant des actifs d'impôts différés, ce qui aurait un effet significatif sur le bilan et le compte de résultat.

- Test dépréciation

Le test consiste à comparer la valeur nette comptable des Unité Génératrice de Trésorerie à sa valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la plus élevée entre la valeur d'utilité ou la juste valeur diminuée des coûts de vente.

Les écarts d'acquisition et les actifs incorporels à durée de vie indéterminée se montent à 6 849 K€ au 31 décembre 2008. Un montant de 142 K€ a été reconnu en 2008 dans le poste "dotation aux amortissements et aux provisions nettes" contre 50 K€ en 2007 sur la base des tests réalisés tels que décrits dans la note 2.4.

Indication de sensibilité

Une baisse de 5% du chiffre d'affaires générés par ces points de vente aurait un impact de 90 K€.

- Actifs incorporels et écarts d'acquisition

Un écart d'acquisition de 1 693 K€ a été comptabilisés en 2008 dans le cadre des regroupements d'entreprises de l'année décrit en note 4. En utilisant des données de marché, des estimations ont été faites et des jugements ont été apportés afin de déterminer la juste valeur des actifs nets acquis et plus particulièrement les actifs incorporels.

4 – Évolution du périmètre de consolidation

SOCIÉTÉS	Pourcentage d'intérêt	Méthode	Activité
ADA	Mère		Animation et développement du réseau de franchisés
SAPN	100 %	I.G.	Agences de location courte durée
EDA	99,94 %	I.G.	Gestion du parc de véhicules, location longue durée du parc de véhicules, loueur de fond notamment aéroportuaires, agences de location
HOLIDAY BIKES	100,00 %	I.G.	Prestations informatiques destinées tant aux franchisés qu'aux succursales et au siège de ADA
ADABOX ex TOP 49	100,00 %	I.G.	Agence de location courte durée.
CANNADA	100,00 %	I.G.	Agence de location courte durée
DEFENSE Location	100,00 %	I.G.	Agence de location courte durée
ISSY Location	100,00 %	I.G.	Agence de location courte durée
BEZIERS Location	20,00%	M.E.Q	Agence de, location courte durée
EPIFANI Location	25,20 %	M.E.Q	Agence de location courte durée, société en liquidation.
ST TROPEZ Location	100,00%	I.G.	Agence de location courte durée
LILLE Location	52,00%	I.G.	Agence de location courte durée
NANCY Location	52,00%	I.G.	Agence de location courte durée
KEYVANNE	100,00%	I.G.	Agence de location courte durée
NEUILLY Location	100,00%	I.G.	Agence de location courte durée
LIMOGES Location	100,00%	I.G.	Agence de location courte durée
PARTENAIRE RENT	52,00%	I.G.	Agence de location courte durée

Au cours de l'exercice 2008 la société SAPN a acquis 48% des titres de la société Défense Location et 52 % de la société Saint Tropez Location

En 2008, le groupe ADA a cédé 5% de la société Béziers Location (détenue à 25%) et l'intégralité de sa participation Partenaire Rent (détenue à 52%).

.Acquisition et cession d'agences

Dans le cadre de son effort de développement de son réseau de franchisés, ADA a fait l'acquisition de 15 nouvelles agences en propre et a cédé à des franchisés 14 agences précédemment détenues en propre.

Ce processus de développement du réseau de franchisés a été appréhendé globalement par la société. L'investissement de 1 718 K€ est la traduction financière de l'effort du groupe dans le

développement de son réseau et correspond principalement à l'acquisition de fond de commerce qui ne remplissent pas les critères d'IAS 38 pour être reconnus individuellement.

Les transactions ont pris la forme juridique d'une prise de contrôle, soit d'agences seules (Cagnes Sur mer, Menton, Toulouse Lacrosses , Champigny, Saint Maur, Marseille Lancier, Toulouse - Avenue de Lyon, Toulouse - Labège, Toulouse - Etats Unis, Etampes, Valence, Asnières sur Seine, Marseille Lieutaud, Paris Convention, Saint Tropez,, soit de société (Saint Tropez Location). Ces transactions ont été traitées comme des regroupements d'entreprises selon IFRS 3 et ont donné lieu à la reconnaissance d'un écart d'acquisition de 1 693 K€, correspondant à des éléments ne répondant pas aux critères de reconnaissance des actifs incorporels. Le montant alloué aux immobilisations corporelles est de 104 K€.

Les actifs nets acquis et l'écart d'acquisition sont détaillés ci-dessous :

Montant versé en numéraire	1 709 k€
Coûts liés aux acquisitions	<u>9 k€</u>
Total du prix d'acquisition	1 718 k€
Juste valeur des actifs nets acquis	35 k€
Ecart d'acquisition	1 693 k€
Dont éléments ne pouvant être comptabilisés séparément	1 693 k€
correspondant à l'achat isolé d'agences (note 11)	

Les actifs et passifs liés à ces acquisitions, évalués à leur Juste Valeur, n'ont pas donné lieu à la comptabilisation d'une dépréciation:

VNC éléments acquis

Immobilisations corporelles	104 k€
Immobilisations financières	4 k€
Stocks	1 k€
Clients et autres débiteurs	29 k€
Provisions	- 3 k€
Emprunts	- 10 k€
Fournisseurs et autres dettes	<u>- 90 k€</u>
Actifs nets acquis	35 k€

Ecarts sur achats isolés d'agences	1 693 k€
Prix d'acquisition versé en numéraire	1 718 k€
Trésorerie et équivalents de trésorerie acquis	- 20 k€
Trésorerie décaissée au titre des acquisitions	1 738 k€

Les conséquences de ces acquisitions dans les comptes consolidés au 31 décembre 2008 sont :

- une amélioration du Chiffre d'affaires de 167 K€
- une détérioration du résultat net de 34 K€, liée aux réorganisations mises en place dans les agences acquises.

Si ces agences avaient été acquises dès le 1^{er} janvier 2008, l'impact sur les comptes consolidés au 31 décembre 2008 aurait été le suivant par rapport aux comptes présentés :

- une amélioration du Chiffre d'affaires de 64 K€
- une amélioration du résultat de 24 K€

La cession d'agences détenues en propre à des franchisés a généré un résultat de 457 K€. Le Chiffre d'affaires et le résultat net consolidé relatifs à ces agences se montent respectivement à 1 684 K€ et -638 K€ dans les comptes consolidés au 31 décembre 2008. En 2007 le groupe avait acquis 11 agences pour 1 156 K€ et cédé 3 agences pour un résultat de cession de 20 K€.

Acquisition de minoritaires

Dans le cadre de son effort pour le développement du réseau ADA, le groupe peut être amené à acquérir auprès des minoritaires, une partie, voire même la totalité de leur participation dans des filiales du groupe.

L'acquisition d'intérêts minoritaire n'étant pas un regroupement d'entreprises (IFRS3), le référentiel actuellement en vigueur ne prescrit pas de traitement comptable spécifique pour ce type de transaction et elles sont donc traitées dans les comptes consolidés conformément à la norme IAS 8, selon la méthode « Parent entity extension » et peuvent entraîner la constatation d'un écart d'acquisition : il est le reflet des flux futurs de trésorerie attendus de la restructuration mise en oeuvre par ADA et rendue possible par la récupération à 100% du contrôle de ces entités.

Le montant des écarts d'acquisition constatés au cours de l'exercice dans le cadre de ces transactions s'élève à 368K€.

5 – Information sectorielle

Les activités opérationnelles du Groupe sont gérées et suivies séparément selon la nature des services rendus, chaque secteur représentant un domaine d'activité stratégique servant un type de clientèle différent. Ainsi, pour l'établissement de son « reporting » interne, ADA a défini deux segments

d'activité : les services du franchiseur et la location courte durée pour lesquels le management de la société suit de façon distincte les performances et la rentabilité.

Le secteur Services du franchiseur regroupe l'ensemble de l'activité liée aux franchisés. ADA a développé un réseau de franchisés qui sont en général des sociétés indépendantes (sauf quelques sociétés détenues à 52% par ADA et listées dans le périmètre de consolidation) et qui exploitent une ou plusieurs agences de location de véhicules sous la marque ADA. Ces franchisés louent les véhicules auprès d'ADA ou bien les acquièrent directement auprès des constructeurs aux conditions négociées par ADA. L'activité franchiseur génère ainsi pour ADA des redevances de franchise, des droits d'entrée, des revenus de locations, et des prestations diverses aux membres du réseau.

Le secteur Location Courte Durée regroupe l'activité des succursales de location de véhicules au grand public, exploitées en propre par ADA. Les succursales sont, en général, des agences destinées à développer la notoriété de la marque ADA . Mais elles peuvent parfois provenir de sociétés en difficulté qui sont rachetées par ADA pour éviter de passer à la concurrence. Ces agences sont alors réorganisées afin de renouer avec la rentabilité. Les résultats des succursales sont suivis individuellement. L'activité des succursales génère des revenus de location de véhicules aux clients finaux (particuliers ou professionnels).

L'ensemble de l'activité du groupe est réalisé en France. Par conséquent, il n'existe qu'un seul secteur géographique.

Secteurs d'activité

Les tableaux suivants présentent, pour chaque secteur d'activité, des informations sur les produits des activités ordinaires, les résultats ainsi que certaines informations relatives aux actifs et aux passifs pour les exercices clos le 31 décembre 2008 et 31 décembre 2007.

	Services du franchiseur		Location courte durée		Éliminations		Consolidé	
(en milliers d'euros)	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007
Produits des activités ordinaires								
Ventes à des clients externes	32 414	30 933	6 483	7 435			38 897	38 368
Ventes inter-secteurs	5 764	6 178			-5 764	-6 178	0	0
Total	38 178	37 111	6 483	7 435	-5 764	-6 178	38 897	38 368
Résultat								
Résultat opérationnel	3 074	3 209	-2 528	-2 765			546	444
Charges non affectées							0	0
QP de résultat des sociétés mises en équivalence							-7	-58
Résultat des activités ordinaires							539	386
Coût de l'endettement financier net							-670	-319
Impôts sur les bénéfices							290	345
Résultat net de l'exercice							159	412

Actifs et passifs							
Actifs sectoriels	27 563	22 891	6 047	6 203	0	33 610	29 094
Titres mis en équivalence	-30	-84	0	0		-30	-84
Actifs non affectés						3 693	4 229
Total des actifs						37 273	33 239
Passifs sectoriels	9 807	10 487	2 945	3 272		12 752	13 759
Passifs non affectés						21 308	16 997
<u>Total des passifs</u>						34 060	30 757
Autres informations sectorielles							
Investissements :							
Immobilisations incorporelles	2 721	1 463	126	545		2 847	2 008
Immobilisations corporelles	5 733	5 505	544	762		6 277	6 267
Amortissements :							
Immobilisations incorporelles	646	604	133	142		779	746
Immobilisations corporelles	745	482	110	112		855	594
Pertes de valeur			-142			-142	0
Autres charges sans contrepartie en trésorerie	93	30	222	170		315	200

6 – Produits et charges

Charges de personnel

(en milliers d'euros)	2008	2007
Charges salariales	4 335	3 729
Charges sociales	1 726	1 795
Retraites	2	13
Charges liées aux paiements en actions note 20	60	58
Total des charges de personnel	6 124	5 595

Les charges salariales sont constituées des salaires et traitements, de la participation des salariés et d'indemnités transactionnelles.

L'effectif au 31 décembre s'établit comme suit :

	2008	2007
Cadres	34	34
Agents de maîtrise, employés, ouvriers	45	75
Total	79	109

L'effectif moyen de l'exercice est de 109 personnes comme en 2007.

Autres produits et charges opérationnels

(en milliers d'euros)	2008	2007
Gain/ Perte sur cession d'immobilisations incorporelles	437	63
Gain/perte sur cession d'immobilisations corporelles	129	-9
Gain/perte sur cession d'immobilisations financières	147	-124
Autres produits & frais de gestion	-103	-715
Amendes	-59	-59
Total des autres produits et charges opérationnels	551	-844

Gain sur cession d'immobilisations incorporelles

L'exercice 2008 enregistre notamment des gains nets de cession d'agences pour 457 K€ contre 54 K€ en 2007.

Gain sur cession d'immobilisations corporelles

Ce montant correspond essentiellement aux cessions de véhicules

Autres produits & frais de gestion:

En 2007, ce poste était principalement constitué de 639 K€ de dépréciation non récurrente comptabilisé sur les postes de travail repris aux franchisés et non complètement amortis,

En 2008, ce poste est constitué de charges diverses de gestion courante.

7 – Coût de l'endettement financier net

(en milliers d'euros)	2008	2007
Lignes de crédit et découverts bancaires	-459	-214
Charges financières au titre des contrats de crédit-bail	-367	-190
Intérêts sur comptes courants et autres	-552	-579
Abandon de créance	552	579
Total des charges financières	-826	-404
Produits d'intérêts bancaires	0	0
Divers	156	85
Total des produits financiers	156	85
Coût de l'endettement net	-670	-319

8 – Impôts sur le résultat

Périmètre d'intégration fiscale

Le groupe d'intégration fiscale, dont ADA est la société mère est composé des sociétés suivantes :

- ADA
- EDA
- SAPN
- HOLIDAY BIKES
- LIMOGES LOCATION
- NEUILLY LOCATION
- ISSY LOCATION
- KEYVANNE
- ADABOX (anciennement TOP 49)
- CANNADA

Preuve d'impôt

Le produit/charge d'impôt pour les exercices clos les 31 décembre 2008 et 31 décembre 2007 est principalement composée des éléments suivants :

(en milliers d'euros)	2008	2007
Compte de résultat consolidé		
Impôt exigible		
Charge d'impôt exigible	0	-15
Ajustements au titre de l'impôt exigible des exercices précédents	0	0
Impôt différé		
Afférents à la naissance et au renversement des différences temporelles	290	360
Afférents à une diminution des taux d'impôt	0	0
Produit d'impôt comptabilisé au compte de résultat consolidé	290	345

Le rapprochement entre la charge d'impôt obtenue en appliquant le taux en vigueur au résultat avant impôt et la charge d'impôt obtenue en appliquant le taux d'impôt réel du groupe est le suivant pour les exercices clos les 31 décembre 2007 et 31 décembre 2008:

(en milliers d'euros)	2008	2007
Résultat de l'ensemble consolidé	159	412
Produit d'impôt	290	345
Résultat avant impôt	-131	67
IS (charge) au taux en vigueur de 33,33%	44	-22
Provisions pour dépréciation de l'écart d'acquisition	-48	0
Charges non déductibles fiscalement	-41	-32

Quote-part de résultat des sociétés MEE	-2	-19
Perte sur IFA non imputable	0	-30
Utilisation d'impôts différés actifs non activés et autres différences temporelles	147	147
Activation de déficits fiscaux antérieurs non comptabilisé précédemment	190	301
Produit d'impôt effectivement constaté	290	345
Taux effectif d'impôt	221.4%	-514,9%

Impôt différé

Les sources d'impôt différé sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	Bilan consolidé		Compte de Résultat consolidé	
	2008	2007	2008	2007
<i>Passifs d'impôt différé</i>				
	0	0		0
<i>Actifs d'impôt différé</i>				
Crédit-bail	144	45	99	53
Retraites	20	19	1	6
Déficits reportables sur bénéfices fiscaux futurs	805	615	190	301
	969	679		
Produit d'impôt différé			290	360

L'impôt attendu est le cumul du produit, du résultat net avant impôts et du taux normatif d'imposition propre au pays. Le taux théorique d'imposition est le quotient du cumul de l'impôt attendu par le résultat net consolidé avant impôt des activités poursuivis.

Les déficits fiscaux reportables non utilisés s'élèvent à 8 658 K€ au 31 décembre 2008 et 10 708 K€ au 31 décembre 2007. Ils représentent une économie future d'impôts de 2 885 K€ au taux actuel.

9 – Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, ajusté des effets dilutifs des options de souscriptions pour lesquelles la valeur d'achat tel qu'indiqué au point 2.18.

Sont présentées, ci-dessous, les informations sur les résultats et les actions ayant servi au calcul des résultats de base et dilué par action pour l'ensemble des activités :

Résultat par action

(en milliers d'euros)	2008	2007
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	533	647
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le résultat de base par action	1 669 442	1 667 844
Effets dilutifs sur options de souscription d'actions	0	3 861
Effets dilutifs sur attribution actions gratuites	0	261
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le résultat dilué par action	1 663 442	1 671 966

Résultat par action. 0,26 0,39

Résultat dilué par action 0,26 0,39

Les options de souscription d'actions dont le prix d'exercice est supérieur au cours de l'action, ne sont pas considérées comme dilutives.

L'effet, dilutif est non significatif en 2007 et 2008.

10 – Immobilisations incorporelles

L'évolution des immobilisations incorporelles est donnée dans le tableau ci-dessous :

(en milliers d'euros)	Marques licences	Droit au bail	Total	
			2008	2007
Mouvements sur 2008				
Valeur nette comptable au 1^{er} janvier	2 785	103	2 888	3 065
Acquisitions	743	431	1 174	956
Autres mouvements	-20		-20	-300
Cessions	-27	-314	-341	-87
Dotations aux amortissements	-779	0	-779	-746
Valeur nette comptable au 31 décembre	2 702	220	2 922	2 888
État des immobilisations incorporelles au 31/12/07				
Coût (valeur comptable brute)	5 424	103	5 527	
Amortissements et dépréciations cumulées	-2 639	0	2 639	
Valeur nette comptable	2 785	103	2 888	

État des immobilisations incorporelles au 31/12/08				
Coût (valeur comptable brute)	5 981	220	6 201	5 669
Amortissements et dépréciations cumulées	-3 279	0	-3 279	-2 781
Valeur nette comptable	2 702	220	2 922	2 888

L'augmentation des acquisitions de la période est essentiellement liée à l'acquisition de développements complémentaires du système d'information de la gestion de la flotte qui ont fait l'objet de deux lease-backs. L'augmentation du poste Droit au bail est liée aux divers droits d'entrée versés lors de la création de nouvelles agences.

Le droit au bail est un actif identifiable, cessible ayant une durée de vie indéterminée et ne fait l'objet d'aucun amortissement, mais fait l'objet de tests de dépréciation au sein du segment franchise, auquel il est affecté.

11 - Écarts d'acquisition

L'évolution des écarts d'acquisition est donnée dans le tableau suivant:

(en milliers d'euros)	Écarts d'acquisition réseau ADA	Écarts d'acquisition sur achat isolé d'agence	Total	
			2008	2007
Mouvements sur 2008				
Valeur nette comptable au 1^{er} janvier	2 599	3 035	5 634	5 044
Acquisitions	368	1 673	2 041	1 156
Autres mouvements	0	-255	-255	0
Cessions	0	-429	-429	-516
Pertes de valeur	0	-142	-142	-50
Valeur nette comptable au 31 décembre	2 967	3 882	6 849	5 634
État des écarts d'acquisition au 31/12/07				
Coût (valeur comptable brute)	5 782	3 265	9 047	

Amortissements et dépréciations cumulées	-3 183	-230	-3 413	
Valeur nette comptable	2 599	3 035	5 634	
État des écarts d'acquisition au 31/12/08				
Coût (valeur comptable brute)	6 150	4 114	10 264	8 850
Amortissements et dépréciations cumulées	-3 183	-232	-3 415	-3 216
Valeur nette comptable	2 967	3 882	6 849	5 634

L'augmentation correspond à l'acquisition au cours de l'exercice 2008 des agences Cagnes sur mer, Menton, Toulouse, Champigny, Marseille Lancier, Marseille Lieutau, Toulouse - Avenue de Lyon, Toulouse - Labège, Toulouse - Avenue des Etats Unis, Saint Maur, Etampes, Valences, Asnières sur Seine, Paris convention et Saint Tropez. La diminution est due à la sortie des agences de Nanterre, Lille Delory, Livry, St Michel sur Orge, Angers, Villebon, Saint Maur, Etampes, Bordeaux - Barriere.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, les écarts d'acquisition ne sont plus amortis, et selon leur nature, ils font l'objet de tests de perte de valeur.

Les écarts d'acquisition, représentatifs du coût de mise en place et de développement du réseau de franchise ADA, ont été alloués à l'unité génératrice de trésorerie (UGT) correspondant au segment Franchise dans son ensemble.

Les écarts d'acquisition seront dépréciés si la valeur recouvrable du segment Franchise devient inférieure à la valeur nette comptable de l'ensemble des actifs affectés à cette UGT. La valeur recouvrable de la Franchise a été calculée à partir des prévisions des flux de trésorerie actualisés sur 15 ans au taux de 8% tenant compte du coût de financement et du risque du secteur. Les flux sont estimables sur 3 ans. On considère ensuite qu'ils sont stables jusqu'à la quinzième année.

Les écarts d'acquisition relatifs au rachat d'agences, sont rattachés chacun à une unité génératrice de trésorerie. Ils font l'objet d'un test de dépréciation individuel, à partir de la valeur recouvrable calculée sur la valeur de réalisation. Elle est obtenue d'après un multiple du chiffre d'affaires généré par l'agence, net des frais de cession, et qui selon le marché peut varier de 3 à 5 mois de chiffre d'affaires, en fonction de la localisation de l'agence notamment.

Au 31/12/08, une dépréciation a été constatée pour l'agence d'Issy afin de tenir compte de sa future valeur recouvrable pour un montant de 142 K€.

12 – Immobilisations corporelles

				Total
--	--	--	--	--------------

(en milliers d'euros)	Véhicules	Constructions	Autres Immobilisations.	2008	2007
Mouvements sur 2008					
Valeur nette comptable au 1^{er} janvier	2 116	27	667	2 810	1 117
Acquisitions	5 672		605	6 277	6 267
Mouvements de périmètre			-10	-10	-17
Cessions	-4 575		-138	-4 713	-3 963
Dotations aux amortissements	-628	-27	-200	-855	-594
Valeur nette comptable au 31 décembre	2 585	0	924	3 509	2 810
État des Immobilisations corporelles au 31/12/07					
Coût (valeur comptable brute)	2 234	389	3 067	5 690	
Amortissements et dépréciations cumulées	-118	-362	-2 400	-2 880	
Valeur nette comptable	2 116	-27	667	2 810	
État des Immobilisations corporelles au 31/12/08					
Coût (valeur comptable brute)	3 030	169	2 347	5 546	5 690
Amortissements et dépréciations cumulées	-445	-169	-1 423	-2 037	-2 880
Valeur nette comptable	2 585	0	924	3 509	2 810

La variation des acquisitions des immobilisations corporelles est principalement liée à la politique de gestion du parc d'EDA.

13 – Titres mis en équivalence

Au cours de l'exercice 2008, le groupe a acquis 52% de la société Saint Tropez Location qu'elle détenait auparavant à 48%. Cette acquisition a entraîné la consolidation de cette filiale par intégration globale à compter de la date de détention à 100%, soit le 1^{er} mars 2008.

Au cours de l'exercice 2008, le groupe a cédé 5% de sa participation dans la société Béziers Location, son taux de détention passe de 25% à 20%.

En milliers d'euros	Epifani	St Tropez Location	Béziers location	Total
Pourcentage de détention au 31/12/08	25,20%	0%	20%	
Valeur des titres mis en équivalence	-34	0	4	-30

QP dans le résultat	0	-6	0	-6
---------------------	---	----	---	----

14 – Autres actifs financiers non courants

(en milliers d'euros)	31/12/2007	Mouvement de périmètre	Augmentation	Diminution	31/12/2008
Prêts au personnel et autres prêts	183			-2	181
Dépôts et cautionnements	370	7	138	-169	346
Total	553	7	138	-171	527

15 – Créances clients

Les créances ne portent pas d'intérêts et sont en général payables entre 45 et 90 jours.

Les créances clients nettes s'élèvent à 9 317 K€ (après constatation d'une provision de 4 226K€ contre 3 537 K€ en 2007), ces créances ont une échéance à moins de 1 an.

Balance âgée Clients au 31/12/08 :

Total au 31/12/2008	Non échu	30 jours	60 jours	Plus de 90 jours
9 317	5 351	888	804	2 274

Total au 31/12/2007	Non échu	30 jours	60 jours	Plus de 90 jours
9 822	5 776	642	531	2 873

16 – Autres créances et actifs d'impôts courants

(en milliers d'euros)	2008	2007
Créances fiscales et sociales	2 245	2 193
Créances vis-à-vis des constructeurs	4 614	2 177
Débiteurs divers	2 543	2 364
Sous-Total	9 402	6 734
Actifs d'impôts courants	0	0
Total	9 402	6 734

L'augmentation des créances vis-à-vis des constructeurs provient de l'augmentation des engagements de rachats en "Buy Back".

Balance âgée des créances vis-à-vis des constructeurs au 31/12/2008 :

Total au 31/12/2008	Non échu	Moins de 3 mois	Moins de 6 mois	Plus de 6 mois
4 614	3 724	890		

Total au 31/12/2007	Non échu	Moins de 3 mois	Moins de 6 mois	Plus de 6 mois
2 177	1 950		227	

Les débiteurs divers correspondent principalement à

- des paiements attendu d'assurances suite à des sinistres pour 841 K€,
- des comptes courants et divers pour 215 K€,
- des produits à recevoir suite aux ventes de fonds pour 965 K€ assortis d'un échéancier de paiement et non échus pour la majorité
- de divers pour 522 K€
-

Balance âgée des débiteurs divers :

Total au 31/12/2008	Non échu	Moins de 3 mois	Moins de 6 mois	Plus de 6 mois
2 543	965	167	1 321	

Total au 31/12/2007	Non échu	Moins de 3 mois	Moins de 6 mois	Plus de 6 mois
2 364	0	2 199		165

17 – Charges et produits constatés d'avance

Les charges constatées d'avance correspondent notamment à des loyers immobiliers et à des loyers à venir sur les véhicules acquis dans le cadre de contrats avec clause de rachat par le constructeur.

Ce poste comprend également la quote-part d'écotaxe rattachée aux coûts de détention à venir des véhicules.

Les bonus sur acquisitions de véhicules sont traités comme des subventions selon IAS 20 et sont donc étalés sur la durée de détention de ces véhicules.

Le poste « produits constatés d'avance » correspond à la quote-part des bonus restant à étaler.

18 – Trésorerie nette

La trésorerie nette se compose des éléments suivants:

(en milliers d'euros)	2008	2007
Comptes bancaires débiteurs	2 636	3 408
Comptes bancaires créditeurs	-3 725	-2 967
Trésorerie nette	-1 089	441

19 – Variation des capitaux propres consolidés

	Capital	Primes et Réserves consolidées non distribuées	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres de l'ensemble consolidé
Capitaux propres au 01/01/07	2 535	-375	2 160	-145	2 015
Distribution de réserves aux minoritaires					
Augmentation de capital					
Résultat 2007		647	647	-235	412
Réserves stocks options		58	58	0	58
Variation de périmètre		1	1	-4	-3
Capitaux propres au 31/12/07	2 535	331	2 866	-384	2 482
Résultat 2008		439	439	-280	159
Réserves stocks-options		60	60		60
Acquisitions et cession d'intérêts minoritaires		-4	-4	516	512
Augmentation capital	2	-2			
Capitaux propres au 31/12/08	2 537	824	3 361	-148	3 213

Au cours de l'exercice, la société a augmenté son capital de 2 428.60 euros suite à l'arrivée à échéance en septembre 2008 de l'attribution de la première tranche d'actions gratuites octroyée aux

salariés en 2006. Le nombre d'actions émises s'élève à 1 598 actions. Cette augmentation de capital s'est effectuée par imputation des réserves.

Le capital social est fixé à 2 537 551.48 euros divisé en 1 669 442 actions d'une valeur nominale de 1,52 euros chacune. Il est entièrement libéré. Sur ces 1 669 442 actions, 1 204 665 actions ont un droit de vote double.

En 2008 aucun dividende n'a été distribué.

Le groupe contrôle le capital de façon à maintenir les capitaux propres à un niveau permettant d'assurer le bon déroulement des activités, le financement de ses investissements dans des conditions optimales et la création de valeur pour ses actionnaires.

La quote-part de pertes de l'année et des pertes antérieures revenant aux minoritaires dans les sociétés intégrées globalement est incluse dans les comptes consolidés part du groupe, sauf si les minoritaires ont une obligation irrévocable de compenser les pertes et sont capables de le faire. Le montant de pertes imputées aux minoritaires en 2008 se monte ainsi à 148 K€.

État des produits et des charges comptabilisés

La société n'a pas comptabilisé de produit ou de charge directement en capitaux propres et aucun changement de méthode ou correction d'erreur n'ont impacté les comptes en 2007 ou en 2008. Présenter un état des produits et des charges comptabilisés reviendrait donc à présenter les éléments du compte de résultat.

Réserves Stocks Options

En date du 14 juin 2001, l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires a renouvelé l'autorisation donnée au Conseil d'Administration de consentir au bénéfice de tout ou partie des mandataires sociaux ou des membres du personnel du groupe, des options donnant droit à l'achat d'actions, acquises préalablement à l'attribution, et/ou à la souscription d'actions nouvelles de la société à émettre à titre d'augmentation de capital, dans la limite d'un montant maximum de 105 316 actions d'une valeur unitaire de 1,52 euros, soit dans la limite de 7,5% du capital, chaque bénéficiaire ne pouvant devenir titulaire de plus de 21 063 actions, soit 1,5% du capital.

L'Assemblée Générale fixe à dix ans, à compter de leur attribution, le délai de validité pendant lequel les options pourront être exercées. Le Conseil fixe les conditions d'attribution liées aux stock-options, notamment le prix d'exercice, selon certaines modalités imposées par l'Assemblée.

Le détail des stocks options est le suivant :

Date des C.A d'attribution	Options attribuées en circulation	Prix d'attribution
29/09/1998	1 456	68,60€
18/11/1999	5 824	48,37€
27/04/2000	21 840	40,13€
26/01/2001	4 212	de 43,24€ à 28,89€
15/11/2002	6 672	22,33€
28/09/2005	25 013	11,04€

07/11/2006	28 354	13,69€
TOTAL	93 371	

Plan de stock options

En application des dispositions de la norme IFRS 2, seuls les plans accordés après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis le 1er janvier 2005 sont évalués et comptabilisés en charges de personnel. Les plans antérieurs au 7 novembre 2002 ne sont pas évalués et restent non comptabilisés. A ce jour, seuls les plans émis le 15 novembre 2002, le 28 septembre 2005 et le 7 novembre 2006 entrent dans le champ de première application de la norme et sont évalués à la juste valeur. A la date d'attribution :

- Plan du 15 novembre 2002

La juste valeur de chacune de ces options ressortait pour 7,90 euros, déterminée selon un modèle d'évaluation Black-Scholes-Merton employant les données suivantes :

1. Cours de l'action à la date d'attribution 22,33 €
2. Prix d'exercice : de 22,33€ ;
3. Taux d'intérêt annuel de 2,65% ;
4. Volatilité de 20% ;
5. Hypothèse d'un taux de rotation du personnel de 0 % ;
6. Hypothèse : les droits seront acquis 2 ans après la date d'attribution de chaque tranche.

- Plan du 28 septembre 2005

La juste valeur de chacune de ces options ressortait pour 2,38 euros, déterminée selon un modèle d'évaluation Black-Scholes-Merton employant les données suivantes :

1. Cours de l'action à la date d'attribution 11,04 €
2. Prix d'exercice : de 11,04 € ;
3. Taux d'intérêt annuel de 2,65% ;
4. Volatilité de 20% ;
5. Hypothèse d'un taux de rotation du personnel de 0 % ;
6. Les droits seront acquis 2 ans après la date d'attribution de chacune des 4 tranches sous condition de présence du bénéficiaire à la date de souscription.

- Plan du 7 novembre 2006

La juste valeur de chacune de ces options ressortait pour 3,55€ déterminée selon un modèle d'évaluation Black-Scholes- Merton employant les données suivantes :

1. Cours de l'action à la date d'attribution 13,69 €
2. Prix de l'exercice : de 13,69 €
3. Taux d'intérêt annuel 3,20 %
4. Volatilité de 20%
5. Hypothèse d'un taux de rotation du personnel de 20 %
6. Les droits seront acquis 2 ans après la date d'attribution de chacune des 4 tranches sous

- condition de présence du bénéficiaire à la date de souscription.

Attribution d'actions gratuites

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires réuni le 22 Mai 2006 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder, à l'émission de 10 007 actions de la société Ada au maximum, représentant 0,6% du capital, d'une valeur nominale de 1,52 euros chacune, en vue de leur attribution gratuite aux salariés et/ou dirigeants de la Société.

Une première tranche de 2006 actions gratuites a été attribuée par le Conseil d'Administration du 28 septembre 2006.

Le 15 novembre 2007, le Conseil d'Administration a décidé d'attribuer gratuitement un nombre de 1 564 actions supplémentaires.

La juste valeur de chacune des actions gratuites attribuées lors de la première tranche du 28 septembre 2006 ressortait à 13,803 € selon les données suivantes :

- 7- cours de l'action à la date d'attribution : 13,803€
 - 8- Hypothèse d'un taux de rotation du personnel de 20%
 - 9- Les droits seront acquis 2 ans après la date d'attribution sous condition de présence du bénéficiaire à la date de souscription
- La juste valeur des actions gratuites attribuées lors de la deuxième tranche du 15 novembre 2007 ressortait à 16,036 €

- 4- cours de l'action à la date d'attribution : 16,036 €
 - 5- Hypothèse d'un taux de rotation du personnel de 20 %
 - 6- Les droits seront acquis 2 ans après la date d'attribution sous condition de présence du bénéficiaire à la date de souscription.
- Le coût correspondant à la juste valeur est étalé dans le résultat sur la période d'acquisition des droits.

La charge cumulée au 31 décembre 2008 depuis l'attribution des options et actions gratuites s'élève à 203 K€ sans impact sur les capitaux propres totaux puisque la réserve de stocks options est créditée en contrepartie de la charge constatée au compte de résultat.

20 – Provisions

L'évolution des provisions pour risques et charges au cours de la période est donnée dans le tableau suivant :

(en milliers d'euros)	31/12/2007	Mouvement de périmètre	Dotations	Utilisations	Reprises non utilisées	31/12/2008
Provisions pour risques et litiges	171		9	9		171
Provisions pour impôts	0					0
Provision Indemnité	58		16		14	60

départ en retraite						
Provisions non courantes	229		25	9	14	231
Provisions Courantes	124	-10	42	72		84
Totaux	353	-10	67	81	14	315

Les provisions risques et litiges se composent principalement d'une provision risque sur titres de participation non consolidés de 126 K€.

Les provisions courantes correspondent essentiellement à une provision pour frais de remise en état contractuellement dus en fin de période de location des véhicules pour 84 K€.

21 – Emprunts et dettes financières

La composition des engagements à court terme et long terme du groupe est donnée ci-après :

	2008	2007
Dettes financières à long terme de crédit-bail	1 607	1 384
Dettes financières à long terme auprès des établissements financiers	0	18
Dettes financières à long terme	1 607	1 402
Dettes financières à court terme de crédit-bail	516	557
Dettes financières à court terme sur lignes de crédit	5 188	1 814
Soldes créditeurs bancaires	3 725	2 967
Dettes financières à court terme	9 429	5 338
Total des emprunts et dettes financières	11 036	6 740

Dettes financières liées aux contrats de Crédit-bail

Au cours de la période, la société ADA a souscrit un nouveau contrat de location qui est venu compléter et remplacer deux contrats existants au 31 décembre 2007. La dette financière liée à ces contrats est donc ventilée entre :

- Contrat N°1 : durée 48 mois à compter du 1^{er} avril 2005 pour 1 180 K€ / Echéance : le 31/03/2009. Contrat totalement amorti au 31.12.08
- Contrat N°2 : durée de 60 mois à compter du 30 décembre 2006 pour 1.110 K€ / Echéance : décembre 2011
- Contrat N°3 : A compter du 1^{er} avril 2007. Il vient compléter le contrat N°2 pour former un seul contrat dont la dette brute initiale est de K€ 1.691.
- Contrat N°4 : durée de 64 mois à compter du 1^{er} juillet 2007 pour 370 K€ / Echéance: le 30 juin 2011
- Contrat N°5 : A compter du 1^{er} janvier 2008. Il vient compléter les précédents contrats N° 2 , N°3 et N°4 pour former un seul contrat dont la dette brute initiale s'élève à 2 579 K€. Sa durée de 54 mois à compter du 1^{er} janvier 2008 / Echéance : le 30 juin 2012

La valeur nette comptable totale est de 2 123 K€.

Dettes financières sur lignes de crédit

Les dettes financières sur lignes de crédit correspondent essentiellement au financement des acquisitions de véhicules. Une partie de cette dette fait l'objet d'un engagement de rachat par les constructeurs de ces mêmes véhicules.

La contrepartie de ces dettes financières correspond d'une part, à une créance à hauteur de l'engagement de rachat, et d'autre part, à des charges de loyers à étaler sur la durée de détention des véhicules.

22 – Dettes fournisseurs et autres passifs courants

(en milliers d'euros)	2008	2007
Dettes fiscales et sociales	3 175	2 842
Dettes vis-à-vis des constructeurs	3	1 660
Comptes courants créditeurs	10 274	10 258
Avoirs à émettre	101	8
Dettes diverses	6	453
Total des autres passifs courants	13 559	15 221
Dettes fournisseurs	8 400	8 443
Total	21 959	23 664

L'ensemble des dettes n'a pas porté intérêts.

Les dettes fournisseurs sont généralement payables à 30 jours fin de mois.

Les dettes vis-à-vis des constructeurs entrent dans le cadre des détentions de véhicules avec engagement de rachat et sont généralement payables à 60 jours.

Le compte courant sans échéance vis-à-vis de la société mère a été classé en autres passifs courants.

23 – Autres engagements

Les engagements ci dessous correspondent à l'exhaustivité des engagements connus à ce jour.

Engagements sur locations de véhicules

	Total	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Engagements donnés :				
Créances mobilisées envers la banque	64	64		
Paielements sur contrats de location simple envers les établissements financiers	11 754	9 659	2 095	
Engagements reçus :				
Paielements sur contrats de location	12 193	9 596	2 598	

Une partie de la flotte fait l'objet de contrat en location simple dans le cadre de montage structuré tripartite entre le groupe ADA, les constructeurs et les établissements financiers. Le Groupe ADA s'est engagé durant l'exploitation des véhicules à payer le loyer aux établissements financiers, il s'est engagé aussi à restituer le véhicule au constructeur.

Les engagements annuels se présentent de la sorte :

Engagement sur les contrats de locations simples de bureaux et d'équipements

Le groupe a conclu des contrats de locations sur les locaux occupés (bureaux, agences...) et sur des équipements et matériels de bureau. Ces locations ont initialement une durée de 3 à 9 ans avec une option de renouvellement à l'échéance ou tacite reconduction. Les loyers sont, en règle générale, révisés chaque année pour tenir compte des conditions de marché. Aucun de ces contrats ne comprend d'option d'achat. Les principales caractéristiques de ces contrats se présentent de la sorte :

(en milliers d'euros)	2008	2007
Echéancier des loyers minimum futurs à payer		
Loyers à moins d'un an	2 019	2 100
Loyers compris entre un et cinq ans	2 196	959
Loyers à plus de cinq ans	969	409
Total	5 184	3 468

Engagement sur les contrats de location financement du logiciel d'exploitation

Au 31/12/08, ces engagements de location financement de ADA se limitent à un contrat de location souscrit le 1^{er} janvier 2008, qui vient compléter et remplacer les précédents contrats pour n'en former qu'un seul à échéance 30 juin 2012

Le tableau ci-dessous résume les principales caractéristiques de ces divers engagements:

Caractéristiques	Contrat de location 1 ^{er} janvier 2008
Taux d'actualisation	12,6%
Loyers à moins d'un an	
Actualisés	515 K€
En euros constant	759 K€
Loyers à plus d'un an	
Actualisés	1 607 K€
En euros constant	1 897 K€
Valeur initiale de la dette	2 579 K€
Valeur nette au 31/12/08	2 122 K€

Les paiements au titre de la location ont été ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette. La charge financière a été affectée à chaque période couverte par le contrat de

location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif au titre de chaque période.

Les charges financières se définissant comme la différence entre le loyer à payer annuellement (constant sur la durée du contrat) et l'amortissement annuel de la valeur brute du crédit-bail ou du contrat de location.

Cautions bancaires

Les cautions bancaires reçues par ADA groupe sont listées dans le tableau suivant:

Donneur	Bénéficiaire	Tiers	Motif	Expire au	Montant (K€)
CL	SNCF	ADA	Concession de locaux	indéterminé	75
CDN	CCI MARSEILLE	EDA	Cautions redevances aéroports	31/01/2009	44
CL	TOTAL	EDA	Cautions	indéterminé	4
SG	TOTAL France	SAPN	Cautions de bonne fin	indéterminé	7
SG	TOTAL RAFFINAGE	SAPN	Cautions de bonne fin	indéterminé	5
BNP	EFFIA	ADA	Cautions Parking Gare	31/05/2009	23
CL	Trésorerie Paris 18	SAPN	Impositions contestées	indéterminé	13
BNP	Trésorerie Clichy	SAPN	Impositions contestées	indéterminé	13
ADA	CHELLE LOCATION	ADA	Loyers et charges	31/10/2008	11

Montants des honoraires des commissaires aux comptes

En application de l'article 221-1-2 du règlement général de l'autorité des marchés financiers, les honoraires des commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2008 s'élèvent à 136 K€

Sociétés	ACE	Ernst&Young	Autres	Total
ADA	33	80		113
EDA	12			12
SAPN	8			8
KEYVANNE			3	3
TOTAL	53	80	3	136

24. - Informations relatives aux parties liées

L'actionnaire principal du groupe est G7 Entreprises, l'ultime société mère du groupe est la SAS Copag.

Le groupe entretient des relations avec ses sociétés mises en équivalences, avec des filiales du groupe G7 et avec son Conseil d'Administration.

Le tableau suivant fournit le montant total des transactions qui ont été conclues avec les parties liées pour l'exercice.

(en milliers d'euros)		Ventes aux parties liées	Achats auprès de parties liées	Créances sur les parties liées	Dettes envers les parties liées
Entités qui contrôlent directement ou indirectement ADA					
Copag	2007	35	282	2	84
	2008	33	290	7	87
G7	2007		248		10 556
	2008	552	845		10 624
Entités qui ont un manager clé en commun avec ADA					
Nep Services	2007		80		
	2008		82		
Assistance et Conseil	2007	34	89	1	104
	2008	14	174	1	202
Pragmatik	2007	22	344	2	241
	2008	40	404	9	215
Sngt	2007		75		11
	2008		61		0
Homebox	2007	39		13	0
	2008	94	1	10	0
Homebox Cannes	2007	69			1
	2008	0			0
Sérénis	2007		176	0	29
	2008	3	151		22
Novarchive	2007	5	25	6	1
	2008	17	32		4
Mgf	2007	22	1	4	0
	2008	72	0	1	0
Mgf Logistique Nord	2007	0			
	2008	80		1	

Allo Taxi	2007	33	114	6	1
	2008	64	2	4	0
G Immo + II	2008	5	1	2	

Les ventes et les achats avec les parties liées sont réalisés aux prix du marché. Les soldes en cours à la fin de l'exercice ne sont pas garantis et les règlements se font en trésorerie. Il n'y a pas eu de garanties fournies ou reçues pour les créances sur les parties liées. Aucune provision pour créances douteuses relatives aux montants dus par les parties liées n'a été enregistrée.

Les conventions avec les entreprises liées sont les suivantes :

- Honoraires d'animation groupe avec la société Copag
- Honoraires de mise à disposition de personnel par Assistance et Conseil,
- Bail commercial consenti par la société G7 Entreprises, et avance en compte courant,
- Convention d'assistance administrative et financière par la société Nep Services,
- Facturation de l'utilisation du logiciel infogreffe par Assistance et Conseil,
- Facturation des mises à disposition des véhicules, des redevances de royalties avec les sociétés mises en équivalence,
- Cession à G Immo + II de la participation dans Box Rent (ex Adabox)
- Facturation du contrat de sous-traitance de la Centrale de Réservation par Sérénis,
- Prestation de traitement des archives pour Novarchive.
-
- Mise à disposition de personnel avec Allo Taxi
- Abandon de créance G7 Entreprises

Il n'y a pas de rémunération allouée au titre de l'exercice aux membres clefs du management du groupe, des organes de direction et de surveillance.

Il n'y a pas d'avantage de retraite particulier lié à la fonction.

Les options de souscriptions d'actions accordées aux membres des organes de direction sont au nombre de 41 691 au 31 décembre 2008 contre 41 691 options de souscriptions au 31 décembre 2007. Le montant enregistré en charge de l'exercice s'élève à 60 K€ en 2008, contre 32 K€ en 2007.

25 – Objectifs et politiques de gestion des risques

25.1. Risques de marché, taux, change, crédit

Il n'existe pas de variation significative entre la juste valeur des actifs et passifs financiers et leur valeur au coût amorti dans les états financiers.

- Risque de taux d'intérêt :

Les dettes financières du groupe ADA au 31 décembre 2008 sont intégralement constituées par des tirages de lignes spot d'une durée allant généralement jusqu'à 6 mois. Elles correspondent au financement des acquisitions de véhicules particuliers et utilitaires pour une durée de détention respectivement de 6 mois et de 12 mois. Ces tirages portent intérêt au taux fixe de la période. A ce jour ce risque ne fait pas l'objet d'une couverture.

- Risque de change :

L'essentiel des points de vente est situé en zone euro.

La part de chiffre d'affaires réalisée hors zone euro est donc très faible et le risque de change négligeable. La société n'a pas mis en œuvre une couverture des risques de change.

- Risque sur actions propres :

Au 31 Décembre 2008, la société ADA ne détient pas d'actions en propre.

- Risque de crédit:

	2008	2007
Créances clients	9 317	9 822
Créances sur les constructeurs	4 614	2 177
Autres	5 315	5 110
Exposition maximum au risque de crédit	19 246	17 109

Les services du franchiseur représentent 83% du chiffre d'affaires total. Un comité interne d'analyse des risques sur les franchisés est mis en place. Des mesures particulières de prévention de ces risques spécifiques ont été prises au début de l'exercice 2005 afin d'en minorer le coût.

Le chiffre d'affaires total des locations de véhicules réalisé par les succursales représente 7.8 % du chiffre d'affaires consolidé, le client le plus important représentant moins de 1% de ce chiffre d'affaires locations par les succursales.

- Risque de liquidité:

L'essentiel des dettes financières et courantes est à moins de six mois.

	Echéance non définie	Moins de 6 mois	Plus de 6 mois	Plus de 1 an	2008	2007
Dettes constructeurs		3			3	1 600
Dettes fournisseurs		8 400			8 400	8 443
C/Ct G7 Entreprises	10 258				10 258	10 258
Dettes diverses		117	6		123	461
Dettes financières Ets Crédit		5 188			5 188	1 832
Découvert		3 725			3 725	2 967

Autres dettes (C bail)		419	419	1 284	2 122	1 941
Total des échéances	10 258	17 852	425	1 284	29 819	27 562

La société gère son financement et ses besoins de sortie de ressources par le biais des lignes de crédit négociées, et auprès du groupe G7 Entreprises à travers le compte courant. Les lignes de crédit sont tirées pour une durée de six mois, renouvelables au-delà de 1 ans

25.2. Risques juridiques

Le groupe ADA est engagé dans des procédures judiciaires survenant dans le cadre des activités courantes, et à notre connaissance il n'existe pas à ce jour de faits exceptionnels ou litiges particuliers qui ne seraient pas couverts par des provisions adéquates, et/ou qui pourraient revêtir une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière et le patrimoine d'elle-même et de ses filiales.

Il est précisé qu'en cas de résiliation du contrat de franchise par le franchiseur pour manquement contractuel du franchisé, il n'est dû aucune indemnité par le franchiseur au franchisé, sauf si ce dernier obtient la condamnation judiciaire du franchiseur pour résiliation abusive. De façon générale, il n'est prévu aucun cas de résiliation anticipée, sauf accord amiable et exprès des parties.

26 – Evènements importants postérieurs à la clôture

Néant

20.3 Vérification des informations financières historiques annuelles

20.3.1 *Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés clos au 31 décembre 2006*

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société ADA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2006, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié de la méthodologie relative à la reconnaissance des revenus précisée en note 2.14 de l'annexe et nous nous sommes assurés de sa correcte application.
- Comme exposé dans la note 3 de l'annexe « Principales sources d'incertitudes relatives aux estimations », la direction de votre société est conduite à faire des hypothèses et à procéder à des estimations comptables, notamment en ce qui concerne l'évaluation de la valeur recouvrable des écarts d'acquisitions (notes 2, 3 et 11) et des créances clients (notes 2, 3 et 15).

Nos travaux ont consisté à estimer le caractère approprié des méthodes appliquées, à estimer les données utilisées et la documentation disponible, à apprécier les hypothèses retenues sur lesquelles se fondent ces estimations et à s'assurer que les notes annexes aux comptes consolidés donnent une information appropriée.

Nous avons également procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 4 mai 2007

Les Commissaires aux Comptes

A.C.E.
AUDITEURS ET CONSEILS
D'ENTREPRISE

Alain Auvray

ERNST & YOUNG et Autres

Bruno Gérard

20.3.2 Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés clos au 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société ADA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié de la méthodologie relative à la reconnaissance des revenus précisée en note 2.14 de l'annexe et nous nous sommes assurés de sa correcte application.
- Comme exposé dans la note 3 de l'annexe « Principales sources d'incertitudes relatives aux estimations », la direction de votre société est conduite à faire des hypothèses et à procéder à des estimations comptables, notamment en ce qui concerne l'évaluation de la valeur recouvrable des écarts d'acquisitions (notes 2, 3 et 11) et des créances clients (notes 2, 3 et 15) et l'évaluation de la capacité du groupe à utiliser ses pertes fiscales reportables (notes 2, 3 et 8).

Nos travaux ont consisté à estimer le caractère approprié des méthodes appliquées, à estimer les données utilisées et la documentation disponible, à apprécier les hypothèses retenues sur lesquelles se fondent ces estimations et à s'assurer que les notes annexes aux comptes consolidés donnent une information appropriée.

Nous avons également procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 4 juin 2008

Les Commissaires aux Comptes

20.3.3 Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2008

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société ADA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2008 ont été réalisées dans le contexte de la crise économique et financière actuelle et d'une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. Ces conditions sont décrites dans la note 3 "Principales sources d'incertitudes relatives aux estimations" de l'annexe aux comptes consolidés. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L. 823.9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

Règles et méthodes comptables

Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié de la méthodologie relative à la reconnaissance des revenus précisée en note 2.14 de l'annexe et nous nous sommes assurés de sa correcte application.

Estimations comptables

Comme exposé dans la note 3 de l'annexe "Principales sources d'incertitudes relatives aux estimations", la direction de votre société est conduite à faire des hypothèses et à procéder à des estimations comptables, notamment en ce qui concerne l'évaluation de la valeur recouvrable des écarts d'acquisitions (notes 2,3 et 11) et des créances clients (notes 2, 3 et 15) et l'évaluation de la capacité du groupe à utiliser ses pertes fiscales reportables (notes 2,3 et 8).

Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées et la documentation disponible, à apprécier le caractère approprié des méthodes appliquées ainsi que le caractère raisonnable des hypothèses retenues sur lesquelles se fondent ces estimations et à s'assurer que les notes annexes aux comptes consolidés donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 29 avril 2009

Les Commissaires aux Comptes

A.C.E.
AUDITEURS ET CONSEILS

ERNST & YOUNG et Autres

D'ENTREPRISE

Alain Auvray

Bruno Gérard

20.4 Date des dernières informations financières

Les dernières informations financières publiées sont celles du 30 juin 2009.

20.5 Informations financières intermédiaires et autres

Depuis la clôture des comptes au 31 décembre 2008, la Société a publié le 18 mai 2009, le chiffre d'affaires consolidé du premier trimestre 2009 (non audité). Celui-ci s'élève à 7,86 millions d'euros et se décompose comme suit : 7,41 millions d'euros pour les services du franchiseur et 0,45 millions d'euros pour les services courte durée.

La société a également publié les comptes semestriels consolidés condensés arrêtés au 30 juin 2009. Le chiffre d'affaires consolidé au 30 juin 2009 s'élève à 18,6 millions d'euros et se décompose comme suit : 17,8 millions d'euros pour les services du franchiseur et 0,8 millions d'euros pour les services courte durée. Les comptes semestriels sont intégralement reproduits au paragraphe 20.5.1.

Le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés condensés au 30 juin 2009 figure au 20.5.2.

20.5.1 Comptes consolidés condensés au 30 juin 2009 et annexe aux comptes consolidés

1 – Bilans consolidés condensés au 30 juin 2009 et 31 décembre 2008 en normes IFRS

(en milliers d'euros)			30/06/09	31/12/08
Actif				
	Ecarts d'acquisition nets	note 11	7 295	6 849
	Immobilisations incorporelles nettes	note 10	3 047	2 922
	Immobilisations corporelles nettes	note 12	3 583	3 509
	Participation dans les entreprises associées	note 13	4	-30
	Autres actifs financiers non courants	note 14	528	527
	Actifs d'impôt différé	note 8	882	970
Total des actifs non courants			15 339	14 747
	Stocks et en-cours nets		75	144
	Créances clients et comptes rattachés net	note 15	11 878	9 317
	Autres actifs courants	note 16	11 061	9 402
	Actifs d'impôts courants	note 16	0	0

Charges constatées d'avances	note 17	1 373	1 057
Trésorerie et équivalents de trésorerie	note 18	2 131	2 636
Total des actifs courants		26 518	22 526
Actifs détenus en vue d'être cédés		0	0
Total actif		41 857	37 273
Passif			
Capital		2 537	2 537
Primes et autres réserves consolidées		830	385
Résultat de l'exercice		376	439
Capitaux Propres part du groupe		3 743	3 361
Intérêts minoritaires		-88	-148
Capitaux propres totaux	note 19	3 655	3 213
Provisions non courantes	note 20	234	231
Dettes financières à long terme	note 21	1 315	1 607
Passifs d'impôts différés	note 8	0	0
Total passifs non courants		1 549	1 838
Provisions courantes	note 20	55	84
Dettes financières à court terme	note 21	11 483	9 429
Dettes fournisseurs	note 22	10 743	8 400
Autres passifs courants	note 22	13 992	13 562
Produits constatés d'avance	note 17	380	747
Total passifs courants		36 653	32 222
Passifs détenus en vue d'être cédés		0	0
Total passif		41 857	37 273

2 – Comptes de résultat consolidés et état du résultat global consolidé

Comptes de résultat consolidés (en milliers d'euros)		1er semestre 2009	1er semestre 2008	Année 2008
Revenus		18 595	18 349	38 897
Produits des activités ordinaires	note 5	18 595	18 349	38 897
Achats et variations de stocks		-334	-529	-1 103
Charges externes		-13 596	-12 766	-28 042
Charges de personnel	note 6	-2 241	-3 105	-6 124
Impôts et taxes		-370	-427	-1 092
Dotation aux amortissements et provisions nettes		-1 475	-1 105	- 2 541

Autres produits et charges opérationnels	note 6	84	-4	551
Résultat opérationnel		663	413	546
Quote-part dans le résultat net des entreprises associées	note 13	0	-56	-7
Résultat des activités ordinaires		663	357	539
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		14	34	156
Coût de l'endettement financier brut		-242	-357	-826
Coût de l'endettement financier net	note 7	-228	-323	-670
Impôts sur les bénéfices	note 8	-87	49	-290
Résultat net consolidé total		348	83	159
Résultat revenant aux Minoritaires		-28	-276	-280
Résultat Net part du groupe		376	359	439
Résultat net par action	note 9			
- de base		0.23€	0.22€	0.26 €
- dilué		0.23€	0.22€	0.26 €

Etat du résultat global consolidés (en milliers d'euros)	1er semestre 2009	1er semestre 2008	Année 2008
Résultat Net	348	83	159
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	0	160	0
Résultat global de la période	348	243	159
Dont part du groupe	376	519	439
Dont part des intérêts minoritaires	-28	-276	-280

3 – Tableaux de flux de trésorerie consolidés condensés des premiers semestres 2008 & 2009 en normes IFRS

	30/06/09	30/06/08
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Résultat net	376	359
Part des minoritaires	-28	-276
Quote-part dans le résultat sociétés en équivalence	0	56
Dividende reçu des sociétés mises en équivalence	0	0

	30/06/09	30/06/08
Dotations nettes aux amortissements	768	636
Dotations nettes des provisions	-26	1
Dotations sur écarts d'acquisition		
Charges calculées liées aux paiements en actions	6	33
Plus et moins-values de cession d'actifs immobilisés	302	281
Impôts différés	87	-49
Intérêts financiers nets	228	323
Capacité d'autofinancement	1 713	1 364
Variation des frais financiers		
Variation des stocks	39	23
Variation des créances clients et comptes rattachés	- 2 561	775
Variation des dettes fournisseurs	2 343	747
Variation des autres créances et dettes	-1 226	-6 619
Variation des charges et produits constatés d'avance	-683	-1 443
Variation sur actifs/passifs destinés à être vendus	0	0
Variation du Besoin en Fonds de Roulement	-2 088	-6 517
Flux net de trésorerie généré par l'activité	-375	-5 153
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
Décaissement / acquisitions immos incorporelles	-341	-479
Décaissement / acquisitions immos corporelles	-2 185	-1 663
Décaissement / acquisitions immos financières	-53	-106
Encaissement / cession d'immos corporelles	1 093	2 145
Encaissement / cession d'immos incorporelles	0	0
Encaissement / cession d'immos financières	52	12
Décaissements sur acquisitions d'agences	-434	-693
Encaissements sur cessions d'agences	205	0
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-1 663	-784
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
Variation du compte courant	0	0
Encaissement provenant des lignes de crédit	12 858	7 697
Décaissement provenant des lignes de crédit	-12 212	-2 837
Décaissements provenant du remboursement de crédit-bail	-258	-313
Intérêts financiers nets versés	-321	-287
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	67	4 260
Variation de trésorerie	- 1 971	- 1 677
Trésorerie nette à l'ouverture	1 089	441
Trésorerie nette à la clôture	-3 060	-1 236

4 – Etat des variations des capitaux propres consolidés.

	Capital	Primes et Réserves consolidées non distribuées	Capitaux propres - part du groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres de l'ensemble consolidé
Capitaux propres au 01/01/08	2 535	331	2 866	-384	2 482
Résultat 1 ^{er} sem 2008		359	359	-276	83
Réserves stocks-options		33	33	0	33
Instruments dérivés		160	160	0	160
Acquisitions/cessions d'intérêts minoritaires		4	4	-4	0
Capitaux propres au 30/06/08	2 535	887	3 422	-664	2 758
Résultat 2 ^{ème} sem 2008		80	80	-4	76
Réserves stocks-options		27	27		27
Instruments dérivés		-160	-160		-160
Acquisitions/cessions d'intérêts minoritaires		-8	-8	520	512
Augmentation de capital	2	-2	0		0
Capitaux propres au 31/12/08	2 537	824	3 361	-148	3 213
Résultat 1 ^{er} sem 2009		376	376	-28	348
Réserves stocks-options		6	6		6
Acquisitions/cessions d'intérêts minoritaires				88	88
Capitaux propres au 30/06/09	2 537	1 206	3 743	-88	3 655

Au 30/06/09, le nombre d'actions s'élève à 1 669 442 dont 1.204.665 actions à vote double.

C – Notes annexes aux comptes consolidés condensés

1 – Informations relatives à l'entreprise

Le groupe ADA est une société anonyme de droit français, immatriculée en France soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions du code de commerce. ADA a été constituée le 5 septembre 1986 et la société expirera le 4 septembre 2085, sauf dissolution anticipée ou prorogation. Elle a son siège au 22/28 rue Henri Barbusse – 92 110 CLICHY (France) et est cotée à Paris.

La société a pour principale activité, le développement et l'animation d'un réseau de franchisés qui exploitent des agences de location de véhicules sous l'enseigne ADA. Les franchisés sont des entrepreneurs indépendants qui gèrent de façon autonome leur activité, tout en respectant la charte de qualité liée au contrat de franchise.

Par ailleurs, ADA exploite directement certaines agences.

Les états financiers consolidés condensés reflètent la situation comptable d'ADA et de ses filiales (le « Groupe »), ainsi que les intérêts dans les entreprises associées. Ils sont présentés en euro arrondis au millier le plus proche.

En date du 29 juillet 2009, le Conseil d'Administration a arrêté des comptes consolidés au 30 juin 2009 et autorisé la publication des états financiers consolidés du Groupe ADA au 30 juin 2009.

2 – Principes comptables et modalités de consolidation

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés ont été préparés en conformité avec la norme internationale d'information financière IAS34 Information financière intermédiaire. Ils ne comportent pas l'intégralité des informations requises pour des états financiers annuels complets et doivent être lus conjointement avec les états financiers du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Les principes comptables utilisés pour la préparation des états financiers consolidés intermédiaires résumés sont identiques à ceux retenus pour la préparation des comptes consolidés au 31 décembre 2008, à l'exception des normes et interprétations d'application obligatoires pour les exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2009. Le Groupe n'a anticipé aucun amendement, exposés sondages ou interprétations publiés par l'IASB et/ou en cours d'adoption ou d'application non obligatoire au 30 juin 2009 au sein de l'Union Européenne.

Le Groupe a appliqué les normes présentées ci-après qui sont d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009. L'application de ces normes affecte uniquement le format et l'étendue des informations présentées dans les comptes :

- IAS 1 révisée : Présentation des états financiers. Cette norme introduit la notion de résultat global total qui présente les variations de capitaux propres de la période, autres que celles résultant de transactions avec les propriétaires agissant en cette qualité. Le Groupe a choisi de présenter l'état du résultat global en deux états (compte de résultat consolidé et état du résultat global consolidé).

- IFRS 8, Secteurs opérationnels. Cette norme remplace la norme IAS 14, Information sectorielle. Cette norme introduit « l'approche de la direction » pour établir l'information sectorielle. Cette norme requiert une modification de la présentation et de la note relative à l'information sectorielle qui est basée sur le reporting interne régulièrement examiné par le principal décideur opérationnel du Groupe, afin d'évaluer la performance de chaque secteur opérationnel et de leur allouer des ressources. L'organisation actuelle de la société et de ses services n'entraîne pas de changement entre l'application d'IFRS 8 « Secteurs opérationnels » et celle d'IAS 14 « Information sectorielle ». En effet, les secteurs déterminés en conformité avec la norme IFRS 8, sont similaires aux segments d'activité primaires définis lors de l'application de la norme IAS 14. Les informations à fournir en application de la norme IFRS 8, y compris les informations comparatives révisées compte tenu des dispositions d'application d'IFRS 8, sont communiquées en Note 5.

Seul le calcul de l'impôt repose sur une méthode d'évaluation spécifique aux comptes consolidés intermédiaires condensés

Le calcul d'impôt de la période est le résultat du produit du taux effectif annuel d'impôt estimé, appliqué au résultat comptable de la période. L'estimation du taux effectif annuel d'impôt prend notamment en considération la reconnaissance prévue sur l'exercice des actifs d'impôt différé précédemment non reconnus.

L'adoption par l'Union Européenne des normes et interprétations suivantes est sans impact sur les états financiers du Groupe :

- IAS 23 révisée, Coûts d'emprunts
 - IFRS 2 révisée, Paiement fondé sur des actions : conditions d'acquisition des droits et annulations
 - IAS 32 et IAS 1 révisées, Instruments financiers remboursables au gré du porteur ou en cas de liquidation

- IFRS 1 et IAS 27 révisées, Eléments relatifs à la détermination du coût d'une participation dans les états financiers individuels
- IFRIC 13, Programme de fidélisation clients
- IFRIC 14 : IAS 19 – Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction
- Améliorations des normes IFRS sauf pour IFRS 5 applicable au 1^{er} juillet 2009

Les principes appliqués ne diffèrent pas des normes IFRS telles que publiées par l'IASB dans la mesure où l'application des interprétations suivantes endossées par l'Union Européenne sont sans incidence sur les comptes du Groupe :

- IFRIC12 – Concessions de service, obligatoire aux exercices ouverts au 30 mars 2009
- IFRIC 16 – Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger, obligatoire aux exercices ouverts au 30 juin 2009.

Les normes et interprétations, présentées ci-après, d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2009 dès lors qu'elles auront été approuvées par l'Union Européenne seront sans incidence sur les comptes consolidés du Groupe:

- IFRS 7 révisée, Améliorations des informations à donner sur les instruments financiers
- IFRIC 15, Accords pour la construction d'un bien immobilier

Le Groupe n'a pas anticipé de normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2009.

3 – Principales sources d'incertitude relatives aux estimations

La préparation des comptes consolidés conformément au cadre conceptuel des normes IFRS nécessite la prise en compte d'estimations et d'hypothèses faites par la Direction de la Société. Certains faits et circonstances pourraient conduire à des changements de ces estimations ou hypothèses, ce qui affecterait la valeur des actifs, passifs, capitaux propres et résultat du Groupe.

Ces estimations font l'hypothèse de la continuité de l'exploitation et sont établies en fonctions des informations disponibles lors de leur établissement. Elles s'inscrivent dans le contexte de la crise économique et financière actuelle dont l'ampleur et la durée ne peuvent être anticipées avec précision.

Dans ce contexte, les conditions de l'appréciation de la liquidité et de la continuité de l'exploitation du groupe à travers ses approvisionnements (parc de véhicules) et l'essentiel de leur financement n'ont pas évolué de manière significative depuis le 31 décembre 2008. Ainsi, l'approvisionnement en véhicules et leur financement est assuré. Les estimations réalisées tiennent compte des engagements reçus et signés en la matière.

Certains faits et circonstances pourraient conduire à des changements de ces estimations ou hypothèses, ce qui affecterait la valeur des actifs, passifs, capitaux propres et résultat du Groupe.

Les principales estimations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers portent notamment sur l'évaluation des postes suivants :

- Créances clients

La provision pour dépréciation des créances clients est évaluée en fonction d'un taux de dépréciation qui tient compte de l'ancienneté de la créance. Une dépréciation complémentaire est effectuée en

fonction des possibilités de recouvrement estimées au cas par cas à la date d'arrêté des comptes sur toutes les créances significatives.

L'impact total sur le compte de résultat de ces mouvements, en considérant les dotations et les reprises de la période ainsi que les passages en perte, est une charge de 692 K€ au 30 juin 2009 contre une charge de 397 K€ au 30 juin 2008.

Un taux de recouvrabilité plus faible ou la défaillance de certains clients peuvent avoir un impact significatif sur les résultats futurs.

- Impôts différés

La reconnaissance des impôts différés actifs implique notamment des estimations sur les résultats fiscaux futurs du groupe d'intégration fiscal.

Le montant des économies d'impôt futures s'élève à 3 005 K€ au 30/06/2009 dont 882 K€ sont activés, compte tenu des perspectives de rentabilité du groupe.

S'il s'avérait que les résultats fiscaux futurs étaient sensiblement différents de ceux prévus pour justifier la comptabilisation des impôts différés actifs, le Groupe serait alors dans l'obligation de revoir à la baisse ou à la hausse le montant des actifs d'impôts différés, ce qui aurait un effet significatif sur le bilan et le compte de résultat.

- Indice de perte de valeurs et test de dépréciation

Conformément à IAS 34, le test de dépréciation qui consiste à comparer la valeur nette comptable des Unité Génératrice de Trésorerie à sa valeur recouvrable, n'est réalisé que si la vérification des indices de pertes de valeurs aboutit à son déclenchement.

La revue des indices de perte de valeurs porte à la fois sur les écarts d'acquisition représentatifs du coût de mise en place et de développement du réseau de franchise, et sur les écarts d'acquisition relatifs aux achats d'agences. Elle consiste à vérifier sur un mois donné, l'évolution du chiffre d'affaires par rapport à l'année précédente : chiffre d'affaires de l'enseigne pour les écarts d'acquisition liés au réseau de franchise, et chiffre d'affaires de l'activité pour les agences.

Au-delà d'un taux de baisse de chiffre d'affaires défini par la direction, un test de dépréciation est réalisé pour s'assurer de l'existence ou non d'une dépréciation à constater. Les tests de dépréciation pratiqués au 30 juin 2009 n'ont pas conduit à la constatation d'une dépréciation.

Les écarts d'acquisition et les actifs incorporels à durée de vie indéterminée se montent à 7 295 K€ au 30 juin 2009. Aucune dépréciation n'a été constatée au 30 juin 2009.

- Actifs incorporels et écarts d'acquisition

Un écart d'acquisition de 516 K€ a été comptabilisé au 30 juin 2009 dans le cadre des regroupements d'entreprises de l'année décrit en note 4. En utilisant des données de marché, des estimations ont été faites et des jugements ont été apportés afin de déterminer la juste valeur des actifs nets acquis et plus particulièrement les actifs incorporels.

Nous n'avons pas détecté d'indice remettant en question l'excédent de la dernière estimation de la valeur recouvrable de nos actifs sur la valeur comptable enregistrée.

4 – Périmètre de consolidation

SOCIÉTÉS	Pourcentag e d'intérêt	Méthode	Activité
----------	------------------------------	---------	----------

ADA	Mère		Animation et développement du réseau de franchisés
SAPN	100 %	I.G.	Agences de location courte durée
EDA	99,94 %	I.G.	Gestion du parc de véhicules, location longue durée du parc de véhicules et vente de services auprès des franchisés
HOLIDAY BIKES	100,00 %	I.G.	Prestations informatiques destinées tant aux franchisés qu'aux succursales et au siège de ADA et franchiseur deux roues
ADABOX	100,00 %	I.G.	Agence de location de Box
CANNADA	100,00 %	I.G.	Agence de location courte durée
DEFENSE Location	100,00 %	I.G.	Agence de location courte durée
ISSY Location	100,00 %	I.G.	Agence de location courte durée
NEUILLY Location	100,00%	I.G.	Agence de location courte durée
LIMOGES Location	100,00%	I.G.	Agence de location courte durée
LILLE Location	52,00%	I.G.	Agence de location courte durée
NANCY Location	100,00%	I.G.	Agence de location courte durée
KEYVANNE	100,00%	I.G.	Agence de location courte durée
SAINT-TROPEZ Location	100,00%	I.G.	Agence de location courte durée
BEZIERS Location	20,00%	M.E.Q.	Agence de location courte durée

Au cours du 1^{er} semestre 2009, le groupe a acquis 48% de la société Nancy Location. La liquidation de la société Epifani Location (consolidée par mise en équivalence) a été clôturée le 28 avril 2009.

Acquisition d'agences lors du premier semestre 2009

Dans le cadre de son effort de développement de son réseau de franchisés, lors du semestre, ADA a fait l'acquisition de 5 nouvelles agences en propre (Montbéliard, Marseille St Charles, Marseille Madrague, Brie-Compte-Robert et Castelsarazin) pour un investissement global de 434 K€.

Les acquisitions du 1^{er} semestre 2009 ont pris la forme juridique d'une prise de contrôle d'agences seules. Ces transactions ont été traitées comme des regroupements d'entreprises selon IFRS 3 et ont donné lieu à une évaluation provisoire de la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquis, entraînant la reconnaissance d'un écart d'acquisition de 429 K€ dans les comptes consolidés résumés au 30 juin 2009, correspondant à des éléments non identifiants. Ces écarts d'acquisition seront testés selon IAS 36 lors de chaque clôture annuelle. Le montant alloué aux immobilisations est de 5 K€.

Les conséquences de ces acquisitions dans les comptes consolidés résumés au 30 juin 2009 sont :

- une amélioration du Chiffre d'affaires de 64 K€
- une amélioration du résultat net de 64 K€

Si ces agences avaient été acquises dès le 1^{er} janvier 2009, l'impact sur les comptes consolidés résumés au 30 juin 2009 aurait été le suivant par rapport aux comptes présentés :

- une amélioration du Chiffre d'affaires de 144 K€
- une amélioration du résultat net de 144 K€

Acquisition de minoritaires lors du premier semestre 2009

Dans le cadre de son effort pour le développement du réseau ADA, le groupe peut être amené à acquérir auprès des minoritaires, une partie, voire même la totalité de leur participation dans des filiales du groupe.

L'acquisition d'intérêts minoritaire n'étant pas un regroupements d'entreprises (IFRS3), le référentiel actuellement en vigueur ne prescrit pas de traitement comptable spécifique pour ce type de transaction et elles sont donc traitées dans les comptes consolidés conformément à la norme IAS 8, selon la méthode « Parent entity extension » et peuvent entraîner la constatation d'un écart d'acquisition : il est le reflet des flux futurs de trésorerie attendus de la restructuration mise en oeuvre par ADA et rendue possible par la récupération à 100% du contrôle de ces entités.

Le montant des écarts d'acquisition constatés au cours de l'exercice dans le cadre de ces transactions s'élève à 87K€.

5 – Information sectorielle et saisonnalité

Au 30 juin 2009, la segmentation opérationnelle reste inchangée et se compose des secteurs « Location courte durée » et « Services du franchiseur ». La définition de ces segments est développée dans l'annexe aux comptes annuels 2008.

Segments opérationnels

Le tableau suivant présente, pour chaque segment d'activité, des informations sur les produits des activités ordinaires et les résultats opérationnels au 30 juin 2009 et 30 juin 2008.

Dans le tableau ci-dessous, la "location courte durée" regroupe l'activité liée à la location de voiture via les agences détenues directement par ADA. L'activité liée au développement et à l'animation par ADA d'un réseau de franchisés est regroupée sous le nom de "services du franchiseur".

	Services du franchiseur		Location courte durée		Consolidé	
(en milliers d'euros)	30/06/09	30/06/08	30/06/09	30/06/08	30/06/09	30/06/08
Produits des activités ordinaires Ventes à des clients externes	17 757	15 177	838	3 172	18 595	18 349
Résultat opérationnel	1 445	2 044	-782	-1 630	663	413

6 – Produits et charges

Charges de personnel

(en milliers d'euros)	30/06/09	30/06/08
Charges salariales	1 582	2 035
Charges sociales	650	1 037

Retraites		3	0
Charges liées aux paiements en action	note 19	6	33
Total		2 241	3 105

L'évolution de l'effectif moyen s'établit ainsi :

	30/06/09	30/06/08
Cadres	27	37
Agents de maîtrise, employés, ouvriers	33	78
Total	60	115

La baisse de l'effectif moyen, amorcée fin de 2^{ème} semestre 2008 (effectif au 31/12/2008 de 79), s'explique en grande partie par les mises en location gérance ou cessions de la quasi totalité des succursales.

Autres produits et charges opérationnels

(en milliers d'euros)	30/06/09	30/06/08
Gain/ Perte sur cession d'immobilisations incorporelles	109	0
Gain/perte sur cession d'immobilisations corporelles	29	0
Gains/perte sur cession d'immobilisations financières	34	0
Autres produits/frais de gestion	-22	26
Amendes	-66	-30
Total	84	-4

Les gains sur cession d'immobilisations incorporelles correspondent principalement à la cession des agences de Nancy et de Vincennes.

7 – Coût de l'endettement financier net

(en milliers d'euros)	30/06/09	30/06/08
Lignes de crédit et découverts bancaires	-120	-203
Charges financières au titre des contrats de crédit-bail	-122	-154
Intérêts sur comptes courants	0	0
Total des charges financières	-242	-357
Produits d'intérêts bancaires	0	0
Divers	14	34
Total des produits et charges financiers	-228	-323

8 – Impôts sur le résultat

La charge d'impôt au 30 juin 2009 et 30 juin 2008 est principalement composée de :

(en milliers d'euros)	30/06/09	30/06/08
Compte de résultat consolidé		
<i>Impôt exigible</i>		
Charge d'impôt exigible (IFA)	0	0
Ajustements au titre de l'impôt exigible des exercices précédents	0	0
<i>Impôt différé</i>		
Afférents à la naissance et au renversement des différences temporaires	-87	49
Afférents à une diminution des taux d'impôt	0	0
Charge d'impôt comptabilisée au compte de résultat consolidé	-87	49

Les déficits fiscaux reportables non utilisés s'élèvent à 9 014 K€ au 30 juin 2009 contre 8 778 K€ au 31 décembre 2008. Ils représentent une économie future d'impôts de 3 005 K€ au taux actuel.

9 – Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, ajusté des effets dilutifs des options de souscriptions..

Méthode de calcul de l'effet dilutif:

La méthode utilisée est celle du rachat d'actions. Cette méthode consiste à diviser le prix d'exercice des instruments de dilution en circulation, augmenté de la charge de stock-options restant à reconnaître, par le cours moyen de l'action sur la période et à déduire ce nombre d'actions propre ainsi calculé (que pourrait racheter la société avec ce prix d'exercice) du nombre d'options total pour trouver le nombre d'options dilutives à retenir pour le calcul du résultat dilué.

Sont présentées, ci-dessous, les informations sur les résultats et les actions ayant servi au calcul des résultats de base et dilué par action pour l'ensemble des activités :

Résultat par action

(en milliers d'euros)	30/06/09	30/06/08
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	376	359
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le résultat de base par action	1 669 442	1 667 844
Effets dilutifs sur options de souscription d'actions	0	349
Effets dilutifs sur attribution d'actions gratuites	0	0
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le résultat dilué par action	1 669 442	1 668 193

Résultat par action	0.23	0.22
Résultat dilué par action	0.23	
0.22		

Les options de souscription d’actions dont le prix d’exercice est supérieur au cours de l’action, ne sont pas considérées comme dilutives.

En 2008 ainsi qu’au 30 juin 2009, l’effet dilutif est non significatif.

10 – Immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	Marques, licences	Droit au bail	Total
Mouvements sur 2009			
Valeur nette comptable au 1^{er} janvier 2009	2 702	220	2 922
Acquisitions	411	10	421
Cessions	0	- 25	- 25
Dotations aux amortissements	- 271	0	-271
Valeur nette comptable au 30 juin 2009	2 842	205	3 047
Etat des immobilisations incorporelles au 31 décembre 2008			
Coût (valeur comptable brute)	5 981	220	6 201
Amortissements et dépréciations cumulées	-3 279	0	-3 279
Valeur nette comptable 31 décembre 2008	2 702	220	2 922
Etat des immobilisations incorporelles au 30 juin 2009			
Coût (valeur comptable brute)	6 392	205	6 597
Amortissements et dépréciations cumulées	- 3 550	0	-3 550
Valeur nette comptable au 30 juin 2009	2 842	205	3 047

L’augmentation du poste « Marques, licences » est principalement due aux investissements liés au développement du système d’information du réseau d’agences et de la gestion de la flotte.

11 – Écarts d’acquisition

(en milliers d'euros)	Ecarts d’acquisition Réseau ADA	Ecarts d’acquisition Sur achat isolé d’agence	Total
Mouvements sur 2009			
Valeur nette comptable au 1er janvier 2009	2 967	3 882	6 849
Acquisitions	87	429	516
Cessions		-70	-70
Pertes de valeur			
Valeur nette comptable au 30 juin 2009	3 054	4 241	7 295

Etat des écarts d'acquisition au 31 décembre 2008			
Coût (valeur comptable brute)	6 150	4 114	10 264
Dépréciations cumulées	-3 183	- 232	-3 415
Valeur nette comptable 31 décembre 2008	2 967	3 882	6 849
Etat des écarts d'acquisition au 30 juin 2009			
Coût (valeur comptable brute)	6 237	4 473	10 710
Dépréciations cumulées	-3 183	-232	-3 415
Valeur nette comptable au 30 juin 2009	3 054	4 241	7 295

L'augmentation correspond à l'acquisition au cours de l'exercice 2009 des agences de Montbéliard, Marseille St Charles, Marseille Madrague, Brie-Compte-Robert et Castelsarazin. En accord avec la norme IAS 36, ADA a vérifié les indices de perte de valeur sur les écarts d'acquisition et a effectué le cas échéant un test de perte de valeur, aboutissant à l'absence de constatation de dépréciations. Un test annuel sera réalisé au 31/12/09.

12 – Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	Véhicules	Constructions	Autres Immob.	Total
Mouvements sur 2009				
Valeur nette comptable au 1er janvier 2009	2 585	0	924	3 509
Acquisitions	1 814	0	294	2 108
Cessions	- 1 403	0	- 135	- 1 538
Mvt de Périmètre			0	0
Dotations aux amortissements	-411	0	-85	- 496
Valeur nette comptable au 30 juin 2009	2 585	0	998	3 583
Etat des immobilisations corporelles au 31 décembre 2008				
Coût (valeur comptable brute)	3 030	169	2 347	5 546
Amortissements et dépréciations cumulées	-445	-169	-1 423	-2 037
Valeur nette comptable 31 décembre 2008	2 585	0	924	3 509
Etat des immobilisations corporelles au 30 juin 2009				
Coût (valeur comptable brute)	3 305	0	2 504	5 809
Amortissements et dépréciations cumulées	- 720	0	-1 506	-2 226
Valeur nette comptable au 30 juin 2009	2 585	0	998	3 583

13 – Titres mis en équivalence

Le groupe détient 20% d'intérêts dans la société Béziers Location qui exploite un fonds de commerce.

14 – Autres actifs financiers non courants

	31/12/08	Augmentation	Diminution	30/06/09
Prêts au personnel et autres prêts	181		2	179
Dépôts et cautionnements	346	38	50	334
Divers	0	15		15
Total	527	53	52	528

15 – Créances clients

Les créances ne portent pas d'intérêts et sont en général payables entre 45 et 60 jours.

Les créances clients nettes s'élèvent à 11 878 K€ , ces créances ont une échéance à moins de 1 an.

Balance âgée Clients au 30/06/09 :

Total au 30/06/2009	Non échu	30 jours	60 jours	Plus de 90 jours
11 878	7 770	1 362	670	2 076

16 – Autres créances et actifs d'impôts exigibles

	30/06/09	31/12/08
Créances fiscales et sociales	2 600	2 245
Créances vis-à-vis des constructeurs	5 176	4 614
Débiteurs divers	3 285	2 543
Sous-Total	11 061	9 402
Actifs d'impôts exigibles	0	0
Total	11 061	9 402

Les créances envers les constructeurs correspondent aux engagements fermes de rachat des constructeurs dans le cadre des ventes de véhicules. L'augmentation de ce poste s'explique par l'effet saisonnier des besoins en véhicules qui sont plus importants en fin de premier semestre qu'en fin d'année. L'augmentation des créances liées à cette clause de buy-back, a pour contrepartie une augmentation des dettes financières et des dettes constructeurs à court terme (notes 21 et 22).

Les débiteurs divers correspondent principalement à

- des créances sur les assureurs dans le cadre de recours suite aux sinistres pour 1 220 K€ (vs 841 K€ en 2008),
- des comptes courants et divers pour 52 K€ (vs 215 K€ en 2008),
- des produits à recevoir suite aux ventes de fonds pour 1 133 K€ (vs 965 K€ en 2008),
- des avances et acompte versés pour 502 k€

17 – Charges/Produits constatés d’avance

Les charges constatées d’avance correspondent notamment à des loyers immobiliers et à des loyers à venir sur les véhicules acquis dans le cadre de contrats avec clause de rachat par le constructeur.

Ce poste comprend également la quote-part d’écotaxe rattachée aux coûts de détention à venir des véhicules.

Les bonus sur acquisitions de véhicules sont traités comme des subventions selon IAS 20 et sont donc étalés sur la durée de détention de ces véhicules. Le poste « produits constatés d’avance » comprend la quote-part des bonus restant à constater.

18 – Trésorerie nette

La trésorerie nette se décompose des éléments suivants :

	30/06/09	31/12/08
Comptes bancaires débiteurs	2 131	2 636
Soldes créditeurs bancaires	- 5 191	- 3 725
Trésorerie nette	- 3 060	- 1 089

19 – Variation des capitaux propres consolidés

	Capital	Primes et réserves consolidées non distribuées	Capitaux propres - part du groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres de l'ensemble consolidé
Capitaux propres au 31/12/08	2 537	824	3 361	-148	3 213
Résultat		376	376	-28	348
Réserves stock-options		6	6	0	6
Acquisitions/cessions d'intérêts minoritaires				88	88
Capitaux propres au 30/06/09	2 537	1 206	3 743	-88	3 655

Au cours du premier semestre 2009, aucun dividende n’a été distribué.

Aucun nouveau plan d’émission d’option donnant droit à l’achat d’actions et/ou à la souscription d’actions nouvelles de la société n’a été mis en place depuis la clôture au 31/12/08.

Réserves de stocks Options (plans existant au 31/12/08)

La charge cumulée au 30 juin 2009 depuis l’attribution des options et actions gratuites s’élève à 203 K€ sans impact sur les capitaux propres totaux puisque la réserve de stocks options est créditée en contrepartie de la charge constatée au compte de résultat.

La charge constatée dans le résultat du semestre s’élève à 6 K€.

20 – Provisions

	31/12/08	Mouvement de périmètre	Dotation s	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	30/06/09
Provisions pour risques et litiges	171					171
Provisions pour impôts	0					
Provision Indemnité départ en retraite	60		3			63
Total provisions non courantes	231		3			234
Total provisions courantes	84		15	44		55
Totaux	315		18	44		289

Les provisions courantes correspondent principalement à une provision pour frais de remise en état contractuellement dus en fin de période de location des véhicules pour 55 K€.

21 – Emprunts et dettes financières

	30/06/09	31/12/08
Dettes financières à long terme de crédit-bail	1 315	1 607
Dettes financières à long terme auprès des établissements financiers	0	0
Total des dettes financières à long terme	1 315	1 607
Dettes financières à court terme de crédit-bail	550	516
Dettes financières à court terme sur lignes de crédits	5 742	5 188
Soldes créditeurs bancaires	5 191	3 725
Total des dettes financières à court terme	11 483	9 429
Total des emprunts et des dettes financières	12 798	11 036

Les dettes financières sur lignes de crédit correspondent essentiellement au financement des acquisitions de véhicules, qui prennent la forme soit d'acquisitions fermes, soit d'acquisitions avec engagement de rachat par les constructeurs de ces mêmes véhicules. Dans ce dernier cas, la contrepartie de ces dettes financières correspond d'une part, à une créance à hauteur de l'engagement de rachat, et d'autre part, à des charges de loyers à étaler sur la durée de détention des véhicules (cf. notes 16 et 17).

22 – Dettes fournisseurs et autres passifs courants

(en milliers d'euros)	30/06/09	31/12/08
Dettes fiscales et sociales	2 835	3 175
Dettes vis à vis des constructeurs	471	3
Comptes courants créditeurs	10 274	10 274
Avoirs à émettre	54	101
Dettes diverses	358	6
Total des autres passifs courants	13 992	13 559
Dettes fournisseurs	10 743	8 400
Total	24 735	21 959

L'ensemble des dettes n'a pas porté intérêts.

Les dettes fournisseurs sont généralement payables à 30 jours fin de mois.

Les dettes vis-à-vis des constructeurs entrent dans le cadre des détentions de véhicules avec engagement de rachat et sont généralement payables à 60 jours.

Le compte courant sans échéance vis-à-vis de la société mère a été classé en autres passifs courants.

23 – Autres engagements

Engagements sur locations de véhicules :

	Total 30/06/09	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans	Total 31/12/08
Engagements donnés :					
Créances mobilisées envers la banque	0	0			64
Paiements sur contrats de location simple envers les étab. financiers	12 879	11 147	1 732		11 754
Engagements reçus :					
Paiements sur contrats de location simple de la part des franchisés	13 992	11 686	2 306		12 193

Une partie de la flotte fait l'objet de contrats en location simple dans le cadre de montages structurés tripartite entre le groupe ADA, les constructeurs et les établissements financiers. Le Groupe ADA s'est engagé durant l'exploitation des véhicules à payer le loyer aux établissements financiers, il s'est engagé aussi à restituer le véhicule au constructeur. Dans le protocole d'accord le constructeur s'engage à reprendre le véhicule à la fin de la période de location au prix d'une valeur résiduelle contractuelle.

Engagements sur contrat de crédit-bail :

La valeur brute des immobilisations financées est de 3 597 K€, le montant des amortissements est de 1 841 K€ et la valeur nette au 30 juin 2009 s'élève à 1 756 K€.

Le montant des redevances payées au cours du premier semestre s'élèvent à 420 K€, le montant des redevances restant à payer s'élèvent à 2 517 K€, dont 840 K€ à moins d'un an.

Cautions bancaires

Au 30/06/09, aucune nouvelle caution bancaire n'est à ajouter à la liste des cautions bancaires données dans l'annexe au 31/12/08.

24 – Informations relatives aux parties liées

L'actionnaire principal du groupe est G7 Entreprises, l'ultime société mère du groupe est la SAS Copag.

Le groupe entretient des relations avec des filiales du groupe G7 Entreprises et avec son Conseil d'Administration.

Le tableau suivant fournit le montant total des transactions qui ont été conclues avec les parties liées lors du premier semestre 2009 :

(en milliers d'euros)	Ventes aux parties liées	Achats auprès de parties liées	Créances sur les parties liées	Dettes envers les parties liées
Entités qui contrôlent directement ou indirectement ADA				
Copag	15	150	8	179
G7 Entreprises	-	187	-	10 620
Entités qui ont un manager clé en commun avec ADA				
NEP Services	-	42	-	8
Assistance et Conseil	3	84	-	129
Pragmatik	16	235	3	353
Foncière G7 Entreprises	4		3	
SNGT	-	-	-	-
Homebox	47	-	18	
Sérénis	-	71	-	34
Novarchive	12	33	-	8
MGF	-	3	1	-
MGF Conseil	32	-	4	-
MGF Sud Ouest	16		2	
MGF TMS		7	-	7
MGF Ile de France	6	30	2	37
MGF Nord	46		6	
MGF Provence	35		11	
MGF Rhône Alpes	19		2	
Allo Taxi	10	10	5	4
Total Général	261	852	65	11 353

Les ventes et les achats avec les parties liées sont réalisés aux prix du marché. Il n'y a pas eu de garanties fournies ou reçues pour les créances sur les parties liées. Aucune provision pour créances douteuses relatives aux montants dus par les parties liées n'a été enregistrée.

Il n'y a pas de rémunération allouée au titre de la période aux membres clefs du management du groupe, des organes de direction et de surveillance.

Les options de souscriptions d'actions accordées aux membres des organes de direction restent inchangées par rapport au 31 décembre 2008 et sont au nombre de 41 691. Une charge a été enregistrée au 30 juin 2009 pour 6 K€ concernant ces options de souscription.

25 – Objectifs et politiques de gestion des risques

Au 30 juin 2009, il n'existe pas d'autre risque que ceux déjà existant au 31 décembre 2008.

26 – Evénements importants postérieurs à la clôture

Néant.

20.5.2 Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle au 30 juin 2009

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L.451-1-2. III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés de la société ADA, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2009, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés condensés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration, dans un contexte caractérisé par une difficulté certaine à appréhender les perspectives d'avenir qui prévalait déjà à la clôture de l'exercice au 31 décembre 2008. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis par un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés condensés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2 – Principes comptables et modalités de consolidation des notes annexes aux comptes semestriels consolidés condensés qui expose les changements de méthodes comptables résultant de l'application, à compter du 1^{er} janvier 2009, de nouvelles normes et interprétations.

2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés condensés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés condensés.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 29 juillet 2009

Les Commissaires aux Comptes

A.C.E.
AUDITEURS ET CONSEILS
D'ENTREPRISE

ERNST & YOUNG et Autres

Arnaud Dieumegard

Bruno Gérard

20.6 Politique de distribution de dividendes

La politique de distribution de dividendes est fonction du résultat distribuable dégagé au cours de l'exercice, du niveau des capitaux propres et de la situation de trésorerie disponible du Groupe. Leurs montants sont proposés par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale des actionnaires statuant sur l'approbation des comptes de l'exercice.

Il n'est généralement pas procédé à la distribution d'acompte de dividendes. Les dividendes sont versés annuellement après la tenue de l'Assemblée Générale et au plus tard 9 mois après la clôture de l'exercice.

Aucune politique prédéfinie de distribution n'est prévue et aucune restriction, autre que réglementaire, n'existe en matière de distribution de dividendes.

Compte tenu des pertes antérieures, la Société n'a pas distribué de dividende au cours des trois derniers exercices.

20.7 Procédures judiciaires et d'arbitrage

Il n'y a pas eu, au cours des 12 derniers mois, de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la Société à connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée) qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société ou du Groupe.

Une description des principaux litiges figure en section 4.3.3 du présent Prospectus.

20.8 Changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe ADA intervenu depuis la fin du dernier exercice

Aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe n'est intervenu depuis la fin du dernier exercice.

21 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

21.1 Capital social

21.1.1 Montant du capital social souscrit (pour chaque catégorie d'actions : nombre d'actions autorisées ; nombre d'actions émises et totalement ou partiellement libérées, valeur nominale par action ; rapprochement du nombre d'actions en circulation à la date d'ouverture et à la date de clôture de l'exercice)

Au 30 juin 2009, le capital social est fixé à 2.537.551,84 euros. Il est divisé en 1.669.442 actions d'une seule catégorie de 1,52 euros de valeur nominale, libérées intégralement.

21.1.2 Titres non représentatifs de capital (nombre et principales caractéristiques)

Néant

21.1.3 Autocontrôle

Néant

21.1.4 Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription

Néant

21.1.5 Conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libérée, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital

Néant

21.1.6 Autres titres donnant accès au capital

Des informations sur les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions figurent au paragraphe 17.2 du présent Prospectus.

Entre 2000 et 2006, le Conseil d'administration de ADA a attribué aux principaux cadres 91.969 options de souscriptions d'actions.

Au 31 décembre 2008, 63.531 de ces options pouvaient encore être exercées par leurs bénéficiaires.

La liste des bénéficiaires est précisée au paragraphe 17.2.

L'Assemblée Générale Mixte du 22 mai 2006 a accordé au Conseil d'administration une autorisation de trente-huit mois pour attribuer gratuitement, en une ou plusieurs fois, des actions ordinaires existantes ou à émettre de ADA dans la limite de 0,6% du nombre total des actions.

Cette autorisation a été mise en œuvre par le Conseil d'administration en date du 28 septembre 2006 pour attribuer une première tranche de 2006 actions gratuites ordinaires.

Par décision du 15 novembre 2007, le Conseil d'administration a arrêté les conditions d'attribution d'une seconde tranche d'actions gratuites, limitée à un nombre global de 1564 actions.

21.1.7 Historique du capital social

Au 1^{er} janvier 2006, le capital social était de 2.534.619,76 euros, divisé en 1.667.513 actions d'une valeur nominale de 1,52 euros.

Suite à l'exercice de 331 bons de souscription d'actions, donnant droit à 331 actions, par un actionnaire, le capital est passé à 2.535.122,88 euros au mois de mars 2006, divisé en 1.667.844 actions. Il est précisé qu'il n'existe plus de BSA en cours de validité.

Au cours de l'exercice 2008, la société a augmenté son capital de 2 428,96 euros suite à l'arrivée à échéance en septembre 2008 de l'attribution de la première tranche d'actions gratuites octroyée aux salariés en 2006. Le nombre d'actions gratuites émises s'élève à 1 598 actions, le capital social de ADA étant au jour du présent Prospectus divisé en 1.669.442 actions.

21.2 Acte constitutif et statuts

21.2.1 Objet social (article 2 des statuts)

La société a pour objet social :

- toutes prestations de service à caractère administratif, financier, commercial, technique, informatique et de gestion, notamment en relation avec la location de véhicules ;
- l'acquisition, l'exploitation ou la cession de toutes marques, brevets, licences, et d'une manière générale de tous éléments de propriété industrielle ;

- la prise de participations par tous moyens, apports, fusions, souscriptions, achat d'actions, de parts sociales, d'obligations et de tous droits sociaux dans toutes sociétés ou Entreprises créées ou à créer ;
- toutes opérations de négoce ou de location de tous biens mobiliers ;
- et généralement toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en totalité ou en partie, à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

21.2.2 Membres des organes de direction et d'administration

21.2.2.1 Le Conseil d'administration

Composition du Conseil (article 14, alinéa 1 et article 17, alinéas 1 et 2 des statuts).

La société est administrée par un Conseil d'Administration, composé de trois membres au moins et de douze membres au plus, nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires.

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Président, qui doit être une personne physique et, s'il le juge bon, un ou plusieurs Vice-Présidents. Il fixe la durée de leurs fonctions, qui ne peut excéder celle de leur mandat d'Administrateur, fonctions auxquelles il peut mettre fin à tout moment.

Le Président et les Vice-Présidents sont rééligibles.

Durée des fonctions – Renouvellement – Cooptation (article 15 des statuts)

La durée des fonctions des Administrateurs est de six ans.

Les fonctions d'un Administrateur prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit Administrateur.

Les Administrateurs sont indéfiniment rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges d'Administrateur, le Conseil d'Administration peut, entre deux Assemblées Générales, procéder à des nominations à titre provisoire. Ces nominations sont soumises à la ratification de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire. A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement par le Conseil n'en demeurent pas moins valables.

Lorsque le nombre des Administrateurs est devenu inférieur au minimum légal, les Administrateurs restant doivent convoquer, dans le plus bref délai, l'Assemblée Générale Ordinaire en vue de compléter l'effectif du Conseil.

Pouvoirs du Conseil (article 20 des statuts)

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Rémunération des administrateurs (article 21 des statuts)

Les Administrateurs peuvent recevoir en rémunération de leur activité une somme fixe annuelle à titre de jetons de présence dont le montant, déterminé par l'Assemblée Générale, demeure maintenu jusqu'à décision contraire.

Le Conseil répartit librement entre ses Membres le montant des jetons de présence et peut notamment allouer une part supérieure aux Administrateurs Membres des comités visés à l'article précédent.

Réserve faite du salaire rémunérant un contrat de travail, dans les cas où un tel contrat est légalement possible, les Administrateurs ne peuvent recevoir aucune rémunération, permanente ou non, autre que celles autorisées par la Loi.

21.2.2.2 Le directeur général (article 22 des statuts)

Modalités d'exercice de la direction générale

La direction générale est assumée sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

Le Conseil d'Administration choisit entre ces deux modalités d'exercice de la direction générale.

La délibération du Conseil relative au choix de la modalité d'exercice de la direction générale est prise à la majorité des administrateurs présents ou

représentés. Les actionnaires et les tiers sont informés de ce choix dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

L'option retenue par le Conseil d'Administration est prise pour la durée du mandat du Président du Conseil d'Administration. A l'expiration de ce délai, le Conseil doit à nouveau délibérer sur les modalités d'exercice de la direction générale. Le changement de modalités d'exercice de la direction n'entraîne pas une modification des statuts.

Caractéristiques du mandat du Directeur général

Le Directeur Général est une personne physique choisie parmi les administrateurs ou non.

La durée des fonctions du Directeur Général est déterminée par le Conseil au moment de la nomination. Cependant, si le Directeur Général est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur.

Nul ne peut être nommé Directeur Général s'il est âgé de plus de 65 ans. Lorsque le Directeur Général atteint la limite d'âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil d'Administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à des dommages intérêts, sauf lorsque le Directeur Général assume les fonctions de Président du Conseil d'Administration.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

21.2.2.3 Les directeurs généraux délégués (article 22 suite des statuts)

Sur proposition du Directeur Général, que cette fonction soit assumée par le Président du Conseil d'Administration ou par une autre personne, le Conseil d'Administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général, avec le titre de Directeur Général Délégué.

Le Conseil d'Administration peut choisir les directeurs généraux délégués parmi les administrateurs ou non et ne peut pas en nommer plus de cinq.

La limite d'âge est fixée à 65 ans. Lorsqu'un Directeur Général Délégué atteint la limite d'âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Les directeurs généraux délégués sont révocables à tout moment par le Conseil d'Administration, sur proposition du Directeur Général. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages intérêts.

Lorsque le Directeur Général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, les directeurs généraux délégués conservent, sauf décision contraire du Conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général.

En accord avec le Directeur Général, le Conseil d'Administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux directeurs généraux délégués. Les Directeurs Généraux Délégués disposent à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

21.2.3 Droits, privilèges et restrictions

21.2.3.1 Droits attachés aux actions

Droits attachés aux actions (article 12 des statuts)

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social, dans la répartition des bénéfices et dans le boni de liquidation à une quotité proportionnelle au nombre des actions existantes, compte tenu du montant nominal des actions et des droits des actions de catégories différentes.

Elle confère les droits d'information et de communication institués par la Loi.

Toutes les actions qui composent ou composeront le capital social seront toujours placées sur un pied d'égalité en ce qui concerne les charges fiscales, compte tenu de la quotité de capital qu'elles représentent. En conséquence, tous impôts et taxes qui, pour quelque cause que ce soit, pourraient à raison de remboursements du capital de ces actions, devenir exigibles pour certaines d'entre elles seulement, soit au cours de l'existence de la société, soit à la liquidation, seront répartis entre toutes les actions composant le capital, lors de ce ou ces remboursements, de façon que toutes les actions actuelles ou futures confèrent à leurs propriétaires, tout en tenant compte, éventuellement, du montant nominal et non amorti des actions et des droits des actions de catégories différentes, les mêmes avantages effectifs et leur donnent droit, à égalité de valeur nominale, à recevoir la même somme nette.

Sous réserve des dispositions légales relatives au droit de vote dans les Assemblées et au droit de communication conféré aux Actionnaires, les actions sont indivisibles à l'égard de la société ; de sorte que les copropriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par l'un d'entre eux ou par un mandataire unique, désigné en justice en cas de désaccord.

Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque notamment en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution de titres ou en conséquence d'augmentation ou de réduction de capital, de fusion ou autre opération quelconque, les titres isolés ou en nombre inférieur à celui requis ne confèrent aucun droit contre la société, les actionnaires devant faire leur affaire personnelle du groupement et, éventuellement, de l'achat ou de la vente d'actions ou de droits nécessaires.

Les héritiers, représentants ou créanciers d'un actionnaire ne peuvent sous aucun prétexte provoquer l'apposition des scellés sur les biens et valeurs de la société, en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer en aucune façon dans son administration. Ils sont tenus de s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux délibérations de l'Assemblée Générale.

Actions de priorité, Actions à dividende prioritaire sans droit de vote (article 13 des statuts)

Il peut être créé, à l'occasion d'une augmentation de capital, des actions de priorité jouissant de certains avantages par rapport à toutes les autres actions.

La société peut également créer des actions à dividende prioritaire sans droit de vote dans les conditions prévues par la loi. L'assemblée Générale Extraordinaire, statuant aux conditions prévues pour la réduction du capital social en l'absence de pertes, peut à tout moment décider ou autoriser le rachat des actions à dividende prioritaire sans droit de vote.

Vote (article 33 des statuts)

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins.

Sous réserve des règles particulières aux assemblées à forme constitutive, chaque membre de l'assemblée a autant de voix que lui en confèrent les actions qu'il possède sans limitation.

Sauf convention contraire notifiée à la société, le droit de vote appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu-propiétaire dans les assemblées générales extraordinaires.

Il appartient au propriétaire des titres remis en gage.

Il est exercé par l'un des copropriétaires indivis ou par un mandataire commun.

Tout actionnaire peut également voter par correspondance selon les modalités fixées par la loi et les règlements.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué :

1/ A toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

2/ Aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire, en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Ce droit de vote double cessera de plein droit pour toute action convertie au porteur ou transférée en propriété. Néanmoins, n'interrompt pas le délai ci-dessus fixé ou

conserve le droit acquis, tout transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs, au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible.

La fusion ou la scission de la société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la ou des sociétés bénéficiaires, si les statuts de celles-ci l'ont institué.

21.2.3.2 Privilèges attachés aux actions

Néant

21.2.3.3 Restrictions statutaires à la jouissance des actions

Sous réserve des dispositions statutaires ci-après rappelées il n'existe pas de restrictions statutaires particulières à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions.

21.2.3.4 Transferts de titres (article 11, al. 1 à 4 des statuts)

1. Les actions ne sont négociables qu'après l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés. En cas d'augmentation du capital, les actions sont négociables à compter de la réalisation de celle-ci.

Les actions demeurent négociables après la dissolution de la société et jusqu'à la clôture de la liquidation.

2. La propriété des actions résulte de leur inscription en compte individuel au nom du ou des titulaires.

3. La transmission des actions se fait par virement de compte à compte selon les procédures prévues par la loi et les règlements.

4. Les actions sont librement cessibles, sauf dispositions législatives ou réglementaires.

21.2.4 Conditions pour la modification des droits des actionnaires

Dans la mesure où les statuts ne prévoient pas de dispositions spécifiques, la modification des droits attachés aux actions est soumise aux dispositions légales.

21.2.5 Conditions de convocation et d'admission des assemblées générales annuelles et extraordinaires

21.2.5.1 Réunion (article 28 des statuts)

L'assemblée générale ordinaire annuelle est réunie dans le courant du semestre qui suit la clôture de chaque exercice sous réserve de la prorogation de ce délai par décision judiciaire.

Des assemblées générales extraordinaires ou des assemblées générales ordinaires convoquées extraordinairement peuvent être réunies en cours d'exercice.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre lieu désigné dans l'avis de convocation.

21.2.5.2 .Modalités de convocation (art. 29 des statuts)

1/ Avis préliminaire

Tout actionnaire peut demander à la Société de l'aviser par lettre recommandée de la date prévue pour la réunion des assemblées 35 jours au moins avant cette date. La Société n'est tenue d'envoyer l'avis que si l'actionnaire lui a adressé le montant des frais d'expédition.

A cet avis, est substitué lorsque la société est réputée faire appel à l'épargne, un avis, inséré dans le journal B.A.L.O trente jours au moins avant la date de l'assemblée, contenant notamment le texte des résolutions présentées par le Conseil d'Administration.

2/ Convocation

Les Assemblées Générales sont convoquées par le Conseil d'Administration.

A défaut, elles peuvent être convoquées :

- par les Commissaires aux Comptes ;
- par un Mandataire, désigné en justice à la demande soit de tout intéressé en cas d'urgence ; soit d'un ou plusieurs Actionnaires réunissant au moins le dixième du capital social,
- par les Liquidateurs.

La convocation des Assemblées est faite par une insertion dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du lieu du siège social, ainsi en outre, si la société vient à être réputée faire appel public à l'épargne, que dans le B.A.L.O. après avis préalable de la C.O.B. [aujourd'hui l'A.M.F.] quinze jours au moins avant la date de l'Assemblée sur première convocation et six jours sur convocation suivante.

Toutefois, si toutes les actions sont nominatives, la ou les insertions prévues ci-dessus peuvent être remplacées par une convocation faite, au frais de la société par lettre simple ou recommandée adressée à chaque Actionnaire.

La convocation proprement dite doit, le cas échéant, être précédée d'un avis préliminaire de réunion aux conditions énoncées au 1).

21.2.5.3 Conditions d'admission aux assemblées (article 31 des statuts)

Le droit de participer aux assemblées est subordonné à l'inscription de l'actionnaire sur les registres de la société.

Cette formalité doit être accomplie cinq jours au moins avant la date de réunion de l'assemblée.

21.2.6 Dispositions des statuts, d'une charte ou d'un règlement de la Société qui pourraient avoir pour effet de retarder, différer ou d'empêcher un changement de contrôle

Néant

21.2.7 Obligations de déclarations de franchissement de seuils (article 11, §5 des statuts)

Toute personne physique ou morale venant à détenir une fraction du capital ou des droits de vote égale à 2% et de toute fraction additionnelle de 2% sans limitation, doit porter à la connaissance de la société le nombre total d'actions qu'elle détient. L'information doit être effectuée dans un délai de cinq jours de bourse à compter du jour où la fraction est atteinte.

21.2.8 Conditions de modification du capital

21.2.8.1 Augmentation de capital (article 7 des statuts)

Le capital peut être augmenté soit par émission d'actions nouvelles, soit par majoration du montant nominal des actions existantes. Les actions nouvelles sont libérées soit en numéraire, soit par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société, soit par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, soit par apports en nature, soit par conversion d'obligations précédemment émises par la société.

L'Assemblée Générale est seule compétente pour décider une augmentation de capital. Elle statue aux conditions de quorum et de majorité prévues par la Loi. Elle peut, dans le cadre des dispositions légales et réglementaires, déléguer pouvoir pour ce faire au conseil d'administration.

21.2.8.2 Réduction de capital (article 8 des statuts)

Seule l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a compétence pour décider ou autoriser la réduction du capital, qui ne peut en aucun cas porter atteinte à l'égalité des actionnaires. Elle peut toutefois déléguer au Conseil d'Administration tous pouvoirs pour réaliser cette réduction. La réduction du capital a lieu dans les formes prévues par la loi et les règlements. Il en est de même pour l'achat par la société de ses propres actions.

21.2.8.3 Amortissement du capital (article 9 des statuts)

L'amortissement du capital peut être décidé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires et doit être réalisé, au moyen des sommes distribuables au sens de l'article 346 de la loi n° 66-537 du 24 Juillet 1966, par voie de remboursement égal sur chaque action d'une même catégorie. Il n'entraîne pas de réduction de capital. Les actions intégralement ou partiellement amorties perdent à due concurrence le droit au remboursement de la valeur nominale. Elles conservent tous leurs autres droits.

D'une façon générale, toute modification des statuts relève de la compétence de la seule Assemblée générale extraordinaire qui peut cependant décider de déléguer sa compétence au Conseil d'administration.

22 CONTRATS IMPORTANTS

Le Groupe n'a conclu aucun contrat important (autre que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires) au cours des deux dernières années précédant la publication du Prospectus.

22.1 Contrat important conclu au cours des deux dernières années auquel la société ou tout autre membre du groupe est partie

(Néant)

22.2 Contrat (autre que les contrats conclus dans le cadre des affaires) souscrit par un membre du groupe et conférant à ce membre une obligation ou un engagement important pour l'ensemble du Groupe

(Néant)

22.3 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS

(Néant)

23 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Les statuts, les différents procès-verbaux, les rapports des Commissaires aux Comptes et autres documents sociaux ainsi que les données financières historiques peuvent être consultés au siège social de ADA, 22-28, rue Henri Barbusse 92110 Clichy.

24 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Nous vous renvoyons au paragraphe 7 du présent Prospectus et à l'annexe aux comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2008 figurant au paragraphe 20.2.3.

DEUXIEME PARTIE : INFORMATIONS RELATIVES AUX VALEURS MOBILIERES DEVANT ETRE EMISES ET ADMISES SUR NYSE EURONEXT PARIS

1 PERSONNE RESPONSABLE

Nous vous renvoyons pour ce point au paragraphe 1, de la première partie de ce document.

2 FACTEURS DE RISQUE DE MARCHÉ LIÉS À L'OPÉRATION POUVANT INFLUER SENSIBLEMENT SUR LES VALEURS MOBILIÈRES OFFERTES

Les facteurs de risque relatifs à ADA et à son activité sont décrits en chapitre 2 du présent Prospectus. En complément de ces facteurs de risque, les investisseurs sont invités, avant de prendre leur décision d'investissement, à se référer aux facteurs de risque suivants relatifs aux valeurs mobilières émises.

Le marché des droits préférentiels de souscription pourrait n'offrir qu'une liquidité limitée et une grande volatilité

Aucune assurance ne peut être donnée quant au fait qu'un marché des droits préférentiels de souscription se développera. Si ce marché se développe, les droits préférentiels de souscription pourraient être sujets à une plus grande volatilité que celle des actions anciennes de ADA. Le prix de marché des droits préférentiels de souscription dépendra du prix du marché des actions de ADA. En cas de baisse du prix de marché des actions de la société ADA, les droits préférentiels de souscription pourraient voir leur valeur diminuer. Les titulaires de droits préférentiels de souscription qui ne souhaiteraient pas exercer leurs droits préférentiels de souscription pourraient ne pas arriver à les céder sur le marché.

Les actionnaires qui n'exerceraient pas leurs droits préférentiels de souscription verraient leur participation dans le capital social de la société ADA diluée

Dans la mesure où les actionnaires n'exercent pas leurs droits préférentiels de souscription, leur pourcentage de participation dans le capital et les droits de vote de ADA sera diminué. Si des actionnaires choisissent de vendre leurs droits préférentiels de souscription, le produit de cette vente pourrait être insuffisant pour compenser cette dilution.

Le prix de marché des actions de la société ADA pourrait fluctuer et baisser en-dessous du prix de souscription des actions émises sur exercice des droits préférentiels de souscription

Le prix de marché des actions de la société ADA pendant la période de négociation des droits préférentiels de souscription pourrait ne pas refléter le prix de marché des actions de la société ADA à la date de l'émission des actions nouvelles. Les actions de la société ADA pourraient être négociées à des prix inférieurs au prix de marché prévalant au lancement de l'opération. Aucune assurance ne peut être donnée quant au fait que le prix de marché des actions de la société ADA ne baissera pas en dessous du prix de souscription des actions émises sur exercice des droits préférentiels de souscription. Si cette baisse devait intervenir après l'exercice des droits préférentiels de souscription par leurs titulaires, ces derniers subiraient une perte en cas de vente immédiate des dites actions. Ainsi, aucune assurance ne peut être donnée sur le fait que, postérieurement à l'exercice des droits préférentiels de souscription, les investisseurs pourront vendre leurs actions de la société ADA à un prix égal ou supérieur au prix de souscription des actions émises sur exercice des droits préférentiels de souscription.

Volatilité des actions de ADA

Les marchés boursiers ont connu ces dernières années, et plus encore récemment, d'importantes fluctuations qui ont souvent été sans rapport avec les résultats des sociétés dont les actions sont négociées. Les fluctuations de marché et la conjoncture économique pourraient accroître la volatilité des actions de la société ADA. Le prix de marché des actions de ADA pourrait fluctuer significativement, en réaction à différents facteurs et événements, parmi lesquels peuvent figurer les facteurs de risque décrits dans le chapitre 2 du présent Prospectus.

Des ventes d'actions de la société ADA ou de droits préférentiels de souscription pourraient intervenir sur le marché pendant la période de souscription, s'agissant des droits préférentiels de souscription, ou pendant ou après la période de souscription, s'agissant des actions, et pourraient avoir un impact défavorable sur le prix de marché de l'action ou la valeur des droits préférentiels de souscription

La vente d'actions de ADA ou de droits préférentiels de souscription sur le marché, ou l'anticipation que de telles ventes pourraient intervenir, pendant ou après la période de souscription, s'agissant des actions ou pendant la période de souscription s'agissant des droits préférentiels de souscription pourraient avoir un impact défavorable sur le prix de marché des actions de la société ADA ou la valeur des droits préférentiels de souscription. ADA ne peut prévoir les éventuels effets sur le prix de marché des actions ou la valeur des droits préférentiels de souscription des ventes d'actions ou de droits préférentiels de souscription par ses actionnaires.

En cas de baisse du prix de marché des actions de la société ADA, les droits préférentiels de souscription pourraient perdre de leur valeur

Le prix du marché des droits préférentiels de souscription dépendra du prix du marché des actions de la société ADA. Une baisse du prix de marché des actions de la société ADA pourrait avoir un impact défavorable sur la valeur des droits préférentiels de souscription d'actions.

3 INFORMATIONS DE BASE

3.1 Déclaration de ADA le fonds de roulement net

Le Groupe atteste que de son point de vue, le fonds de roulement net consolidé du Groupe est suffisant (c'est-à-dire qu'il a accès à des ressources de trésorerie et de liquidité suffisantes), hors la présente opération, au regard de ses obligations au cours des 12 prochains mois à compter de la date de visa du présent prospectus.

3.2 Capitaux propres et endettement

La situation des capitaux propres consolidés au 30 juin 2009 et de l'endettement financier net consolidé au 30 juin 2009 est respectivement de 3 743 millions d'euros et de 10.667 euros telle que détaillée ci-après :

La situation de l'endettement brut et des capitaux propres au 30 juin 2009 est détaillée ci-après :

(en milliers d'euros)	30/06/2009
Total des dettes courantes	11 483
- Faisant l'objet de garanties	
- Faisant l'objet de nantissements	
- Sans garanties, ni nantissements	11 483
Total des dettes non courantes (hors partie courante des dettes long terme)	1 315
- Faisant l'objet de garanties	
- Faisant l'objet de nantissements	
- Sans garanties, ni nantissements	1 315
Capitaux propres part groupe :	3 743
- Capital social	2 537
- Réserve légale	220
- Autres réserves	986

Information complémentaire sur l'endettement net à court, moyen et long termes :

(en milliers d'euros)	30/06/2009
(A) Trésorerie	2 131
(B) Equivalents de trésorerie	
(C) Titres de placement	
(D) Total liquidités (A) + (B) + (C)	2 131
(E) Créances financières à court terme	
(F) Dettes bancaires à court terme	10 933
(G) Part à moins d'un an des dettes à moyen et long termes	550
(H) Autres dettes financières à court terme ⁽¹⁾	
(I) Dettes financières courantes à court terme (F) + (G) + (H)	11 483
(J) Endettement financier net à court terme (I) - (E) - (D)	9 352
(K) Emprunts bancaires à plus d'un an	
(L) Obligations émises	
(M) Autres emprunts à plus d'un an	1 315
(N) Endettement financier net à moyen et long termes (K) + (L) + (M)	1 315
(O) Endettement financier net (J) + (N)	10 667

(1) dont 1,9 M€ assortis d'une clause de majorité (voir paragraphe 4.2.3)

3.3 Intérêt des personnes physiques et morales participant à l'émission

CACEIS Corporate Trust a rendu et/ou pourra rendre dans le futur diverses prestations de services bancaires, financiers, d'investissement, commerciaux et autres à ADA ou aux sociétés de son groupe, à leurs actionnaires ou à leurs mandataires sociaux, dans le cadre desquels il pourra recevoir une rémunération.

3.4 Raisons de l'offre et utilisation du produit

3.4.1 Raisons de l'offre

L'opération d'augmentation de capital décrite dans le présent Prospectus vise à renforcer le degré d'indépendance financière de la société en augmentant ses fonds propres et en diminuant son niveau de dettes, et à améliorer ses ratios financiers.

Cette opération permet ainsi de préserver l'accès du Groupe ADA aux différentes sources de financement disponibles et de conserver ses marges de manœuvres dans la perspective de saisir, le moment venu, des opportunités de développement stratégique.

La part de l'augmentation de capital qui serait souscrite par compensation de créance correspond à la quote-part des droits de l'actionnaire G7 Entreprises qui détient, au 31 août 2009, 75,18% du capital social, soit 8.942.872,50 euros sur un total de 11.895.301,50 euros.

Pour les années à venir, le Groupe ADA souhaite consolider son maillage territorial et lancer de nouveaux services prenant notamment la forme d'offres de transport alternatif comme par exemple l'autopartage.

3.4.2 Montant net estimé du produit ventilé selon les principales utilisations prévues

Dans l'hypothèse d'une souscription à 100% de l'augmentation de capital dont 8.942.872,50 euros souscrits par incorporation du compte courant de la société G7 Entreprises et le solde (2.952.429 euros) par les autres actionnaires, le produit brut de l'émission est de 11 895 301,50 euros et le produit net de l'émission après déduction des frais d'émission, des rémunérations des intermédiaires financiers et des frais juridiques et administratif est de 11 795 301,50 millions d'euros.

Cette augmentation de capital a pour objet de réduire la dette du groupe ADA et le solde éventuel sera utilisé à la consolidation de son maillage territorial et au lancement de nouveaux services.

3.4.3 Informations détaillées sur l'emploi du produit

En cas de souscription par l'ensemble des actionnaires à hauteur de leur participation, le produit brut de l'augmentation de capital serait de 11 895 K€ dont 8 942 K€ par compensation de créances et le solde en numéraire.

Le produit net de l'augmentation de capital servira en premier lieu à réduire l'endettement externe de la société ADA, à consolider sa structure bilancielle (notamment en permettant à G7 Entreprises d'incorporer son compte courant en capital par voie de compensation de créance) et d'améliorer ainsi ses ratios financiers. Le solde éventuel sera utilisé à la consolidation de son maillage territorial et au lancement de nouveaux services prenant notamment la forme d'offres de transport alternatif comme par exemple l'autopartage.

4 INFORMATIONS SUR LES VALEURS MOBILIERES DEVANT ETRE OFFERTES/ ADMISES A LA NEGOCIATION

4.1 Nature, catégorie et date de jouissance des valeurs mobilières offertes et admises à la négociation

Les actions nouvelles émises sont des actions ordinaires de même catégorie que les actions anciennes de la société ADA. Elles porteront jouissance au 1^{er} janvier 2009 et donneront droit, à compter de leur émission, prévue le 16 octobre 2009 à toutes les distributions qui viendraient à être décidées par la société ADA.

Les actions nouvelles seront admises aux négociations sur le compartiment C de NYSE Euronext Paris à compter du **16 octobre 2009**. Elles seront immédiatement assimilées aux actions anciennes de ADA, déjà négociées sur le compartiment C de NYSE Euronext Paris et négociables, à compter de cette date, sur la même ligne de cotation que ces actions sous le même code ISIN FR0000053076.

4.2 Droit applicable et tribunaux compétents

Les actions nouvelles sont émises dans le cadre de la législation française et les tribunaux compétents en cas de litige sont ceux du siège social de la société ADA lorsque ADA est défenderesse et sont désignés en fonction de la nature des litiges, sauf disposition contraire du Nouveau Code de procédure civile.

4.3 Forme et mode d'inscription en compte des valeurs mobilières

Les actions nouvelles pourront revêtir la forme nominative ou au porteur, au choix des souscripteurs.

En application des dispositions de l'article L. 211-4 du Code monétaire et financier, les actions, quelle que soit leur forme, sont dématérialisées. Les actions nouvelles seront, en conséquence, obligatoirement inscrites en comptes tenus, selon le cas, par ADA ou un intermédiaire habilité. Les droits des titulaires seront représentés par une inscription en compte à leur nom dans les livres :

- de CACEIS Corporate Trust, mandaté par ADA, pour les titres conservés sous la forme nominative pure ;
- d'un intermédiaire habilité de leur choix et de CACEIS Corporate Trust, mandaté par ADA, pour les titres conservés sous la forme nominative administrée ;
- d'un intermédiaire habilité de leur choix pour les titres conservés sous la forme au porteur.

Le transfert de propriété des actions nouvelles résultera de leur inscription au crédit du compte du souscripteur conformément aux dispositions de l'article L. 431-2 du Code monétaire et financier.

Les actions nouvelles feront l'objet d'une demande d'admission aux opérations d'Euroclear France, Euroclear Bank S.A. /N.V. et de Clearstream Banking S.A./N.V.

4.4 Devise de l'émission des valeurs mobilières

L'émission des actions nouvelles est réalisée en Euro.

4.5 Droits attachés aux actions nouvelles

Les actions nouvelles seront, dès leur création, soumises à toutes les stipulations des statuts de ADA. En l'état actuel de la législation française et des statuts de ADA, les principaux droits attachés aux actions nouvelles sont décrits ci-après :

Droit à dividendes – Droit de participation aux bénéfices de l'émetteur

Les actionnaires de ADA ont droit aux bénéfices dans les conditions définies par les articles L. 232-10 et suivants du Code de commerce.

Les actions nouvelles émises sont des actions ordinaires de même catégorie que les actions anciennes de la société ADA. Elles porteront jouissance au 1^{er} janvier 2009 et donneront droit, à compter de leur émission, prévue le 16 octobre 2009 à toutes les distributions qui viendraient à être décidées par la société ADA.

L'assemblée générale, statuant sur les comptes de l'exercice, peut accorder un dividende à l'ensemble des actionnaires (article L. 232-12 du Code de commerce).

La mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans un délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice. La prolongation de ce délai peut être accordée par décision de justice.

Les dividendes sont prescrits dans les délais légaux, soit cinq ans, au profit de l'État.

Les dividendes versés à des non résidents sont en principe soumis à une retenue à la source (voir paragraphe 4.14 ci-après).

Droit de vote

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix (article L. 225-122 du Code de commerce).

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire (article L. 225-123 du Code de commerce).

En outre, en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit (article L. 225-123 du Code de commerce).

Toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à détenir plus de 2% du capital ou des droits de vote de ADA et de toute fraction additionnelle de 2% sans limitation est tenue d'en informer ADA dans un délai de cinq jours de bourse à compter du franchissement du seuil de participation (article L. 233-7 III et R. 233-1 du Code de commerce).

Droit préférentiel de souscription de titres de même catégorie

Les actions comportent un droit préférentiel de souscription aux augmentations de capital. Les actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit de

préférence à la souscription des actions de numéraire émises pour réaliser une augmentation de capital immédiate ou à terme. Pendant la durée de la souscription, ce droit est négociable lorsqu'il est détaché d'actions elles-mêmes négociables. Dans le cas contraire, il est cessible dans les mêmes conditions que l'action elle-même. Les actionnaires peuvent renoncer à titre individuel à leur droit préférentiel (article L. 225-132 du Code de commerce).

Droit de participation à tout excédent en cas de liquidation

Le partage des capitaux propres subsistant après remboursement du nominal des actions ou des parts sociales est effectué entre les associés dans les mêmes proportions que leur participation au capital social (article L. 237-29 du Code de commerce).

Clauses de rachat - clauses de conversion

Les statuts ne prévoient pas de clause de rachat ou de conversion des actions.

4.6 Autorisations

4.6.1 Assemblée Générale ayant autorisé l'émission

L'émission des actions nouvelles a été entérinée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de ADA du 30 juin 2009. La résolution ayant autorisée l'émission (septième résolution) est reproduite ci-après :

“L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires des sociétés anonymes et après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, conformément aux articles L.225-129-2 et suivants et L.228-92 du Code de Commerce :

- a. délègue au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation à son Directeur Général, sa compétence à l'effet de décider, en une ou plusieurs fois, en France ou à l'Etranger, dans les proportions et aux époques qu'il déterminera, une ou plusieurs augmentations de capital par l'émission avec maintien du droit préférentiel de souscription d'actions de la société, à libérer en euros, en devises ou en toutes unités monétaires établies par référence à plusieurs monnaies, ou par compensation avec des créances liquides et exigibles, et de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, donnant droit immédiatement et/ou à terme à des actions de la société ;*
- b. décide que le montant total des augmentations de capital pouvant être réalisées en application de la délégation susvisée, ne pourra excéder le montant nominal de trois millions cinq cent mille (3.500.000) euros, montant auquel il conviendra d'ajouter, le cas échéant, le montant nominal des actions nouvelles à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès à des actions de la société;*
- c. décide que les actionnaires pourront exercer, proportionnellement au montant de leurs actions, leur droit préférentiel de souscription à titre irréductible, aux actions et aux valeurs mobilières émises en vertu de la présente résolution ;*
- d. en outre, le Conseil d'Administration aura la faculté de conférer aux actionnaires le droit de souscrire à titre réductible un nombre de valeurs*

mobilières supérieur à celui qu'ils pourraient souscrire à titre irréductible, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent, et en tout état de cause dans la limite de leur demande ;

- e. en outre, si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité des émissions d'actions ou de valeurs mobilières définies ci-dessus, le Conseil d'Administration pourra utiliser, conformément à l'article L.225-134 du Code de commerce, dans l'ordre qu'il déterminera l'une et/ou l'autre des facultés ci-après, à savoir :*
 - limiter l'émission au montant des souscriptions recueillies à condition que celui-ci atteigne au moins les trois quarts de l'émission décidée ;*
 - répartir librement tout ou partie des actions et/ou autres valeurs mobilières non souscrites ;*
 - offrir au public tout ou partie des actions et/ou autres valeurs mobilières non souscrites sur le marché français et/ou international et/ou à l'étranger.*
- f. prend acte, conformément aux dispositions des articles L 228-95 et L.225-132 alinéa 6 du Code de Commerce, que la délégation susvisée, comporte de plein droit au profit des titulaires de valeurs mobilières donnant vocation à terme à des actions de la société, pouvant être émises dans le cadre de ladite délégation, renonciation des actionnaires au droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit ;*
- g. décide que le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation à son Directeur Général, disposera de tous pouvoirs, pour la mise en œuvre de la délégation susvisée, à l'effet notamment de fixer les dates et modalités des émissions, la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à émettre, de fixer le prix des souscriptions et les conditions des émissions, le montant de chaque émission, le montant de la prime d'émission, la date de jouissance des titres, de déterminer le mode de libération des actions ou autres valeurs mobilières et, le cas échéant, de prévoir la possibilité de suspendre l'exercice des droits d'attribution d'actions attachées aux valeurs mobilières pendant un délai ne pouvant excéder trois mois, fixer les modalités selon lesquelles sera effectuée la protection des droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès à terme au capital, et ce conformément aux dispositions légales et réglementaires.*

Le Conseil d'Administration pourra procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur les primes d'émission des frais occasionnés par la réalisation des émissions. Il pourra prendre toutes dispositions permettant de parvenir à la bonne fin des émissions. Il disposera de tous pouvoirs pour constater la ou les augmentations réalisées en application de la présente délégation et procéder aux modifications corrélatives des statuts.

En cas d'émission d'obligations ou d'autres titres d'emprunt, le Conseil d'Administration disposera de tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation à son Directeur Général, pour déterminer leur caractère subordonné ou non, fixer le taux d'intérêt, la durée des obligations et des autres titres d'emprunt, leur

prix de remboursement, leurs modalités d'amortissement et les conditions dans lesquelles ces obligations donneront droit à des actions de la société ;

- h. décide que la délégation susvisée prive d'effet toute délégation antérieure à hauteur de la partie non utilisée visant à l'émission immédiate et/ou à terme d'actions de la société ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;*
- i. constate que ladite délégation est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée.*

4.6.2 Conseil d'administration ayant décidé l'émission

En vertu de la délégation de l'Assemblée Générale Mixte visée au paragraphe 4.6.1, le Conseil d'administration a décidé le 31 août 2009 de procéder à une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires d'un montant nominal de 1 903 248,24 euros par émission de 1 252 137 actions nouvelles de 1,52 euros de valeur nominale. Le prix de souscription est de 9,50 euros par action, dont 1,52 euros de valeur nominale et 7,98 euros de prime d'émission.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-134 du Code de commerce et aux termes de la décision du Conseil d'administration du 31 août 2009, si les souscriptions tant à titre irréductible que réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'administration pourra, soit limiter le montant de l'opération au montant des souscriptions reçues dans le cas où celles-ci représenteraient au moins les trois quarts de l'augmentation de capital décidée, soit offrir les actions non souscrites au public, soit les répartir librement.

Dans le cas où le montant des souscriptions recueilli serait inférieur au montant de l'augmentation de capital, la Société n'a toutefois pas l'intention de répartir librement les actions non souscrites mais réduira le montant de l'augmentation en capital au montant reçu. La société G7 Entreprises s'est engagée à souscrire à l'augmentation de capital à titre irréductible à hauteur de la totalité de ses droits préférentiels de souscription.

4.7 Date prévue d'émission des actions nouvelles

La date prévue pour l'émission des actions nouvelles est le **16 octobre** 2009.

4.8 Restriction à la libre négociabilité des valeurs mobilières

Aucune clause statutaire ne limite la libre négociation des actions composant le capital de ADA.

4.9 Réglementation française en matière d'offres publiques

ADA est soumise aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France relatives aux offres publiques obligatoires, aux offres publiques de retrait et au retrait obligatoire.

4.10 Offre publique obligatoire

L'article L. 433-3 du Code monétaire et financier et les articles 234-1 et suivants du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers prévoient les conditions de dépôt obligatoire d'une offre publique visant la totalité des titres de capital et des titres donnant accès au capital ou aux droits de vote d'une société dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé.

4.11 Garantie de cours

L'article L. 433-3 du Code monétaire et financier et les articles 235-1 et suivants du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers prévoient les conditions dans lesquelles une garantie de cours visant les titres de capital d'une société dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé doit être déposée.

4.12 Offre publique de retrait et retrait obligatoire

L'article L. 433-4 du Code monétaire et financier et les articles 236-1 et suivants (offre publique de retrait), 237-1 et suivants (retrait obligatoire à l'issue d'une offre publique de retrait) et 237-14 et suivants (retrait obligatoire à l'issue de toute offre publique) du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers prévoient les conditions de dépôt d'une offre publique de retrait et de mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire des actionnaires minoritaires d'une société dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé.

4.13 Offres publiques d'acquisition lancées par des tiers sur le capital de l'émetteur durant le dernier exercice et l'exercice en cours

Aucune offre publique d'acquisition émanant de tiers n'a été lancée sur le capital de ADA durant le dernier exercice et l'exercice en cours.

4.14 Retenue à la source sur les dividendes versés à des non-résidents fiscaux français

En l'état actuel de la législation française, les dispositions suivantes résument les conséquences fiscales françaises susceptibles de s'appliquer aux investisseurs qui ne sont pas résidents de France et qui recevront des dividendes à raison des actions de ADA qu'ils détiendront. Ceux-ci doivent néanmoins s'assurer, auprès de leur conseiller fiscal habituel, de la fiscalité s'appliquant à leur cas particulier.

Les non-résidents fiscaux français doivent également se conformer à la législation fiscale en vigueur dans leur État de résidence, telle qu'éventuellement modifiée par la convention fiscale internationale signée entre la France et cet État.

En vertu du droit interne français, les dividendes distribués par la Société font, en principe, l'objet d'une retenue à la source, prélevée par l'établissement payeur des dividendes, lorsque le domicile fiscal ou le siège social du bénéficiaire effectif est situé hors de France. Le taux de cette retenue à la source est fixé à (i) 18% lorsque le bénéficiaire est une personne physique domiciliée dans un Etat de l'Union Européenne, en Islande ou en Norvège, et (ii) à 25 % dans les autres cas.

Toutefois les actionnaires personnes morales dont le siège de direction effective est situé dans un Etat membre de la Communauté européenne peuvent, le cas échéant, bénéficier d'une exonération de retenue à la source, sous les conditions de l'article 119 *ter* du CGI.

Par ailleurs, les actionnaires (personnes physiques ou morales) dont le domicile fiscal ou le siège social est situé dans un Etat lié à la France par une convention fiscale internationale sont susceptibles, sous certaines conditions tenant notamment au respect de la procédure d'octroi des avantages conventionnels, de bénéficier d'une réduction partielle ou totale de la retenue à la source.

Il appartient aux actionnaires de ADA concernés de se rapprocher de leur conseiller fiscal habituel afin de déterminer s'ils sont susceptibles de bénéficier d'une réduction ou d'une exonération de la retenue à la source et afin de connaître les modalités pratiques d'application de ces conventions telles que notamment prévues par l'instruction du 25 février 2005 (4 J-1-05) relative à la procédure dite « normale » ou dite « simplifiée » de réduction ou d'exonération de la retenue à la source.

5 INFORMATIONS SUR LES VALEURS MOBILIERES ET LES DPS DEVANT ETRE ADMIS A LA NEGOCIATION

5.1 Conditions, statistiques de l'offre, calendrier prévisionnel et modalités d'une demande de souscription

5.1.1 Conditions de l'offre

L'augmentation du capital de ADA sera réalisée avec maintien du droit préférentiel de souscription ("DPS") des actionnaires, à raison de 3 actions nouvelles pour 4 actions anciennes d'une valeur nominale de 1,52 euros chacune (voir paragraphe 5.1.2 ci-après).

Chaque actionnaire recevra un DPS par action enregistrée comptablement sur leur compte à l'issue de la journée comptable du **29 septembre 2009**. 4 DPS donneront droit de souscrire 3 actions nouvelles de 1,52 euros de valeur nominale chacune.

Les DPS ne pourront être exercés qu'à concurrence d'un nombre de DPS permettant la souscription d'un nombre entier d'actions. Dans le cas où un titulaire de droits préférentiels de souscription ne disposerait pas d'un nombre suffisant de DPS pour souscrire un nombre entier d'actions de ADA, il devrait faire son affaire de l'acquisition sur le marché du nombre de droits préférentiels de souscription nécessaire à la souscription d'un tel nombre entier d'actions de ADA.

Les DPS et les DPS formant rompus pourront être cédés sur le marché pendant leur période de cotation (entre le **30 septembre 2009** et le **6 octobre 2009** inclus). A défaut de souscription ou de cession de ces DPS, ils deviendront caducs à l'issue de la période de souscription, soit le **6 octobre 2009** à la clôture de la séance de bourse.

5.1.2 Montant de l'émission

Le montant total de l'émission, prime d'émission incluse, s'élève à 11 895 301,5 euros (dont 1 903 248,24 euros de montant nominal total et 9 992 053,26 euros de prime totale d'émission) correspondant au produit du nombre d'actions nouvelles émises, soit 1 252 137 actions nouvelles, multiplié par le prix de souscription d'une action nouvelle, soit 9,50 euros (constitué de 1,52 euros de nominal et 7,98 euros de prime d'émission).

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-134 du Code de commerce et aux termes de la décision du conseil d'administration du 31 août 2009, si les souscriptions tant à titre irréductible que réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'administration pourra, soit limiter le montant de l'opération au montant des

souscriptions reçues dans le cas où celles-ci représenteraient au moins les trois quarts de l'augmentation de capital décidée, soit offrir les actions non souscrites au public, soit les répartir librement (voir toutefois paragraphe 5.1.).

Il n'est toutefois donc pas envisagé d'offrir les actions non souscrites au public, mais de réduire le montant de l'augmentation de capital, dans les proportions visées ci-dessus.

La société G7 Entreprises, détenant à la date du présent Prospectus 1.255.143 actions représentant 75,18% du capital de la société s'est engagée à souscrire à l'augmentation de capital à titre irréductible à hauteur de la totalité de ses droits préférentiels de souscriptions, soit 941 355 des actions nouvelles, étant précisé que la souscription de G7 Entreprises sera libérée par voie de compensation avec sa créance de compte courant d'actionnaire (voir paragraphe 5.2.2 ci-après). Au 31 août 2009, la société G7 Entreprises détenait un compte courant d'actionnaire d'un montant de 10.256.005,75 dont 87,19% seront consacrés à l'opération d'augmentation de capital..

5.1.3 Période et procédure de souscription

a) Période de souscription

La souscription des actions nouvelles sera ouverte du 30 septembre 2009 au 6 octobre 2009 inclus.

b) Droit préférentiel de souscription

Souscription à titre irréductible

La souscription des actions nouvelles est réservée, par préférence, aux porteurs d'actions anciennes enregistrées comptablement sur leur compte à l'issue de la journée comptable du et aux cessionnaires de leurs droits préférentiels de souscription, qui pourront souscrire à titre irréductible, à raison de 3 actions nouvelles de 1,52 euros de nominal chacune pour 4 actions anciennes possédées (4 droits préférentiels de souscription permettront de souscrire 3 actions nouvelles au prix de 9,50 euros par action), sans qu'il soit tenu compte des fractions.

Les droits préférentiels de souscription ne pourront être exercés qu'à concurrence d'un nombre de droits préférentiels de souscription permettant la souscription d'un nombre entier d'actions. Les actionnaires ou cessionnaires de leurs droits qui ne posséderaient pas, au titre de la souscription à titre irréductible, un nombre suffisant d'actions anciennes pour obtenir un nombre entier d'actions nouvelles, devront faire leur affaire de l'acquisition sur le marché du nombre de droits préférentiels de souscription nécessaires à la souscription d'un nombre entier d'actions de ADA et/ou pourront se réunir pour exercer leurs droits, sans qu'ils puissent, de ce fait, en résulter une souscription indivise, ADA ne reconnaissant qu'un seul propriétaire pour chaque action.

Les droits préférentiels de souscription formant rompus pourront être cédés sur le marché pendant la période de souscription.

Souscription à titre réductible

En même temps qu'ils déposeront leurs souscriptions à titre irréductible, les actionnaires ou les cessionnaires de leurs droits préférentiels de souscription pourront souscrire à titre réductible le nombre d'actions nouvelles qu'ils souhaiteront, en sus

du nombre d'actions nouvelles résultant de l'exercice de leurs droits préférentiels de souscription à titre irréductible.

Les actions nouvelles éventuellement non absorbées par les souscriptions à titre irréductible seront réparties et attribuées aux souscripteurs à titre réductible. Les ordres de souscription à titre réductible seront servis dans la limite de leurs demandes et au prorata du nombre d'actions anciennes dont les droits auront été utilisés à l'appui de leur souscription à titre irréductible, sans qu'il puisse en résulter une attribution de fraction d'action nouvelle.

Au cas où un même souscripteur présenterait plusieurs souscriptions distinctes, le nombre d'actions lui revenant à titre réductible ne sera calculé sur l'ensemble de ses droits de souscription que s'il en fait expressément la demande spéciale par écrit, au plus tard le jour de la clôture de la souscription. Cette demande devra être jointe à l'une des souscriptions et donner toutes les indications utiles au regroupement des droits, en précisant le nombre de souscriptions établies ainsi que le ou les intermédiaires habilités auprès desquels ces souscriptions auront été déposées.

Les souscriptions au nom de souscripteurs distincts ne peuvent être regroupées pour obtenir des actions à titre réductible.

Un avis diffusé par Euronext Paris fera connaître, le barème de répartition pour les souscriptions à titre réductible (voir paragraphe 5.1.3d)).

Valeurs théoriques du droit préférentiel de souscription et de l'action ex-droit

Sur la base du cours de clôture de l'action le **18 septembre 2009**, soit 10,90 euros, la valeur théorique du droit préférentiel de souscription s'élève à 0,60 euros et la valeur théorique de l'action **ADA** ex-droit s'élève à 10,30 euros. Ces valeurs ne préjugent pas de la valeur du droit préférentiel de souscription pendant la période de souscription et de la valeur ex-droit telles qu'elles seront constatées sur le marché.

c) Procédure d'exercice du droit préférentiel de souscription

Pour exercer leurs droits préférentiels de souscription, les titulaires devront en faire la demande auprès de leur intermédiaire financier habilité à tout moment entre le 30 septembre 2009 et le 6 octobre 2009 inclus et payer le prix de souscription correspondant.

Le droit préférentiel de souscription devra être exercé par ses bénéficiaires, sous peine de déchéance, avant l'expiration de la période de souscription.

Conformément à la loi, le droit préférentiel de souscription sera négociable pendant la durée de la période de souscription mentionnée au présent paragraphe, dans les mêmes conditions que les actions anciennes.

Le cédant du droit préférentiel de souscription s'en trouvera dessaisi au profit du cessionnaire qui, pour l'exercice du droit préférentiel de souscription ainsi acquis, se trouvera purement et simplement substitué dans tous les droits et obligations du propriétaire de l'action ancienne.

Les droits préférentiels de souscription non exercés à la clôture de la période de souscription seront caducs de plein droit.

d) Calendrier indicatif

21 septembre 2009	Visa de l'Autorité des marchés financiers sur le Prospectus.
22 septembre 2009	Diffusion d'un communiqué de presse décrivant les principales caractéristiques de l'augmentation de capital.
Avant le 25 septembre 2009	Diffusion par Euronext de l'avis d'émission.
30 septembre 2009	Ouverture de la période de souscription - détachement et début des négociations des droits préférentiels de souscription sur Euronext Paris.
6 octobre 2009	Clôture de la période de souscription - fin de la cotation du droit préférentiel de souscription.
13 octobre 2009	Diffusion par Euronext de l'avis d'admission des actions nouvelles indiquant le montant définitif de l'augmentation de capital et le barème de répartition pour les souscriptions à titre réductible.
16 octobre 2009	Émission des actions nouvelles - Règlement - livraison.
16 octobre 2009	Cotation des actions nouvelles.

e) Révocation/Suspension de l'offre

L'émission des 1 252 137 actions nouvelles ne fait pas l'objet d'un contrat de garantie.

Toutefois, la société G7 Entreprises s'étant engagée à souscrire à hauteur de la totalité de ses DPS, la présente augmentation de capital sera réalisée à hauteur d'au moins les trois-quarts de l'émission décidée (voir paragraphe 5.2.2).

f) Réduction de la souscription

L'émission est réalisée avec maintien du droit préférentiel de souscription. Les actionnaires pourront souscrire à titre irréductible à raison de 3 actions nouvelles pour 4 actions anciennes (voir paragraphe 5.1.3) sans que leurs ordres puissent être réduits.

Les actionnaires pourront également souscrire à titre réductible. Les conditions de souscription à titre réductible des actions non souscrites à titre irréductible et les modalités de réduction sont décrites aux paragraphes 5.1.3).

La société G7 Entreprises, actionnaire majoritaire de la société ADA, détenant 75,18% du capital, a fait part à ADA de son intention de souscrire à la hauteur de la totalité de ses DPS, par compensation avec la créance de compte courant liquide et exigible qu'elle détient sur ADA de telle sorte que, quel que soit l'état des souscriptions effectivement reçues, l'augmentation de capital soit réalisée à hauteur des $\frac{3}{4}$ de l'émission décidée. (voir paragraphe 5.2.2 ci-dessous)

g) Montant minimum et/ou maximum d'une souscription

L'émission étant réalisée avec maintien du droit préférentiel de souscription à titre irréductible et à titre réductible, le minimum de souscription est de 3 actions nouvelles nécessitant l'exercice de 4 droits préférentiels de souscription, il n'y a pas de maximum de souscription (voir paragraphe 5.1.3).

h) Révocation des ordres de souscription

Les ordres de souscription sont irrévocables.

i) Versement des fonds et modalités de délivrance des actions

Les souscriptions des actions et les versements des fonds par les souscripteurs, dont les titres sont inscrits au nominatif administré ou au porteur, seront reçus jusqu'au **6 octobre 2009** inclus auprès de leur intermédiaire habilité agissant en leur nom et pour leur compte.

Les souscriptions et versements des souscripteurs dont les titres sont inscrits au nominatif pur seront reçus sans frais jusqu'au 6 octobre 2009 inclus auprès de CACEIS Corporate Trust, 1-3, place Valhubert 75013 PARIS.

Chaque souscription devra être accompagnée du versement du prix de souscription.

Les souscriptions pour lesquelles les versements n'auraient pas été effectués seront annulées de plein droit sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure.

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront centralisés auprès de CACEIS Corporate Trust, 1-3, place Valhubert 75013 PARIS qui sera chargée d'établir le certificat de dépôt des fonds constatant la réalisation de l'augmentation de capital.

La date de livraison prévue des actions nouvelles est le **16 octobre 2009**.

j) Publication des résultats de l'offre

À l'issue de la période de souscription visée au paragraphe 5.1.3. ci-dessus et après centralisation des souscriptions, un avis diffusé par Euronext relatif à l'admission des actions nouvelles mentionnera le nombre définitif d'actions émises et le barème de répartition pour les souscriptions à titre réductible (voir paragraphe 5.1.3.)

k) Procédure d'exercice et négociabilité des droits de souscription

Voir paragraphe 5.1.3. ci-dessus.

5.2 Plan de distribution et allocation des valeurs mobilières

5.2.1 *Catégorie d'investisseurs potentiels - Pays dans lesquels l'offre sera ouverte - Restrictions applicables à l'offre*

Catégorie d'investisseurs potentiels

L'émission étant réalisée avec maintien du droit préférentiel de souscription à titre irréductible et réductible (voir paragraphe 5.1.3) les droits préférentiels de souscription sont attribués à l'ensemble des actionnaires de ADA. Pourront ainsi souscrire aux actions nouvelles à émettre les titulaires initiaux des droits préférentiels de souscription ainsi que les cessionnaires des droits préférentiels de souscription.

Pays dans lesquels l'offre sera ouverte

L'offre sera ouverte au public uniquement en France.

Restrictions applicables à l'offre

La diffusion du présent Prospectus, la vente des actions, des droits préférentiels de souscription et la souscription des actions nouvelles peuvent, dans certains pays, y compris les États-Unis d'Amérique, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du présent Prospectus doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer. Les intermédiaires habilités ne pourront accepter aucune souscription aux actions nouvelles ni aucun exercice de droits préférentiels de souscription émanant de clients ayant une adresse située dans un pays ayant instauré de telles restrictions et les ordres correspondants seront réputés être nuls et non avenue.

Toute personne (y compris les *trustees* et les *nominees*) recevant ce Prospectus ne doit le distribuer ou le faire parvenir dans de tels pays qu'en conformité avec les lois et réglementations qui y sont applicables.

Toute personne qui, pour quelque cause que ce soit, transmettrait ou permettrait la transmission de ce Prospectus dans de tels pays, doit attirer l'attention du destinataire sur les stipulations du présent paragraphe.

De façon générale, toute personne exerçant ses droits préférentiels de souscription hors de France devra s'assurer que cet exercice n'enfreint pas la législation applicable. Le Prospectus ou tout autre document relatif à l'augmentation de capital, ne pourra être distribué hors de France qu'en conformité avec les lois et réglementations applicables localement, et ne pourront constituer une offre de souscription dans les pays où une telle offre enfreindrait la législation locale applicable.

a. Restrictions concernant les États de l'Union Européenne dans lesquels la directive 2003/71/CE du 4 novembre 2003 a été transposée

- S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen autres que la France (les « Etats membres ») ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public d'actions nouvelles ou de DPS rendant nécessaire la publication d'un Prospectus dans l'un ou l'autre des Etats membres. En conséquence, les actions Nouvelles ou les DPS peuvent être offerts dans les Etats membres uniquement : à des personnes morales agréées ou réglementées en tant qu'opérateurs sur les marchés financiers ainsi qu'à des entités non agréées ou non réglementées dont l'objet social consiste exclusivement à investir dans des valeurs mobilières ;
- à toute personne morale remplissant au moins deux des trois critères suivants : (1) un moyen effectif d'au moins 250 salariés sur l'ensemble du dernier exercice, (2) un total de bilan supérieur à 43 millions d'euros, et (3) un chiffre d'affaires annuel supérieur à 50 millions d'euros, tel qu'indiqué dans les derniers comptes sociaux ou consolidés de la Société ;

ou

- dans des circonstances ne nécessitant pas la publication par la Société d'un Prospectus au titre de l'article 3(2) de la Directive Prospectus.

Pour les besoins du présent paragraphe, l'expression « Offre au Public d'Actions Nouvelles » dans chacun des Etats membres de l'Espace économique Européen ayant transposé la Directive Prospectus (telle que définie ci-après) se définit comme toute communication adressée à des personnes, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, et présentant une information suffisante sur les conditions de la présente offre et sur les valeurs mobilières objet de la présente offre, pour permettre à un investisseur de décider d'acheter ou de souscrire ces valeurs mobilières, telle que cette définition a été, le cas échéant, modifiée dans l'Etat membre considéré, et l'expression « Directive Prospectus » signifie la directive 2003/71/CE, telle que transposée dans l'Etat membre considéré.

Ces restrictions de vente concernant les Etats membres s'ajoutent à toute autre restriction de vente applicable dans les Etats membres de l'Espace Economique Européen ayant transposé la Directive Prospectus.

b. Restrictions complémentaires concernant d'autres pays

Sous réserve de l'exemption prévue par la Section 4(2) du US Securities Act, aucune enveloppe contenant des ordres de souscription ne doit être postée des Etats-Unis d'Amérique ou envoyée de tout autre façon depuis les Etats-Unis d'Amérique et toutes les personnes visées ci-dessus exerçant leur DPS et souhaitant détenir leurs actions sous la forme nominative devront fournir une adresse en dehors des Etats-Unis d'Amérique.

En conséquence, aux Etats-Unis d'Amérique, les actionnaires qui ne sont pas des investisseurs qualifiés, ni les investisseurs qualifiés qui ne sont pas actionnaires de ADA ne pourront participer à l'Opération, souscrire les actions nouvelles ou exercer les DPS.

Sous réserve de l'exemption prévue par la section 4(2) de l'US Securities Act, aucune enveloppe contenant des ordres de souscriptions ne doit être postée des Etats-Unis d'Amérique ou envoyée de toute autre façon depuis les Etats-Unis d'Amérique et toutes les personnes visées ci-dessus exerçant leurs DPS et souhaitant détenir leurs actions sous la forme nominative devront fournir une adresse en dehors des Etats-Unis d'Amérique.

Chaque acquéreur d'actions nouvelles et toute personne achetant et/ou exerçant des DPS sera réputé avoir déclaré, garanti et reconnu, en acceptant la remise du présent Prospectus et la livraison des Actions Nouvelles ou des DPS, soit qu'il acquiert les actions ou achète et/ou exerce les DPS dans le cadre d'une « offshore transaction » telle que définie par le Règlement S de l'US Securities Act, soit qu'il est investisseur qualifié (qualified institutional buyer) tel que défini par la Règle 144A de l'US Securities Act, et actionnaire de la société ADA au jour du présent Prospectus.

Sous réserve de l'exemption prévue par la Section 4(2) de l'US Securities Act, les intermédiaires habilités ne pourront accepter de souscription des actions nouvelles ni d'exercices des DPS de clients ayant une adresse située aux Etats-Unis d'Amérique et lesdites notifications seront réputées être nulles et non-avenues.

5.2.2 Intention de souscription des principaux actionnaires de ADA ou des membres de ses organes d'administration, de direction ou de surveillance

La société G7 Entreprises, détenant 1.255.143 actions représentant 75,18 % du capital de ADA, s'est engagée à souscrire à l'augmentation de capital à titre irréductible, à hauteur de la totalité de ses droits préférentiels de souscription, soit 941.355 des actions nouvelles, étant précisé que la souscription de G7 Entreprises sera libérée par voie de compensation avec sa créance de compte courant d'actionnaire.

Le montant de la créance de compte courant détenu par G7 Entreprises s'élève à 10.256.005,75 euros au 31 décembre 2008 et est suffisant pour couvrir 75% de l'augmentation de capital prévue.

Le montant de la créance en compte courant détenue par G7 Entreprises sur ADA fera l'objet d'un arrêté de compte par le conseil d'administration qui sera certifié par les commissaires aux comptes de ADA. Le rapport des Commissaires aux comptes de ADA certifiant de l'exigibilité et de la liquidité de la créance interviendra lors de la libération des actions, le premier jour de la période de souscription, soit le 30 septembre 2009. La société diffusera, ce jour-là, un communiqué relatif à cette certification et au montant certifié.

A ce jour ADA n'a pas connaissance des intentions d'autres actionnaires quant à l'exercice ou à la cession de leurs droits préférentiels de souscription.

La société confirme qu'elle n'a pas transmis aux personnes morales et personnes physiques visées ci-dessus d'informations précises qui concernent la société, autres que les informations publiques et intégrées dans le prospectus, qui, si elles étaient rendues publiques pourraient avoir une influence sensible sur le cours de bourse de la société.

5.2.3 Information pré-allocation (non applicable)

La souscription des actions nouvelles est réservée, par préférence, aux propriétaires des actions anciennes de ADA et aux cessionnaires de leurs droits préférentiels de souscription, qui pourront, dans les conditions décrites au paragraphe 5.1.3., souscrire, à titre irréductible, à raison de 3 actions nouvelles de 1,52 euros de nominal chacune pour 4 actions anciennes possédées (4 droits préférentiels de souscription permettant de souscrire 3 actions nouvelles au prix de 9,50 euros par action).

Les demandes de souscription d'actions à titre réductible seront servies conformément au barème de répartition pour les souscriptions à titre réductible qui figurera dans un avis diffusé par Euronext (voir paragraphe 5.1.3.).

5.2.4 Notification aux souscripteurs

Les souscripteurs ayant passé des ordres de souscription à titre irréductible sont assurés, sous réserve de la réalisation effective de l'augmentation de capital, de recevoir le nombre d'actions nouvelles qu'ils auront souscrites (voir paragraphe 5.1.3.).

Ceux ayant passé des ordres de souscription à titre réductible dans les conditions fixées au paragraphe 5.1.3. seront informés de leur allocation par leur intermédiaire financier.

Un avis diffusé par Euronext Paris fera connaître, le cas échéant, le barème de répartition pour les souscriptions à titre réductible.

Surallocation et rallonge

Non applicable.

5.3 Prix de souscription

Le prix de souscription est de 9,50 euros par action, dont 1,52 euros de valeur nominale par action et 7,98 euros de prime d'émission.

Lors de la souscription, le prix de 9,50 euros par action souscrite, représentant la totalité du nominal et de la prime d'émission, devra être intégralement libéré par versement en espèces ou par compensation avec des créances liquides et exigibles sur ADA.

Les souscriptions qui n'auront pas été intégralement libérées seront annulées de plein droit sans qu'il soit besoin de mise en demeure.

Les sommes versées pour les souscriptions à titre réductible (voir paragraphe 5.1.3.) et se trouvant disponibles après la répartition seront remboursées sans intérêt aux souscripteurs par les intermédiaires habilités qui les auront reçues.

5.4 Placement et prise ferme

a) Coordonnées des intermédiaires habilités chargés du dépôt des fonds des souscriptions et du service financier des actions

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront centralisés chez CACEIS Corporate Trust 1-3 place Valhubert 75013 Paris, qui établira le certificat de dépôt des fonds constatant la réalisation de l'augmentation de capital.

Le service des titres et le service financier des actions de ADA sont également assurés par CACEIS Corporate Trust 1-3 place Valhubert 75013 Paris.

b) Placement et Garantie

Le placement ne fait l'objet d'aucune garantie de bonne fin au sens de l'article L. 225-145 du Code de commerce.

c) Date de signature du contrat de garantie

Non applicable.

6 ADMISSION A LA NEGOCIATION ET MODALITES DE NEGOCIATION

6.1 Admission aux négociations

Les droits préférentiels de souscription seront détachés le 30 septembre 2009 et négociés sur le compartiment C de NYSE Euronext Paris jusqu'à la clôture de la période de souscription, soit jusqu'au 6 octobre 2009 sous le code ISIN **FR0010799163**.

En conséquence, les actions anciennes seront négociées ex-droit à compter du 30 septembre 2009.

Les actions nouvelles émises en représentation de l'augmentation de capital feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le compartiment C de NYSE Euronext Paris.

Elles seront admises aux négociations sur ce marché à compter du 16 octobre 2009.

Elles seront immédiatement assimilées aux actions anciennes de ADA et seront négociées sur la même ligne de cotation sous le code ISIN FR0000053076.

6.2 Place de cotation

Les actions de ADA sont admises aux négociations sur le compartiment C de NYSE Euronext Paris. Elles ne font pas l'objet d'une demande ou d'une admission sur une autre place de cotation.

6.3 Offres simultanées d'actions de ADA

Non applicable.

6.4 Contrat de liquidité

Aucun contrat de liquidité n'a été conclu par la Société.

Les actions de ADA font l'objet d'un contrat d'animation conclu entre G7 Entreprises et Exane BNP Paribas. Au 30 juin 2009, le nombre total des actions de la Société détenues par Exane BNP Paribas au titre du contrat d'animation s'élevait à 12.692 actions, soit 0,8 % du capital de la Société (ces actions s'ajoutent aux actions détenues en nominatif pur par G7 Entreprises, représentant 75,18% du capital social de la Société).

6.5 Stabilisation-Intervention sur le marché

Aucune opération de stabilisation ou intervention sur le marché n'est envisagée.

7 DETENEURS DE VALEURS MOBILIERES SOUHAILANT LES VENDRE (non applicable)

8 DÉPENSES LIÉES À L'ÉMISSION

Produits et charges relatifs à l'augmentation de capital

Compte tenu de la rémunération des intermédiaires financiers et des frais administratifs, qui sont estimés à un montant d'environ 100 K€; le produit net de l'émission des actions nouvelles est estimé à 11 795 301,50 € après déduction des frais relatifs à l'opération.

En cas de souscription de la totalité des DPS par les actionnaires, le montant de l'augmentation de capital serait de 11 895 301,50 €, dont 2 942 929 € en numéraire (le solde étant libéré par compensation de créance).

9 DILUTION

9.1 Montant et pourcentage de la dilution résultant immédiatement de l'offre

L'incidence de l'opération sur la quote-part des capitaux propres consolidés part du groupe par action (calcul effectué sur la base des capitaux propres consolidés part du groupe au 30 juin 2009 - tels qu'ils ressortent des comptes consolidés au 30 juin 2009 - et du nombre d'actions composant le capital social au 30 juin 2009 est la suivante :

	Quote-part des capitaux propres (en euros)	
	Base non diluée	[Base diluée ⁽¹⁾]
Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	2,24	2,12
Après émission de 1 252 137 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	5,32	5,15
Après émission de 941 355 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	4,83	4,66

⁽¹⁾ base diluée après exercice théorique de la totalité des stocks options encore en circulation et des actions gratuites à émettre.

9.2 Incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire

L'incidence de l'opération sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1 % du capital social de ADA préalablement à l'émission et ne souscrivant pas à la présente émission (calcul effectué sur la base du nombre d'actions composant le capital au 30 juin 2009) est la suivante :

	Participation de l'actionnaire (en %)	
	Base non diluée	[Base diluée ⁽¹⁾]
Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	1%	0,95%
Après émission de 1 252 137 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	0,57%	0,55%
Après émission de 941 355 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	0,64%	0,62%

⁽¹⁾ base diluée après exercice théorique de la totalité des stocks options encore en circulation et des actions gratuites à émettre

9.3 Incidence de l'émission sur la répartition du capital

L'incidence de l'opération sur la répartition du capital au cas où seuls les actionnaires ayant fait part de leurs intentions souscriraient (calcul effectué sur la base du nombre d'actions composant le capital au 30 juin 2009) est la suivante :

Pour mémoire, avant l'émission des actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital, la répartition au 30.06.09 est la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	Pourcentage du capital	Nombre de droits de vote	Pourcentage de droits de vote
G7 Entreprises	1.255.143	75,18%	2.456.638	85,47%
G7 Entreprises (contrat d'animation)	12.692	0,76%	12.692	0,44%
Tocqueville Finance	171.611	10,28%	171.611	5,97%
Nep Services ⁽⁵⁾	30.157	1,81%	30.157	1,05%
Flottant	199.839 ⁽¹⁾	11,97% ⁽²⁾	203.009 ⁽³⁾	7,07% ⁽⁴⁾
Total	1.669.442	100,00%	2.874.107	100,00%

Notes :

(1) dont AAZ Finance, sur la base du TPI arrêté au 23.09.08 : 50.900

(2) dont AAZ Finance, sur la base du TPI arrêté au 23.09.08 : 3,05%

(3) dont AAZ Finance, sur la base du TPI arrêté au 23.09.08 : 50.900

(4) dont AAZ Finance, sur la base du TPI arrêté au 23.09.08 : 1,75%

(5) dont le président est Monsieur Nicolas Rousselet

Après émission de 941 355 actions nouvelles provenant de la souscription de G7 ENTREPRISES lors de la présente augmentation de capital :

Actionnaires	Nombre d'actions	Pourcentage du capital	Nombre de droits de vote	Pourcentage de droits de vote
G7 Entreprises	2.196.498	84,13%	3.397.993	89,06%
G7 Entreprises (contrat d'animation)	12.692	0,49%	12.692	0,33%
Tocqueville Finance	171.611	6,57%	171.611	4,50%
Nep Services ⁽⁵⁾	30.157	1,15%	30.157	0,8%
Flottant	199.839 ⁽¹⁾	7,65% ⁽²⁾	203.009 ⁽³⁾	5,32% ⁽⁴⁾
Total	2.610.797	100,00%	3.815.462	100,00%

Notes :

(1) dont AAZ Finance, sur la base du TPI arrêté au 23.09.08 : 50.900

(2) dont AAZ Finance, sur la base du TPI arrêté au 23.09.08 : 1.95%

(3) dont AAZ Finance, sur la base du TPI arrêté au 23.09.08 : 50.900

(4) dont AAZ Finance, sur la base du TPI arrêté au 23.09.08 : 1,33%

(5) dont le président est Monsieur Nicolas Rousselet

10 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

10.1 Conseillers ayant un lien avec l'offre

Non applicable.

10.2 Responsable du contrôle des comptes

Nous vous renvoyons sur ce point à la première partie du Prospectus, paragraphe 2.

10.3 Rapports d'experts

Non applicable.

10.4 Information contenues dans le Prospectus de tierce partie

Non applicable.